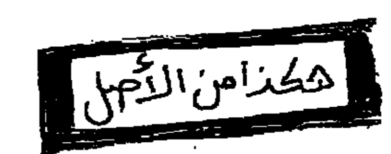
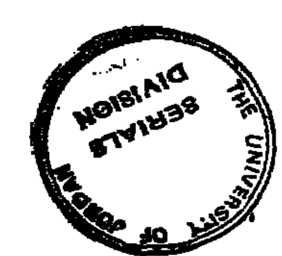


Radio-Télévision / Heures locales



Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15



CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 14958 · 7 F – DIMANCHE 28 FÉVRIER – LUNDI 1er MARS 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

La « fatigue » de M. Castro

LES résultats des élections législatives et provinciales qui ont eu lieu mercredi 24 février à Cuba semblent appartenir à un autre âge. Les candidats uniques présentés par le régime ont obtenu officiellement 95 % des voix, et le taux de participation a été supérieur à 99 %. Les Cubains n'avaient à leur disposition que les bulletins blancs ou nuls pour contester le pouvoir en place. Ils ne s'en sont pas privés dans les bureaux de vote de la Havane, auxquels avaient accès les observateurs étrangers, où les blancs et nuls ont dépassé 10 %, ce qui jette un doute sur les chiffres fournis pour l'ensemble du pays.

Ces compilations invérifiables n'ont de toute façon pas plus de signification que celles que produisaient jadis à intervalles réguliers l'URSS et ses satellites. La victoire massive de candidats uniques peut difficilement être présentée comme le signe de l'adhésion de la population à ses dirigeants. Celle-ci manifeste au contraire régulièrement ses véritables sentiments en s'efforçant de quitter l'île au prix de mille difficultés.

ILS ont été cent mille à fuir ainsi en 1980 par le port de Mariel lorsque M. Fidel Castro leur en a donné la possibilité. Combien seraient-ils si l'occasion se présentait à nouveau ? Comme l'écrit un des biographes de leur chef, « curieusement, Cuba semble exporter sa population plutôt que sa révolution ».

Le destin de M. Castro alimente davantage les préoccupations et conversations des Cubains que le rôle d'une assemblée dont ils savent bien qu'elle ne détient aucun pouvoir réel. Le combat solitaire qu'il mène contre les Etats-Unis depuis plus de trente ans ne manque pas d'allure, même s'il s'est traduit par une pénurie des biens de première nécessité en raison de l'embargo américain, qui, loin de se relâcher, n'a cessé de se renforcer au fil du temps.

Tout propos, public ou privé, du « commandant en chef » concernant ses intentions personnelles est l'objet de commentaires sans fin. La mort de l'URSS a encore ajouté du piment à ces spéculations. Combien de temps le dirigeant cubain résistera-t-il au flot qui a emporté la quasi-totalité de ses homologues au sein de ce qu'on appelait naguère le camp socialiste ?

M. CASTRO a provoqué la surprise en paraissant envisager son propre départ. « Le temps passe et les marathoniens se fatiguent. La course aura été longue, trop longue », a-t-il déclaré jeudi. A un journaliste qui lui demandait s'il comptait encore être président lors de la prochaine échéance électorale formelle, en 1998, il a répondu qu'il espérait que « cela ne serait pas nécessaire ».

Nul doute que le dirigeant cubain ne se sente, comme il le reconnaît lui-même, « fatigué ». Mais il faut prendre avec une pincée de sel ces confidences inhabituelles. M. Castro se considère comme un « esclave de la révolution » et décidera tout seul, comme il l'a toujours fait, de la suite de son étonnante carrière. Cuba lui doit sans conteste une notoriété mondiale due à son interminable duel avec les Etats-Unis. Beaucoup de Cubains se passeraient volontiers de cette pose héroïque qui profite surtout à l'ego de M. Castro. Ils sont probablement plus fatigués encore que leur inamovible dirigeant...

La réunion des ministres des finances du G7

Le président Clinton plaide pour la liberté du commerce

La montée du chômage dans les pays industrialisés, la stagnation en Allemagne, l'excédent commercial japonais sont au centre de la réunion informelle des ministres des finances du groupe des sept principaux pays industrialisés, samedi 27 février à Londres. A la veille de cette réunion du G7, le président américain s'est prononcé pour la liberté du commerce international, modérant ses critiques à l'égard de l'Europe. Il a préconisé une coopération renforcée et appelé l'Allemagne et le Japon à contribuer à la croissance mondiale.

NEW-YORK

de notre correspondant

L'économie d'abord, le reste ensuite, avait averti M. Bill Clinton avant son investiture. Depuis son entrée à la Maison Blanche, le président américain s'est efforcé de conserver le même ordre de priorités assignées à son administration, sans trop se soucier des attentes de l'étranger.

Ainsi, le 17 février, à l'occasion de son discours sur l'état de l'Union, il n'avait consacré que deux minutes aux questions internationales, notamment commerciales, alors qu'il avait exposé pendant plus d'une heure d'antenne le contenu de son programme économique. Par la suite, en guise de signaux destinés aux partenaires des Etats-Unis sur ses intentions en matière de libre-échange, le président américain s'était empressé d'avaliser les dispositions protectionnistes prises par la nouvelle administration dans plusieurs domaines (importations d'acier, marchés publics, télécommunications) quand il ne descendait pas lui-même dans l'arène pour dénoncer les subventions accordées au consortium européen Airbus.

La Maison Blanche a, sans doute jugé l'avertissement suffisant, à vingt-quatre heures de la réunion à Londres des ministres des finances des sept pays les plus industrialisés.

SERGE MARTI

Lire la suite page 13

Plusieurs morts et des centaines de blessés

L'explosion de New-York serait due à un attentat

La Maison Blanche et d'autres bâtiments officiels de Washington ont fait l'objet de mesures de sécurité renforcées, vendredi 26 février, après l'explosion d'une bombe placée dans les sous-sols du World Trade Center, à New-York, qui a fait, indiquait-on samedi, cinq morts et quelque trois cents blessés. Le FBI et la police, qui ont reçu plusieurs appels téléphoniques revendiquant la responsabilité de l'explosion, dont certains émanant de groupes se disant serbes ou croates, penchent pour l'hypothèse d'un acte terroriste.

NEW-YORK

de notre correspondant

Une gigantesque explosion s'est produite vendredi 26 février à 12 h 18, heure locale, au deuxième étage du parking commun aux tours jumelles du World Trade Center, les plus hauts gratte-ciel de Manhattan, situés dans le quartier financier de la ville de New-York.

La déflagration a creusé un cratère profond de plusieurs mètres dans les sous-sols du bâtiment, haut de 110 étages, et entraîné l'effondrement du plafond de la gare de banlieue située sous le parking, quasi déserte à cette heure de la journée. L'explosion a été d'une telle violence qu'elle a fait trembler l'édifice.

L'onde de choc a été ressentie dans l'ensemble du quartier et jusque sur l'autre rive de la rivière Hudson, qui longe le bâtiment et constitue la frontière avec l'Etat voisin du New-Jersey.

Un incendie que les pompiers ont mis trois heures à maîtriser s'est aussitôt déclaré, et une épaisse fumée s'est propagée dans presque tous les étages du bâtiment, plongés dans l'obscurité totale en raison d'une coupure volontaire d'électricité.

Les quelque deux cents ascenseurs desservant les deux tours se sont aussitôt immobilisés, piégeant leurs occupants.

S. M.

Lire la suite et nos informations page 5

Les séropositifs pris en charge à 100 %

Parmi différentes mesures destinées à améliorer la sécurité transfusionnelle et la prévention du sida et de l'hépatite C, M. Bernard Kouchner, ministre de la santé, a annoncé que toutes les personnes séropositives pourront être prises en charge à 100 % par la Sécurité sociale. page 8

M. Mitterrand et les DOM-TOM

Dialoguant avec les habitants de l'outre-mer, vendredi 26 février, sur RFO, M. Mitterrand a plaidé pour le maintien des liens entre les DOM-TOM et la République. *« La France sans l'outre-mer, c'est moins que la France »*, a-t-il notamment déclaré. page 6

Un premier bilan de la chaîne ARTE

Dans l'entretien qu'il nous a accordé, le président d'ARTE, M. Jérôme Clément, fait le point sur la chaîne franco-allemande en répondant aux critiques que celle-ci suscite et en soulignant qu'elle a permis de *« récupérer un public qui ne regardait plus la télévision »*.

Lire notre supplément « Radio-Télévision »

Les dessins sans vie des enfants bosniaques

En Croatie, l'intégration des réfugiés commence à l'école où s'expriment les traumatismes de la guerre

SPLIT

de notre envoyé spécial

Lentement, une larme a coulé sur la joue de Nijaza, la directrice. Devant elle, le cadeau des élèves croates aux enfants bosniaques réfugiés et scolarisés dans leur école : un long cortège de statuettes en terre cuite collées sur deux planches de contreplaqué. Il y a là, en rang par deux, beaucoup de femmes. Toutes sont voilées et tiennent un enfant dans leurs bras. Au milieu des silhouettes courbées, les enfants ont rajouté une vache et un chien.

Ce cortège figé, Nijaza Mulabecikovic, Musulmane de Tesanj en Bosnie, le revoit périodiquement s'animer. L'été dernier, elle aussi a dû fuir sa ville et marcher des kilomètres avec sa fille de quinze jours dans les bras. Ingénieur en minéralogie, elle est aujourd'hui directrice d'un petit groupe scolaire de deux cents enfants bosniaques hébergés dans l'école primaire Filip-Lukas de Kastela, à 10 kilomètres de Split.

A Kastela, qui compte 35 000 habitants et 12 000 réfugiés, la scolarisation des enfants réfugiés et déplacés est très vite devenue une question essentielle. Devant l'afflux massif de ces réfugiés (la Croatie – 4,5 millions d'habitants – accueille 450 000 réfugiés de Bosnie et 300 000 personnes déplacées de Croatie), il a fallu augmenter les effectifs des classes existantes. Aujourd'hui, la fréquentation moyenne est de cinquante élèves par classe. A Filip-Lukas, qui compte mille élèves, on a ainsi, non sans peine, accueilli deux cent quinze élèves supplémentaires dans les classes croates.

Mais cela n'a pas suffi. Les classes de Split et de Trogir ayant vite été débordées, les enfants en quête d'une école sont venus de plus en plus nombreux. Afin d'absorber deux cents élèves supplémentaires, la directrice de l'école croate a donc décidé, voilà un mois, de créer une petite école bosniaque au sein de son établissement, dont la direction a été confiée à Nijaza. Vingt-deux professeurs, tous réfugiés et bénévoles, ont été recrutés.

JEAN-MICHEL DUMAY

Lire la suite page 3

Stabilité du chômage en janvier



Lire page 13 l'article d'ALAIN LEBAUBE

DATES

Il y a soixante ans, l'incendie du Reichstag. page 2

HEURES LOCALES

Petites annonces rurales

Canal + offre chaque semaine son écran aux maires en quête de repreneurs pour leurs commerces abandonnés.

Vesoul : comme toujours

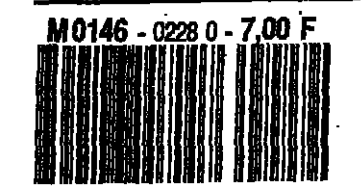
Voyage en Haute-Saône, dans une préfecture troublée par une affaire de promotion immobilière.

Avec les pages « Régions » et « Ile-de-France », le dossier, les informations pratiques et les livres.

pages 17 à 24

M. Pierre Bérégovoy invité du « Grand Jury RTL-le Monde »

M. Pierre Bérégovoy, premier ministre, invité de l'émission hebdomadaire le « Grand jury RTL-*le Monde* » dimanche 28 février à 18 h 30.



M 0146 - 0228 0 - 7,00 F

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 250 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L; Luxembourg, 46 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 2,75 FL; Portugal, 190 ESC; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,80 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde
PUBLICITE SA

Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : Jacques Guiu, Philippe Dupuis, Isabelle Tsaïdi
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE* ou 36-15 - Tapez LM

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry,
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90
(de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE BELGIQUE LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale CEE
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER :
par voie aérienne tarif sur demande.
pour vous abonner renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

« LE MONDE » (USPS = pending) is published daily for $ 892 per year by « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry – 94852 Ivry-sur-Seine – France. Second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of NY – Box 1518, Champlain N.Y. 12919 – 1518.
Pour les abonnements souscrits aux USA INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach. VA 23451 – 2983 USA

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE

3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom :
Prénom :
Adresse :

Code postal :
Localité :
Pays :

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.
PP. Paris RP 301 MON 01

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne : gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

DATES

Il y a soixante ans

L'incendie du Reichstag

par Sophie Gherardi

« LE Reichstag brûle ! » L'homme qui a ouvert à la volée la porte du commissariat de la porte de Brandebourg, à Berlin, donnant l'alerte, ne sera jamais identifié. Les policiers se précipitent, prenant tout de même le temps de noter l'heure : 21 h 15, le 27 février 1933. Au même moment, les pompiers, appelés par un correspondant anonyme, sautent dans leur camion. Mal orientés par un témoin (dont on ne retrouvera pas la trace), ils perdent quatre minutes à tourner autour de l'énorme bâtiment à la recherche du feu, puis à casser une vitre pour entrer. Le lieutenant de police Emil Lateit, plus chanceux, a rencontré l'inspecteur chargé de la surveillance du Parlement allemand, qui possède les clefs. En courant dans les couloirs plongés dans l'obscurité, ils voient quelques petits foyers (des rideaux qui brûlent) qu'ils éteignent sans peine. A 21 h 21, ils débouchent dans la salle des séances – surmontée d'une coupole haute de 75 mètres qui fait dire aux Berlinois que le Reichstag est la plus grande cloche à fromage du monde – où ils découvrent une série de hautes flammes régulières, distinctes, brûlant sans fumée.

Les pompiers ont fait un autre parcours – dans un bâtiment qui par le style et les dimensions tient à la fois du Grand Palais et de l'Opéra de Paris : les premiers arrivés par une fenêtre du premier étage tombent sur plusieurs hommes en uniforme d'agent de police qui braquent sur eux des revolvers et affirment qu'il n'y a pas de feu au rez-de-chaussée (l'identité de ces agents restera mystérieuse). A 21 h 27, une explosion retentit et l'amphithéâtre s'embrase : il s'est écoulé moins d'une demi-heure depuis le moment où deux passants ont entendu un bruit de vitre brisée et aperçu la lueur d'une torche à l'intérieur du Reichstag.

Quelle est l'utilité d'un minutage aussi précis pour raconter l'incendie d'un bâtiment public berlinois il y a soixante ans ? Premièrement, l'incendie du Reichstag est un de ces « polars » que l'Histoire n'a pas entièrement élucidés et qui continuent à susciter interprétations et polémiques. Deuxièmement, et surtout, la plupart des historiens voient dans ce feu symbolique, moins d'un mois après que le président Hindenburg eut appelé pour former le gouvernement un « caporal autrichien » nommé Adolf Hitler, le véritable acte de naissance du régime nazi.

L'arrestation de Marinus Van der Lubbe

L'incendie du Reichstag est le point de départ de deux histoires symétriques. A l'intérieur de l'Allemagne, celle de la mise en place de l'Etat nazi – Hitler prend prétexte de l'attentat pour écraser les communistes et pour supprimer les libertés constitutionnelles ; à l'extérieur, celle du développement de l'antifascisme – la procédure judiciaire truffée d'invraisemblances et d'irrégularités fait de l'affaire du Reichstag un instrument inespéré de contre-propagande pour les opposants au nazisme.

Revenons donc à la soirée du 27 février. Dans les couloirs du Reichstag, les policiers ont arrêté un jeune homme en sueur, torse nu, les mains noircies. On trouve sur lui une carte d'identité hollandaise au nom de Marinus Van der Lubbe, vingt-quatre ans. Il n'oppose pas de résistance, et, interrogé, dit avoir mis le feu *« pour protester »*. Mais mis le feu à quoi ? A quelques rideaux, à des linges pris au restaurant de l'Assemblée – par la fenêtre duquel il s'est introduit juste après 9 heures, – à sa chemise, à un fauteuil, le tout avec des allume-feu des plus rustiques. Que cet exalté à tendances pyromanes ait allumé, non sans peine, les petits foyers que les premiers policiers sur les lieux ont éteint rien qu'en les piétinant, cela semble établi. Mais qu'en moins d'un quart d'heure, dans ce bâtiment qui couvre plus d'un hectare et qu'il ne connaît pas, il ait provoqué avec ses misérables allume-feu l'immense brasier de la salle des séances (la seule partie de l'édifice détruite), les techniciens l'excluent catégoriquement, au moment des faits et depuis lors. Van der Lubbe ne peut pas avoir agi seul.

Bien sûr, clame Goering, ministre de l'intérieur de Prusse et président du Reichstag, accouru sur les lieux le premier : c'est un complot communiste. Des députés nazis affirment avoir vu Van der Lubbe en compagnie d'Ernst Torgler, président du groupe parlementaire communiste, qui a été le dernier à quitter le Reichstag ce soir-là, vers 20 h 30. Hitler arrive avec Goebbels, chez qui il dînait. On n'a jamais expliqué de façon convaincante pourquoi, sur leurs agendas chargés de campagne électorale où ils enchaînent meeting sur meeting, la soirée du 27 février est restée libre. Hitler s'écrie : *« C'est le début de l'insurrection communiste ! Il n'y a pas une minute à perdre. (...) Il faut pendre les députés communistes cette nuit même. »* Le chancelier réunit séance tenante le cabinet – dont trois membres seulement sont des nationaux-socialistes – et obtient son aval pour lancer immédiatement la répression. Entre 1 heure et 4 heures du matin, près de trente mille hommes – policiers et supplétifs nazis – arrêtent dans leur lit mille deux cents « suspects » à Berlin et quatre mille deux cents dans tout le pays : communistes surtout, mais aussi sociaux-démocrates et libéraux. De nombreux députés sont emprisonnés en dépit de l'immunité parlementaire. L'historien américain Wiliam L. Shirer décrit l'atmosphère de ces heures dans son livre *le Troisième Reich* : *« C'était la première expérience qu'avaient les Allemands de la terreur nazie soutenue par le gouvernement. De pleins camions de troupes d'assaut fonçaient à travers les rues dans toute l'Allemagne, et les nazis envahissaient les domiciles, rassemblaient les victimes et les emmenaient au casernement SA où ils étaient battus et torturés. »*

« Incendié par les communistes »

Le matin du 28 février – cinq jours avant les élections, – les journaux annoncent l'incendie et publient un communiqué officiel : des documents ont été saisis au siège du Parti communiste qui prouvent que *« l'incendie du Reichstag devait être le signal de la guerre civile. A Berlin, les pillages devaient commencer à 4 heures du matin »*. Ces documents ne seront jamais publiés, ni retrouvés. Pas plus que la carte de membre du PC hollandais que Van der Lubbe possédait, selon Goering. Qu'importe, toute la machine de propagande inventée par Goebbels répercute ce thème. Exemple d'affiche électorale : *« Le Reichstag en flammes ! Incendié par les communistes. Voilà à quoi ressemblerait notre pays tout entier si le communisme et son alliée la social-démocratie venaient au pouvoir, ne serait-ce que quelques mois. Des citoyens honnêtes collés au mur, les granges des paysans incendiées ! »* Hitler, le 28 février dans l'après-midi, se rend chez Hindenburg, muni d'une ordonnance qui suspend *« la liberté des personnes, l'inviolabilité du domicile, le secret postal, la liberté d'opinion, la liberté de réunion, le droit d'association et le droit de propriété »* et institue la peine de mort pour incendie volontaire de bâtiments publics. Le vieux maréchal, qui avait juré de défendre la Constitution de la République, signe ces deux textes qui fondent légalement la dictature nazie.

Le 5 mars, le Parti nazi remporte 44 % des voix aux élections, devenant le premier parti d'Allemagne ; malgré la terreur, une majorité d'Allemands a voté – inutilement – contre Hitler. La loi des pleins pouvoirs que le nouveau Parlement réuni à l'Opéra Kroll, temple berlinois de l'opérette, votera le 23 mars ne fera qu'enterrer une République déjà morte.



PHOTOMONTAGE DE JOHN HEARTFIELD/BDIC

Couverture de la revue communiste « AIZ » (« Arbeiter Illustrierte Zeitung »), septembre 1933 : « Goering, le bourreau du IIIe Reich. »

L'autre histoire de l'incendie du Reichstag se poursuit, si l'on peut dire, de façon autonome. Hitler et Goering ont hésité à faire immédiatement exécuter Van der Lubbe et le député communiste Torgler (qui s'était constitué prisonnier dès le lendemain de l'incendie). Mais à quoi bon chercher à préserver à l'intérieur les formes de la légalité pour apparaître, à l'étranger, comme des bourreaux ? On annonce donc la tenue d'un procès. Le 9 mars ont été arrêtés trois communistes bulgares : Gueorgui (Georges) Dimitrov, Vassil Tanev et Blagoï Popov. Les deux derniers sont arrivés de fraîche date de Moscou. Dimitrov, qui a fui la Bulgarie après une tentative avortée d'insurrection communiste en 1923, est en Allemagne depuis 1929. *« On n'ignore pas, à Berlin, qu'il est membre de l'Internationale communiste, mais ni la police ni les juges ne semblent avoir su qu'ils avaient devant eux le chef du Bureau du Komintern pour l'Europe occidentale »*, écrit l'historien Gilbert Badia. Apparemment, ces Bulgares ont été choisis pour accréditer l'idée d'un complot bolchévique international, passant par Torgler et Van der Lubbe. Ils vont se révéler, pour l'accusation, particulièrement durs à cuire, et vont bénéficier d'une mobilisation internationale exceptionnelle. Le cerveau de cette mobilisation s'appelle Willi Münzenberg. Ex-député communiste, ancien collaborateur de Lénine et créateur d'un groupe de presse populaire à grande diffusion, il a réussi à échapper à la rafle de la nuit du 27 au 28 février et s'est réfugié en France, où il organise l'opposition au nazisme (on estime à trente mille le nombre des réfugiés allemands en France). Arthur Koestler, qui travaillait alors avec lui, raconte : *« Münzenberg faisait surgir des comités internationaux, des congrès et des mouvements comme un prestidigitateur tire des lapins de son chapeau. (...) Chacune de ces organisations communistes camouflées pouvait exhiber fièrement une enseigne avec une liste de personnalités extrêmement estimables – des duchesses anglaises, des éditorialistes américains et des savants français. »* La parodie de justice que les nazis mettent en place pour juger les incendiaires présumés fournit à cet organisateur hors pair d'innombrables arguments. Il fait rédiger par une équipe de journalistes allemands en exil un *Livre brun* sur l'incendie du Reichstag. S'appuyant, d'une part, sur les sources officielles allemandes – en elles-mêmes suffisamment riches en contradictions – et, d'autre part, sur des témoignages, cet ouvrage est destiné à ouvrir les yeux de l'opinion publique sur la nature du régime qui vient de s'installer en Allemagne. Le *Livre brun* est publié en allemand en août 1933 et, dès septembre, en quinze langues. Sa thèse se résume à ceci : les incendiaires se sont introduits dans le Reichstag par un souterrain qui relie le Parlement au palais du président, résidence de Goering, signant ainsi l'attentat. Il est très largement repris par la presse de tous les pays et exaspère les autorités nazies : on peut y lire, noir sur blanc, *« le morphinomane Goering a mis le feu au Reichstag »*. Ce *Livre brun*, d'ailleurs, n'est pas irréprochable. Comme Goering et consorts accusent Van der Lubbe d'avoir partie liée avec les communistes, il tente de prouver que le jeune Hollandais est un homosexuel manipulé par les nazis (1).

Le 21 septembre s'ouvre le procès de Leipzig. Les détenus ont vécu menottes aux mains pendant des mois. Van der Lubbe est hébété, comme drogué. Tanev a fait une tentative de suicide. Dimitrov, en revanche, est au mieux de sa forme. Il assure seul sa défense, démontant un à un les faux témoignages grossiers produits par l'accusation. Son altercation avec Goering, entendu comme témoin, est restée célèbre ; le ministre, poussé à la faute, finit par hurler : *« Je ne suis pas venu à la barre pour me laisser accuser par vous ! (...) C'est vous qui aurez peur quand je mettrai la main sur vous une fois que vous serez sorti de ce tribunal, espèce de voyou ! »* Le procès est marqué par les témoignages embarrassants des techniciens, comme le chef des pompiers Gempp, qui a été limogé et qui, poursuivi par la rancune des nazis, trouvera une fin tragique comme d'ailleurs toutes les personnes liées de près ou de loin à l'incendie.

Le verdict du 23 décembre

Le verdict tombe le 23 décembre 1933. La participation « directe » des trois Bulgares et de Torgler n'a pu être établie. Ils sont donc acquittés... mais retournent en prison. C'est, semble-t-il, la pression internationale, entretenue par les intellectuels antifascistes – comme Gide et Malraux, venus à Berlin le 4 janvier 1934 pour réclamer leur libération – qui finit par décider Goering à ravaler sa haine : le 27 février, un an jour pour jour après l'incendie du Reichstag, les trois Bulgares sont mis dans un avion pour Moscou. Dimitrov refera surface dans l'Histoire en devenant le premier chef de la Bulgarie communiste, en 1944 : il se montrera alors aussi impitoyable que Goering envers ses opposants.

Torgler, lui, restera en prison jusqu'en 1936. Exclu du PC en 1935, il est devenu après la guerre membre du Parti social-démocrate.

Le seul condamné de Leipzig est le jeune Van der Lubbe. Contre toutes les règles du droit, il est condamné à mort en vertu d'une loi votée un mois après l'incendie. *« On m'a trompé... la vérité ! Les autres, les autres ! »*, aurait-il crié avant d'être décapité d'un coup de hache. En 1967, son frère Johannes Marcus obtient que le jugement soit cassé par un tribunal de Berlin, qui condamne *post mortem* Van der Lubbe à huit ans de prison. En 1980, en appel, le pauvre Marinus est acquitté... mais l'avocat général fait appel et le Kammergericht de Berlin déclare cette fois irrecevable la requête en révision.

Qui a mis le feu au Reichstag ? Cette question reste sans réponse sûre. Goering – accusé par d'innombrables indices et quelques témoins – a nié jusqu'au bout devant le tribunal de Nuremberg. A quoi a servi l'incendie du Reichstag ? Là, pas de doute : à imposer en vingt-quatre heures la terreur nazie.

(1) Le Comité d'aide aux victimes du fascisme (président d'honneur Albert Einstein) organise à Londres un « contre-procès » avec tous les témoignages disponibles : le « verdict » innocentant les cinq accusés tombe le 20 septembre 1933, la veille de l'ouverture du procès de Leipzig.

A LIRE

En français, l'ouvrage le plus complet est celui de Gilbert Badia, *Feu au Reichstag. – L'Acte de naissance du régime nazi*, Messidor/Editions sociales, 1983.

Le *Livre brun* a été récemment réédité en fac-similé par les Editions Tristan Mage, 55, place Saint-Charles, 75015 Paris.

Le parachutage de secours au dessus de la Bosnie-Herzégovine

L'OTAN confirme son soutien sans participation à l'opération humanitaire américaine

Au cours d'une session extraordinaire du Conseil atlantique autour du nouveau secrétaire d'Etat américain, M. Warren Christopher, vendredi 26 février à Bruxelles, les membres de l'OTAN ont exprimé leur soutien de principe au projet des Etats-Unis de parachutage de vivres et de médicaments en Bosnie, sous la surveillance des AWACS de l'OTAN. Pour autant, écrit notre correspondant, Jean de la Guérivière, ils ne se sont pas engagés à s'associer tout de suite à l'entreprise, ce que d'ailleurs le secrétaire d'Etat américain ne leur demandait pas. Rendant compte de sa récente rencontre avec M. Andreï Kozyrev (*le Monde* du 26 février), M. Christopher a déclaré que son homologue russe s'était *« montré ouvert en offrant un soutien politique pour notre parachutage humanitaire et n'avait pas exclu une éventuelle participation russe »*.

En dehors de cette opération, M. Christopher a évoqué la possibilité d'un concours des Etats-Unis à la mise en œuvre d'un plan de paix *« préservant la Bosnie comme Etat »*, tout en exprimant l'espoir *« que l'Europe, qui est la plus directement concernée, jouera un rôle majeur et redoublera ses efforts de concertation »*. *« Cela inclut la possibilité d'une participation militaire des Etats-Unis*, a précisé M. Christopher. *Avec ses capacités spéciales et sa structure de commandement, l'OTAN peut jouer un rôle clef à cet égard, en combinaison avec des contributions de pays n'appartenant pas à l'Alliance. »* Pour sa part, le ministre français des affaires étrangères, M. Roland Dumas, a estimé qu'il *« serait prématuré de vouloir arrêter dès maintenant les détails de ce que pourrait être le rôle de l'OTAN »*. M. Dumas, dont c'était sans doute la dernière prestation au siège de l'OTAN, a tenu à *« définir quelques principes »* pour la mise en œuvre du plan Owen-Vance. L'un d'eux *« est que l'action entreprise restera bien une action des Nations unies »*. *« Il ne s'agit pas de déléguer à un ensemble de pays, rassemblés ou non dans une organisation de défense* [en l'occurrence, l'OTAN], *le pouvoir d'agir au nom des Nations unies. »* M. Dumas a exprimé le souhait qu'une *« haute personnalité, de préférence européenne »*, soit investie de l'autorité des Nations unies pour assumer *« la responsabilité générale des opérations civiles et militaires dans la zone »*.

Appréhension et reconnaissance du HCR

D'autre part, notre correspondante à Genève, Isabelle Vichniac, souligne que c'est avec une évidente appréhension – crainte d'accidents et de provocations militaires, rappel des drames survenus au Kurdistan lors de la précédente opération de secours aéroportés – que le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) perçoit ces parachutages américains. Mais c'est aussi avec reconnaissance qu'il les accepte, certains de ses responsables manifestant même leurs regrets que cette initiative n'ait pas été prise plus tôt.

Le HCR a, d'ailleurs, déjà commencé à collaborer à la préparation de ces opérations. Son rôle, tel qu'il a été précisé à notre correspondante par Mme Christiane Berthiaume, porte-parole du Haut Commissariat, consiste principalement à désigner les sites où les vivres et les médicaments sont le plus nécessaires et à identifier ces besoins, afin que les secours parviennent de la manière la plus rationnelle. Des inspections sont également prévues sur la base américaine de Francfort-sur-le-Main, avant le chargement des conteneurs à bord d'avions gros porteurs C 130, afin de s'assurer qu'aucune arme ne sera parachutée. Les modalités et la fréquence des parachutages, qui pourraient débuter avant dimanche si les conditions atmosphériques le permettent, ont été étudiées, vendredi 26 février à Genève au siège du HCR, par des responsables militaires américains et les spécialistes du HCR.

Les dessins sans vie des enfants bosniaques

Suite de la première page

Les horaires ont été aménagés. Libérées de 11 heures à 14 heures, les salles sont désormais occupées par les classes bosniaques. Pour gagner du temps, les cours ont été réduits à une demi-heure. Et comme les livres manquent, ce sont les enseignants eux-mêmes qui ont mis au point les programmes, bosniaques.

Aucun être vivant

Partout, la scolarisation est devenue une priorité. Tant bien que mal, dans les camps, des maternelles de fortune ont été installées. A Split, à l'hôtel Marjan, entièrement peuplé de réfugiés, c'est l'ancienne salle de restaurant qui fait office de maternelle. Un petit texte affiché au mur remercie tous les enfants du monde pour l'aide – papier, crayons, peinture, glaise – qu'ils veulent bien leur apporter. A l'hôtel Resnik, sur la côte, où 1 700 personnes ont trouvé refuge dans de petits bungalows, l'ancienne salle de télévision, sans fenêtre, accueille sur moins de 20 mètres carrés près de soixante élèves en bas âge.

On compte vingt et une chaises. Le restaurant voisin a volé en éclats en octobre 1991 sous les obus des navires de la marine fédérale. Ana, l'éducatrice, une fille solide de Kastela, y joue de mille et une astuces pour faire sortir des vieux papiers et des cartons les rêves de cent vingt bambins.

Ici, comme dans tous les camps, les dessins se ressemblent. Peu de dessins d'hommes en armes, mais une foule de maisons. Toujours la même maison, le même chemin. Des traits vifs pour simuler un incendie. De grosses taches pour marquer les impacts des obus. Les enfants bosniaques dessinent, avant tout, leur maison. Les plus optimistes y ont ajouté un soleil ou des fleurs. Toujours les mêmes fleurs, de la plus petite à la plus grande, comme pour suggérer une famille. De temps en temps, une ou deux fleurs sont coupées, fauchées.

Au Resnik ou au Marjan, les éducateurs l'ont tous remarqué : les dessins des enfants bosniaques ne comportent aucun être vivant. Ni hommes, ni femmes, ni enfants ; pas même un chat ou un chien. *« Comme si la vie avait disparu »*, dit un professeur de dessin. *« Ils sont imprégnés de la guerre,* explique Nijaza, *même s'ils en parlent peu. »* Sur les cahiers que tendent Dzenana et Adi, six ans, sur lesquels sont alignés de parfaites lignes d'écriture, ce sont des pommes, des oranges, des citrons qui sont dessinés. *« Tout ce dont ils ont envie »*, insiste leur professeur ; tandis que dans les rues de Split, vers le marché, des mères de famille hésitent entre le simple pistolet à fléchettes et le jouet dernier cri : le combattant qui rampe en tenue camouflée, avec mitraillette crépitante...



« Il a fallu improviser »

Loin de la côte dalmate, à Karlovac (50 km au sud-ouest de Zagreb), dans le camp de transit placé sous la protection du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, une petite salle de classe a été aménagée pour les enfants qui ont retrouvé leur père sorti des camps de détention serbes en Bosnie. Un professeur a été chargé d'organiser, dans ce camp qui compte encore 2 000 réfugiés, les cours avec une poignée de bénévoles. Lui-même rescapé des camps de Keraterm et de Trnopolje, il enseigne aux enfants des rudiments d'informations sur les pays qui accueilleront les familles.

« Au début, se souvient Mme Nada Ruzic, chargée des questions d'éducation à Split, *il a fallu improviser. Tout le monde en Croatie a mis du sien, surtout les enseignants, pour accueillir ces enfants. Aujourd'hui, nous n'aurions pas réellement de problèmes de locaux, car nous pourrions reconvertir d'anciennes casernes, par exemple, si nous n'avions pas de problèmes d'argent, pour payer le matériel, le mobilier et les professeurs. »*

Appuyés notamment par l'Institut européen pour le développement des potentialités des enfants (IEDPE), qui regroupe deux cent cinquante spécialistes européens en éducation, et soutenus par diverses associations d'aide humanitaire, les responsables croates de l'éducation proposent parfois des projets « clef en main » aux bailleurs de fonds. Ainsi, dans l'agglomération de Split, à Stobrec, où campent – sous des tentes et dans des caravanes – environ 500 réfugiés dont 300 enfants, un projet d'école devrait bientôt voir le jour grâce au ministère des affaires étrangères italien : celui-ci paierait le matériel et le mobilier scolaire ainsi que des professeurs recrutés parmi les enseignants croates au chômage.

« Nous tentons de nous organiser, explique Mme Ruzic, *sachant que nous ne pouvons tout résoudre. Comme nous avons parmi les réfugiés bon nombre d'enseignants, il nous paraît bon de multiplier les écoles spécifiquement bosniaques. »* Qu'adviendra-t-il, alors, du brassage maintenu par la première vague de scolarisation ? *« N'est-il pas déjà fait ?* répond Mme Ruzic. *Ce qui compte, de toute façon, c'est que tous les enfants puissent aller à l'école. »*

JEAN-MICHEL DUMAY

□ **Un « casque bleu » égyptien tué en Bosnie.** – Un « casque bleu » égyptien, âgé de vingt-deux ans, a été tué, jeudi 25 février, par un tireur embusqué près de Sarajevo, a annoncé vendredi la Force de protection de l'ONU (FORPRONU) dans un communiqué. Le soldat escortait un convoi d'aide humanitaire de Sarajevo à Rajlovac, localité tenue par les Serbes et située à l'ouest de la capitale. Sa mort porte à trente le nombre des « casques bleus » victimes de tirs d'artillerie, de tireurs embusqués, d'explosions de mines ou d'accidents depuis le début du déploiement de la FORPRONU dans l'ex-Yougoslavie en mars 1992. – *(Reuter.)*

□ **Le pape hostile à l'avortement des femmes violées en Bosnie.** – Dans une lettre adressée à l'archevêque de Sarajevo, Mgr Vinko Puljik, publiée vendredi 26 février au Vatican, Jean-Paul II a demandé aux femmes violées en Bosnie-Herzégovine de ne pas avorter. Celles-ci *« doivent être aidées à distinguer entre l'horrible acte de violence subi de la part d'hommes égarés dans la raison et dans la conscience, et la réalité des nouveaux êtres humains au début de leur vie »*. Le pape souhaite que ces femmes soient aidées à *« transformer l'acte de violence »* infligé en un *« acte d'amour et d'accueil »*. – *(AFP.)*

ITALIE : les suites de l'enquête « Mains propres »

L'industriel Raul Gardini dans la tempête

ROME

de notre correspondante

Gros temps pour M. Raul Gardini ! L'industriel italien, un des anciens *condottiere* de l'Italie triomphante, qui, en 1992, avait fait vibrer d'enthousiasme des millions de téléspectateurs à travers le monde lorsqu'il faillit gagner, avec son voilier *Moro di Venezia*, la Coupe de l'America, se prépare à affronter une nouvelle tempête : après tant d'autres, M. Gardini a reçu, vendredi 26 février, un avis d'ouverture d'enquête judiciaire le concernant.

L'industriel aura à répondre d'une éventuelle violation de l'article 2628 du Code civil pour *« surévaluation exagérée de certains biens et actions de société »*, qui aurait pu léser des petits actionnaires lors de la naissance, en 1989, de l'Enimont, cette joint-venture ratée lancée par M. Gardini, alors à la tête du groupe Ferruzzi-Montedison, pour s'assurer un quasi-monopole dans le domaine de la chimie, par le biais d'une alliance entre les hydrocarbures d'Etat, l'ENI, et la Montedison. L'aventure s'était achevée, fin 1990, par la solution inverse : le rachat des parts de la Montedison par l'ENI. Faisant remarquer qu'il ne s'agit, cette fois, ni de *« corruption, ni de concussion, ni de violation sur la loi de financement des partis »*, l'ex-patron de la Montedison s'est dit *« à la disposition de la justice »*.

Vers un compromis

M. Raul Gardini n'en est plus, à soixante ans, à une tempête près : celui que l'on surnomme aussi *il contadino*, *« le paysan »*, ce self-made man au caractère entier, qui, nanti d'un diplôme d'ingénieur agricole, après avoir été le plus proche collaborateur de Serafino Ferruzzi, épousa une de ses filles et finit par prendre en mains le groupe, s'est déjà trouvé dans la tourmente en juin 1991 : la famille Ferruzzi l'écarta alors de ses affaires, après plus de dix ans d'une direction audacieuse qui lui avait fait prendre le contrôle, entre autres, de Beghin-Say en 1981 et de Montedison cinq ans plus tard. Avec son associé français, M. Jean-Marc Vernes, M. Gardini, largement « dédommagé » de son divorce avec Ferruzzi, s'était lancé dans une nouvelle aventure agroalimentaire internationale, obtenant, à la tête de Gardini et associés, le contrôle de Cacao Barry, Sogeviandes and Vital et surtout Sucres et denrées (Sucden).

Comme par un fait exprès, le jour même où l'opération « Mains propres », après Fiat et les Chemins de fer italiens – dont un des plus hauts dirigeants, M. Lorenzo Necci, est aussi sous enquête – touchait à M. Gardini, un des industriels « phares » les plus « symboliques » du pays, le président de la République, M. Oscar Luigi Scalfaro, en visite à Pavie, dans le nord du pays, s'exprimait pour la première fois, avec force et précision, sur la crise morale traversée par le pays et illustrée de manière si dévastatrice par l'enquête milanaise. Trouver une issue, explique le président, est une urgence absolue. La solution ? Une sorte de compromis, suggère-t-il, qui pénaliserait les hommes politiques ayant encaissé de l'argent pour les partis, en les obligeant à le rendre, et a renoncer à toute fonction politique. En contrepartie, leur serait évitée *« la honte d'aller en prison »*.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

□ **Mandat d'arrêt contre M. Giuseppe Garofano, ancien président de Montedison.** – Le parquet de Milan a délivré, vendredi 26 février, un mandat d'arrêt à l'encontre de M. Giuseppe Garofano, ancien président de Montedison, actuel conseiller du groupe Ferruzzi et vice-président de sa société financière Ferfin, a-t-on appris de source judiciaire. M. Garofano est recherché pour une affaire de pots-de-vin versés à la Démocratie chrétienne pour une campagne électorale en 1990, alors qu'il était à la tête de Montedison. De bonne source à Milan, on indique qu'il se serait réfugié à Paris. – *(AFP.)*

HONGRIE : tout en craignant une victoire des anciens communistes

Le Parlement a donné son feu vert aux premières élections intersyndicales démocratiques

Après l'adoption d'une nouvelle loi par les députés, mardi 23 février, les Hongrois éliront, au mois de mai, pour la première fois, des délégués à la caisse de sécurité sociale et aux comités d'entreprise. Le syndicat néocommuniste a de fortes chances de remporter ce scrutin.

BUDAPEST

de notre correspondant

Trois ans après le changement de régime, la Hongrie assiste à un retour en force du « social ». Longtemps absent du devant de la scène, le monde du travail redresse progressivement la tête au fur et à mesure que la facture de la transition économique commence à se faire sentir. La classe politique, largement dominée par des intellectuels, au point que le pays a été surnommé la *« république des professeurs »*, a souvent entretenu une méfiance instinctive envers les revendications sociales et les syndicats, perçus comme des vestiges de l'ordre ancien.

Mais un tournant important a été franchi mardi 23 février lorsque le Parlement a adopté une loi sur l'organisation des premières élections intersyndicales démocratiques à l'échelle nationale. Le scrutin se déroulera en deux étapes : le 21 mai, l'ensemble des huit millions d'électeurs hongrois seront appelés aux urnes pour élire des délégués syndicaux aux caisses de la sécurité sociale et de la retraite, qui seront cogérées avec des membres nommés par les organisations patronales et les associations de retraités. Parallèlement, entre le 21 et le 28 mai, les salariés éliront, là aussi pour la première fois, des représentants aux comités d'entreprise.

Cette nouvelle loi, qui consacre le rôle des « partenaires sociaux », est l'aboutissement de deux ans de négociations ardues entre le gouvernement conservateur et les syndicats. Mais le dialogue était tellement dans l'impasse que ce sont finalement les syndicats entre eux qui ont accouché de ce projet en septembre dernier. *« C'est la première fois que le Parlement adopte un contrat civique »*, se félicite M. Csaba Ory, président de la Ligue démocratique des syndicats indépendants, le deuxième syndicat libre à voir le jour en Europe de l'Est après Solidarnosc.

Un test politique

Ces élections du mois de mai auront également valeur de test politique à un an des prochaines législatives en raison des affinités des trois principaux candidats. La MSOSZ (ancienne centrale unique) est l'alliée déclarée du Parti socialiste (ex-communiste), la Ligue est plutôt proche de l'opposition, alors que le président des conseils ouvriers est un député du Forum démocratique, la principale formation de la coalition au pouvoir.

Un autre enjeu de la loi, adoptée mardi dernier, a été de mettre un terme à la polémique entourant la division du vaste patrimoine immobilier de la Confédération des syndicats hongrois (MSOSZ), l'héritière de la centrale communiste. Contrairement à l'ex-PC, dont les biens ont été répartis, la MSOSZ est demeurée le dernier bastion de l'ancien régime à préserver ses privilèges. Le Parlement a entériné pendant l'été 1991 le principe du démantèlement des avoirs du MSOSZ, mais depuis, les caciques du syndicalisme ont résisté dur comme fer en agitant à intervalles réguliers la menace de grève générale.

Effrayé par la perspective d'un chantage à la paix sociale, le gouvernement a longtemps hésité sur la marche à suivre, alternant la carotte et le bâton. Mais après ses trois années de résistance passive, la MSOSZ tire finalement son épingle du jeu. Aux termes de l'accord syndical de septembre, approuvé mardi par les députés, les anciens communistes préservent 40 % de leur patrimoine central dont la valeur totale est évaluée à 4,5 milliards de forints. Les biens des puissantes fédérations, notamment celles des mineurs et de la chimie, ne seront divisés qu'à partir de 1995. Dans l'immédiat, seule une trentaine de bâtiments vont être cédés, dont un hôtel au bord du lac Balaton, douze appartements situés dans le quartier juif de la colline des roses de Budapest, ainsi que le siège de la défunte association des Amitiés hungaro-soviétiques. Autre concession, et non des moindres : le quotidien *Népszava (la Voix du peuple)* est désormais propriété de l'ensemble des syndicats.

Le « syndrome lituanien »

Ce compromis, patiemment élaboré, a toutefois failli voler en éclats à la veille du vote au Parlement. Estimant que le projet fait la part trop belle à l'ex-syndicat communiste, les députés du MDF, le parti du premier ministre, suivis par les jeunes démocrates de la FIDESZ, sont entrés en rébellion contre le gouvernement. Terrorisés par le *« syndrome lituanien »*, ils craignent à juste titre une victoire du MSOSZ aux élections de mai. Le syndicat serait non seulement légitimé, mais il bénéficierait également d'un pouvoir économique énorme en contrôlant, grâce au soutien des organisations patronales (elles aussi ex-communistes), la sécurité sociale et son budget de 600 milliards de forints, qui représente presque la moitié du budget total de l'Etat.

Pour tenter de limiter les dégâts d'une victoire prévisible de la MSOSZ, les députés ont, *in extremis*, rajouté un amendement stipulant que les élections ne seront valides que si la participation dépasse les 25 %. Dans le cas contraire, le scrutin sera reporté à la fin de 1994, c'est-à-dire après les législatives. Vu la désaffection des électeurs hongrois, ce seuil des 25 % sera très difficile à franchir. En témoignent les élections partielles de l'année dernière, majoritairement remportées par le Parti socialiste où ce quorum n'a jamais été atteint au premier tour.

Si cette « astuce » juridique complique encore la tâche du MSOSZ, elle fragilise aussi la situation de l'ensemble des syndicats. Tous accusent le pouvoir de jouer avec le feu en prenant le risque de sacrifier le *« dialogue social »* si les élections de mai sont invalidées. Quel que soit le cas de figure, l'ancien syndicat communiste, de loin le plus important, n'a pas encore dit son dernier mot.

YVES-MICHEL RIOLS



AFRIQUE

MAROC

Les prisonniers politiques dénoncent la dégradation de leurs conditions de détention

RABAT

correspondance

Les détenus politiques marocains multiplient depuis quelque temps les grèves de la faim et les appels à l'opinion publique nationale et internationale pour protester contre *«la détérioration de leurs conditions»*.

Qu'ils aient été arrêtés pour appartenance à des organisations d'extrême gauche interdites, à la mouvance islamiste ou simplement pour des activités syndicales, tous dénoncent, dans les communiqués qu'ils ont fait parvenir à la presse, l'attitude du nouveau directeur général de l'administration pénitentiaire, M. Mohamed Ledidi.

Ils n'omettent jamais de rappeler que ce dernier présidait, en avril 1992, le tribunal qui jugea à Rabat le secrétaire général de la Confédération démocratique du travail, M. Noubir Amaoui. Ce dernier fut alors condamné à deux ans de prison pour propos diffamatoires envers le gouvernement. A M. Ledidi, et à ses subordonnés, les prisonniers reprochent de remettre en cause les *«acquis»* qu'ils avaient obtenus à la suite de *«longues années de souffrance»*. Ainsi, les visites sont à nouveau strictement réglementées et les contacts directs interdits. La visite des enfants n'est plus admise, les soins médicaux sont très insuffisants, et la nourriture est aussi mauvaise que les prisons sont sales. Enfin, les détenus réclament le droit de poursuivre des études.

Vendredi 26 février à Rabat, des familles de prisonniers ont déploré, au cours d'une rencontre avec la presse, cette *«dégradation de la situation»*, et exprimé leur *«crainte que les détenus ne soient victimes d'accidents graves de santé»*. Au début de février, le ministère de la justice, auquel est rattachée l'administration pénitentiaire, avait rejeté ces accusations, et affirmé que M. Ledidi était en train de *«procéder à une réorganisation afin d'améliorer les conditions de vie en prison aussi bien pour la nourriture que pour l'espace»*.

Il y a quelques jours, l'Organisation marocaine des droits de l'homme (OMDH, indépendante) demandait aux autorités de libérer rapidement, *«pour des raisons d'ordre humanitaire»*, M. Abderrahim Sawab détenu à la prison Okacha de Casablanca, et condamné, après les événements de juin 1981 à Casablanca, à quinze années de prison. Il avait alors dix-sept ans. Selon l'OMDH, il est *«dans un état de santé critique, atteint de tuberculose, paralysé des membres inférieurs et présente des troubles mentaux graves»*.

En juin 1990, l'OMDH estimait à trois cents le nombre de détenus politiques au Maroc. Vendredi, les familles présentes et des membres de l'Association marocaine des droits de l'homme (AMDH, opposition de gauche) ont évoqué le chiffre de sept cent cinquante prisonniers politiques, y compris des islamistes. Les autorités marocaines rejettent, pour leur part, la distinction entre prisonniers de «droit commun» et détenus «politiques».

MOUNA EL BANNA

ZAÏRE

Le chef d'état-major des Forces armées lance un avertissement à la classe politique

Après plus de quarante-huit heures de siège, les militaires ont finalement libéré, dans l'après-midi du vendredi 26 février, les accès du Palais du peuple, à Kinshasa, où étaient réunis les trois cents membres du Haut Conseil de la République (HCR, Parlement provisoire). Le soulagement qui a suivi l'annonce du retrait des militaires n'a malheureusement pas duré. En fin d'après-midi, les échos d'une fusillade étaient entendus autour de la résidence du président du HCR, Mgr Laurent Mosengwo, située dans le quartier de la Gombé, dans le centre de la capitale.

Joint par téléphone, le prélat – jusque-là considéré comme une personnalité intouchable – a raconté que les tirs avaient commencé au moment où des membres du HCR venaient d'arriver chez lui. Un groupe de militaires a pris position autour du centre interdiocésain, où réside Mgr Mosengwo, tirant *«des coups de feu»* et lançant *«des grenades lacrymogènes»*. Le calme n'est revenu qu'en début de soirée.

Au même moment, dans une déclaration télévisée, le chef d'état-major des Forces armées zaïroises (FAZ), le général Eluki Monga, a fait savoir que les FAZ *«prendront leurs responsabilités»* si la prochaine rencontre entre le président Mobutu et les délégués du HCR, qualifiée de *«conclave de la dernière chance»*, n'aboutit pas.

Cette rencontre, dont la date n'est toujours pas fixée, est censée permettre de trouver une solution à la crise politique, et, en particulier, au conflit entre le chef de l'Etat et le premier ministre de transition, M. Etienne Tshisekedi – dont M. Mobutu souhaite le départ.

En France, le gouvernement devrait donner, au début de la semaine prochaine, une *«orientation définitive»* à sa politique à l'égard du Zaïre, a indiqué le ministre belge des affaires étrangères, M. Willy Claes, qui s'est entretenu, vendredi à Bruxelles, avec son homologue français, M. Roland Dumas, et le secrétaire d'Etat américain, M. Warren Christopher.

A Berne, le gouvernement suisse a précisé qu'il étudiait *«toutes les options»* que pourrait prendre la communauté internationale pour accroître sa pression à l'encontre du président Mobutu. Ce dernier possède une villa à Lausanne, ainsi que plusieurs comptes bancaires dans des banques helvétiques. Le chef de l'Etat zaïrois, en *«séjour privé»* en France, doit regagner son pays dans les prochains jours. – *(AFP, Reuter.)*

SOMALIE

La bataille de Kisimayo aurait fait une centaine de morts

Une centaine de Somaliens ont été tués et quatre-vingt-onze autres blessés par balles, au cours de quatre jours d'affrontements entre factions rivales, dans la ville portuaire de Kisimayo (sud), ont annoncé, vendredi 26 février, les responsables belges de Médecins sans frontières (MSF). Il s'agit du bilan *«le plus lourd depuis l'intervention des forces alliées, en décembre»*, a souligné MSF. La bataille de Kisimayo – où sont présents quelque neuf cents militaires belges et américains – oppose depuis plusieurs semaines les troupes du colonel Omar Jess et celles du général «Morgan».

Par ailleurs, au Kenya, des sources proches des autorités portuaires de Mombasa ont affirmé, vendredi soir, que le cargo grec *Bana-1*, soupçonné de transporter vers la Somalie des armes en provenance de Serbie (*le Monde* du 25 février), avait rebroussé chemin et se dirigeait vers l'Europe. – *(AFP, Reuter.)*

GUINÉE-ÉQUATORIALE

Un opposant met en cause l'attitude de la France

Un dirigeant de l'opposition, M. Severo Moto, président du Parti pour le progrès de Guinée-Équatoriale (PPG), a dénoncé l'attitude de la France, vendredi 26 février, à Madrid (Espagne), l'accusant notamment de participer, *«avec le Maroc»*, à la formation d'*«escadrons de la mort»*, au sein des forces de sécurité du président Teodoro Obiang. Selon M. Moto, le Maroc, mais aussi le Gabon et le Cameroun, serviraient de *«fers de lance»* à la France, pour s'implanter en Guinée Équatoriale.

M. Moto a cité l'exemple de la récente *«annexion»* par le Gabon de deux îles guinéennes, Embane et Cocoteros – dont les sous-sols, selon lui, seraient riches en pétrole. Il a également évoqué la présence de *«fonctionnaires camerounais»*, contrôlant les douanes de plusieurs villes guinéennes. – *(AFP.)*

□ **ANGOLA : les pourparlers de paix à Addis-Abeba différés.** – La deuxième session des pourparlers de paix en Angola, qui aurait dû s'ouvrir vendredi 26 février à Addis-Abeba, a été différée en l'absence de la délégation des rebelles de l'UNITA. Celle-ci a fait valoir que les combats étaient trop violents dans la région de Huambo, où se trouve son quartier général, pour qu'elle puisse songer à entamer ces discussions. Les diplomates en poste à Luanda sont dans l'ensemble plutôt pessimistes quant aux chances de réussite de ces pourparlers. – *(Reuter.)*

□ **ÉTHIOPIE : seize mille prisonniers oromos ont été libérés.** – Le gouvernement de transition a libéré, jeudi 26 février, quelque seize mille prisonniers, membres de la tribu des Oromos et supposés appartenir au Front de libération oromo (FLO), que l'armée gouvernementale détenait dans des camps, depuis plusieurs mois. De bonne source, on estime à cinq mille le nombre d'Oromos encore détenus. – *(AFP.)*

□ **RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE : M. Lakoué premier ministre.** – Le président centrafricain, M. André Kolingba, a nommé vendredi 26 février, au poste de premier ministre, M. Enoch Derant Lakoué. Président du parti social-démocrate (PSD, opposition), M. Lakoué est candidat à la prochaine élection présidentielle tout comme le président sortant qui vient de le nommer. Il remplace à la tête du gouvernement M. Malendoma, limogé par le président Kolingba pour avoir voulu *«bloquer le processus démocratique»*. – *(AFP.)*

□ **SÉNÉGAL : le dépouillement des votes pour l'élection présidentielle dans l'impasse.** – La Commission nationale de recencement des votés chargée de proclamer les résultats de l'élection présidentielle au Sénégal, a suspendu ses travaux sur un *«constat d'échec»*, selon l'expression de sa présidente, Mme Vaz. Une divergence d'analyse des textes oppose les adversaires du président Diouf et le Parti socialiste au pouvoir. Les premiers, qui accusent le PS de fraudes, estiment que la Commission doit *«entériner, modifier ou annuler»* les résultats avant leur transmission au Conseil constitutionnel, tandis que les seconds considérent que la Commission, n'étant pas une juridiction, doit se contenter de tansmettre au CC les résultats avec *«ses remarques sur les points de désaccord»*. – *(Reuter, AFP.)*

OCÉAN INDIEN

MADAGASCAR

Le professeur Albert Zafy a été proclamé président

Le professeur Albert Zafy, chef de file de l'opposition, regroupée au sein du mouvement des Forces vives, a été officiellement proclamé, vendredi 26 février à Tananarive, vainqueur de l'élection présidentielle à deux tours qui l'avait opposé, le 25 novembre puis le 10 février, au chef de l'Etat sortant, l'amiral Didier Ratsiraka.

Selon les derniers résultats électoraux publiés par le ministère de l'intérieur, M. Zafy a recueilli 66,62 % des suffrages, contre 33,38 % à M. Ratsiraka. Celui-ci, ont assuré ses proches, se soumettra au *«vœu démocratique du peuple»*. Le nouveau président malgache devrait prêter serment, le 12 mars, devant la Haute Cour.

Un médecin au chevet de la Grande Ile

Fils de paysans de la côte est, né à Ambilobe, dans la région d'Antsarinana (ex-Diego-Suarez), M. Albert Zafy, soixante-cinq ans, marié et père de trois enfants, n'a pas le profil d'un politicien ordinaire. Cette «grosse tête» a un tempérament de bûcheur et la passion des sciences exactes. Quittant Madagascar en 1954, il fit toutes ses études à Montpellier, en France. Licencié de mathématiques et de physique, il obtint l'agrégation de médecine et se spécialisa en chirurgie thoracique. Il fut l'un des assistants du professeur Christian Cabrol, lors de la première opération à cœur ouvert réalisée en France.

Ce n'est qu'en 1971 que «Zaf», comme l'appellent aujourd'hui ses fidèles, revient définitivement au pays, ses titres de professeur en poche. Il est ministre de la santé et des affaires sociales, de 1972 à 1975, dans le gouvernement du général Gabriel Ramanantsoa, avant que M. Ratsiraka n'accède au pouvoir. Au référendum constitutionnel de décembre 1975, il fait campagne pour le «non».

Dédaignant les querelles de chapelle, cet autodidacte de la politique attendra 1988 pour créer l'Union nationale pour le développement et la démocratie (UNDD), un parti ouvert aux thèses écologistes. A l'issue de la deuxième «Concertation nationale», organisée, en décembre 1990, sous l'égide du Conseil des Eglises chrétiennes de Madagascar (FFKM), M. Zafy est nommé président du Comité national des Forces vives, creuset de la contestation. Son franc-parler et son indépendance d'esprit font de ce fervent catholique, aux allures débonnaires, une des personnalités les plus populaires parmi les jeunes opposants. Nommé premier ministre du gouvernement de transition, le 16 juillet 1991, il traverse avec sang-froid les tempêtes politiques que soulève, parmi les partisans du chef de l'Etat, la mise en place de ce «gouvernement *bis*».

«Notre histoire sera heureuse!»

Trois semaines plus tard, lors de la fameuse «marche de la liberté», violemment réprimée par les forces de l'ordre, deux de ses gardes du corps, qui se sont jetés devant lui pour le protéger, sont tués sous ses yeux. Le massacre du 10 août, s'il a brisé le rêve d'une transition rapide et pacifique, achève d'isoler le président Ratsiraka – que n'hésite pas à désavouer une partie de l'armée.

L'opposition saura en tirer avantage : la création d'une Haute Autorité de l'Etat, en octobre 1991, puis la désignation d'un «gouvernement de consensus», en décembre, confirment la lente mais sûre ascension des Forces vives... et de son chef. Les obstacles et les provocations ne manquent pourtant pas : prises d'otages, attentats, tentative de putsch, agitation «fédéraliste» à Tamatave et dans d'autres villes de province, etc. Rien n'y fait.

En 1992, les électeurs malgaches, après avoir approuvé, en août, le projet de la nouvelle Constitution, infligent, en novembre, lors du premier tour de l'élection présidentielle, un sérieux avertissement au locataire du palais d'Iavohola. L'amiral Ratsiraka obtient laborieusement 29 % des suffrages, contre 48 % au professeur Zafy. Celui-ci, désormais sûr de sa victoire, aborde la dernière ligne droite avec un flegme souriant. *«Après le 10 février, notre histoire sera heureuse!»*, lançait-il à la foule de ses supporters, deux jours avant le second tour. Celui que l'on a surnommé *«l'homme au chapeau de paille»* devra souquer ferme pour tenir ses promesses et redresser le gouvernail d'une Grande Ile en plein naufrage économique.

CATHERINE SIMON

ASIE

CAMBODGE : déçu par l'impuissance de l'ONU

Le responsable civil de l'APRONUC le Français Gérard Porcell va abandonner ses fonctions

Le chef de l'administration civile de l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge (APRONUC), le Français Gérard Porcell, a annoncé qu'il quittera ses fonctions à partir du 1er avril prochain, avant l'expiration du mandat de l'ONU, pour marquer sa déception devant l'impuissance de l'organisation internationale, a déclaré, vendredi 26 février, un responsable onusien à Phnom-Penh. Chargé de prendre le contrôle de l'administration cambodgienne pendant la période de transition – et en particulier des cinq ministères-clés du régime de Phnom-Penh prévus par les accords de Paris, – M. Porcell a estimé, selon un de ses collègues, que l'APRONUC n'avait pas été assez ferme avec les Khmers rouges et n'avait pas tenu bon face au gouvernement de M. Hun Sen.

Un certain nombre de responsables de l'APRONUC éprouvent la même frustration devant la mollesse de leur organisation. Rares sont ceux qui l'expriment ouvertement, comme l'avait fait, par exemple, l'an dernier le général français Michel Loridon, ancien numéro deux de la composante militaire de l'APRONUC; ce dernier considérait que l'APRONUC devait faire preuve de fermeté et non pas reculer face aux violations des accords par les Khmers rouges.

Ancien président de section au tribunal administratif de Paris, énarque, M. Porcell avait pris très au sérieux sa mission au Cambodge. Plus important responsable francophone dans une APRONUC largement dominée par les anglophones – en dépit du rôle traditionnel de la langue française au Cambodge, – il s'était trouvé confronté à la fois à l'intransigeance des Khmers rouges, à celle des ex-communistes de Phnom-Penh, prêts à tout pour remporter des élections qui paraissent plus favorables aux partisans du prince Sihanouk, et à la faiblesse persistante du chef de l'APRONUC, le Japonais Yasushi Akashi. M. Porcell paraît en avoir tiré les conséquences.

P. de B.

INDE : les conflits entre hindous et musulmans

Un complexe éducatif en panne à Bombay

«Victime» principalement du parti hindouiste fascisant Shiv Sena, largement responsable des massacres de musulmans en janvier dernier à Bombay (*le Monde* du 25 février), un complexe éducatif en construction depuis six ans par une fondation chiite dans la banlieue de la métropole indienne risque de ne jamais voir le jour.

Selon la Fondation Al-Khoï – du nom du grand ayatollah Aboul Qassem Al Khoï, la plus haute autorité chiite, décédé en août dernier en Irak, – les extrémistes hindous, principalement le Shiv Sena et le BJP (le Parti du peuple), axant leur campagne sur des questions architecturales, ont réussi à obtenir l'arrêt des travaux depuis le 20 janvier. Ils veulent faire démolir le dôme central du complexe, parce qu'il est conçu à l'image du Taj Mahal, et ont soulevé auprès des autorités locales des problèmes d'infraction aux plans architecturaux initiaux. Le tribunal qui devait se prononcer sur cette affaire a déjà reporté son verdict à trois reprises.

D'une valeur de 30 millions de dollars, le complexe, qui s'étend sur 60 000 mètres carrés à Dahisar, à 20 kilomètres à l'est de Bombay, est destiné à accueillir quelque 3 000 élèves et étudiants, une petite partie des bâtiments seulement devant abriter des cours de théologie. Il inclut également un orphelinat et un hôpital. Selon la Fondation, il n'était pas uniquement destiné à la communauté chiite (estimée de source chiite, entre 20 et 25 millions de personnes), ni aux seuls musulmans.

Société de bienfaisance basée à Londres, la Fondation, dont le chef sera le successeur de l'ayatollah al-Khoï, une fois qu'il aura été désigné par les écoles et les chefs religieux chiites, travaille en association avec le Centre international de recherche technique, qui collabore avec l'UNESCO.

M. Na.

TAIWAN : affaiblissant la position des conservateurs

Le remaniement du gouvernement consolide l'autorité du président Lee Teng-hui

Le comité central du Parti nationaliste (Kuomintang, KMT) a approuvé, vendredi 26 février, l'important remaniement ministériel décidé par le nouveau premier ministre de Taïwan, M. Lien Chan. Six des principaux portefeuilles changent de titulaire. Seuls demeurent de l'ancienne équipe conservatrice du général Hau Pei-tsun les ministres de l'intérieur (M. Wu Po-hsiung) et des affaires étrangères (M. Frederick Chien). Des présidents d'université sont nommés à la défense et aux transports et communications tandis que le secrétaire général adjoint du KMT, M. Hsu Li-teh, devient vice-premier ministre.

Ce remaniement, décidé par le premier chef du gouvernement de Taïwan qui ne soit pas originaire du continent chinois, marque à la fois un rajeunissement du cabinet, où entrent des technocrates, et un renforcement de la présence de Taïwanais de souche proches du président Lee Teng-hui. Par ailleurs, M. James Soong, secrétaire général du KMT, a été nommé gouverneur de l'île, en remplacement de M. Lien Chan.

Voici la liste des principaux ministres : finances, M. Lin Chen-kuo, qui dirigeait les finances de la province de Taïwan; éducation, M. Kuo Wei-fan, président du Conseil de planification et de développement culturel; économie, M. P. KI. Chiang, vice-ministre sortant; justice, M. Ma Ying-jeou, vice-président du Conseil des affaires du continent, architecte de la stratégie de relations avec Pékin et ancien dirigeant du KMT; défense, M. Sun Chen, président de l'Université nationale de Taïwan; transports et communications, M. Liu Chao-shiuan, président de l'Université Tsing Hua. Ancien ministre de l'économie, M. Vincent Siew prend la tête du Conseil de planification et de développement économique.

Enfin, M. John Chang, vice-ministre des affaires étrangères et qui passe pour être le fils naturel de l'ancien président Chiang Ching-kuo, est nommé président de la Commission des affaires des Chinois d'outre-mer.

□ **CHINE : encore deux étudiants dissidents en prison.** – Le ministère chinois de la justice a confirmé, vendredi 26 février, que deux dissidents figurant sur la liste des dirigeants du «printemps de Pékin» en 1989 étaient toujours derrière les barreaux, alors que Pékin avait affirmé récemment que tous les étudiants avaient été libérés. MM. Liu Gang, trente et un ans, et Zhai Weimin, vingt-quatre ans, – respectivement troisième et sixième sur la liste des vingt et un dirigeants étudiants les plus recherchés après les manifestations pour la démocratie de 1989 – sont toujours en prison, a reconnu un responsable du ministère. – *(Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

ÉGYPTE

Quatre tués dont trois touristes dans un attentat au centre du Caire

LE CAIRE

de notre correspondant

Trois touristes et un Egyptien ont été tués et dix-huit autres personnes ont été blessées, dont six étrangers, vendredi 26 février, par l'explosion d'une bombe à retardement de forte puissance, dans un café de la place Tahrir, au centre du Caire.

La déflagration a eu lieu à 20 h 45 à la porte du café Wadi el Nil (La Vallée du Nil); les trois touristes tués sont un Suédois, un Turc et un Somalien, et parmi les blessés – dont trois sont dans un état grave – se trouvent deux Américains, une Canadienne, un Suédois et un Somalien. Le café a été complètement détruit par la déflagration.

C'est sur la place Tahrir, la plus grande de la capitale, que se trouvent le musée du Caire, l'hôtel Nile Hilton, le siège de la Ligue arabe, le ministère des affaires étrangères et l'université américaine. Les touristes y étaient d'autant plus nombreux au moment de l'explosion que celle-ci a eu lieu à une heure de pointe, après l'*iftar*, le repas de rupture du jeûne du ramadan.

Samedi matin, l'attentat n'avait pas encore été revendiqué; mais il est probable qu'il s'inscrit dans la série d'agressions perpétrées, depuis l'été, par les extrémistes musulmans contre les touristes. Ces attentats – quatorze selon les sources officielles – ont fait un mort et une douzaine de blessés parmi les touristes. Le gouvernement a réagi par une vaste campagne d'arrestations dans les milieux extrémistes musulmans.

L'attentat de vendredi semble démontrer que si les islamistes sont affaiblis, ils ne sont pas pour autant neutralisés. La faible reprise qui s'amorçait dans l'industrie du tourisme – laquelle accuse une baisse de fréquentation de 40 % – en souffrira sans doute. Or le tourisme fait vivre une dizaine de millions d'Egyptiens; il avait rapporté, l'année dernière, près de 3 milliards de dollars à l'Egypte.

ALEXANDRE BUCCIANTI

DIPLOMATIE

Le calendrier diplomatique de M. Clinton

M. Mitterrand en visite officielle aux Etats-Unis le 9 mars

A l'invitation du président Bill Clinton, M. François Mitterrand se rendra en visite officielle à Washington le 9 mars prochain. Le chef de l'Etat fera l'aller-retour dans la journée. Le président français précédera de quelques jours le chancelier allemand Helmut Kohl, qui sera aux Etats-Unis les 25 et 26 mars. M. Clinton a, quant à lui, été invité par M. Mitterrand à venir en France l'année prochaine, à l'occasion du cinquantième anniversaire du débarquement allié en Normandie, le 6 juin 1944.

Outre MM. Mitterrand et Kohl, le président américain – qui a déjà reçu, cette semaine, M. Major – rencontrera le premier ministre israélien, M. Yitzkah Rabin, et le Père Aristide, qui vit aux Etats-Unis depuis le coup d'Etat militaire de 1991 qui lui a fait perdre le pouvoir en Haïti. Le séjour du président égyptien, M. Hosni Moubarak, est prévu le 6 avril, deux jours après la tenue du premier sommet américano-russe depuis l'arrivée de la nouvelle administration américaine au pouvoir. D'autres entretiens diplomatiques auront également lieu avec le premier ministre irlandais, M. Albert Reynolds, et le secrétaire général de l'OTAN, M. Manfred Wörner.

La Maison Blanche n'a pas encore confirmé la venue à Washington, en avril, du premier ministre japonais, pourtant annoncée par l'agence de presse japonaise Jiji, mais elle a précisé que d'autres visites officielles seront annoncées *« dans les prochaines semaines »*.

□ **Le chancelier Kohl au Japon.** – Le chancelier allemand Helmut Kohl est arrivé, vendredi 26 février, en visite officielle au Japon, quatrième étape de sa tournée dans cinq pays d'Asie. Lors de son séjour de quatre jours, il devait rencontrer le premier ministre, M. Kiichi Miyazawa, et demander à Tokyo d'aider économiquement la Russie sans attendre le règlement de leur conflit sur les îles Kouriles. Le chancelier Kohl s'est déjà rendu en Inde, à Singapour et en Indonésie, et doit clore son voyage par la Corée du Sud. – *(Reuter.)*

AMÉRIQUES

L'explosion de New-York

Suite de la première page

Selon le dernier bilan, l'explosion, qui serait due à une bombe d'une centaine de kilos, et l'incendie qui a suivi ont fait cinq morts et environ 300 blessés.

Les premiers secours sont arrivés en quelques minutes, et leur efficacité a permis de limiter le nombre des victimes. Au total, plus de 400 pompiers, la moitié des effectifs des casernes de New-York, autant de policiers, des hélicoptères et des bateaux-pompes ont été mobilisés pour porter secours aux blessés et évacuer les 50 000 personnes travaillant dans chacune des deux tours.

Il a fallu attendre près de dix heures avant que soient dégagés les derniers employés bloqués dans les ascenseurs ou retrouvés à demi asphyxiés dans les bureaux. Dans l'après-midi, les autorités ont craint un moment une autre catastrophe après une alerte à la bombe dans un autre gratte-ciel new-yorkais, le célèbre Empire State Building, mais les milliers d'occupants de cet édifice, évacués en toute hâte, ont pu regagner ultérieurement leurs bureaux après cette fausse alerte.

Il faudra sans doute plusieurs jours avant que les enquêteurs puissent déterminer les conditions et les raisons exactes de l'explosion. Mais, en fin de soirée, s'appuyant sur les premières indications des autorités, M. Mario Cuomo, le gouverneur de l'Etat de New-York, affirmait à la télévision qu'une bombe placée dans le parking était bien à l'origine de la déflagration.

« Jusqu'à présent, nous étions invulnérables, aucun groupe étranger n'avait commis un acte de cette nature », a souligné M. Cuomo en faisant allusion au fait que la ville de New-York n'avait jusqu'alors connu aucun attentat terroriste, même au plus fort de la guerre du Golfe. D'après les enquêteurs, l'engin aurait pu être placé à l'intérieur d'une voiture garée au deuxième sous-sol, un emplacement accessible aux particuliers mais réservé pour l'essentiel aux véhicules des services secrets.

C'est notamment là qu'est garée la voiture du président des Etats-Unis lorsque celui-ci effectue une visite à la Ville de New-York ou au Palais des Nations unies. Interrogée ultérieurement à Washington sur cette coïncidence, Mme Dee Dee Myers, attachée de presse à la Maison Blanche, a refusé d'établir un lien entre le lieu choisi par les poseurs de la bombe et la présence de ces véhicules officiels.

SERGE MARTI

Vision d'apocalypse au World Trade Center

« J'ai senti la secousse, c'était comme un tremblement de terre. Je suis vraiment heureux d'être toujours en vie », a confié, en état de choc, Carlease Lee Price, qui donnait un cours de comptabilité au quatre-vingt-quatorzième étage de la tour, au moment de l'explosion. *« Tout de suite après la déflagration, une épaisse fumée noire s'est répandue dans les étages »*, a expliqué Mark Sedensky, un ingénieur travaillant pour les autorités portuaires de New-York, évacué par les pompiers du dix-neuvième étage. Robert Ashley attendait son train quand il fut à demi enseveli sous les débris tombant du plafond et des murs de la gare. *« Je ne sais vraiment pas comment j'ai fait pour m'en sortir »*, a-t-il dit aux sauveteurs qui l'ont sorti des décombres sur un brancard.

Trois heures après l'explosion, des centaines de personnes étaient toujours bloquées dans les étages, trop effrayées pour se lancer dans les escaliers. Les ascenseurs ne fonctionnaient plus et l'épaisse fumée continuait d'envahir la tour. *« C'était une vision d'apocalypse. Les rues étaient jonchées de personnes intoxiquées auxquelles les secouristes faisaient inhaler de l'oxygène »*, a raconté Jacqueline Sullivan, qui rentrait de déjeuner et se disposait à retourner travailler dans l'une des deux tours du World Trade Center, deux gratte-ciel culminant à 410 mètres, les deuxième et troisième plus hauts immeubles du monde après la tour Sears de Chicago (Illinois), haute de 443 mètres.

Fleuron de l'architecture new-yorkaise, le World Trade Center a été construit en 1972, pour 37 millions de dollars, d'après un projet de l'architecte japonais Minuro Yamasaki. Les *Twins* (jumelles), comme les New-Yorkais appellent affectueusement les deux tours, ont chacune 110 étages et 21 800 fenêtres qui ne s'ouvrent pas pour d'évidentes raisons de sécurité. Elles abritent plus de cinq cents sociétés et organismes ainsi que les douanes des Etats de New-York et du New-Jersey. – *(AFP, AP.)*

□ **Selon un rapport du Congrès des Etats-Unis la menace des armes chimiques est mondiale.** – Le monde entier est sous la menace chimique et bactériologique, les pays du tiers-monde disposant désormais de ces armes autrefois réservées aux deux grandes puissances, selon un rapport du Congrès américain, rendu public jeudi 25 février. Les auteurs de ce rapport s'interrogent également sur la menace potentielle que fait planer l'arsenal de l'ex-Union soviétique (signataire en janvier 1993 du traité prohibant l'arme chimique) et sur la capacité des nouvelles autorités à procéder à leur destruction selon le calendrier prévu. – *(Reuter.)*

□ **CANADA : Mme Kim Campbell favorite pour succéder à M. Brian Mulroney, selon un sondage.** – Le ministre de la défense, Mme Kim Campbell, part favorite pour succéder au premier ministre Brian Mulroney, si l'on en croit un sondage Gallup, réalisé auprès de 1 153 personnes et publié vendredi 26 février par le *Toronto Star*. – *(Reuter.)*

□ **NICARAGUA : le chef de l'armée dénonce un plan visant à déstabiliser le gouvernement.** – Le chef des forces armées nicaraguayennes a dénoncé, lundi 22 février, devant une commission du Congrès, l'existence d'un plan de l'opposition de droite visant à déstabiliser le gouvernement. Le général Humberto Ortega a accusé MM. Alfredo Cesar, ancien président de l'Assemblée nationale, et Virgilio Godoy, officiellement vice-président du Nicaragua mais en fait privé de tout pouvoir, d'être responsables de ce plan. Le général Ortega a également accusé MM. Cesar et Godoy d'être aidés dans leurs menées antigouvernementales par le sénateur américain ultra-conservateur Jesse Helms. – *(AFP, UPI.)*

OCÉANIE

LOIN DES CAPITALES

Les précieuses fleurs de Tasmanie

ULVERSTONE

de notre envoyée spéciale

Bien des Australiens parlent de la Tasmanie avec une pointe de dérision, considérant ce petit Etat comme un peu *« retardé »*. Pour d'autres, la vie y conserve un charme suranné : *« C'est un peu comme si on retournait cinquante ans en arrière »*, commente le journaliste Philip Knightly.

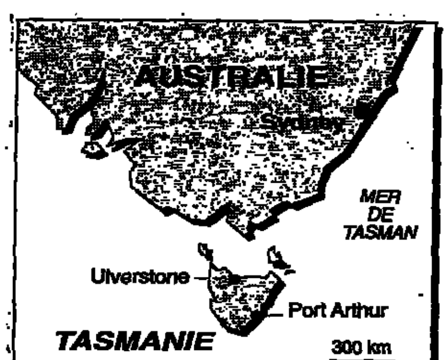
Grande comme la République d'Irlande, cette île ne représente pas même 1 % du territoire australien. En raison de son isolement et de sa faible population (450 000 habitants), elle n'a pas connu le même développement que les autres Etats. *« Même aujourd'hui on nous oublie,* dit une restauratrice. *Il est fréquent qu'on ne figure pas sur la carte du pays, comme en 1988 lors de la célébration du bicentenaire. »*

Rien d'étonnant donc si, à propos de la Tasmanie, on n'évoque en général que deux épisodes du passé : le souvenir de Port-Arthur, le bagne le plus sévère établi par les Britanniques en 1830 ; et la bataille contre la construction du barrage sur la rivière Franklin, qui a abouti à la défaite des conservateurs aux élections fédérales de 1983, quelques mois après que les écologistes eurent obtenu que le site soit inscrit au patrimoine mondial par l'UNESCO. On y trouve en effet les dernières forêts vierges en zone tempérée avec des arbres uniques, âgés de deux mille ans, les pins d'Huon, du nom du navigateur français Huon de Kermadec.

Mais cette Tasmanie qui fait si peu parler d'elle est aussi, depuis trois ans, le premier producteur de morphine à usage légal : 80 tonnes en 1992, soit 40 % de la production mondiale. C'est précisément parce qu'elle est faiblement peuplée, et en quelque sorte coupée du monde, que l'île a obtenu en 1972 du gouvernement fédéral l'exclusivité de la culture du pavot. En dehors de la floraison qui, pendant quelques jours, colore la campagne de taches mauves ou blanches, le voyageur non averti pourrait ne rien remarquer si ce n'est de grandes pancartes interdisant l'accès aux enclos : *« Keep out – Area prohibited »*. Mais gare au curieux qui passerait une main entre les barbelés pour cueillir une fleur : il risque 3 000 dollars d'amende et la prison s'il s'agit d'un récidiviste.

« La surveillance est d'abord effectuée par les sept cent cinquante cultivateurs », explique M. Wayne Smith, président de l'Association des cultivateurs de pavot, dont la propriété se situe à quelques kilomètres d'Ulverstone, dans le Nord-Ouest, région la plus féconde en *papaver somniferum*. *« Chacun de nous dispose d'une liste de numéros spéciaux lui permettant de contacter la police immédiatement. Les voisins nous renseignent aussi. Aucun étranger ne passe inaperçu. »*

Les cultivateurs doivent avoir un casier judiciaire vierge avant d'être agréés par le ministère de la santé, après recommandation du Poppy Advisory and Control Board (PACB) – chargé de la réglementation de la production – puis ils sont recrutés par les deux compagnies qui contrôlent toute la récolte de Tasmanie : la britannique Glaxo et la Tasmanian Alcaloïds Pty Ltd., filiale de Johnson & Johnson, le géant pharmaceutique américain.



Patrouilles dans les champs

« L'ensemencement se fait sous surveillance et la récolte est effectuée mécaniquement par des employés des deux compagnies, explique M. Brian Hartnett, directeur des ventes de Tasmanian Alcaloïds. *Nous négocions annuellement avec chaque cultivateur le nombre de graines qui lui seront livrées. »* Celui-ci doit compter ses pavots. Les champs sont régulièrement patrouillés par la police, les agents du PCAB et des deux compagnies, et les fleurs recomptées dès que quelques têtes semblent manquer. *« On a beau avoir un système de sécurité aussi sophistiqué que celui d'une banque, il y aura toujours des vols »*, commente M. Smith. Mais les diverses autorités affirment que les pertes sont infimes.

C'est justement parce que la Tasmanie contrôle rigoureusement sa production que les cultivateurs s'insurgent contre la décision prise en 1981 par les Etats-Unis de privilégier l'Inde et la Turquie en leur réservant l'accès de 80 % de leur marché, pour tenter d'enrayer le commerce illicite, florissant dans ces deux pays (1). *« Cette règle ne fait qu'encourager la culture des pavots en Inde et, par là même, favorise le trafic de l'opium. Un paysan indien peut obtenir dix fois plus au marché noir que ce que lui versent les compagnies »*, affirme M. Smith, qui s'est rendu à Washington pour faire pression sur le Congrès. Les compagnies indiennes estiment le futur rendement de chaque champ en fonction de la surface, explique-t-on au PACB, mais lorsque la récolte est supérieure aux prévisions il est facile au paysan d'en détourner une partie.

« Nous ne savons pas encore quelle sera la position de la nouvelle administration américaine, indique M. Allan Smith, président du PACB. *Mais les démocrates que nous avons rencontrés nous ont donné leur appui et nous avons l'intention de continuer à faire pression pour que la règle des 80 % soit changée. »* On comprend l'enjeu lorsque l'on sait qu'une tonne de pavot rapporte 1 500 dollars, dix fois plus qu'une tonne de blé.

Mais la surface cultivée – 8 000 hectares – n'est pas extensible à souhait. Chaque année, les pays signataires de la convention sur les narcotiques participent à Vienne à la réunion de l' International Narcotic Control Board. La tâche essentielle de cette organisation est de faire correspondre l'offre à la demande des compagnies pharmaceutiques et d'inciter les pays producteurs à ne pas dépasser les limites qui leur sont conseillées. Les gouvernements transmettent celles-ci à leurs compagnies. C'est ainsi que Glaxo et Tasmanian Alcaloïds définissent chaque année la surface qui sera cultivée. *« Nous n'avons pas de surplus »*, indique M. Hartnett.

« Mais il faut être réalistes. Même si la règle des 80 % était abolie, les compagnies pharmaceutiques continueraient à acheter à des pays qui produisent à bas prix », estime M. Allan Smith. La vertu est bien mal récompensée et, même si faire respecter la légalité coûte cher, au moins est-on fier du résultat.

SYLVIE LEPAGE

(1) Depuis deux ans, la Turquie a mécanisé sa culture grâce à l'aide américaine, et le commerce illicite a disparu. Mais elle continue à bénéficier de cet accord pour des raisons politiques, notamment à cause de son appui pendant la guerre du Golfe, estime-t-on ici.

POLITIQUE

L'intervention du président de la République sur RFO

« La France sans l'outre-mer c'est moins que la France »

déclare M. François Mitterrand

M. François Mitterrand a dialogué, vendredi 26 février, de 20 h 30 à 22 heures, en direct, par l'intermédiaire des différentes stations de RFO, avec les électeurs des départements et territoires d'outre-mer. Le président de la République a particulièrement insisté sur le bilan de la politique de décentralisation conduite par les socialistes depuis 1981 et sur les progrès accomplis dans le sens de l'égalité sociale entre les habitants de l'outre-mer et ceux de la métropole.

« L'égalité sociale, c'est la bataille principale qu'en qualité de président de la République française j'ai engagée depuis bientôt douze ans, a souligné M. Mitterrand. *Nous avons fait des progrès considérables, même si je n'ignore rien de tout ce qui reste à faire et qui est immense.* (...) *Nous ne sommes qu'au milieu de la route et il faut continuer. J'espère que les responsables français continueront sur cette voie au cours des mois prochains. »*

Au passage, le président de la République a indiqué que les crédits pour le développement de la lutte contre les bidonvilles avaient *« quadruplé »* et que les moyens financiers pour le développement de l'habitat social avaient *« doublé »*.

Nouvelle-Calédonie : « Tout est contractuel »

Interrogé sur les effets pervers du RMI, considérés par certains comme un encouragement au chômage, M. Mitterrand a répondu : *« Il faudrait quand même s'entendre. Le RMI, chez vous, est déjà 20 % moins important qu'en métropole (...) Est-ce que le RMI est inutile ? Me demandez-vous sa suppression ? Cela permet quand même d'assurer le minimum pour se nourrir, pour se vêtir, pour se loger, à des familles d'exclus. J'estime que c'est une des grandes réformes réalisées depuis ces douze dernières années. Moi, je suis absolument pour le maintien du RMI. Si le SMIC se trouvait trop proche du RMI et si l'augmentation du SMIC nuisait au développement économique, faudrait-il établir en règle qu'il ne peut pas y avoir de progrès social sans progrès économique ? Je ne suis pas de ceux qui croient à cette fatalité. »*

Invité par un Calédonien à dire si les accords de Matignon, signés en juin 1988, doivent être *« respectés à la lettre »* ou s'ils doivent *« évoluer vers un processus consensuel à long terme »*, le chef de l'Etat a affirmé : *« Les accords de Matignon ont été une grande réussite puisqu'ils ont fait succéder la paix civile à une sorte de guérilla, le cas échéant mortelle. L'état d'esprit des populations a changé, on s'entend, on discute, on fraternise là où naguère, il n'y a pas si longtemps, on s'entretuait. Donc, c'est une grande réussite. (...) Ces accords de Matignon ont fixé les délais pour un référendum sur le statut de l'indépendance ou pas de la Nouvelle-Calédonie. Tout est contractuel. Si les différentes parties en cause, qui sont aujourd'hui élues à la tête des trois provinces (...), souhaitaient plus de flexibilité dans la décision, moi je serais tout à fait disposé à recevoir leurs avis. Si telle n'est pas la situation, si de part et d'autre on souhaite que les accords de Matignon soient appliqués strictement, alors c'est un devoir puisqu'on s'y est engagé. Alors je me retourne, moi, vers vos élus (...), qui représentent des populations d'origines différentes : sont-ils prêts à assouplir les accords de Matignon d'un commun accord et de bonne volonté ? Alors là, le problème peut être examiné. Ne le veulent-ils pas, la route est déjà fixée, il faudra respecter les accords engagés. »*

Sur l'avenir des liens entre le territoire et la France, M. Mitterrand a ajouté : *« (...) Je conseillerai à nos compatriotes et amis de Nouvelle-Calédonie d'adopter une attitude plus sage, de ne pas déchirer une communauté qui vient de démontrer depuis quatre à cinq ans qu'elle peut vivre très bien ensemble. Si vous me demandez mon avis (...) je vous le répète : je suis un patriote français et je tiens beaucoup à ce que nous maintenions nos liens avec la Nouvelle-Calédonie. »*

Corruption : « Il faut que la justice frappe ! »

M. Mitterrand a évoqué *« la grande bataille de la décentralisation »* à propos d'une question sur l'endettement de la plupart des collectivités locales, qui contribue à la baisse des activités économiques : *« Le rôle de l'Etat*, a-t-il dit, *n'est pas de se substituer aux collectivités locales.* (...) *L'Etat ne va pas les laisser tomber mais il ne peut pas constamment boucher les trous parce que la contribution du gouvernement est déjà importante. (...) Il faut que cette réforme réussisse ; elle est la seule façon de maintenir des liens très forts entre la métropole et les départements d'outre-mer. »* Une de ses interlocutrices ayant parlé de *« corruption »*, le chef de l'Etat a réagi en déclarant : *« S'il y a corruption, il faut que la justice frappe. »*

A propos des conclusions du comité consultatif, présidé par M. Georges Vedel, qui ouvre notamment la voie à l'institution d'une assemblée unique dans chaque DOM, le président de la République a déclaré : *« Le projet de réforme ou de révision constitutionnelle qui est actuellement soumis au gouvernement et qui le sera dans quarante-huit heures, si ce n'est déjà fait, au Conseil d'Etat, fera l'objet d'une discussion au conseil des ministres, je pense, le 10 mars, ce qui permettra de saisir le Sénat tout aussitôt. C'est donc une révision très actuelle comportant l'institution possible, si c'est adopté ainsi, de l'assemblée unique, car il nous a semblé que, dans ces territoires qui ne sont pas vastes, où la population est variable naturellement – 300 000, 400 000, 500 000, – avoir une superposition d'un conseil général et d'un conseil régional pourrait justifier la création d'une assemblée unique. »*

M. Mitterrand a poursuivi : *« L'assemblée unique n'a pas pour mission de décréter l'indépendance, elle n'en a pas la compétence. C'est simplement une réforme institutionnelle qui simplifiera le maniement des choses, qui réduira les circuits et qui sera donc plus efficace dans l'intérêt économique et social des départements en question. En plus, je ne sais pas si ce projet sera retenu. Simplement, je l'ai proposé bien qu'il ait été écarté dans un passé récent. Est-ce que cela conduira à l'indépendance, ou une autonomie plus large qui conduirait à l'indépendance ? C'est un autre sujet. L'assemblée unique, à mon avis, ne favorisera pas cette démarche. »*

En conclusion, M. Mitterrand s'est adressé aux populations des DOM-TOM en affirmant notamment : *« Je suis très respectueux du désir des peuples, qui ont le droit de se gérer eux-mêmes, mais nos intérêts, nos origines, nos cultures sont tellement imbriqués, désormais, que nous formons une communauté. Une communauté si sympathique, si prometteuse – à condition de respecter tous les modes de culture et d'identité de chaque département et de chaque territoire, – si passionnante... Je souhaite de toutes mes forces qu'elle soit préservée, maintenue, qu'elle dure. (...) C'est la France modifiée dans son sein par la présence de centaines de milliers d'habitants d'outre-mer qui lui apportent quelque chose de plus. Donc, la France, sans cela, sans l'outre-mer, c'est moins que la France. (...)*

« Nous sommes une seule communauté »

» Je crois que l'outre-mer a besoin de la France, a poursuivi le chef de l'Etat ; *je crois que la France a tout autant besoin de l'outre-mer. Ce qui nous unit est fort. Il y a aussi de graves manquements, il faudrait que nous fassions toujours plus pour servir mieux l'égalité, la production, le travail, la joie de vivre... Si vous êtes convaincus que nous le voulons, que ce que nous avons fait depuis quelques années va toujours dans ce sens, si vous comprenez qu'il fallait des étapes, parce que cela représente une charge énorme et que nous n'avions pas toujours le moyen, eh bien ! je suis sûr que vous en conclurez que la France a besoin de vous et que vous avez besoin de la France. Nous sommes une seule communauté. »*

□ **M. Jacques Lafleur (RPR) : *« totalement scié... »*.** – M. Jacques Lafleur, député RPR et président du Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR, anti-indépendantiste), s'est déclaré, samedi 27 février, *« totalement scié »* par le souhait exprimé par M. Mitterrand de voir maintenus les liens unissant la France à la Nouvelle-Calédonie.

Aggiornamento

par Frédéric Bobin et Alain Rollat

C'ÉTAIT la première fois, vendredi soir 26 février, qu'un président de la République dialoguait à la télévision, en direct, avec les habitants des quatre départements (Guadeloupe, Guyane, Martinique, la Réunion), des trois territoires (Nouvelle-Calédonie, Polynésie, Wallis-et-Futuna) et des deux collectivités territoriales (Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon) d'outre-mer. L'exercice était difficile, l'entreprise, périlleuse. Comment échapper à un inventaire à la Prévert ?

M. François Mitterrand n'y a pas coupé. Il a plusieurs fois été obligé d'égrener des banalités, faute de pouvoir répondre avec précision aux inévitables questions sur la pêche à la morue, la *«guerre de la banane»*, les carences de l'éducation nationale à Mayotte, etc. Il a *même* frôlé une certaine légèreté quand il a démontré qu'on pouvait conduire les affaires de la République depuis douze ans sans savoir qu'on appelle *«Miquelonnais»* les habitants de Miquelon et *«Futuniens»* ceux de Futuna... Il a ainsi pris le risque d'apparaître très éloigné des soucis quotidiens de ceux dont il s'est dit *«honoré»* d'être l'interlocuteur.

Le président de la République s'est montré plus convaincant, en revanche, dans la défense de son bilan outre-mer. Qu'il s'agisse de la mise en œuvre de la décentralisation ou de la recherche de l'égalité sociale entre les anciennes colonies et la métropole, il ne manquait pas d'arguments. Il les a soutenus avec ardeur en montrant que, dans son esprit, ces acquis constituent la meilleure garantie de l'arrimage des DOM-TOM à la République.

Quel contraste avec le militant socialiste qui devait assumer, en 1972, l'inscription de la question de l'outre-mer au chapitre de la politique étrangère du «programme commun de gouvernement» de la gauche ! Quelle rupture avec l'élu de 1981 qui s'était exposé, par ses *ambiguïtés*, au procès en «largage» instruit par la droite !

Affranchi des pressions séparatistes qui semblaient alors hypothéquer l'avenir de l'outre-mer français, M. Mitterrand exprime aujourd'hui sans fard ses convictions intimes : les DOM-TOM font partie intégrante de l'identité de la France . *Privée* de l'outre-mer, la France serait *«moins que la France»*. Il se proclame *«patriote français»* et ne parle plus de décolonisation.

Cela est même vrai pour la Nouvelle-Calédonie. Si *«les différentes parties en cause»* en étaient d'accord, il n'émettrait aucune objection à une solution contractuelle qui pourrait faire l'économie du référendum d'autodétermination prévu en 1998 au cas où cette échéance menacerait de *«déchirer»* à nouveau le territoire. Loin du volontarisme affiché ces dernières années, il s'en remet à la volonté consensuelle manifestée par les représentants des communautés locales depuis la *«grande réussite»* des accords de Matignon.

Cela est vrai aussi pour la Polynésie française, en crise économique et sociale aggravée depuis la suspension des essais nucléaires sur le site d'expérimentation de Mururoa. M. Mitterrand balaie d'un revers de la main la revendication indépendantiste, *«jusqu'à nouvel ordre très minoritaire»*. *«Je n'ai pas de raison, moi,* dit-il, *de rechercher une indépendance que la population ne souhaite pas.»*

M. Mitterrand a donc enterré les querelles théologiques sur l'outre-mer. Il a procédé à son *aggiornamento*. Détail révélateur : il n'a, à aucun moment, cherché à polémiquer avec l'opposition.

Sa vision des DOM-TOM n'en comporte pas moins plusieurs conflits potentiels avec la future majorité. Le RPR a déjà répété qu'il continuera de s'opposer à l'institution – qualifiée de *«chimère»* – d'une assemblée unique dans chacun des départements d'outre-mer. Si le projet de révision de la Constitution, qui doit être présenté le 10 mars au conseil des ministres, inclut cette suggestion du comité consultatif, l'affrontement entre l'Elysée et le mouvement chiraquien sera difficile à éviter. De même, les réserves du RPR sur la gestion de l'égalité sociale autorisent à douter que M. Mitterrand voie son vœu exaucé lorsqu'il espère qu'au lendemain du 28 mars *«les responsables français»* continueront sur sa voie.

Si ses risques sont réels, la seconde cohabitation s'annonce malgré tout moins tumultueuse que la première sur cet imprévisible terrain de l'outre-mer où la confrontation entre M. Mitterrand et M. Chirac avait connu son paroxysme.

LIVRES POLITIQUES

PROFESSION PRÉSIDENTIABLE
par Jacques Asline.
Plon, 382 p., 125 F.

PETIT MANUEL DE CAMPAGNE ÉLECTORALE
par Quintus Cicéron,
traduit par J.-Y. Boriaud
Arléa, 93 p., 85 F.

LE MANUEL POLITICO-POLITICIEN
par Guy Baret. J.-C. Lattès
220 p., 110 F.

Un métier, une carrière

La politique, nous en sommes tous convaincus, n'est pas un travail d'amateur. D'où la tentation de la tenir comme une profession, caractérisée par ses lois, ses techniques, ses instruments et son efficacité et de l'examiner sous ce seul jour. Tous ceux qui entrent dans la carrière n'y réussissent pas pareillement, tandis que d'autres s'y maintiennent avec une capacité de rebondir qui ne cesse pas d'étonner : le métier semble leur coller à la peau et ils en connaissent tous les tours et détours. Cela suppose, au minimum, un apprentissage, une formation, des conseils, la maîtrise d'un savoir et d'une pratique, toutes choses susceptibles d'être enseignées et apprises.

C'est par ce biais, plus particulièrement par celui du dévoilement des techniques de communication (dans les deus sens, vers le public et en provenance de lui), que Jacques Asline s'intéresse à une espèce rare de la corporation politique, celle des candidats potentiels à l'élection présidentielle. L'auteur est un réalisateur connu de télévision, position qui lui a permis de voir, au plus près et sous toutes ses facettes, la politique-spectacle. Son ouvrage, *Profession présidentiable*, découle de ce long regard sur les acteurs du petit monde politico-médiatique, qui a nourri une réflexion sur les moyens et méthodes mis en œuvre pour gagner la faveur de l'opinion.

Jacques Asline décrit les changements intervenus dans le paysage politico-médiatique et les modes de fonctionnement du système. Pour en avoir connu les coulisses et fréquenté les acteurs, l'auteur est en mesure de livrer une multitude de témoignages, de faits, d'observations, de confidences et d'anecdotes qui servent sa démonstration. Car il théorise la politique-spectacle pour en tirer les lois qui la commandent. *«Celle-ci,* écrit-il, *est née en 1962 et s'est développée grâce à la professionnalisation de la politique, due à l'introduction des sondages, au développement du star-system issu de la télévision et à l'introduction du marketing et de la publicité dans la course présidentielle, imposé par le retour de l'opinion. Elle se décline en trois temps : l'instant politique, dominé par les sondages, le moment médiatique, dominé par la télévision et le cycle électoral, dominé par la présidentielle.»*

A partir de là, les présidentiables doivent se distinguer, chacun à sa façon, mais en veillant à ne commettre aucune erreur à chaque phase du processus et en tenant compte du climat et de la mode. Il y a eu, par exemple, le vase clos de la politique idéologique, jusqu'au début de la Ve République, puis l'avènement du règne de l'image, avec Valéry Giscard d'Estaing, et, maintenant, l'emprise de la démocratie consumériste ; au titre de la mode, l'auteur cite celle du *«parler rare»*, introduite par Michel Rocard, le comble du raffinement dans l'univers de la communication. Muni de ce viatique, les candidats à l'élection présidentielle disposeraient, sinon d'une recette garantissant la victoire (il n'y en a pas), du moins *«de règles simples pour éviter les catastrophes»*. Jacques Asline ajoute : *«L'idéal, naturellement, est d'être en adéquation avec son temps, son époque, ses électeurs et de proposer la politique qu'ils plébiscitent. Giscard en 1974 et Mitterrand en 1981 ont réussi ce cocktail»*. Ceux qui ne se satisferont pas de ces conseils pourront méditer cet autre avis sur la prochaine élection : *«Ni droite ni gauche, ni libéralisme ni socialisme semble être le cri de l'opinion publique. Alors on peut conclure que les Français désirent l'alternance, un changement d'hommes et de politique mais sans risques. Le changement dans une continuité politique qui s'autorise de larges réformes. Une sorte de «droite de gauche». Ce qui apparaît clairement dans les programmes, les idées et les images que proposent les présidentiables.»*

Nul doute, et cet ouvrage le prouve s'il en était besoin, que le monde politico-médiatique a ses contraintes, sinon ses lois, ses recettes, sinon ses règles. Jacques Asline en fait le tour et les décortique soigneusement. Nul doute aussi que cet univers se plie à la double logique de l'élection présidentielle au suffrage universel et du développement de la communication. Il n'empêche que, pour une grande part, le système qui associe aussi intimement la politique et les médias secrète un mode de fonctionnement qui lui est propre, sans doute plus sous l'effet de la pression médiatique que sous celui de l'exigence politique. Faut-il prendre cette réalité autarcique, subjective et narcissique pour toute la réalité ? Il peut arriver à la politique-spectacle ce qui se produit dans d'autres champs de la communication interactive, où le succès médiatique parvient parfois à s'imposer autrement, en dehors, en dépit ou à l'encontre des circuits balisés qui ont, ou pensent avoir, la compétence et le pouvoir d'en décider. La limite de la politique-spectacle apparaît brusquement lorsque la politique s'échappe de ce carcan pour vivre discrètement sa vie ailleurs en refusant de se laisser récupérer. On n'en est peut-être pas loin.

Le métier politique est, aussi, l'un des plus vieux du monde, comme en témoigne le *Petit manuel de campagne électorale* que Quintus Cicéron adressait, sous forme de lettre, à son frère Marcus Tullius, candidat du consulat de Rome en 64. Jean-Yves Boriaud a traduit ce bréviaire du clientélisme dont on soulignera la charmante opportunité en cette période électorale. Guy Baret propose, de son côté, *le Manuel politico-politicien*, ouvrage à vocation pédagogique. C'est fait le plus sérieusement du monde avec des questions de cours, des tests de connaissance, des exercices pratiques, des exemples pris dans l'actualité. Faut-il déplorer la partialité de l'auteur, qui s'est délibérément placé sous l'égide du *Parti d'en rire* ? Non, on se contentera d'en sourire, puisque l'occasion nous en est si malicieusement donnée.

ANDRÉ LAURENS

Répondant à huit de ses colistiers

Le maire de Nice « entend poursuivre sa mission »

NICE

de notre correspondant régional

Le maire de Nice, M. Honoré Bailet, sénateur (apparenté RPR) des Alpes-Maritimes, ne donnera pas sa démission. Tout au moins, pas dans l'immédiat. Dans un communiqué diffusé vendredi 27 février, son cabinet indique que *« le sénateur-maire tient à préciser que le drame familial qui vient de le frapper* [l'arrestation du beau-fils de M. Bailet dans une affaire de meurtre] *et dont nul n'est à l'abri, ne doit pas générer un problème politique pour la ville de Nice »*.

« Il considère que, dans cette campagne électorale, (...) *il n'est pas opportun de prendre quelque décision que ce soit, dont les conséquences seraient, en tout état de cause, préjudiciables pour la sérénité de la ville,* ajoute le communiqué. *Fort du soutien de la grande majorité des élus (...), M. le sénateur-maire entend poursuivre sa mission et préparer le conseil municipal du 29 mars, au cours duquel sera voté le budget de la ville. »*

M. Bailet répond ainsi à la déclaration publiée la veille (*le Monde* du 27 février) par huit élus de la municipalité, dont trois adjoints, se déclarant *« prêts »* à se démettre de leur mandat. Son communiqué est rédigé dans des termes évasifs, qui laissent entier le problème de son maintien dans ses fonctions après les élections législatives.

G. P.

Déposée par un conseiller municipal

La plainte contre le maire (RPR) de La Grande-Motte est jugée irrecevable

MONTPELLIER

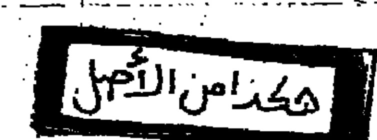
de notre correspondant

Le tribunal administratif de Montpellier a jugé irrecevable, jeudi 25 février, la plainte contre X... déposée par un conseiller municipal de La Grande-Motte, M. René Eymard, élu sur la liste du maire, pour ingérence, trafic d'influence et corruption, contre la gestion de la commune dirigée par M. René Couveinhes, député (RPR) de l'Hérault (*le Monde* du 24 décembre 1992).

Consulté lorsque la gestion d'une ville est mise en cause, le tribunal a considéré que la plainte vise plus la gestion de la SADH (société d'économie mixte chargée, notamment, de l'aménagement de La Grande-Motte) que la commune elle-même, et que la demande du plaignant *« ne repose pas sur des motifs suffisamment établis pour que l'action qu'il engage présente des chances sérieuses de succès »*.

Cette décision ne met pas forcément un point final au contentieux, M. Eymard n'ayant pas, pour l'instant, renoncé à reformuler sa plainte. Elle vient à point nommé, cependant, conforter le maire de La Grande-Motte, en campagne électorale pour sa réélection à l'Assemblée nationale. Son rival au sein du RPR, M. Jean-Pierre Grand, maire de Castelnau-le-Lez, qui, après le dépôt de la plainte, avait envisagé de se présenter face à lui, vient d'y renoncer au nom de la discipline de parti.

J. M.



Aggiornamento

POLITIQUE

La préparation des élections législatives

M. Sudre reconduit son alliance avec le PC réunionnais

SAINT-DENIS DE LA RÉUNION

de notre correspondant

M. Camille Sudre, président du conseil régional et président de la radio-télévision Free-DOM, sera candidat aux élections législatives dans la cinquième circonscription de la Réunion contre le député centriste sortant, M. Jean-Paul Virapoullé.

Après avoir longtemps hésité entre la première circonscription (Saint-Denis) et la cinquième (Est), M. Sudre a finalement choisi d'affronter M. Virapoullé *«pour la beauté du combat»*. Il accuse le député d'avoir donné son accord pour la saisie des émetteurs de Télé Free-DOM en février 1991 – opération qui avait plongé le quartier du Chaudron, à Saint-Denis, dans plusieurs jours de graves émeutes – et, surtout, d'être un adversaire acharné de la politique mise en œuvre au conseil régional, depuis mars 1992, par un «directoire» composé de MM. Camille Sudre, Paul Vergès, secrétaire général du PC réunionnais, et Pierre Lagourgue, sénateur (Union centriste), ancien président de la région.

Le duel entre le président du conseil régional et M. Jean-Paul Virapoullé s'annonce particulièrement serré. M. Sudre aura pour suppléant M. Claude Hoarau, maire de Saint-Louis, considéré comme le numéro trois du PC réunionnais, mais cet attelage n'est pas du goût de nombreux militants communistes. Ceux-ci ont manifesté, ces derniers jours, leur hostilité à une candidature commune Free-DOM-PCR, préférant une primaire entre M. Sudre et M. Hoarau. Les communistes de la région est de l'île ne comprennent pas, en effet, que M. Sudre vienne tirer profit d'un travail de longue haleine mené sur le terrain par M. Claude Hoarau. Ce dernier s'était déjà *«sacrifié»*, en 1986, toujours face à M. Virapoullé, en faveur de M. Laurent Vergès (ancien député, décédé en 1988), fils du secrétaire général du PCR.

ALIX DIJOUX

Les juges Bruguière et Jean-Pierre sont réprimandés par la chancellerie pour avoir participé à des réunions électorales

La chancellerie a indiqué, vendredi 26 février, que deux magistrats, les juges Bruguière et Jean-Pierre, *«qui avaient, en leur qualité, pris part à des démonstrations de nature politique, ont été informés qu'ils feraient l'objet d'une saisine du Conseil supérieur de la magistrature* (...) *au cas où ils continueraient à ne pas respecter leur devoir de réserve»*. M. Jean-Louis Bruguière, juge d'instruction à Paris, est chargé de dossiers terroristes. M. Thierry Jean-Pierre, le juge d'instruction du Mans qui fut notamment en charge d'enquêtes sur le financement occulte du PS, s'était récemment intéressé au prêt privé accordé par Roger-Patrice Pelat à M. Pierre Bérégovoy.

Le juge Jean-Pierre avait soutenu, le 19 février à Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône), le candidat UPF-UDF, M. Olivier Darrason. Le juge Bruguière s'était déplacé à Limoges (Haute-Vienne) pour soutenir son collègue, M. Alain Marsaud, ex-magistrat spécialisé dans les dossiers terroristes, aujourd'hui en disponibilité, qui se présente aux élections sous l'étiquette du RPR.

Convoqués par les présidents de leurs tribunaux respectifs, MM. Bruguière et Jean-Pierre ont été avertis du contenu d'une circulaire sur le devoir de réserve récemment envoyée par la chancellerie dans les juridictions. Signé du directeur des services judiciaires, ce texte rappelle que les magistrats peuvent se présenter aux élections, pourvu que ce ne soit pas dans leur juridiction, en avisant leur hiérarchie et en obtenant une autorisation spéciale d'absence ou une disponibilité pour convenance personnelle. Les autres magistrats ne peuvent participer à des manifestations de nature politique. *«Il importe que chacun, par son attitude, se montre soucieux de ne pas faire douter de la neutralité de la magistrature, condition nécessaire de la confiance des citoyens en la justice»*, indique la circulaire.

MM. Jean-Louis Debré (RPR) et Roger-Gérard Schwartzenberg (MRG) sont condamnés pour «affichage sauvage»

Le tribunal d'Evreux a condamné, jeudi 25 février, M. Jean-Louis Debré, député (RPR) sortant de la première circonscription de l'Eure et candidat aux élections législatives, à retirer les affiches électorales apposées par son mouvement hors des emplacements autorisés en application de la loi du 15 janvier 1990 sur le financement des partis et des campagnes qui interdit tout affichage dans les trois mois précédant le scrutin. M. Debré était assigné par M. Daniel Guérin, candidat (MRG) défendu par Me Jean-Louis Debré, avocat inscrit au barreau d'Evreux et son homonyme parfait. Le tribunal, constitué en formation de référé, a prévu une astreinte de 500 francs par infraction constatée si les affiches ne sont pas ôtées dans un délai de vingt-quatre heures.

Le même jour, la première chambre civile du tribunal de grande instance de Créteil a condamné M. Roger-Gérard Schwartzenberg, député sortant (MRG) et candidat dans la troisième circonscription du Val-de-Marne, à verser 5 000 francs à son adversaire UDF, M. Jean-Marie Poirier, qui l'avait assigné en justice pour affichage sauvage. Cette somme ne constitue pas une amende, mais est destinée à indemniser le plaignant de ses frais d'huissier et d'avocat, en application de l'article 700 du nouveau code de procédure pénale. Le tribunal a estimé qu'il n'y avait pas lieu à référé, M. Schwartzenberg ayant fait recouvrir les affiches incriminées avant le jugement.

□ **RECTIFICATIF.** – Dans la carte accompagnant la présentation des élections législatives dans la région Rhône-Alpes (*le Monde* du 27 février), les noms des départements de la Savoie et de la Haute-Savoie ont été malencontreusement inversés. Nous prions nos lecteurs de nous en excuser.

Selon le RPR

La professionnalisation des armées prendrait au moins cinq ans

La professionnalisation des armées françaises, pour *«des raisons à la fois militaires, financières et sociales»*, prendra *«au moins cinq ans»*, estime le RPR dans le dernier numéro de son hebdomadaire *la Lettre de la Nation Magazine*. Favorable à cette transformation vers une armée de métier, le RPR *«entend procéder avec beaucoup de pragmatisme»*, précise le délégué général du RPR à la défense, M. François Fillon, député de la Sarthe et ancien président de la commission de la défense à l'Assemblée nationale.

«La marine est déjà professionnalisée et l'armée de l'air l'est assez largement. Il s'agit donc de faire évoluer l'armée de terre, à échéance de cinq ans, vers un effectif de 185 000 hommes composé de professionnels bien équipés», affirme le RPR. Le gouvernement a prévu de faire passer cette armée de terre de 280 000 à 225 000 hommes d'ici à 1997 et il vient de répéter (*le Monde* du 26 février) qu'il entendait maintenir la conscription, c'est-à-dire le service militaire proprement dit et des formes civiles de service national.

Soulignant que l'universalité n'est plus respectée au sein de la conscription – *«le système est devenu inégalitaire et il est ressenti comme injuste»* –, le RPR *«propose de réduire progressivement la durée du service militaire jusqu'à trois mois»*. Il envisage *«de nouvelles formes de service national : coopération et aide au développement dans le tiers-monde et en Europe de l'Est, actions en faveur de la protection de l'environnement et du patrimoine, renforcement de la sécurité au sein de la police, de la gendarmerie ou dans une garde nationale»* à créer. A l'image de ce qui existe aux Etats-Unis ou en Grande-Bretagne, un système de réserves, composé d'anciens professionnels et de volontaires, médecins et spécialistes, complétera le dispositif, selon le RPR.

Les budgets régionaux

Nord-Pas-de-Calais : Mme Blandin (Verts) l'emporte grâce à la division de la droite et du centre

Le budget de la région Nord-Pas-de-Calais, présenté par sa présidente, Mme Marie-Christine Blandin (Verts), a été adopté en seconde lecture, vendredi 26 février, par quarante voix (PS, Verts, Génération Ecologie) contre dix-sept (Front national et chasseurs), avec vingt-neuf abstentions (PCF, groupe Borloo et non-inscrit). Les vingt-sept élus du groupe UPF, divisés devant les conséquences d'un nouveau blocage du fonctionnement de l'institution régionale, avaient décidé de quitter la séance.

LILLE

de notre envoyé spécial

Il y a quelques jours encore, Mme Marie-Christine Blandin s'interrogeait secrètement sur la date de sa prochaine démission, qu'elle jugeait de plus en plus inévitable. Ce n'était pas le signe d'un quelconque découragement, mais, si la présidente du conseil régional Nord-Pas-de-Calais ne parvenait pas à faire adopter son budget – le premier depuis son élection-surprise, le 31 mars 1992, à ce poste, – il lui faudrait bien, pensait-elle, placer ses opposants face à leurs responsabilités, quitte à provoquer de nouvelles élections. Vendredi, au contraire, à peine descendue de sa tribune, elle a reçu, en signe de victoire, une brassée de fleurs, offerte par ses amis écologistes, avant de déclarer, épuisée mais ravie : *«Le «big bang», ça ne se dit pas, ça se fait.»*

Entre-temps, un scénario véritablement improvisé avait fonctionné à merveille, au profit de cette sorte d'«intouchables» que sont devenus les «écolos» dans le contexte politique actuel. Lors d'une conférence de presse, organisée le 22 février dans un grand hôtel parisien, Mme Blandin avait elle-même lancé un appel contre le blocage du conseil régional qu'elle préside, en soulignant que, dans plusieurs autres régions, ses amis avaient favorisé le jeu des majorités relatives issues du scrutin du 22 mars 1992. Au même moment, le maire de Roubaix, deuxième ville du Nord, M. André Diligent (CDS), invitait ses collègues de l'UPF *«à voter, sans nouveau délai, le budget régional»* (*le Monde* du 24 février).

Mme Voynet, MM. Waechter et Lalonde sur place

Au siège des Verts, enfin, Mme Dominique Voynet, porte-parole nationale, proposait de venir apporter son soutien à ses amis du Nord-Pas-de-Calais, en compagnie de MM. Antoine Waechter et Brice Lalonde. A l'heure dite, les trois principaux responsables de la mouvance écologiste ont donc expliqué, vendredi, au siège de la Communauté urbaine de Lille, dans une salle contiguë à celle qui abritait les travaux du conseil régional, que *«les Français attendent des pratiques politiques nouvelles»*. *«La proportionnelle permet d'ouvrir le débat et de renouveler la démocratie»*, a affirmé M. Waechter. Très réservé, depuis le début, sur l'alliance «roses, rouges, verts» amorcée dans le Nord-Pas-de-Calais, M. Lalonde, qui avait rencontré auparavant M. Jean-Louis Borloo, maire de Valenciennes, l'un des cofondateurs de Génération Ecologie, a jugé qu'il n'était pas correct de voir les partis faire partout ailleurs la cour au *«petit chaperon vert»* et freiner, dans la seule région où les écologistes sont aux commandes, *«une présidente qui fait son boulot»*. *«J'ai donné les coups de téléphone que j'ai cru devoir donner»*, a précisé l'ancien ministre. *«Ce n'est pas du chantage, mais ce sera aux électeurs de dire s'ils comprennent le blocage de la région»*, a ajouté Mme Voynet.

La présence, très médiatique, du trio écologiste ne pouvait mieux tomber. Depuis le début de la matinée, chacun savait, en effet, que le groupe UPF tenait en réserve plusieurs prétextes pour quitter la séance et faciliter, ainsi, le vote du budget. Le premier concernait les malversations commises au sein de l'Office régional pour la culture et l'éducation permanente (ORCEP), au sujet desquelles les noms de plusieurs responsables socialistes de la région ont été avancés (*le Monde* du 20 février). Mais grâce à un habile amendement des Verts, la motion préalable, présentée par l'UPF pour réclamer, dans cette affaire, *«une nouvelle saisine de la chambre régionale des comptes»*, a été adoptée par l'ensemble de l'assemblée, à l'exception des élus socialistes qui, quelque peu gênés, n'ont pas pris part au vote. Pour éviter tout incident, les responsables nationaux des Verts et de Génération Ecologie se sont abstenus, ensuite, de pénétrer dans les tribunes du public.

Au début de l'après-midi, le président du groupe UPF, M. Jacques Legendre (RPR), a donc dû se résoudre à invoquer *«la pression inacceptable»* exercée par des *«dirigeants nationaux»* sur les élus de sa région, dont certains, a-t-il affirmé, ont été *«menacés de représailles»*. *«Nous-mêmes, nous n'avons pas à connaître les budgets votés en Ile-de-France, en Lorraine ou en Rhône-Alpes»*, a-t-il précisé (1), avant de demander le report du vote du budget au 30 mars prochain, dans l'espoir évident qu'à cette date, le maintien annoncé des candidats écologistes, au second tour des élections législatives, ait pu causer quelques dégâts dans la majorité relative Verts-PS. Devant le refus de la présidente de modifier l'ordre du jour, les vingt-sept élus de l'UPF ont quitté la salle.

Plusieurs d'entre eux, notamment les centristes, avaient considéré qu'après l'acceptation, en première lecture, de neuf des dix amendements présentés par l'UPF, ils ne sauraient s'opposer au projet de budget présenté par Mme Blandin. Davantage que la pression médiatique exercée par les écologistes ou les appels lancés par des dirigeants de l'opposition soucieux de les ménager, c'est cette menace de division qui a pesé sur l'attitude de la droite. Si celle-ci avait voulu véritablement obtenir le report du vote au lendemain des législatives, il aurait suffi à ses élus d'être absents, au début de la séance, lors de la vérification du quorum.

Après son entrevue avec M. Lalonde, M. Borloo est parvenu, de son côté, à décider ses amis à changer leur vote négatif de la première lecture en une simple abstention, en invoquant les changements intervenus dans le projet de budget (dans une proportion, en volume de crédits, de moins de 1 %). Après avoir dénoncé publiquement la *«surenchère médiatique»* et la *«manipulation parisiano-centriste»* des écologistes, le président du groupe communiste, M. Yvan Renar, est venu confier en aparté à Mme Blandin que, sans l'abstention des quinze élus du PC, la droite n'aurait jamais accepté de laisser passer son budget. Et comme s'il était dit que tout le monde devait trouver des raisons de se satisfaire du dénouement de cette longue partie de bras de fer, M. Carl Lang, porte-parole du Front national, a lui-même estimé qu'après *«la capitulation en verte campagne de l'UPF, il n'y a qu'une seule opposition : l'opposition nationale»*.

JEAN-LOUIS SAUX

(1) Les conseils régionaux de ces régions sont présidés, respectivement, par MM. Michel Giraud (RPR), Gérard Longuet et Charles Millon (UDF-PR), dont les budgets ont été adoptés grâce au soutien ou à la neutralité bienveillante des élus écologistes.

Haute-Normandie : M. Rufenacht (RPR) obtient l'appui de Génération Ecologie

ROUEN

de notre correspondant

Le conseil régional de Haute-Normandie a adopté, vendredi 26 février, son budget pour 1993, par vingt-cinq voix contre dix-neuf, avec trois abstentions. M. Antoine Rufenacht (RPR), président du conseil régional, qui dispose d'une majorité relative de dix-neuf sièges, a obtenu en outre l'appui de trois élus Génération Ecologie, d'un Vert, d'un écologiste non inscrit et du représentant des chasseurs. En revanche, trois autres conseillers Verts ont préféré s'abstenir. Le PS (quatorze élus) et le PCF (cinq élus) ont voté «contre»; le Front national (huit élus) a refusé de prendre part au vote.

En décembre dernier, lors d'un premier examen, le budget avait été rejeté par le vote négatif des groupes PS et Front national, le PCF et les écologistes, dans leur ensemble, ayant choisi l'abstention. Finalement, le budget primitif de la Haute-Normandie pour 1993 s'élève à 2,180 milliards de francs, contre 2,191 milliards de francs en 1992. Le budget primitif initial s'élevait à 2,170 milliards de francs. Entre le premier et le second examens, les autorisations de programme sont passées de 1,278 milliard de francs à 1,322 milliard de francs.

Pour parvenir à faire adopter son budget, M. Rufenacht avait longuement négocié, depuis le début de l'année, avec les écologistes, qui ont obtenu des *«propositions nouvelles»* en matière d'environnement et de transport ferroviaire et des actions de solidarité tant en crédits de paiement (+10 millions de francs) qu'en autorisations de programme (+44 millions de francs).

Le second examen du budget a été marqué par l'absence du Front national, qui, dès le début de la séance, a quitté la salle en accusant le président de la région de *«compromission afin d'amadouer l'extrême gauche écologiste»*. La gauche, notamment le PCF, a immédiatement répliqué en soupçonnant M. Rufenacht *«de collusion de fait»* avec l'extrême droite : débarrassé de cette opposition-là, le groupe UPF n'avait plus besoin de négocier le soutien de la gauche, ni de discuter ses amendements, ont expliqué les porte-parole du PS et du PCF.

ÉTIENNE BANZET

SOCIÉTÉ

Un ensemble de mesures annoncées par M. Bernard Kouchner

Toutes les personnes contaminées par le virus du sida seront prises en charge à 100 % par la Sécurité sociale

Au cours d'une conférence de presse, M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire, a annoncé, vendredi 26 février, que le gouvernement avait décidé d'*« offrir la possibilité d'une prise en charge à 100 % par la Sécurité sociale à toute personne séropositive pour le VIH »*. Il a rendu publiques de nombreuses mesures destinées à améliorer la sécurité transfusionnelle.

En décidant de prendre en charge à 100 % la totalité des personnes séropositives infectées par le virus du sida, le gouvernement a donc décidé de suivre les recommandations du rapport Dormont dont nous avions révélé le contenu il y a quelques jours (*le Monde* du 24 février). Il a du même coup renoncé à ne prendre en charge à 100 % que les personnes séropositives dont le taux de lymphocytes T4 est inférieur à 500 par mm³, comme cela avait été envisagé dans un premier temps à la suite d'un arbitrage interministériel.

M. Kouchner en a profité pour annoncer une série de mesures destinées à renforcer la prévention et la prise en charge des personnes contaminées par les virus du sida et de l'hépatite C. Ces mesures concernent six chapitres :

• **1. La sécurité transfusionnelle.**

Un décret, publié fin mars, fixera les obligations suivantes : informer le patient de tout acte transfusionnel ; conserver dans le dossier trace de tout acte transfusionnel ; obligation pour les établissements de transfusion de tenir un registre incluant l'identification du receveur du produit sanguin qu'ils ont délivré. Ainsi, il ne sera plus possible, comme cela arrivait fréquemment par le passé, d'être transfusé à son insu au cours d'une intervention chirurgicale et, du même coup, d'ignorer un risque éventuel de contamination.

En outre, de manière à améliorer la sélection des donneurs, les établissements de transfusion sanguine recevront dans quelques semaines une liste de questions type qui devront obligatoirement être posées à chaque donneur, par un médecin, avant tout don. Le choix des lieux de collecte sera revu avec soin. Outre les collectes en prison, dont l'interdiction a été rappelée par un arrêté du 10 février 1993, les lieux de collectes ne permettant pas un entretien de qualité suffisante entre le médecin et le donneur seront abandonnés *« sans délai »*.

Conformément aux avis de l'Agence nationale de recherche sur le sida, de la Commission consultative de tranfusion sanguine et du groupe de rétrovirologie de la Société nationale de transfusion sanguine, le gouvernement a enfin décidé de ne pas mettre en place de dépistage de l'antigène P24 dans les dons de sang comme cela avait été envisagé un moment (*le Monde* du 3 février).

• **2. La définition du sida.**

Le ministère de la santé a décidé de modifier la définition du sida. A la différence du Centre de contrôle des maladies (CDC) d'Atlanta, qui a inclus des critères biologiques (nombre de lymphocytes CD4 inférieur à 200, y compris en l'absence de toute pathologie) dans sa nouvelle définition, les autorités sanitaires françaises ont simplement décidé de rajouter à l'ancienne définition trois nouvelles infections opportunistes (la tuberculose pulmonaire, les pneumonies récidivantes et le cancer invasif du col).

Rappelant que les associations de lutte contre le sida sont très partagées sur l'opportunité de définir le sida à partir de critères biologiques, M. Kouchner a expliqué que *« le choix des Etats-Unis de retenir un critère biologique se fonde notamment sur des considérations liées au mode de prise en charge »* des patients infectés par le virus du sida et qui *« ne sont pas transposables en France »*. En outre, M. Kouchner estime qu'en retenant un critère biologique, on aurait *« faussé le suivi épidémiologique »*.

• **3. L'hépatite C.**

De la même manière qu'il avait décidé de procéder à la recherche des personnes transfusées susceptibles d'avoir été contaminés à leur insu par le virus du sida (*le Monde* du 16 décembre 1992), le ministère de la santé a décidé d'agir ainsi pour les transfusés éventuellement contaminées par le virus de l'hépatite C. En conséquence, un dépistage couplé VIH-VHC sera proposé aux personnes ayant été transfusées.

D'autre part, la Sécurité sociale prendra en charge les techniques d'auto-transfusion pré et per-opératoires. Le test de dépistage du virus de l'hépatite C sera mis à disposition dans les centres de dépistage anonymes et gratuits. Ce même test de dépistage du VHC sera pris en charge à 100 % en ville.

• **4. Immunoglobulines et hépatite C.**

M. Kouchner a indiqué que l'attention du ministère avait été attirée récemment sur des possibles variations du procédé de fabrication (type Cohn Oncley) des immunoglobulines. A la suite d'une inspection réalisée en décembre 1992 dans six centres de fractionnement, il est apparu que seuls deux d'entre eux – Paris et Lille – remplissaient les conditions requises. Et ce alors qu'aucune immunoglobuline produite par cette méthode n'a jamais pu être incriminée dans la transmission du VHC.

Néanmoins, en attendant que les centres de Lyon, Montpellier, Nancy, Strasbourg et Bordeaux se conforment aux nouvelles règles de la fabrication pharmaceutique, le ministre de la santé a décidé de *« suspendre la distribution et de rappeler les stocks d'immunoglobulines de ces centres »*. Seule la distribution des immunoglobulines spécifiques concernant la rage, le tétanos, l'hépatite B et les immunoglobulines anti-D ne sera pas suspendue.

• **5. Le facteur VIII antihémophilique.**

Dans le cadre des mesures transitoires de la loi du 4 janvier 1993 relative à la sécurité en matière de transfusion sanguine et de médicament, il a été décidé que le facteur VIII anti-hémophilique Monoclate P, fabriqué par la firme Armour, pourrait, dès à présent, être distribué par les établissements de transfusion sanguine. Au terme de cette période transitoire, ce produit pourra obtenir une autorisation de mise sur le marché s'il est préparé à partir de *« sang éthique »* (obtenu à partir de donneurs bénévoles) ou *« si la commission d'experts compétente estime qu'il justifie l'octroi d'une autorisation dérogatoire »*.

En ce qui concerne le facteur VIII recombinant, l'autorisation de mise sur le marché ne pourra être délivrée que dans les prochaines semaines, après avis de la commission européenne compétente. Dans l'attente de cet avis, l'importation de ce produit (le Recombinate) est autorisée *« dès maintenant »* en France en vue de sa prescription. Il est en est de même pour l'Hemophil M.

• **6. Le dépistage.**

Chaque médecin recevra dans les prochains jours une lettre de M. Kouchner l'informant des nouvelles obligations concernant le dépistage prénatal et prénuptial du VIH et des recommandations concernant le dépistage du VHC. Les chirurgiens-dentistes seront, pour leur part, également informés des règles d'hygiène à observer pour éviter tout risque de transmission de l'un ou l'autre de ces deux virus.

FRANCK NOUCHI

Une manière de prendre date

par Franck Nouchi

NON content d'annoncer une spectaculaire série de mesures, destinées en particulier à améliorer la sécurité transfusionnelle et la prise en charge des personnes contaminées par les virus du sida et de l'hépatite C, M. Bernard Kouchner a, d'évidence, voulu prendre date. Estimant que l'on juge une société par l'organisation de son système de santé publique, il rappelle qu'un tel enjeu est, plus que jamais, fondamental.

Il s'adresse tout à la fois aux professionnels de la santé, aux pouvoirs publics et aux médias. *« De la tentation du secret à la recherche du spectaculaire, des risques de l'insouciance à la précaution inutile, tous les comportements sont possibles »*, affirme M. Kouchner. Mais, pour lui, la gravité des problèmes de santé publique impose le maintien, en permanence, d'un difficile équilibre entre l'efficacité et la rapidité, l'information et la responsabilité. Rappelant quel avait été son souci de *« transparence »* et de *« responsabilité »*, il invite son successeur à préserver l'héritage et faire de la France *« une démocratie adulte en matière de santé publique »*.

L'avenir dira si le passage de M. Kouchner avenue de Ségur aura eu pour seul effet, moyennant quelques mesures spectaculaires, de sensibiliser l'opinion publique aux grands thèmes de santé publique, ou si, comme il le proclame, ce passage a créé un mouvement irréversible à la faveur d'importantes mesures structurelles (création du Réseau national de santé public, de l'Agence du médicament et de l'Agence française du sang).

Le gouvernement devrait avoir l'occasion, dès les prochains jours, de mettre en harmonie ses intentions et ses actes avec la publication des décrets de la loi Evin relatifs à la lutte contre l'alcoolisme. Saura-t-il passer outre aux propos de M. Jean-Pierre Soisson, ministre de l'agriculture, qui avait déclaré qu'il refuserait de signer les décrets d'application de la loi Evin, considérant que *« ce texte pénalise la viticulture sans gain évident pour la santé publique (le Monde du 18 février)* ?

Estimant qu' *« il y avait un rien de démagogie et d'outrance dans les déclarations de [son] ami Jean-Pierre Soisson »*, M. Kouchner a ajouté que, de toute façon, de tels propos ne changeraient rien à l'affaire. Et il a pris à témoin M. Bérégovoy qui, le 18 février, s'est engagé à rendre publics ces fameux décrets *« dès la semaine prochaine »*...

De 80 000 à 180 000 séropositifs

Au 31 décembre 1992, 22 939 cas de sida avaient été déclarés en France depuis le début de l'épidémie. Parmi ces cas, on estime à 60 % la proportion de décès. De 1991 à 1992, le taux d'accroissement du nombre de cas a été de 31 % chez les femmes et de 28 % chez les hommes. Il y a deux ans, un rapport établi par l'Agence nationale de recherche sur le sida avait situé entre 80 000 et 180 000 le nombre de personnes séropositives vivant en France.

D'après la direction des hôpitaux, on comptera en 1993 près d'un million de journées d'hospitalisation effectuées par des patients infectés par le virus du sida (soit une augmentation de 10 % par rapport à 1992). Les trois régions françaises les plus touchées sont l'Ile-de-France (1 051 cas par million d'habitants), les Antilles-Guyane avec 1 017 cas et la Provence-Alpes-Côte d'Azur avec 732 cas. Au cours de l'année 1992, les taux d'accroissement les plus élevés ont été enregistrés dans les régions Midi-Pyrénées (42 %) et Antilles-Guyane (39 %).

Malgré les recommandations des experts

Le « poolage » des sérums avant dépistage a continué au CNTS jusqu'en 1989

Une enquête demandée par le ministère de la santé et de l'action humanitaire montre que, contrairement aux recommandations formulées dès 1987 par un groupe d'experts, plusieurs établissements de transfusion ont, jusqu'à ces dernières années, mélangé des sérums (« poolage ») provenant des dons de sang avant de procéder au dépistage de l'infection par le sida. Le Centre national de la transfusion sanguine (CNTS) a eu recours à une telle pratique jusqu'à la fin de 1989. Une actualisation des règles applicables par les CTS est à l'étude, a annoncé, le 26 février, M. Bernard Kouchner, ministre de la santé et de l'action humanitaire.

Le diagnostic des traces de l'infection par le virus du sida se fait par la recherche dans le sang de la présence des anticorps dirigés contre ce virus. Ce dépistage impose une recherche individuelle, le diagnostic étant fait échantillon sanguin par échantillon. Pourtant, des laboratoires ou des centres de transfusion ont, pour des raisons d'économie, pratiqué durant des années la technique du « poolage » des échantillons. Une étude du Laboratoire national de la santé (*le Monde* du 23 février) vient de conclure que de tels procédés sont préjudiciables aux intérêts de la santé publique dans la mesure où ils augmentent le risque de ne pas diagnostiquer comme séropositives des personnes réellement contaminées.

La question de la fiabilité du dépistage dans les mélanges s'est posée dès la mise au point des tests. Le 13 juin 1985, le groupe « sida et transfusion » (sous-groupe « marqueurs viraux ») de la Société nationale de transfusion sanguine (SNTS) indiquait : *« Si un dépistage individuel (...) paraît indispensable, ce dépistage a semblé utile à pratiquer sur les pools de plasma pour tenter de rattraper d'éventuelles erreurs lors du dépistage individuel. »* Il s'agissait donc d'étudier les possibilités techniques d'établir un second maillage.

Des arguments pouvaient alors plaider en faveur d'un tel procédé, puisqu'il était nécessaire, pour l'utilisation de ces tests de première génération, de diluer les réactifs. Une publication française fut entièrement consacrée à ce sujet en 1986 (1). Après différentes études, le groupe de spécialistes de la SNTS se prononçait, le 18 décembre 1986, à l'unanimité, *« contre la pratique du dépistage par pools »*, pour des raisons de sécurité. Il était néanmoins décidé de poursuivre une analyse scientifique en adressant des échantillons *« coquins »* (à piège) à quatre CTS.

« A l'économie »

Le 24 mars 1987, le groupe confirmait qu'il était *« unanime pour ne pas recommander la pratique du dépistage des anticorps anti-HIV sur pools »*. Le compte-rendu précisait que, après une *« ultime vérification de la sensibilité »*, *« une note sur les conclusions du groupe »* serait transmise à la commission consultative de transfusion sanguine. Rien ne permet d'affirmer que cette note a bien été transmise.

« A mon sens, nous a déclaré le professeur Jean Ducos (CTS de Toulouse), alors président de la commission consultative, *il n'y avait pas à interdire une pratique qui, de toute manière, n'était pas autorisée. Depuis toujours, en matière de dépistage sanguin, les tests doivent être réalisés sur chaque don individuellement. Envisager d'avoir recours au poolage pour des raisons évidentes de rentabilité n'était, dans le meilleur des cas, qu'une ineptie. En fait, la question initiale qui était posée concernait le tiers-monde. Les pays démunis pouvaient-ils trouver dans le poolage des sérums une forme relativement efficace de dépistage à l'économie ? Cette hypothèse de travail s'est révélée une grave erreur compte tenu des taux de séropositivité rencontrés dans les pays d'endémie. Pour la France, cette hypothèse était, dès le départ, tout à fait intolérable. »*

Les arguments techniques avancés en 1986 devaient perdre toute valeur avec l'arrivée des tests n'imposant plus la dilution des réactifs. L'enquête lancée au lendemain de l'affaire du laboratoire d'Artois vient de faire apparaître que plusieurs CTS ont continué à mettre en œuvre le poolage des sérums bien après les prises de position du groupe des experts. Le CNTS l'a fait sur l'ensemble de ses dons (200 000 par an) jusqu'au mois de décembre 1989.

On indique aussi, au ministère de la santé, que le CTS de la Réunion a procédé de la même manière jusqu'en 1991-1992. D'autres responsables de CTS expliquent avoir mis en œuvre un tel procédé jusqu'en 1987 *« parce que le CNTS le faisait »*. Une telle attitude soulève deux problèmes : celui des donneurs de sang, à qui on ne pouvait fournir une information totalement fiable sur leur statut sérologique ; celui des receveurs car le risque d'infectiosité des produits sanguins dépistés de cette manière n'est pas connu.

Une inspection réalisée par la direction générale de la santé s'efforce, au travers d'un échantillonnage de laboratoires privés, de déterminer la réalité des pratiques mises en œuvre, tandis qu'une enquête sur les conséquences des poolages par les CTS sera confiée au Laboratoire national de la santé.

M. Bernard Kouchner a déclaré, le 26 février, qu'en matière de dépistage du sida les pratiques étaient *« différentes »* entre les centres de transfusion et *« les laboratoires privés ou publics qui effectuent deux tests »*. *« Les règles de dépistage virologiques doivent, dans la mesure du possible, être identiques dans les laboratoires d'analyses et dans les établissements de santé »*, a-t-il ajouté.

(1) Cette étude, signée des docteurs El Khoury (Sao-Paulo, Brésil), A. Muller et D. Richard (CNTS), a été publiée dans la *Revue française de transfusion et immuno-hématologie* (1986, n° 3).

JUSTICE

Mise en cause pour des visites domiciliaires

L'administration française des douanes est condamnée par la Cour européenne des droits de l'homme

Dans trois arrêts rendus jeudi 25 février, la Cour européenne des droits de l'homme a condamné la France pour des infractions commises par l'administration des douanes entre 1977 et 1983. La Cour de Strasbourg a accordé 170 000 francs à titre de dédommagement aux requérants qui, soupçonnés d'évasion de capitaux, avaient subi des visites domiciliaires accompagnées de saisies de documents. Elle a jugé que les douaniers avaient ainsi violé les droits à la présomption d'innocence et à un procès équitable, ainsi que le respect de la vie privée et familiale.

STRASBOURG

de notre correspondant

Enquêtant sur des relations financières illicites avec « l'étranger », des agents des douanes, assistés d'un officier de police judiciaire, fouillaient le 14 janvier 1980 le domicile de M. Jean-Gustave Funke, représentant de commerce allemand vivant en France, et y saisissaient nombre de documents et objets. Ils invitaient, en outre, M. Funke à produire des relevés de comptes bancaires ouverts en dehors du territoire français.

Deux ans plus tard, l'administration obtenait du tribunal d'instance de Strasbourg une ordonnance, confirmée en appel, prononçant la saisie des biens de M. Funke à concurrence de 100 220 francs pour garantir le paiement des sanctions douanières. M. Funke décédait en juillet 1987, avant la fin des procédures nationales (tribunal de police, Cour de cassation, cour d'appel de Colmar). Sa veuve poursuivait l'action devant la juridiction de Strasbourg, saisie en février 1984.

Dans son jugement, la Cour européenne des droits de l'homme a constaté que les douanes ont provoqué la condamnation de M. Funke pour obtenir des documents dont elles supposaient l'existence, sans en avoir la certitude. Faute de pouvoir se les procurer par un autre moyen, l'administration a tenté de contraindre le requérant à fournir lui-même la preuve des infractions supposées. L'arrêt dit : *« Les particularités du droit douanier ne sauraient justifier une telle atteinte au droit, pour tout accusé (...), de se taire et de ne point contribuer à sa propre incrimination. »*

Pour des soupçons comparables et dans les mêmes conditions, les douanes ont perquisitionné, entre janvier 1977 et février 1980, au domicile et aux résidences de M. Paul Crémieux, PDG de société. Une grande quantité de documents était saisie, et le requérant était inculpé en novembre 1982. L'administration consentait toutefois à une transaction, et une ordonnance de non-lieu mettait fin aux poursuites pénales en juin 1987. Mais M. Crémieux contestait la régularité et la constitutionnalité des perquisitions et des saisies. Après le rejet de son pourvoi en cassation en janvier 1985, il se tournait vers la Cour européenne. Celle-ci vient aussi de juger qu'il y a eu dans ce cas *« immixtion dans la vie privée et la correspondance ainsi que dans le domicile du requérant »*.

Les juges européens sont parvenus aux mêmes conclusions dans la dernière affaire qui concerne les époux William Miailhe. En janvier 1983, ceux-ci ont subi des visites domiciliaires dans les locaux qu'ils occupaient et qui étaient également le siège du consulat des Philippines. Quinze mille documents ont été saisis, dont seule une partie leur fut restituée. Les requérants, qui voulaient que la justice française prononce *« la nullité des saisies »*, ont été déboutés à chaque stade de la procédure : tribunal d'instance et de grande instance de Paris, cour d'appel et Cour de cassation. Ils auront attendu plus de six ans avant que la requête, déposée en décembre 1986 auprès de la juridiction européenne, aboutisse à un résultat.

MARCEL SCOTTO

L'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale

Six associations de magistrats et de policiers prévoient un « blocage » de l'institution judiciaire

A la veille de l'entrée en vigueur, lundi 1er mars, du nouveau code de procédure pénale, six associations et syndicats de magistrats et de policiers affirment que de *« graves incertitudes subsistent sur le sens et la portée de certaines des dispositions les plus importantes »* de la loi. Ils ajoutent que *« des divergences d'application inadmissibles en résulteront, au détriment des libertés individuelles et de l'efficacité de l'enquête pénale »*.

Dans un communiqué diffusé vendredi 26 février, l'Association française des magistrats instructeurs (AFMI), l'Association professionnelle des magistrats (APM, droite), l'Union syndicale des magistrats (USM, modérée), le Forum pour la justice, l'Observatoire des libertés et le Syndicat des commissaires et hauts fonctionnaires de la police nationale affirment qu' *« aucun moyen en matériel et en personnel n'a été dégagé dans les juridictions, les services de police et les barreaux »*, avant de conclure : *« Sauf à consentir à ne traiter qu'une infime partie de la délinquance, le blocage de l'institution judiciaire semble inévitable. »*

le virus du sida
Sécurité sociale

هكذا من الأصل

SOCIÉTÉ

RELIGIONS

Invités par la Mosquée de Paris

Une trentaine d'imams algériens et égyptiens se voient refuser leur visa pour la France

Le gouvernement français vient de refuser une trentaine de demandes de visa à des imams algériens et égyptiens invités en France pour la période du ramadan. Cette décision a provoqué une vive irritation de M. Dalil Boubakeur, recteur de la Mosquée de Paris, qui s'est adressé directement, vendredi 26 février, au président de la République.

Le ramadan, qui a commencé en France lundi 22 février, se manifeste toujours par une sensible élévation de la participation aux prières dans les mosquées et autres lieux de culte musulmans. Ceux-là font donc traditionnellement appel à des imams de l'étranger, notamment pour certaines fonctions spécialisées comme la scansion coranique (*tajwid*) ou la récitation des prières de la nuit de ramadan (*tarawih*). Or, M. Dalil Boubakeur, recteur de la Mosquée de Paris, vient d'être avisé par les ambassadeurs d'Algérie et d'Egypte en France que les demandes de visa temporaire, déposées par vingt-deux imams algériens et une dizaine d'Egyptiens auprès des représentations diplomatiques françaises au Caire et à Alger, avaient été refusées en bloc.

L'information a été confirmée, vendredi 26 février, par le ministère de l'intérieur. Celui-ci fait valoir qu'en ce qui concerne l'Algérie une mesure identique avait déjà été prise l'an dernier pour le ramadan. En ce qui concerne l'Egypte, M. Paul Quilès, ministre de l'intérieur chargé des cultes, avait déjà signifié, en novembre dernier, à M. Mohamed Ali Mahjoub, ministre des affaires religieuses en visite en France, que Paris n'accorderait plus d'autorisations de séjour, même à titre temporaire, à des imams égyptiens. Ceux-ci ne correspondent pas à un réel besoin, compte tenu de la faiblesse numérique de la communauté égyptienne en France.

M. Mahjoub n'avait pas, semble-t-il, compris le message. De nouveau à Paris en janvier, il avait encore promis à M. Boubakeur de lui envoyer des imams de l'université d'El Azhar, comme l'an dernier, où une dizaine d'entre eux étaient venus diriger les prières du ramadan dans des mosquées de Paris, de Lyon, de Saint-Etienne et de Marseille.

Si, explique-t-on en substance au ministère de l'intérieur, nous ouvrons la porte à des contingents d'imams égyptiens, au nom de quoi la fermer à des imams qui voudraient venir d'Arabie saoudite, du Sénégal ou de l'Iran? Le nombre d'imams actuellement en France, estimé à environ un millier, serait suffisant pour répondre aux besoins spirituels de la communauté musulmane, y compris pour la période exceptionnelle de jeûne, de pénitence et de prière du ramadan.

Cette position est cohérente avec la ligne observée depuis 1988 par M. Pierre Joxe, alors ministre de l'intérieur, suivi par ses successeurs, MM. Marchand et Quilès. Elle se résume à favoriser l'émergence d'un islam *«à la française»*, émancipé de ses tutelles étrangères, protégé non seulement d'infiltrations islamistes, mais aussi des querelles d'influence et de pouvoir que se livrent les capitales arabo-musulmanes. Des visas ont été récemment refusés à des candidats, dont une demi-douzaine d'Albanais, souhaitant s'inscrire à l'institut islamique de Saint-Léger-de Fougeret (Nièvre), appartenant à l'Union des organisations islamiques de France (UOIF). De même, un imam proche du FIS algérien a été expulsé l'an dernier de la mosquée de Grenoble.

«Intolérance caractérisée»

Cette politique de fermeté est jugée excessive par M. Dalil Boubakeur, qui fait valoir le déficit d'imams formés et compétents en France. *«Un islam français, je suis naturellement pour, mais laissez-nous le temps et donnez-nous les moyens de le préparer»*, explique le recteur de la Mosquée de Paris. Il vient de rencontrer M. Michel Giraud, président du conseil régional d'Ile-de-France, à qui il a demandé de l'aide pour créer un institut supérieur de théologie et d'islamologie.

En attendant, M. Boubakeur se plaint de plus en plus vivement des *«brimades»* du ministère de l'intérieur à son égard. Il a immédiatement réagi à la décision de refus des visas opposée aux imams égyptiens et algériens par une lettre au président de la République en date du vendredi 26 février : *«A aucun moment*, écrit-il, *la France, qui entend cultiver l'amitié du monde musulman, n'avait pris de semblables mesures d'intolérance caractérisée.»* Il presse le chef de l'Etat de *«rappeler au ministère de l'intérieur la tradition de la France, faite d'amitié et d'égards pour tous les croyants, conformément à ses lois. Les dignitaires musulmans, informés des étranges mesures prises par M. Quilès, ont été surpris, indignés, et risquent de réagir contre les relations de la France en pays musulman»*.

Ces refus de visas ne sont pas étrangers, en effet, au dossier des relations tumultueuses entre le gouvernement, qui entend que l'islam en France vive enfin de ses propres forces, et une Mosquée de Paris qui, malgré l'élection d'un recteur français il y a un an, entretient toujours des liens statutaires et financiers avec l'Algérie et de plus en plus formels avec l'Egypte.

M. Quilès avait récemment déclaré *«inacceptable que la Mosquée de Paris soit inféodée à une puissance étrangère»* (*le Monde* du 17 décembre 1992). Et M. Roland Dumas lui-même a déclaré jeudi 18 février, en recevant son homologue algérien à Paris, que *«les autorités françaises souhaitent pouvoir disposer d'interlocuteurs représentant l'importante religion musulmane pour trouver des solutions aux différends qui peuvent encore exister, notamment s'agissant de l'avenir et du rôle de la Mosquée de Paris»*.

Ce conflit, dont l'enjeu est ni plus ni moins l'indépendance de l'islam de France, risque d'être arbitré lors des prochaines élections législatives. Il y a longtemps que, pour sa part, M. Boubakeur a pris date avec M. Jacques Chirac qui, en tant que maire de Paris, vient de prendre en charge une partie des travaux de rénovation de la Grande Mosquée.

HENRI TINCQ

SPORTS

Réfection de la pelouse

La mise au vert du Parc des Princes

Sur la pelouse du Parc des Princes, à Paris, jardiniers et bulldozers ont remplacé les joueurs. Jusqu'au 12 mars, ils s'attaquent aux parties les plus détériorées : le milieu du terrain et la surface de réparation devant les buts, soit 3 000 m² des 7 500 m² de la surface jouable. L'herbe a été arrachée et 300 m³ de sable, trop épais pour que les semences puissent s'épanouir, ont été dégagés. Un grain plus fin est épandu. Samedi 27 février, on devait poser les premières plaques du nouveau gazon.

L'aire de jeu du Parc était devenue une vraie taupinière. A l'origine du désastre, la réfection du terrain, en juin 1992, après le Jumping de Paris. *«Le règlement stipule que l'on refasse entièrement un stade après une épreuve équestre par mesure d'hygiène*, explique Patrice Lafarge, jardinier en chef du Parc des Princes. *Après les travaux, six semaines auraient été nécessaires pour que l'herbe respire et se fortifie. Mais l'organisation du Tournoi de Paris de football, trois semaines après, a empêché la nature de suivre son cours.»* En août dernier, lorsque Canal Plus reprend la concession de l'exploitation du Parc, l'herbe est dans un piteux état. Jugé trop fin, son tapis de 2,5 centimètres d'épaisseur ne parvient pas à prendre racine, victime d'une pluie tenace et des crampons des joueurs, longs de 1,2 à 1,8 centimètres. Impossible d'envisager de jardiner pendant l'hiver. La pelouse se languit du printemps et ne tient pas le coup, victime des mêlées et des tacles.

Après le match France-Ecosse, samedi 6 février, son état est déplorable. *«Comme si un troupeau d'éléphant était passé dessus»*, plaisantent les ouvriers. Deux semaines plus tard, lors de la rencontre du championnat de France de première division PSG-Toulouse, les ballons sont déviés par les mottes de terre.

Les Anglais à la rescousse

«Tout refaire était la seule solution», estime Lionel Dreksler, directeur de la société concessionnaire de l'exploitation du Parc des Princes. Il a fallu débourser 3,5 millions de francs et priver pour quelque temps les footballeurs parisiens de leur jardin. Ceux-ci devront disputer en Alsace leur trente-deuxième de finale de Coupe de France face à Strasbourg, le 7 mars. Deux des trois concerts estivaux prévus ont été annulés. Seul Johnny Hallyday aura le droit de cité au Parc, le 19 juin. Le groupe irlandais U2 et Paul McCartney ont été priés d'aller chercher fortune ailleurs.

Paris accueille aujourd'hui des hôtes britanniques de marque : Steve Tingley, le jardinier en chef du prestigieux stade de Wembley, à Londres, et vingt de ses confrères. Les Anglais disposent des meilleurs moyens pour refaire à neuf un gazon dans les plus brefs délais. Ils sont venus avec une machine unique au monde, capable de poser des plaques d'un mètre carré d'herbe épaisse de 5 centimètres. Les nouveaux brins sont français.

Steve Tingley ne craint que la neige et le gel. Les deux prochaines tranches de travaux sont prévues du 21 mars au 3 avril et du 4 au 17 avril. Il faut faire vite et bien car, entre-temps, quatre matches auront été disputés. Sept nouvelles rencontres sont programmées avant la trêve estivale, à la mi-juin. Si le gazon n'a pas reverdi à la reprise du championnat de France en juillet, Lionel Dreksler affirme qu'il n'hésitera pas à fermer le stade, le PSG risquant alors d'être exilé en banlieue.

Depuis sa «mise en service» en 1972, l'herbe du Parc des Princes avait déjà connu de nombreuses infortunes. Il y a dix ans, des plaisantins avaient même suggéré qu'on y installe une moquette synthétique. En reprenant la concession, Canal Plus s'était engagé à consacrer 30 millions de francs sur six ans pour la rénovation des buvettes et des vestiaires. Il entend ratisser large pour rentabiliser l'entretien du stade, qui s'élève à 24 millions de francs en 1992, en organisant plus d'événements non sportifs, comme des concerts.

«A condition de trouver des protections suffisantes pour le revêtement», note Lionel Dreksler. Pour cela, il compte, encore une fois, sur le savoir-faire britannique. En 1992, lors de quatorze concerts, des milliers d'amateurs ont foulé, sans heurts, le gazon de Wembley. A l'exemple de son aîné, le Parc des Princes préférera leurs trépignements aux sabots des chevaux.

BÉNÉDICTE MATHIEU

DÉFENSE

Sur décision du premier ministre

Le CNES aura la responsabilité des programmes spatiaux militaires

Le Centre national d'études spatiales (CNES) sera désormais sous la double tutelle, d'une part, du ministère de la recherche et de l'espace (ce qui était déjà le cas) et, d'autre part, du ministère de la défense (ce qui est nouveau). Le premier ministre, M. Pierre Bérégovoy, l'a annoncé vendredi 26 février. Son projet, précise-t-il dans un communiqué, est d'*«associer plus étroitement la conduite des activités spatiales civiles et militaires»*. *«A ses missions civiles*, ajoute M. Bérégovoy, *le CNES voit s'ajouter la responsabilité des programmes spatiaux militaires, ainsi que des études financées par le ministère de la défense.»* Cela représente un investissement total de 11 à 12 milliards de francs par an.

Depuis plusieurs années, le CNES était très impliqué dans le programme spatial militaire français. Notamment au travers du programme de satellite d'observation Hélios, dérivé de Spot, en liaison avec l'Espagne et l'Italie. Son rôle s'était, en revanche, limité au support et à l'expertise techniques pour le système de communications Syracuse, embarqué sur les satellites civils Télécom, dont la maîtrise d'œuvre était assurée par France-Télécom. *«La synergie entre spatial civil et militaire est évidente. A l'heure où la part de l'espace monte en puissance dans le budget de la défense* (NDLR : 3,5 milliards de francs aujourd'hui, 5 à 6 milliards à l'horizon 2000), *une clarification des rôles était indispensable»*, estime-t-on au ministère de la recherche et de l'espace.

Au ministère de la défense, on indique que la délégation générale pour l'armement (DGA) conserve, en liaison avec l'état-major des armées, le contrôle des parties «sol» et spatiales des systèmes lorsqu'ils sont opérationnels, c'est-à-dire les satellites d'observation et de télécommunications militaires définis avec le CNES. Le statut du CNES devra être modifié sur quelques points. Un autre texte précisera que le comité Delta de coordination (créé en 1991) sera coprésidé par les deux ministres concernés.

Le CNES se voit donc confier la maîtrise d'œuvre des programmes militaires, autrefois attribuée à la DGA. En contrepartie, il est placé sous double tutelle des ministères de la défense d'une part, de la recherche et de l'espace d'autre part.

Ces décisions ont été prises au terme d'une année d'intenses discussions, voire de conflits. Face à la DGA, qui souhaitait garder ses prérogatives et qui a le sentiment que les civils ont lancé *«une véritable OPA sur la manne budgétaire de l'espace militaire»*, le CNES était anxieux de se voir confier de nouvelles tâches, surtout après la mise en sommeil du projet de navette Hermès. De la fusée Ariane-5 aux satellites d'observation de la Terre et de surveillance de l'environnement, la majeure partie des programmes spatiaux sont aujourd'hui européens. Leur maîtrise d'œuvre échappe donc de plus en plus au CNES pour être assurée par l'Agence spatiale européenne (ESA), dont la structure juridique l'empêche de s'intéresser à des programmes de défense.

FOOTBALL : championnat de France

Les attaquants en verve

La vingt-septième journée du championnat de France de football, disputée vendredi 26 février, a été la plus prolifique et l'une des plus surprenantes depuis le début de la saison avec trente et un buts marqués et cinq victoires obtenues en déplacement.

*Monaco b. Marseille	1-0
Caen b. *Le Havre	3-2
*Lens et Lille	0-0
*Bordeaux b. Nantes	3-0
Valenciennes b. *Toulouse	2-1
*Metz b. Paris-SG	2-1
Saint-Etienne b. *Lyon	2-0
Sochaux b. *Toulon	4-0
*Auxerre b. Montpellier	2-0
Strasbourg b. *Nîmes	6-2

Classement : 1. Monaco et Marseille, 37 pts; 3. Paris-SG et Bordeaux, 35; 5. Nantes, 34; 6. Saint-Etienne, 31; 7. Strasbourg, 30; 8. Auxerre, 29; 9. Sochaux, 28; 10. Lyon, 27; 11. Metz, 26; 12. Montpellier, 25; 13. Caen et Toulouse, 24; 15. Lens, 23; 16. Valenciennes et Lille, 21; 18. Le Havre, 20; 19. Nîmes, 17; 20. Toulon, 16.

COMMUNICATION

Les difficultés du «meilleur quotidien local»

«Agen sans «le Petit Bleu» ce serait Paris sans la tour Eiffel!»

Quand on est considéré comme le «meilleur quotidien local», est-on assuré d'échapper aux difficultés? Voici l'histoire du *Petit Bleu* de Lot-et-Garonne, qui s'est vu décerner ce titre élogieux au terme du troisième Festival des médias locaux qui a regroupé un millier de participants, les 2 et 3 février, à Marne-la-Vallée.

AGEN
correspondance

Les Agenais sont formels : leur *Petit Bleu*, c'est une institution! Le Parisien de passage qui ferait une moue mondaine devant ses colonnes d'avis de décès et de petites annonces, ses petites nouvelles de la vie quotidienne, son tirage de treize mille exemplaires et ses six mille abonnés se mettrait gravement le doigt dans l'œil. A l'échelle du terroir, ces informations prosaïques et ces chiffres d'apparence modeste expriment l'attachement de toute une population à son journal. *«C'est le journal du coin»; «le journal de proximité type»; «il s'implique entièrement dans la vie locale»* ... L'un des conseillers municipaux, M. Alain Fourgeaud, élu du PCF, affirme même : *«Agen sans* le Petit Bleu, *ce serait Paris sans la tour Eiffel!»*

C'est, à coup sûr, une belle histoire. Elle commence en 1914, au début de la Grande Guerre. Le directeur de l'Imprimerie moderne, M. Paul Arjo, décide d'éditer deux fois par jour les communiqués officiels du gouvernement pour apporter à ses concitoyens, sans délai, chaque après-midi, les nouvelles du front. Il le fait sur une feuille bleue dont personne, très vite, ne peut plus se passer, et qui, très vite, élargira donc son information à toutes les nouvelles de la cité. *Le Petit Bleu* est né.

Aujourd'hui, il n'a plus de bleu que son titre, mais il incarne toujours l'identité de ce Lot-et-Garonne écartelé entre deux régions, l'Aquitaine et Midi-Pyrénées, coincé entre le Périgord et la Gascogne, tiraillé entre Toulouse et Bordeaux. Il reste le fil bleu d'une communauté fortement ancrée dans sa mémoire mais qui ne refuse pas la modernité. La preuve : en 1967, devenu *le Petit Bleu de Lot-et-Garonne*, il fut l'un des premiers quotidiens français à être imprimés en offset.

Mais on a beau être le «meilleur quotidien local», on n'échappe pas aux difficultés de l'ensemble de la presse. Paraissant désormais le matin et devenu, depuis 1982, après le rachat de l'Imprimerie moderne par le groupe de la Dépêche du Midi, l'un des fleurons de la famille Baylet, qui s'en sert comme d'un contre-feu face à son rival régional, *Sud-Ouest*, *le Petit Bleu* traverse une mauvaise passe. La direction de *la Dépêche du Midi* trouve que l'Imprimerie moderne n'est plus compétitive et que *le Petit Bleu* a trop tendance à devenir, compte tenu de son coût de fabrication, un produit de luxe. Elle a bâti un plan de restructuration prévoyant vingt-cinq licenciements sur un effectif d'une centaine de personnes et une réduction de la masse salariale de l'ordre de 8,5 % à 12 % en deux ans.

Une grève et une démission

Du coup, *le Petit Bleu* a brusquement viré au rouge colère. L'intersyndicale CGT-CFDT du journal et de l'imprimerie a déclenché une grève et les rotatives se sont arrêtées entre le 25 janvier et le 1er février. Les Agenais ont alors eu le privilège d'une édition pirate de quatre pages, tirée à quinze mille exemplaires, dans laquelle les grévistes brossaient de la famille Baylet une série de portraits à l'emporte-pièce. Cette initiative a coûté sa place au président-directeur général du *Petit Bleu*, M. Jean-Marie Héllian, un ancien délégué du Syndicat du Livre, qui s'était taillé une forte réputation en conduisant, à Bordeaux, une longue grève contre *Sud-Ouest*, en 1972, avant de participer au comité de direction de *la République des Pyrénées* puis de passer, en quelque sorte, à l'ennemi, en acceptant de *la Dépêche du Midi*, en 1982, la présidence de l'Imprimerie moderne à Agen.

Officiellement, M. Héllian s'est démis de son mandat *«pour raison d'éthique et de santé.»* Il a été remplacé par M. Louis Martinez, jusque-là secrétaire général administratif de *la Dépêche du Midi*. Celui-ci a aussitôt réduit à quinze le nombre des licenciements envisagés et donné des assurances de reclassement. Le Lot-et-Garonne a ainsi retrouvé son *Petit Bleu* depuis le 2 février, mais le doute s'est insinué dans la population. Se pourrait-il que *le Petit Bleu* disparaisse un jour?

Tous les Agenais veulent conjurer cette inconcevable hypothèse. Certains reprochent pêle-mêle au maire, M. Paul Chollet, député apparenté UDF, au président du conseil général, M. Jean François-Poncet, et au premier secrétaire de la fédération socialiste, M. Gilbert Fongaro, de rester *«sourds»* aux appels lancés par les salariés du journal; d'autres estiment que M. Jean-Michel Baylet aurait dû *«user de son influence au gouvernement»* pour sortir l'Imprimerie moderne de l'ornière économique et financière. Selon le même conseiller municipal communiste, M., Fourgeaud, *«au-delà de l'attachement sentimental de la ville à cet élément vivant de son patrimoine culturel se pose beaucoup plus profondément, pour elle, la possibilité d'exercer de façon plurielle et indépendante son droit d'expression.»*

Si la mobilisation est presque générale, c'est tout simplement parce que, pour la première fois depuis soixante-dix-neuf ans, *le Petit Bleu* semble menacé dans son existence. Cette incertitude donne des bleus à l'âme de ses lecteurs. Faut-il ajouter que ceux-ci ont reçu comme un baume le titre honorifique décerné à leur journal par les autres localiers réunis à Marne-la-Vallée?

JEAN-JACQUES ROLLAT

Selon le PDG de la Sofirad

Huit candidats seraient prêts à participer à la privatisation de RMC

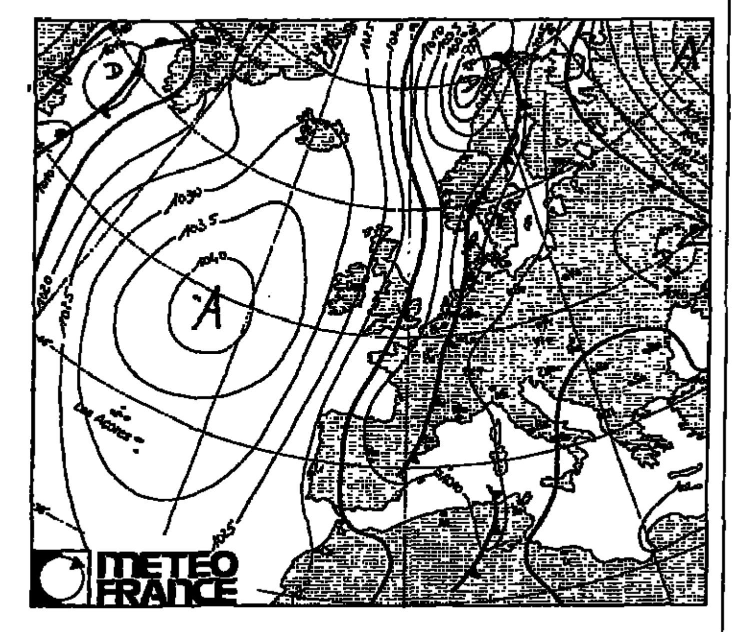
Dans un entretien accordé à l'hebdomadaire *Stratégies* du 26 février, le président-directeur général de la Sofirad affirme la nécessité, politique et économique, de la privatisation de Radio Monte-Carlo, filiale à 83 % du groupe d'Etat.

«La première résulte de la loi de 1982 qui a abrogé le monopole de l'audiovisuel», estime M. Gérard Ganser, qui poursuit : *«Toutes les grandes radios sont adossées à des groupes puissants. Ce n'est plus le cas de RMC depuis les privatisations»* d'Europe 1 et de Sud-Radio.

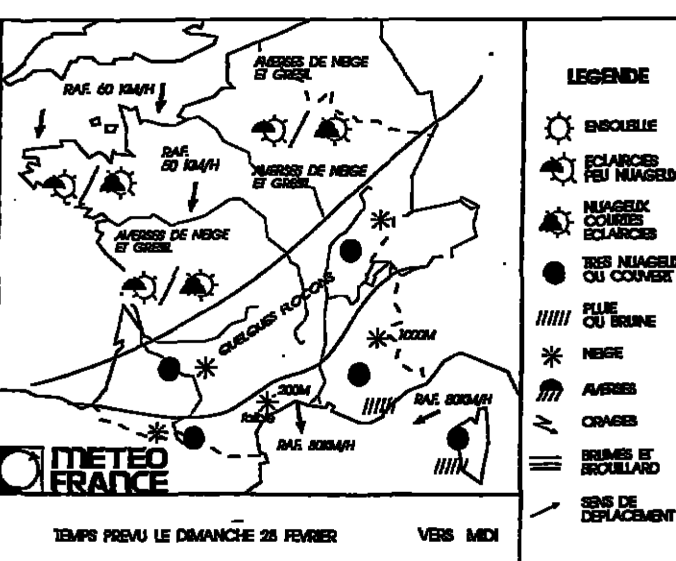
M. Ganser se refuse toutefois à dévoiler les évaluations de RMC qui résultent des audits déjà menés ou en cours, ainsi que l'identité des *«huit candidats prêts à prendre une participation majoritaire ou bien à se positionner en chef de file»*. *«Indépendamment des aspects politiques»*, M. Ganser *«pense que la privatisation n'aura pas lieu avant la fin du mois de mars... pour de simples raisons techniques»*. Il faut, en effet, souligne-t-il, *«reconfigurer RMC»*, car seules sont à vendre les activités de radio commerciales : le programme généraliste RMC, la participation de 51 % dans Nostalgie, celle de 100 % dans la régie GEM. Resteraient propriétés *«de la Sofirad et de la principauté de Monaco : l'immeuble de Monte-Carlo, les émetteurs et les participations dans TMC, Technisonor, la Somera»*.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 27 FÉVRIER 1993 A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 28 FÉVRIER 1993



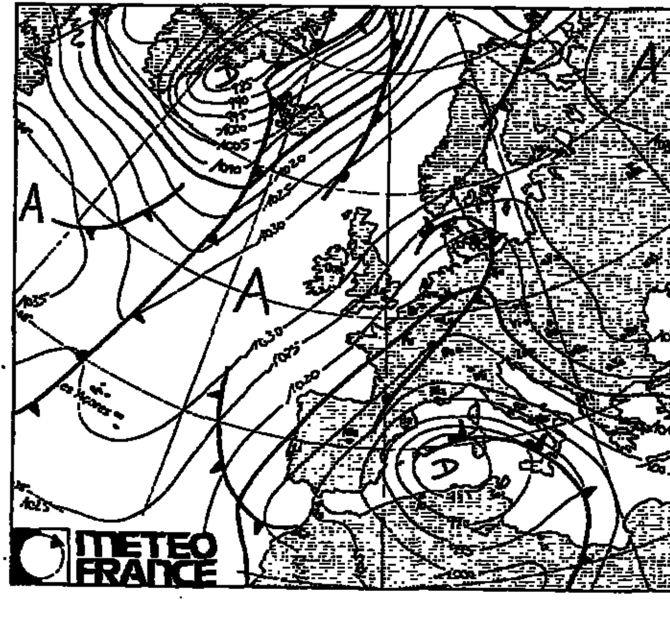
Dimanche. Giboulées et averses de neige au nord-ouest. Flocons de neige au sud-est. – Sur la moitié sud-est du pays, le ciel restera couvert toute la journée avec des précipitations. Des Pyrénées au Massif Central et au Nord-Est et sur les Alpes du Nord, les neiges resteront éparses. Il neigera au-dessus de 1 000 mètres sur les Alpes du Sud, et au-dessus de 1 400 mètres en Corse. Près du golfe du Lion, puis jusque sur l'est de Midi-Pyrénées en après-midi, des neiges se produiront à plus basse altitude au-dessus de 200 mètres. Sur la Côte-d'Azur et les côtes varoises, les nuages ne donneront que de la pluie.

Sur la moitié nord-ouest, le ciel sera plus variable. Les éclaircies alterneront avec des passages nuageux donnant des giboulées et des averses de neige.

Les températures seront froides pour la saison. Au lever du jour, il fera le plus souvent entre 0 et –3 degrés dans l'intérieur, entre 0 et 2 degrés sur les côtes bretonnes et l'Aquitaine, jusqu'à 4 degrés près de la Méditerranée.

L'après-midi, les températures seront le plus souvent comprises entre 0 et 3 degrés dans l'intérieur, entre 4 et 5 degrés près des côtes.

PRÉVISIONS POUR LE 1er MARS 1993 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 26-2-1993 à 18 heures TUC et le 27-2-1993 à 6 heures TUC — le 27-2-93

FRANCE			
AJACCIO	10	3	C
BIARRITZ	8	4	P
BORDEAUX	10	2	C
BOURGES	5	0	C
BREST	9	4	N
CAEN	6	3	C
CHERBOURG	8	3	C
CLERMONT-FER.	6	-1	•
DIJON	3	-2	•
GRENOBLE	6	-2	C
LILLE	6	1	C
LIMOGES	3	-1	•
LYON	6	-4	N
MARSEILLE	10	-1	N
NANCY	-6	0	C
NANTES	8	2	P
NICE	11	5	P
PARIS-MONTS.	4	1	P
PAU	7	2	P
PERPIGNAN	11	6	N
POINTE-A-PITRE	29	16	D
RENNES	8	3	N
ST-ETIENNE	6	-2	C
STRASBOURG	5	-4	C
TOULOUSE	7	2	C
TOURS	4	1	P

ÉTRANGER			
ALGER	12	5	P
AMSTERDAM	4	2	N
ATHÈNES	12	3	N
BANGKOK	35	25	N
BARCELONE	11	2	P
BELGRADE	0	-10	D
BERLIN	3	-5	C
BRUXELLES	4	1	P
COPENHAGUE	2	-1	•
DAKAR	25	18	D
GENÈVE	4	-4	C
ISTANBUL	3	1	N
JÉRUSALEM	22	8	N
LE CAIRE	21	12	D
LISBONNE	14	11	D
LONDRES	5	3	C
LOS ANGELES	11	9	N
LUXEMBOURG	—	-1	*
MADRID	12	4	N
MARRAKECH	18	8	N
MEXICO	22	11	D
MILAN	10	1	C
MONTRÉAL	-10	-21	D
MOSCOU	-4	-6	•
NAIROBI	24	12	N
NEW-DELHI	19	14	C
NEW-YORK	-4	-6	D
PALMA	12	0	N
PÉKIN	8	1	D
RIO-DE-JANEIRO	28	23	–
ROME	11	4	N
HONGKONG	17	13	–
SÉVILLE	18	9	D
SINGAPOUR	32	24	C
STOCKHOLM	0	-3	•
SYDNEY	32	21	D
TOKYO	12	4	C
TUNIS	14	5	C
VARSOVIE	-2	-4	•
VENISE	5	0	N
VIENNE	3	-10	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ► signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 27 février

TF 1

20.45 Spectacle : Madonna, c'est Madonna...
22.30 Côté enfants.
22.35 Téléfilm : Les Yeux de la nuit. De Jag Mundhra.
0.15 Magazine : Formule sport.

FRANCE 2

20.50 Divertissement : Surprise sur prise.
22.25 Magazine : Ardimat.
23.35 Journal et Météo.
23.55 Magazine : La 25e Heure. URSS : maîtres et élèves. *L'éducation dans l'ex-Union soviétique.*

FRANCE 3

20.45 ► Téléfilm : Condamné au silence. De Roger Andrieux.
22.15 Journal et Météo.
22.40 Magazine : Strip-tease.
23.35 Magazine : Salut Manu.
0.20 Continentales Club. Meilleurs moments de la semaine.

CANAL PLUS

20.30 Téléfilm : Le Dernier Bastion. De Chris Thomson.
22.30 Divertissement : Samedi soir avec les Nouveaux.
23.18 Invités : Stéréo MC'S.
23.25 Cinéma : Le Camping de la mort. □ Film italien de Ruggero Deodato (1986).
0.50 Cinéma : La Voix. ■ Film français de Pierre Granier-Deferre (1991).

ARTE

20.40 Documentaire : James Baldwin Today.
22.05 Téléfilm : La Mine. De Loredana Bianconi.
23.05 Musique : Montreux Jazz Festival.
23.30 Série : Monty Python's Flying Circus (rediff.).

M 6

20.35 Divertissement : Tranche de rire.
20.40 Téléfilm : La Traversée de l'enfer. De Carl Schultz.
23.10 Série : Clair de lune.

Dimanche 28 février

TF 1

20.40 Cinéma : La Chèvre. ■■ Film français de Francis Veber (1981).
22.20 Magazine : Ciné dimanche.
22.30 Cinéma : Le Diable par la queue. ■■ Film français de Philippe de Broca (1968).
0.10 Journal et Météo.
0.20 Magazine : Le Vidéo Club.

FRANCE 2

20.50 Cinéma : Commando. ■ Film américain de Mark L. Lester (1985).
22.25 Cinéma : Meurtres en cascade. ■■ Film américain de Jonathan Demme (1979).
0.05 Journal et Météo.
0.20 Magazine : Musiques au cœur. Hommage à Tchaïkovski.

FRANCE 3

20.45 Jeu : Questions pour un champion. Finale des masters.
22.00 Magazine : A vos amours. Invitée : Maria Pacôme.
22.45 Journal et Météo.
23.10 Cinéma : Miracle à l'italienne. ■■ Film italien de Nino Manfredi (1970) (v.o.).

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Docteur Norman Bethune. ■ Film franco-sino-canadien de Phillip Borsos (1991).
22.25 Flash d'informations.
22.30 Magazine : L'Equipe du dimanche. Football. Boxe.
1.00 Cinéma : Cactus. ■■ Film australien de Paul Cox (1986).

ARTE

20.40 ► Soirée thématique : Acteurs à la Comédie-Française
20.45 Théâtre : L'Etau et Je rêve (mais peut-être pas). De Luigi Pirandello.
22.00 Documentaire : Paroles d'acteurs. De Claude Mouriéras.
22.55 Théâtre à l'étude. Le Barbier de Séville, de Beaumarchais. Mise en scène de Jean-Luc Boutté.
23.55 Documentaire : Trait d'union. D'Angelin Preljocaj (25 min).

M 6

20.45 Magazine : E = M 6. La Terre qui gronde.
22.30 Magazine : Culture pub.
23.00 Cinéma : Les Contes galants de Jean de La Fontaine. □ Film français de José Benazeraf (1979).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5986

HORIZONTALEMENT

I. Aimer, boire et chanter. Murétain qui découvrit le zinc. – II. Avale tout cru et assimile facilement. N'a besoin que d'un léger support sa vie durant. – III. Peut s'exécuter en un clin d'œil. Lettre. Les bords de l'Isère. – IV. Etres habités par le diable. – V. A donc fait l'objet d'un passage de témoin. Etant neutre, elle ne frappe pas. – VI. Napoléon, à son plus haut cours. Vieil agrément. – VII. Préposition. Conjonction. Œuvre pour la galerie. Participe. – VIII. Avant de l'embrasser, un militaire doit lui jurer fidélité. Phase astrale. Coule en France. – IX. Disparu subitement. Pour réaliser un tel travail, il faut en abattre ! Vieux soldat. – X. Fin d'infinitif. Prête à rire. Coule en France. – XI. Il en a étendu plus d'un. Façon colombiforme de plumer le dindon. – XII. Son pouvoir d'évasion est stupéfiant. Jadis invoqué. – XIII. Quand il s'étend sur une couche, ce n'est pas pour y dormir. Un préalable à la gloire. – XIV. Orientation. Même dérobée, une porte l'est rarement. Sorti. Il soignait ses représentations. – XV. Ne peut s'accommoder d'une réponse de Normand. Symbole.

VERTICALEMENT

1. Sert à exprimer bien des choses. Ne porte rien (épelé). – 2. Se laisse facilement dominer. Perte sèche en milieu liquide. – 3. Prêt à porter. Quelque chose de révoltant. Modeste bien d'ici-bas. – 4. Essence. Mener une vie de galérien. Lieu de réunions privées. – 5. Ce qu'est le sphinx pour l'œdipe quelque peu averti. Tête couronnée. – 6. Abattue au point de ne pouvoir se remettre. Caractère grec. Peut se faire soit en travaillant, soit dans l'inaction. – 7. Sert en desservant. Tend donc à favoriser la spéculation. Forme de « saisir ». – 8. Atterrit sur le plancher des vaches après une envolée au septième ciel. Met beaucoup de monde sur le sable. N'est vraiment pas en grande forme. – 9. Cachet final. Morceau de musique. Point mousse. – 10. Abréviation. Devenue muette à la suite d'un violent mal de gorge. Initiales d'une femme vénérée. – 11. Anneau. Commune. Ration économique. – 12. Vécut dans l'aisance. Objectif inaccessible aux piétons. Partit chargé, le sac au dos. – 13. Futuriste. Un peu d'ail. Pôle d'attraction. – 14. Plus il est lourd et plus il allège les mises. Bouffée générale dans un milieu où l'on fume. Agit en protestant. – 15. Se montre un homme d'actions. A donc fait l'objet d'une reprise.

Solution du problème n° 5985

Horizontalement

I. Défense. – II. Idole. Col. – III. Erin. Al. – IV. Térébrant. – V. Ede. Aria. – VI. Tous. Iris. – VII. Insolé. No. – VIII. Elire. – IX. Ie. Ebène. – X. Empire. Or. – XI. Nu. Lésine.

Verticalement

1. Diététicien. – 2. Edredon. Emu. – 3. Foireuse. – 4. Eine. Soleil. – 5. Ne. B.A. Libre. – 6. Arriérées. – 7. Eclair. En. – 8. Nain. Eon. – 9. Plat. Sou. Ré.

GUY BROUTY

CARNET DU Monde

Décès

– Son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Georges ALLIOT,

le 14 février 1993, dans sa soixante-dix-neuvième année.

Les obsèques ont eu lieu à Dijon, en présence de sa famille et de ses proches amis.

Henri BAILLY-GUERCHON,
commandeur de la Légion d'honneur,
grand officier
de l'ordre national du Mérite,

nous a quittés le 25 février 1993, dans sa soixante-treizième année.

Ses enfants
vous invitent à lui dire un dernier adieu, le mardi 2 mars, au 10, rue des Pyramides, Paris-1er, à partir de 10 heures.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité le mercredi 3 mars, au cimetière de Trivaux, à Meudon.

– Le président,
Le conseil confédéral,
Et les unions départementales rattachées à la Confédération nationale des combattants volontaires de la Résistance,
ont la douleur de faire part du décès, le 25 février 1993, de leur secrétaire général,

M. Henri BAILLY-GUERCHON,
commandeur de la Légion d'honneur,
grand officier
de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre avec palmes,
médaille de la Résistance avec rosette,
médaille des évadés,
administrateur de l'Office national
des ACVG.

Un hommage pourra être rendu à sa dépouille mortelle au siège de notre association, 10, rue des Pyramides, Paris-1er, le mardi 2 mars, de 10 heures à 18 heures.

Les obsèques auront lieu ultérieurement dans la plus stricte intimité.

Ni fleurs ni couronnes.

– L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC)
a le regret de faire part du décès de

Henri BAILLY-GUERCHON,
administrateur de l'ONAC,
membre des commissions nationales
de la carte du combattant
et de la carte du combattant
au titre de la Résistance,
commandeur de la Légion d'honneur,
grand officier
de l'ordre national du Mérite,
titulaire de la croix de guerre
avec palmes,
médaille de la Résistance avec rosette,
médaille des évadés
déporté résistant,
combattant volontaire de la Résistance,

survenu le 25 février 1993.

Les obsèques auront lieu le mercredi 3 mars, dans la plus stricte intimité familiale, suivant la volonté du défunt.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

– Mme Alain Bertrand,
née Françoise Féret,
Pascal et Linda Bertrand,
Sylvie et Nevzat Ari,
ses enfants,
Tolga,
son petit-fils
Et tous ses amis,
ont l'immense chagrin de faire part du décès de

Alain BERTRAND,

survenu le 20 février 1993.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale.

Domaine de la Jasse de Saint-Tropez,
13300 Salon-de-Provence.

– Mme Etienne Fuzellier,
M. et Mme Raymond Fuzellier
et leurs enfants,
M. et Mme Alain Surzur,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Michel Fuzellier
et leurs enfants,
Ses neveux, nièces,
Sa famille
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Etienne FUZELLIER,

survenu le 24 février 1993, dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Le service religieux et l'inhumation auront lieu le 1er mars, à 16 heures, au Touvet (Isère).

3, avenue de la Porte-de-Montrouge,
75014 Paris.
8, rue Diderot,
37500 Chinon.
36, avenue F.-Carnaud,
13700 Marignane.
33 A, via de Amicis,
20123 Milan.

– Marie Moulinier,
son épouse,
Florence et Denis Doria,
ses enfants,
Marie Doria,
sa petite-fille,
ont le chagrin d'annoncer le décès du

docteur Jean MOULINIER,

survenu le 4 février 1993, dans sa quatre-vingt-quatrième année, à Nice.

Cet avis tient lieu de faire-part.

3, cours Saleya,
03600 Nice.

Anniversaires

– Pour le deuxième anniversaire de sa mort, souvenez-vous de

Michel d'ORNANO.

Une messe à sa mémoire sera célébrée en l'église Saint-Augustin de Deauville, le dimanche 7 mars 1993, à 11 h 30.

– Il y a cinq ans disparaissait

Daniel SOVIA.

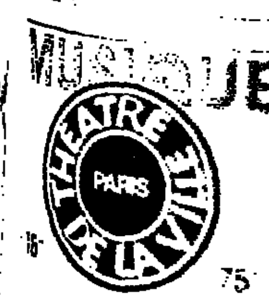
Que ceux qui l'ont connu, estimé, aimé, aient une pensée pour lui.

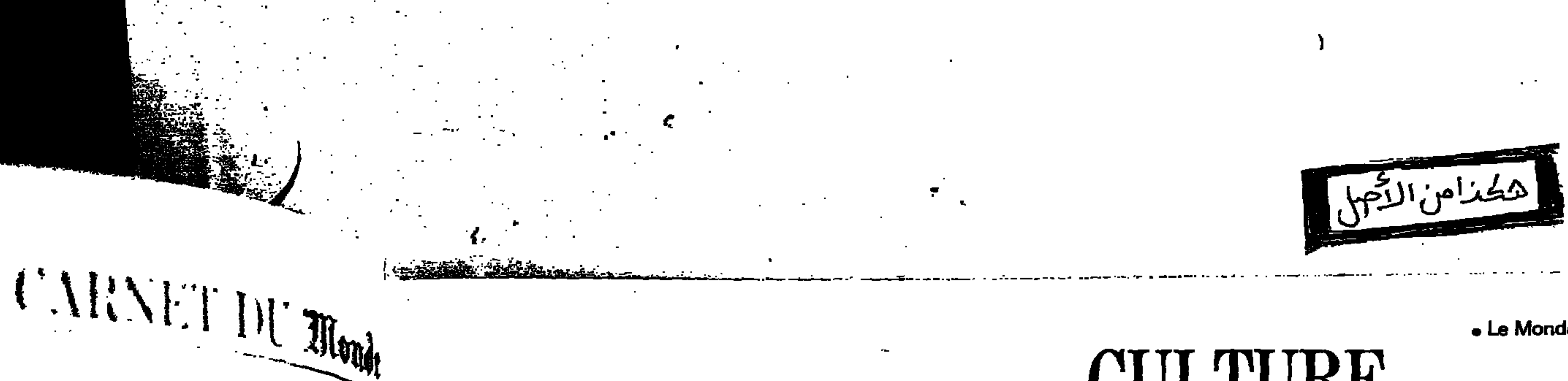
« N'y eût-il dans le désert
Qu'une seule goutte d'eau qui rêve [tout bas.
Dans le désert n'y eût-il
Qu'une graine volante qui rêve [tout haut,
C'est assez. »

Aimé Césaire.

Conférences

– Dix conférences de Sciences Po. – L'Institut d'études politiques de Paris organise, du 1er mars au 1er avril, un cycle de dix conférences sur la vie politique en France, sous la direction de M. Alfred Grosser. Les conférences auront lieu les lundis et jeudis, de 18 heures 30 à 20 heures 30. Renseignements et inscription : Sciences-Po Formation, 215, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris ; tél. : 45-49-50-98 et 99.





CULTURE

THÉATRE

Meurtre par inconscience

Première version d'un chef-d'œuvre : la découverte d'un Goethe sardonique

FAUST
à l'Athénée

Sur toute la largeur de la scène, le plancher forme une courbe qui se creuse au centre et se relève des deux côtés. On pense à un vaisseau ancien sur fond de voile blanche. Mur nu, net, sans aspérité, seulement percé d'une étroite porte basse. Dans ce décor abstrait – de Laurent Peduzzi, – Dominique Pitoiset a créé au Quartz de Brest, où il était en résidence, le *Faust* de Goethe dans sa première version, appelée *Urfaust*, qui date de 1772 ou 1773. Après Brest et le Cratère d'Alès, le spectacle vient à l'Athénée du 1er mars au 4 avril. L'adaptation française est de Roger Pillaudin, qui a découvert le texte grâce à Magnus Enzesberger, et l'a traduit par coup de cœur, parce qu'il en a aimé la vivacité corrosive. Pratiquement inconnue, cette version «primitive» est simple, comparée aux deux monuments qui vont suivre. Elle s'inspire directement des spectacles de marionnettes et des mélodrames de foire qui, à l'époque, utilisaient une histoire vraie devenue légende populaire, pour montrer la lutte du bien et du mal. L'adaptation de Roger Pillaudin en vers libres de huit pieds est concrète, fluide, à la fois élégante et tranchante.

Au départ, Faust n'est pas un vieillard nostalgique de la jeunesse. Il ne craint ni Dieu ni Diable. Le pacte arrive à la fin, quand, après avoir supplié Méphisto de sauver Marguerite, Faust s'en remet totalement à lui. Il est dévoré par la boulimie de savoir. Savoir pour posséder et dominer, sinon ça ne sert à rien. Une folie d'enfant qui dit «je veux». Méphisto est un cynique bon enfant, le double épicurien de Faust. De façon évidente et forte, la lutte entre le bien et le mal se passe dans la tête, dans le corps du héros, incarnation du jeune Goethe.

Le parti pris de Dominique Pitoiset est clair. Depuis son *Timon d'Athènes* présenté l'an dernier à l'Athénée déjà, on connaît sa manière dépouillée, et la rudesse avec laquelle il fonce dans les textes. Ici, il va carrément jusqu'au minimalisme. Pas un meuble, pas une indication de lieu, rien que cet espace comme une toile de peintre sur laquelle viennent s'ancrer les personnages : Faust, Méphisto, Marguerite (Jean-François Sivadier, Hervé Pierre, Nadia Fabrizio). Les autres semblent des manipulateurs faisant intervenir différentes marionnettes pour que s'accomplisse le destin. Claude Guyonnet passe de Wagner à l'Ecolier, à Valentin, et Chantal Neuwirth de Marthe, à Lisette, à l'Esprit de la Terre...

Concentrant l'attention sur le trio diable-homme-femme, ce parti pris fait ressortir la dureté sardonique de la pièce. Goethe a vingt-trois ans quand il l'écrit, et ne fait pas de cadeau. Dominique Pitoiset non plus. Implacablement, les actions s'enchaînent et construisent une blague fatale. Un meurtre par inconscience, pourrait-on dire, car ici, Marguerite n'est pas sauvée. Elle promène ses nattes rouquines, sa robe blanche, sa dégaine de poupée molle, et une naïveté accablante, à l'opposé de Chantal Neuwirth, animalement charnelle. Les deux femmes apparaissent comme les reflets caricaturés du duo Faust-Méphisto. Superbe duo. Jean-François Sivadier a un grand front intelligent, une hargne de puceau maladroit, des remords ambigus. Tout chez lui, d'ailleurs, est ambigu, alors que Méphisto est le «malin», le faux bon gars charmeur, un Nosferatu aimant la plaisanterie, une sorte de Leporello, de Falstaff, de valet serviable et sans scrupule, joyeusement amoral plutôt que diabolique. Hervé Pierre est tout ça, de façon magnifique.

C. G.

► **Théâtre de l'Athénée Louis-Jouvet, 4, Square de l'Opéra, 75009 Paris. Les mardis à 19 heures, du mercredi au samedi à 20 h 30. Dimanche à 16 heures. Jusqu'au 4 avril. Tél. : 47-42-67-27.**



BRIGITTE ENGUERAND

Hervé Pierre (Méphisto) et Jean-François Sivadier (Faust)

Dominique Pitoiset : la tragédie de l'amour

«Après avoir monté *le Misanthrope* et *Timon d'Athènes*, deux hommes qui fuient au désert, j'aborde le mythe universel de Faust : dans la société de l'argent, l'accomplissement de soi par l'amour. Les personnages féminins, c'est vrai, sont maltraités. Il s'agit là d'une écriture masculine; mais en même temps, le duo d'hommes incarne le Mal. J'ai souvent pensé à une image de Murnau : deux hommes en voyage descendent sur la ville, démesurés comme s'ils atterrissaient sur une maquette... Quant à Marguerite, elle est un objet de désir totalement fantasmatique. A vingt-trois ans, probablement vierge, Goethe rêve d'une osmose avec la nature et les grandes forces métaphysiques. Il rêve aussi de pouvoir. D'entrée, Faust dit : *«sans argent, sans honneurs, aucune gloire à être au monde.»*. A vingt-trois ans, Goethe est un jeune bourgeois cynique.

» Le beau rôle est celui de Mephisto, toutes les scènes se terminent sur lui. De plus, nous comprenons mieux son nihilisme que la quête d'absolu de Faust, sa quête d'amour. Il suffit que Méphisto s'éloigne dix secondes et le voilà qui s'amourache d'une jeune fille pure, inconsciente de sa pureté – drôle d'image de la femme. Ce n'est pas la personne de Marguerite qui envoûte Faust, mais l'innocence qu'il voudrait atteindre, s'approprier. L'amour des hommes n'est jamais généreux, c'est une tragédie pour moi. Un point sensible. Nous sommes en perpétuel délit de fuite.

» Mephisto représente la vie, la sexualité, la part aventureuse de Faust. Il est le révélateur de ses désirs et lui offre les moyens de les accomplir. Comme s'il lui tendait une arme et lui disait : «Voilà de quoi tuer si tu en as envie.» Ses pouvoirs sont limités. Il est plus débrouillard que magicien, c'est ce qui le rend sympathique. J'avoue mon faible pour lui.

» Avant de commencer les répétitions à Brest, je suis allé à Berlin. J'ai aussi visité Weimar, petite ville préservée de l'ex-RDA. On se croirait en Autriche, et à dix kilomètres il y a le camp de Buchenwald. Je suis tombé sur un livre de photos, dont deux m'ont marqué. La première, c'est le théâtre de Weimar, bombardé, rasé, avec sur la place, devant, les statues de Goethe et de Schiller. Autour, les habitants ont construit une petite baraque en bois et apporté des fleurs, des bougies. Goethe ressemble à un grand frère en bonne santé, il tient par l'épaule un Schiller maladif qui regarde le bout de sa chaussure. La seconde photo est bien plus terrible : les soldats soviétiques forçant les habitants de Weimar à visiter le camp, alors que les charniers sont encore là. Les visages hurlent. Les gens pleurent, se cachent les yeux, veulent partir. Pourtant, ils devaient savoir. Il faudrait mettre les deux photos côte à côte : les deux hommes si dissemblables, la ville bonbonnière et l'horreur. Si Mephisto est à ce point valorisé, c'est que Faust, génial, faux, hypocrite, m'est foncièrement antipathique.»

Propos recueillis par
COLETTE GODARD

DANSE

«Casse-Noisette» fêlé

Le Ballet du Rhin a remis Tchaïkovski entre les mains de la troupe des Pilobolus

STRASBOURG
de notre envoyée spéciale

C'était trop beau, cette série de réussites du Ballet du Rhin (*la Fille mal gardée, Jason et Médée, Histoires de femmes...*), ça ne pouvait pas durer. Sur le papier, pourtant, l'idée était amusante de confier ce bon vieux *Casse-Noisette* – à l'occasion du centenaire de la mort de Tchaïkovski – aux facétieux Pilobolus, ces étudiants américains dont les enchevêtrements acrobatiques insensés nous épatèrent il y a une vingtaine d'années. En fait, il n'y a qu'une «Pilobolus» d'origine dans le trio qui a conçu ce remake : Alison Chase, qui s'est adjoint Alyssa Dodson et Félix Blaska.

Pas triste non plus de mêler à la partition de Tchaïkovski (exécutée par le Philharmonique de Strasbourg dans la fosse) des extraits de la *Nutcrackers Suite*, de Duke Ellington (jouée au milieu du public par l'Orchestre régional de jazz d'Alsace).

Trois chorégraphes, deux orchestres, une coûteuse débauche de costumes et de décors à transformations souvent plaisants, style Années folles à New-York (Yolande Sonnabend), une troupe vaillante qui se donne à fond : que manque-t-il donc? Une seule invitée, mais de marque : la danse. Notre auteur tricéphale n'a, en ce domaine, pas plus gros qu'une noisette d'invention et ne casse rien. En cherchant bien, on portera à son crédit dans la fête de Noël qui ouvre l'affaire, quelques «portés» rigolos de dames raides comme des piquets ou cambrées en arc de cercle. Et l'idée d'avoir emprunté à E. T. A. Hoffmann, inspirateur du livret de Petipa, *l'Histoire de la noix dure*, inédite à la scène, donc éveillant un instant l'intérêt.

Oublions. Au Festival de Montpellier en juin prochain, le Ballet du Rhin reprendra le merveilleux *Jason et Médée* et créera deux pièces commandées à Santiago Sempere et Odile Duboc.

SYLVIE DE NUSSAC

► **Opéra du Rhin à Strasbourg, les 27 février et 1er mars à 20 h; le 28 février à 15 h. A Colmar. Théâtre municipal, les 4 et 5 mars à 20 h. A Mulhouse. La Filature, du 3 au 6 juin.**

ARTS

L'Europe découvre les Sassanides

L'exposition des Musées de Bruxelles décrit magnifiquement la dernière grande civilisation persane avant l'islam

BRUXELLES
de notre envoyé spécial

Depuis des générations, l'imagination occidentale monte et descend les escaliers achéménides de Persépolis et vole d'un bulbe turquoise à l'autre au-dessus d'Ispahan. Elle ne s'est guère arrêtée, en revanche, sur ces Sassanides qui, avant d'être détruits par les missionnaires armés de Mahomet, s'imposèrent au cœur de l'Orient antique, du Turkménistan à l'Egypte, offrant quatre ultimes siècles de grandeur *sui generis* à la Perse, à l'Iran avant son absorption dans l'univers islamique.

Quelques exemples illustrent la puissance politique et artistique de ce royaume né vers l'an 200 du prêtre zoroastrien Sassan : l'empereur romain Valérien mourut captif du Roi des rois tandis qu'un autre césar, Julien l'Apostat, était tué en le combattant sur le Tigre. Un peu comme si George Bush ou François Mitterrand étaient tombés entre les mains de Khomeiny ou de Saddam Hussein...

Quant à l'art, sachons que cet édifice si français qu'est Saint-Philibert de Tournus (neuvième siècle) emprunte ses voûtes en berceau transversales aux bâtiments sassanides. A Ctésiphon, près de Bagdad, un morceau de la plus haute voûte (26 mètres) de l'Antiquité, élevée sans coffrage, témoigne pour la perfection technique de l'architecture sassanide, qui est à l'image des autres disciplines : glyptique, textiles, armes, vaisselle plate, sculptures, monnaies, verrerie, peinture, mosaïques, stucs, etc.

Ce sont deux négociants protestants français du dix-septième siècle, Tavernier et Chardin, qui redécouvrirent l'art des Sassanides, mais il faudra attendre... 1940 pour que paraisse à Berlin, en allemand, sous la plume d'Erdmann, la monographie de base sur cette civilisation. Quatre ans plus tard, le Danois Christensen publiait en français, à Copenhague, le travail historique fondamental qu'est *l'Iran sous les Sassanides*.

Les Musées royaux d'art et d'histoire de Bruxelles ont eu le nez fin, à l'initiative d'un sassanidologue belge, le professeur Louis Vanden-Berghe, d'inaugurer leurs nouvelles salles par ce sujet «neuf», en y organisant *«la plus grande exposition sassanide jamais réalisée et la première du genre en Europe»*, selon la constatation de Boris Marchak, du Musée de l'Ermitage à Saint-Pétersbourg, prêteur de nombreux objets dont certains, trouvés jusqu'en Sibérie, n'avaient jamais été vus (la rétrospective persane du Louvre, en 1961-1962, traita les arts sassanides parmi d'autres).

Les cent quatre-vingts pièces exposées à Bruxelles proviennent toutes des collections de sept États du monde développé (en majorité la Russie et les Etats-Unis). L'Iran, selon le professeur Vanden-Berghe, a répondu favorablement mais trop tard pour être présent. Quant à l'Irak, *«pour des raisons évidentes»*, nous dit-on, il n'a même pas été sollicité; l'occasion, donc, a été une nouvelle fois perdue de dissocier culture et politique.

Un chah inventeur du sens interdit

Aurait conféré à l'exposition un éclat supplémentaire, par exemple, s'il était venu du Musée Iran Bastan de Téhéran, le portrait gravé sur argent de Khosroès II Parviz, le dernier monarque sassanide brillant, conquérant de l'Egypte et amant de la chrétienne Chirine («Douce»), liaison nourrissant jusqu'à nos jours l'imaginaire populaire iranien.

Reconnaissons cependant que les œuvres réunies apportent une vision à peu près complète de l'ère sassanide. Provenant du Metropolitan Museum of Art de New-York, la tête en argent presque grandeur nature de Sapor II (Chahpour II), un autre éminent *chahinchah*, titulaire d'un des plus longs règnes de l'Histoire (309-379) et inventeur du... sens interdit, remplace avantageusement Khosroès II; cette tête symbolise excellemment l'accomplissement d'une inventivité artistique exaltant un savoir-vivre porté au plus haut degré de raffinement : toute une civilisation résumée dans les boucles d'une chevelure et une barbe tressée, pétries dans un métal noble.

Même impression d'achèvement devant une coupe ovale lobée en or, du sixième siècle, où des doigts savants semblent avoir creusé la matière en fusion. Une autre coupe en argent doré est couverte, elle, d'arbres et d'animaux en relief. C'est le moment où la création sassanide se surcharge à l'excès. Nombre d'assiettes décoratives à dessins de chasse, de guerre ou d'amour ont été mises au jour dans les contrées entourant la Perse, car la diplomatie sassanide utilisait le plat en argent massif comme la France officielle distribue du Sèvres. Plus rare, plus étonnant, est le caftan en soie, doublé d'écureuil, vêtement intact trouvé au Caucase et rappelant les motifs des tissages coptes, au reste contemporains. Le plus beau prêt français aux Musées royaux belges est le «tissu aux faisans», (septième siècle). Propriété de l'abbaye de Jouarre (Seine-et-Marne), cette étoffe garance, indigo et jaune, parfaitement conservée, elle aussi, est venue du Levant, il y a mille ans, en guise d'emballage des reliques de saint Prix.

Excepté des thèmes «scabreux» comme les danseuses complètement nues, les formes et les sujets inventés par les Sassanides survivront en Iran sous la nappe islamique. Par exemple à la mosquée du Vendredi, à Ispahan, où triomphe la gigantesque coupole sur plan carré, empruntée aussi bien par les Byzantins que par les Ottomans et que l'on décèle jusque dans la gare Belle Epoque d'Anvers...

C'est en Mésopotamie, à la bataille de Kadissieh, en 634, deux ans seulement après la disparition de Mahomet, bataille rappelée telle une litanie par Saddam Hussein, que les Arabes l'emportèrent sur les Perses sassanides. A Ctésiphon, *le Printemps de Khosroë*, *«le plus vaste tapis du monde»*, fut découpé en carpettes de prière par les pieux vainqueurs.

Aujourd'hui, en Iran, où la robuste conscience nationale forgée par les Sassanides s'est perpétuée en s'accommodant de l'islamisation, les derniers zoroastriens, les derniers autels du feu et peut-être encore quelques secrètes «tours du silence» où sont exposés aux rapaces les défunts, forment les ultimes et modestes vestiges humains d'un âge splendide, fidèlement condensé à Bruxelles.

J.-P. PÉRONCEL-HUGOZ

► **«Splendeurs des Sassanides. L'empire perse entre Rome et Chine (224-642)». Musées royaux d'art et d'histoire, aile Albert-Elisabeth, Bruxelles. Jusqu'au 25 avril. Tous les jours sauf lundi de 10 heures à 17 heures. Le mercredi jusqu'à 22 heures. Renseignements, tél. : (2) 741-72-02.**

Catalogue édité par le Crédit communal belge, sous la direction du professeur Vanden-Berghe (300 pages, 225 illustr. 995 francs belges). Diffusion : Exhibitions International, Leuvensesteenweg 18, 3080 Tervuren, Belgique.

L'agence Orients sur les routes de la soie, 29, rue des Boulangers, 75005 Paris, tél. : (1) 46-34-29-00, organise, notamment les 13-14 mars et les 3-4 avril, des week-ends à Bruxelles (2 080 francs par personne) autour d'une visite de l'exposition sassanide.

Trésors du Koweït

ART ISLAMIQUE ET MÉCÉNAT
à l'Institut du monde arabe

Avec un petit pincement quelque peu morbide, on s'est précipité à l'IMA : s'agirait-il des œuvres d'art *«volées Koweït par Saddam?»*. Non, et d'ailleurs, – pas plus que l'étendue des dégâts causés au patrimoine historique mésopotamien par les bombardements américains –, on ne connaît la vérité sur les *«pillages»* artistiques de l'Irak dans l'émirat.

Les pièces d'art musulman du Musée de Koweït actuellement présentées à Paris ne risquent pas, en tout cas, d'avoir été dérobées puisqu'elles se trouvaient en tournée quelque part entre la Russie et l'Amérique lors de la seconde guerre du golfe Persique. En revanche, on a affaire à des objets achetés, souvent fort cher, aux quatre coins du monde. Car le Koweït avant le pétrole – petit fortin entouré de quelques bédouins – ne fut qu'une des grandes banlieues de l'islam, où la création se limitait à un modeste artisanat.

Une fois riches, les Koweïtiens, à l'initiative d'un ou deux princes éclairés, se sont mis en tête, comme le sultanat d'Oman ou le sultanat de Brunei, autres miracles du naphte, de réunir *«une collection islamique nationale»*. Après tout, le Koweït est *d'islam*, et le seul intérêt pédagogique d'une telle entreprise lui enlevait d'emblée tout ridicule. Sans goût du terroir certes, on a néanmoins un panorama «islamo-international» de qualité, un peu hétéroclite, un peu froid mais faisant défiler hautes périodes et techniques célèbres, des Abassides de Bagdad (fatalement!) aux Omeyyades d'Andalousie, de la dinanderie persane aux céramiques égyptiennes. La série d'ustensiles et de carreaux vernissés de la collection koweïtienne nous a paru particulièrement séduisante, avec des spécimens rares comme ce blason épigraphique rond, en céramique blanc et bleu, du sultan mamelouk Qaitbay, arrachée jadis sans doute à un mur du Caire.

Un objet simplissime atteignant au grand art. On pourrait en citer d'autres à la même exposition, tel ce pendentif lobé en néphrite opalescente, fabriqué en 1637 pour le Grand Moghol des Indes; ou ce tapis de prière turc du seizième siècle, bordeaux et beige, semé de tulipes. S'il ne reste un jour à Koweït, du mécénat de l'or noir, que cette centaine d'œuvres, le règne des hydrocarbures, avec ses tueries et ses salissures, aura au moins servi à ce beau rassemblement dans les sables.

J.-P. P.-H.

► **Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés Saint-Bernard, 75005, jusqu'au 16 mai. Tél. : 40-51-38-38. Catalogue revu par Yves Thoraval, 315 p., 250 F.**

Le budget de la culture sous la barre des 1 %

Le budget du ministère de la culture pour 1993, voté le 7 novembre 1992, s'élève à 13,79 milliards de francs. C'est-à-dire 1 % du budget de l'Etat. Le vieil objectif socialiste, qui datait des années 70, était enfin atteint. Le collectif budgétaire (20 milliards de francs à économiser) présenté le 10 février vient de faire redescendre ce chiffre au-dessous de la barre symbolique. En effet, 231 millions de francs de crédits sont annulés et 676 millions sont gelés. Gel qui a de grandes chances de se transformer en annulation. Dans la première hypothèse, le budget de la culture ne représente donc plus que 0,98 % de celui de l'Etat, et dans l'autre, 0,93 %.

AGENDA

THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Quelles nouvelles de Maupassant? : 19 h. Sans titre : 20 h 30. Lettre d'une inconnue : 22 h.
ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). L'Amour foot : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h 30.
ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). Naître coupable, naître victime : 16 h et 20 h 30.
ATELIER (46-06-49-24). Les Passions : 21 h, dim. 15 h 30.
BATEAU-THÉATRE LA MARE AU DIABLE-RIVE GAUCHE (40-46-90-72). Les Voisins : 19 h. Les Voyageurs de carton : 21 h, dim. 17 h.
BATEAU-THÉATRE OURAGAN (40-51-84-53). Grande salle. Histoires cachées : 19 h, dim. 17 h. Deux siècles d'amour : 21 h. Petite salle. L'entrée par laquelle on sort : 19 h. Un monde fou : 21 h.
BERRY-ZÈBRE (43-57-61-55). Loin ou près de l'écran? : 21 h 30.Dim. Les Champêtres de joie : 20h30.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Les Monstres sacrés : 17 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h 30.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Laurent Violet : 20 h. Le Graphique de Boscop : 21 h 15.
CARTOUCHERIE-THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). La Tempête : 20 h 30, dim. 16 h.
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Etats frères? Et ta sœur... : 21 h, dim. 15 h 30.
CENTRE CULTUREL DE LA CLEF (43-31-49-27). Sand et Musset : 21 h.
CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Le Bal du lieutenant Helt : 20 h 30, dim. 17 h 30.
COLLÈGE NÉERLANDAIS (43-79-81-96). On va faire la cocotte : 20 h 30, dim. 15 h.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Didier Gustin dans Meurtres au music-hall : 21 h.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). Vanessa Redgrave : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire-Rousseau : 19 h et 21 h 30, dim. 15 h.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Le roi s'amuse : 20 h 30.Dim. La Serva amorosa : 14h. Les Précieuses ridicules ; l'Impromptu de Versailles : 20h30.
CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (46-65-98-41). La Cantate à trois voix : 18 h, dim. 18 h 30. Les Récits d'un pèlerin russe : 21 h, dim. 16 h.
DAUNOU (42-61-69-14). Le Canard à l'orange : 21 h, dim. 15 h 30.
DÉCHARGEURS (TLD) (42-36-00-02). Germaine : 21 h, dim. 15 h 45.
DEUX ANES (46-06-10-26). Tonton, pourquoi tu tousses? : 21 h, dim. 15 h 30.
DUNOIS (45-84-72-00).Dim. Au rez-de-chaussée d'un petit entrepôt précieux : 15h.
EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-59-92). Tôa : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.
ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). Guide pour étrangers : 20 h 30, dim. 16 h.
ESPACE HÉRAULT (43-29-86-51). La Ramasseuse de sarments : 20 h 30.
ESPACE JEMMAPES (). Qui est le véritable inspecteur Hound? : 19 h. Les Portes du chaos : 21 h.
ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage forcé : 18 h. L'Ile des esclaves : 19 h. Feu la mère de madame : 20 h, dim. 18 h. La Mouette : 21 h. Danse avec les fous : 23 h, dim. 19 h.Dim. Le Mariage de Figaro : 16h.
ESPACE SAINT-SABIN (47-97-55-20). Iphigénie : 20 h, dim. 17 h.
ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Kronos et les marionnettes : 15 h. Salle I. Kafka - Auschwitz : 20 h 30, dim. 16 h.
FONDATION DEUTSCH-DE-LA-MEURTHE (60-10-55-24). Exercices de style : 18 h 30. Le Malade imaginaire : 20 h 30, dim. 16 h.
FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 15 h 30 et 20 h 45.
GRAND EDGAR (43-35-32-31). Une fille entre nous : 18 h et 20 h 15. Tout est en ordre : 22 h.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). La Chute : 18 h 30. L'Atroce Fin d'un séducteur : 20 h 30. Si tu pars, je te quitte : 22 h 15.
GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Solo : 17 h et 20 h 30.
HÉBERTOT (43-87-23-23). Pygmalion : 16 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. L'Augmentation : 21 h 30.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Temps contre temps : 20 h 30, dim. 15 h.
LE CARRÉ BLANC (42-81-27-14). Novochnie, Novochnie, Novochnio : 17 h.
LE FUNAMBULE THÉATRE (42-23-88-83). Le Horla ; Boule de suif : 20 h 30.
LE PROLOGUE (45-75-33-15). L'Homme en morceaux : 18 h. Edgar et sa bonne : 20 h 45, dim. 15 h 30.
LE RELAIS DU BOIS (40-50-19-56).Dim. Clovis : 15h30.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). La Marelle ; Didascalies : 20 h. Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. L'Escalier : 20 h. Tout va bien, je vais bien! : 21 h 30. Théâtre rouge. Summer Lightning : 18 h 30. Les Peupliers d'Etretat : 20 h. Magdeleine Leclerc, dernier amour de Sade : 21 h 30.
MADELEINE (42-65-07-09). Monsieur Klebs et Rozalie : 17 h et 21 h, dim. 15 h 30.
MARAIS (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h.
MARIE STUART (45-08-17-80). Remords vivants : 18 h. Huis clos : 19 h 30. La Ronde : 22 h.Dim. Marie and Bruce (en anglais) : 17h, 20h30.
MARIGNY (42-56-04-41). Je ne suis pas un homme facile : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.
MARIGNY (SALLE POPESCO) (42-25-20-74). Suite royale : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.
MATHURINS (42-65-90-00). Les Palmes de M. Schutz : 20 h 30, dim. 15 h.
MICHEL (42-65-35-02). Sexe & jalousie : 18 h et 21 h 15, dim. 15 h 30.
MONTPARNASSE (43-22-77-74). Mortadela : 18 h et 21 h 15, dim. 15 h 30.
MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-30). La Carpe du duc de Brienne : 21 h, dim. 15 h 30.
MUSÉE COGNACQ-JAY (40-27-07-21). L'Ile des esclaves : 20 h 30, dim. 15 h 30.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Les Malheurs d'un PDG : 18 h et 21 h, dim. 15 h.
ŒUVRE (48-74-42-52). Roméo et Jeannette : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.
OLYMPIA (47-42-25-49). Bigard intégral : 20 h 30, dim. 17 h.
PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). C'est vous qui voyez! : 20 h 30.
PALAIS DES GLACES (PETIT SALLE) (48-03-11-36). Bud dans tu t'es vu quand t'as ril : 21 h.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Une folle : 20 h 30, dim. 15 h.
PASSAGE DU NORD-OUEST (40-21-88-88). The Bust of Jango : 22 h.
PAVILLON DU CHAROLAIS (PARC DE LA VILLETTE) (40-03-93-90). Les Filles du 5-10-15 c : 21 h, dim. 17 h.
PETIT THÉATRE DE PARIS (48-74-25-37). Quatre pièces en un acte de Sacha Guitry : 20 h 30, dim. 15 h 30.
POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Vingt-quatre heures de la vie d'une femme : 20 h 45 et 18 h, dim. 15 h.
PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Knock : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.
POTINIÈRE (42-61-44-16). Ministrel : 17 h et 21 h.
RANELAGH (42-88-64-44). La Surprise de l'amour : 18 h 30, dim. 20 h 30. Les mille et une nuits d'Alatiel : 22 h 15, dim. 18 h 30.
RENAISSANCE (44-63-05-00). Pétaouchnok : 20 h 30.
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). L'homme qui plantait des arbres : 20 h 30.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Une aspirine pour deux : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.
SENTIER DES HALLES (42-36-37-27). Une bonne voix pour toute : 20 h.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Gisèle et Robert : 20 h 30. Elie et Dieudonné : 22 h.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). Contre-jour : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). Le Repos du septième jour : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Les Meilleures de Guy Montagné : 20 h 30. Vous allez rire : 22 h.
THÉATRE D'EDGAR (42-79-97-97). Il faut que Cléo parte : 20 h 15. Les Sacrés Monstres : 22 h.
THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). Rendez-vous rue Watt : 19 h. Arène. L'Entretien du solitaire : 20 h 30, dim. 17 h. Belle de Mai. Au jour le jour : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Les Zappeurs : 20 h 30, dim. 18 h 30. Clowneries : 22 h, dim. 20 h 30.
THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (40-44-64-78). Vert pomme : 19 h. Combat avec l'ombre : 20 h 30, dim. 15 h. Didier Follenfant : 22 h.
THÉATRE MONTORGUEIL (43-07-52-94). Cet étrange animal : 20 h, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Salle Gémier. Filumena Marturano : 20 h 30, dim. 15 h. Salle Jean Vilar. Les Fausses Confidences : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Grande salle. Domaine ventre : 20 h 30. Petite salle. Terres mortes : 20 h, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (PETITE SALLE) (44-41-36-36). Les dits de lumière et d'amour : 18 h 30.
THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Juste le temps de vous embrasser : 19 h. Le Bel Indifférent : 20 h. Retour, retours : 20 h 45.
THÉATRE DE PARIS (48-74-25-37). Héritage : 15 h et 20 h 30, dim. 15 h 30.
THÉATRE DU ROND-POINT RENAUD-BARRAULT (42-56-60-70). Grande salle. Le Siège de Numance : 20 h 30, dim. 17 h. Petite salle. Rachet : 19 h, dim. 15 h.
THÉATRE SILVIA MONFORT (45-31-10-96). Lundi, huit heures : 20 h 30, dim. 17 h.
TOURTOUR (48-87-82-48). Les Hérauts noirs : 19 h. Les Petites Femmes de Maupassant : 20 h 30.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Marc Jolivet : 21 h.
VARIÉTÉS (42-33-09-92). Thé à la menthe ou t'es citron : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.

RÉGION PARISIENNE

ANTONY (THÉATRE FIRMIN-GÉMIER) (46-66-02-74). Les Joueurs ; la Sortie d'un théâtre : 21 h, dim. 15 h.
AUBERVILLIERS (THÉATRE ÉQUESTRE ZINGARO) (44-59-79-99). Opéra équestre : 20 h 30, dim. 17 h 30.
BOBIGNY (MAISON DE LA CULTURE) (48-31-11-45). Cabaret Karl Valentin : 20 h, dim. 15 h. Petite salle. Fantaisies Kafka : 22 h, dim. 17 h.
BOULOGNE-BILLANCOURT (THÉATRE) (46-03-60-44). Les Précieuses ridicules : 20 h 30, dim. 15 h 30.
CERGY-PONTOISE (THÉATRE DES ARTS) (30-30-33-33). Pierre et Jean : 20 h 30, dim. 16 h.
CHATENAY-MALABRY (THÉATRE LA PISCINE) (46-83-45-36). Le Grand Ménage : 20 h 30, dim. 15 h 30.
CHELLES (CENTRE CULTUREL) (42-62-29-10). Un nouveau monde : 20 h 30, dim. 17 h 30.
ERMONT (THÉATRE PIERRE-FRESNAY) (34-15-09-48).Dim. Laisse courir, c'est un fantôme : 16 h.
LEVALLOIS-PERRET (LE PETIT THÉATRE) (47-48-18-71). L'Epreuve du feu : 20 h 30.
NANTERRE (THÉATRE DES AMANDIERS) (46-14-70-00). Salle polyvalente. Désir sous les ormes : 20 h 30.
NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC) (46-24-03-83). Le Naufrage du Titanic : 20 h 30.
SAINT-DENIS (THÉATRE GÉRARD-PHILIPE) (42-43-17-17). Salle Le Terrier. Calderon : 20 h 45.
SAINT-MAUR (THÉATRE ROND-POINT-LIBERTÉ) (48-89-99-10). Célimène et le Cardinal : 20 h 45.
STAINS (CENTRAL) (48-23-08-71). Le Mot : 21 h.

PARIS EN VISITES

LUNDI 1er MARS

« Exposition : Trésors de la Cité interdite, à Chinagora » (dernière visite), 10 h 30, métro Maisons-Alfort-Ecole-Vétérinaire, à l'arrêt de l'autobus 103 (P.-Y. Jaslet).

« Exposition : la restauration des *Noces de Cana* de Véronèse », 13 heures, sous la pyramide du Louvre, au pied du pilier central (M. Hager).

« Les passages couverts du Sentier où se réalise la mode féminine. Exotisme et dépaysement assurés » (deuxième parcours), 14 h 30, 3, rue de Palestro (Paris autrefois).

« La Conciergerie, du palais des rois à la prison révolutionnaire », 14 h 30, 1, quai de l'Horloge (E. Romann).

« L'Opéra-Garnier et son musée », 14 h 30, en haut des marches extérieures, à gauche (Tourisme culturel).

« Le palais de justice en activité », 14 h 30, 6, boulevard du Palais (C. Merle).

« Le Crédit Lyonnais et les grands restaurants du boulevard des Italiens au dix-neuvième siècle », 14 h 30, 19, boulevard des Italiens (S. Rojon-Kern).

« Egypte. Comment gouverne le pharaon? », 14 h 30, sortie métro Palais-Royal, terre-plein central (I. Hauller).

« Appartements royaux du Louvre et vie quotidienne de la Cour », 14 h 30, 2, place du Palais-Royal, devant le Louvre des Antiquaires (Connaissance de Paris).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Les salons Napoléon III de la maison-opéra et les hôtels du parc Monceau », 15 heures, 5, rue du Docteur-Lancereau (D. Bouchard).

« Cités d'artistes et jardins secrets de Montmartre », 15 h 30, au pied du funiculaire (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

CONFÉRENCES

23, quai de Conti, 14 h 45 : « Origine de la noosphère », par J.-N. Biraben (Académie des sciences morales et politiques).

C. N. M. H., 62, rue Saint-Antoine, 19 heures : « Paysages et architectures rurales », par F. Dubost et J. Blanc (Jeunesse et patrimoine).

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI

Histoire permanente du cinéma : Atlantic City (1979, v.o. s.t.f.), de Louis Malle, 16 h 30 ; Il était une fois en Amérique (1984, v.o. s.t.f.), de Sergio Leone, 19 h.

DIMANCHE

Histoire permanente du cinéma : l'Important c'est d'aimer (1974), de Andrzej Zulawski, 16 h 30 ; le Départ (1967), de Jerzy Skolimowski, 19 h ; les Chemins dans la nuit (1979, v.o. s.t.f.), de Krysztof Zanussi, 21 h.

PALAIS DE TOKYO (47-04-24-24)

SAMEDI

Autour de Glauber Rocha et du cinéma novo : Os Inconfidentes (1972, v.o. s.t.f.), de Joachim Pedro de Andrade, 16 h 30 ; Cancer (1968-1972, v.o. s.t.f.), de Glauber Rocha, 19 h ; Toute nudité sera châtiée (1973, v.o. s.t.f.), d'Arnaldo Jabor, 21 h.

DIMANCHE

Autour de Glauber Rocha et du cinéma novo : Uira, um indio en busca de deus (1973, v.o. s.t.f.), de Gustavo Dahl, 16 h 30 ; la Reine diable (1974, v.o. s.t.f.), d'Antonio Carlos Fontoura, 19 h ; Sao Bernardo (1972, v.o. s.t.f.), de Leon Hirszman, 21 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Les Cinémas du Canada : Etre ou ne pas être (1990, v.o. s.t.f.), de John Weldon, Speaking Parts (1989, v.o. s.t.f.), d'Atom Egoyan, 14 h 30 ; Caninabis (1979, v.o. s.t.f.), de Kaj Pindal, Vidéodrome (1982, v.o. s.t.f.), de David Cronenberg, 17 h 30 ; le Feu? Pas pour les hommes! (1971, v.o. s.t.f.), de Zlatko Grgi, Goin'down the Road (1979, v.o. s.t.f.), de Don Shebib, 20 h 30.

DIMANCHE

Les Cinémas du Canada : Ma carrière financière (1962, v.o. s.t.f.), de Grand Munro et Gerald Potterton, Winter kept us Warm (1965, v.o. s.t.f.), de David Secter, 14 h 30 ; Lucretia (1986, v.o. s.t.f.), de Heidi Blomkvist, White Room (1990, v.o. s.t.f.), de Patricia Rozema, 17 h 30 ; Paradis (1984, v.o. s.t.f.), d'Ishu Patel, Roadkill (1989, v.o. s.t.f.), de Bruce McDonald, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

SAMEDI

Avec vue sur la scène : le théâtre à l'écran. Les Adaptations : Encyclopédie du cinéma français : Jean Cocteau (1979) de Claude-Jean Philippe, les Parents terribles (1948) de Jean Cocteau, 14 h 30 ; les Adaptations : Mélo (1986) d'Alain Resnais, 16 h 30 ; les Adaptations : Bande annonce : les Enfants du paradis (1945) de Marcel Carné, Deburau (1951) de Sacha Guitry, 18 h 30 ; Nuit Cyrano de Bergerac : Cyrano de Bergerac (1989) de Jean-Paul Rappeneau, 21 h ; Cyrano et d'Artagnan (1962) d'Abel Gance, 23 h 40 ; Cyrano de Bergerac (1960) de Claude Barma, 2 h 30.

DIMANCHE

Avec vue sur la scène. Le théâtre à l'écran ; Théâtre et histoire : Théâtre et Histoire (1971) de Nat Lilenstein, la Nuit du soleil (1989) d'Yves Breuil, 14 h 30 ; Théâtre et histoire : Bande annonce : le Dernier Métro (1980) de François Truffaut, l'Affiche rouge (1976) de Frank Cassenti, 16 h 30 ; Théâtre et Histoire (1971) de Nat Lilenstein ; le Dernier Métro (1980) de François Truffaut, 18 h 30 ; Théâtre et histoire : Un spectacle populaire : le Bal (1981) de S. Roumette, le Bal (1983) d'Ettore Scola, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

ABOUT LOVE, TOKYO (Jap., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
ABRACADABRA (Fr.-Bel.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
L'ABSENCE (Fr.-All.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
L'ACCOMPAGNATRICE (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
AGANTUK LE VISITEUR (Ind., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
L'ARBRE, LE MAIRE ET LA MÉDIATHÈQUE (Fr.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).
ARIZONA DREAM (A.-Fr., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-88) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14).
ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LES AVENTURES DE ZAK ET CRYSTA DANS LA FORÊT TROPICALE DE FERNE GULLY (A., v.f.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Gobelins (ex-Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
BASIC INSTINCT (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44).
BEAU FIXE (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LA BELLE ET LA BÊTE (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BHUMIKA (Ind., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
BLADE RUNNER-VERSION INTÉGRALE (A., v.o.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40, 36-65-70-63) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).
BODYGUARD (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71) ; Gaumont Gobelins (ex-Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
BRAINDEAD (Néo-zélandais, v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23).
C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (Bel.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74).
CERCLE DE FEU (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).
CHAPLIN (A.-Brit., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).
LA CHASSE AUX PAPILLONS (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
CHÉRIE, J'AI AGRANDI LE BÉBÉ (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; v.f. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
CŒUR DE TONNERRE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LES COMMITMENTS (irlandais, v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LES CONTES SAUVAGES (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
COUPABLE D'INNOCENCE (Fr.-Pol., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
LA CRISE (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
DES HOMMES D'HONNEUR (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14).
LA DEUDA INTERNA (Arg., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
DRACULA (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; v.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14).
LES ENFANTS VOLÉS (It., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
ET AU MILIEU COULE UNE RIVIÈRE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex-Kinopanorama), 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; Gaumont Gobelins (ex-Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
ET LA VIE CONTINUE (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LES EXPERTS (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74).
FATALE (Fr.-Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
FINZAN (malien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
FREUD QUITTE LA MAISON (Su., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).
LES GORILLES DE MONTAGNE (A.) : La Géode, 19e (40-05-80-00).
HENRY V (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
HÉROS MALGRÉ LUI (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16, 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67, 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).
HOOK (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
HORS SAISON (Suis.-Fr.-All.) : Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
HYÈNES (sénégalais-Suis.-Fr., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).
INDOCHINE (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
INNOCENT BLOOD (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Gobelins bis (ex Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).
L'INSTINCT DE L'ANGE (Fr.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08).
JEUX D'ADULTES (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Français, 9e (47-70-33-88)
JUSTE AVANT L'ORAGE (Fr.-Suis.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
L 627 (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LES LIAISONS DANGEREUSES (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LIOUBOV (russe, v.o.) : Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).
LUNES DE FIEL (Fr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
MAMAN J'AI ENCORE RATÉ L'AVION (A., v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
MANGANINNIE (Austr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; v.f. : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55).
MARIS ET FEMMES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; Action Ecoles, 5e (43-25-72-07, 36-65-70-64) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
LES MEILLEURES INTENTIONS (danois, v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
MENSONGE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43, 36-65-71-88) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).
LES MILLE ET UNE FARCES DE PIF ET HERCULE (Fr.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).
LES NUITS FAUVES (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50, 36-65-70-76).
L'ILE QUI MENT (Fr.-Por.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
ORLANDO (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77, 36-65-70-43) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
LES PARADIS PERDUS (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40, 36-65-70-81) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40, 36-65-70-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47).
LE PETIT PRINCE A DIT (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
LA PETITE APOCALYPSE (Fr.-It.-Pol.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
PIÈGE EN HAUTE MER (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57, 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30, 36-65-70-72) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40, 36-65-70-47) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).
LES PILLEURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16, 36-65-70-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93, 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).
PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
QIU JU UNE FEMME CHINOISE (Chin., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).
RESERVOIR DOGS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES FILMS NOUVEAUX

A FLEUR DE MER. Film portugais de Joao Cesar Monteiro, v.o. : Latina, 4e (42-78-47-86).

MALCOLM X. Film américain de Spike Lee, v.o. : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96, 36-65-71-44).

PRAGUE. Film anglo-français de Ian Sellar, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67).

SIMETIERRE 2. Film américain de Mary Lambert, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26, 36-65-70-67) ; George V, 8e (45-62-41-46, 36-65-70-74) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94, 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31, 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59, 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95, 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

UNE BRÈVE HISTOIRE DU TEMPS. Film anglo-américain d'Errol Morris, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08, 36-65-75-08).

ÉCONOMIE

BILLET

L'Amérique de mieux en mieux

George Bush l'avait prédit, mais c'est son successeur, le président Clinton, qui en tire profit : l'économie américaine se porte de mieux en mieux et, même si elle ne crée pas encore les emplois escomptés, la croissance retrouvée permet aux milieux d'affaires d'examiner avec moins d'appréhension le volet le plus contesté de l'ambitieuse opération d'assainissement budgétaire entreprise par le président Clinton : l'augmentation des impôts. A la veille de rencontrer ses homologues du G7 à l'occasion de la réunion des ministres des finances des sept pays les plus industrialisés qui se tient à Londres, le secrétaire américain au Trésor, M. Lloyd Bentsen, a pu glisser dans sa serviette le communiqué publié par le département du commerce, relatif à la bonne santé du produit intérieur brut (PIB) américain.

Les derniers chiffres publiés le 26 février ont dépassé les prévisions les plus optimistes. Initialement estimé à 3,8 %, le taux de croissance de l'économie au dernier trimestre 1992 a finalement été fortement révisé en hausse pour atteindre 4,8 % à la fin du mois de décembre. Le niveau de l'activité renoue ainsi avec le pourcentage élevé constaté cinq ans plus tôt lorsque le produit intérieur brut américain avait augmenté de 5,9 % au quatrième trimestre 1987. Pour l'ensemble de l'année 1992, la croissance aura atteint 2,1 %, son taux le plus élevé depuis 1988 lorsque le PIB avait enregistré une hausse annuelle de 3,9 %. L'essentiel de cette progression provient à la fois de la forte augmentation des dépenses de consommation constatée à l'approche des fêtes de fin d'année et d'une poussée des exportations finalement trois fois supérieure aux premières estimations. Pour être admises officiellement, ces statistiques feront toutefois l'objet d'une dernière révision le 26 mars prochain.

Face à ce qui constitue une excellente nouvelle pour l'Amérique et pour ses partenaires économiques, qui guettent l'ampleur de la reprise aux Etats-Unis, la Maison Blanche s'est gardée de tout triomphalisme. *«C'est un résultat encourageant. Mais beaucoup reste à faire»*, s'est contenté d'indiquer M. George Stephanopoulos, le directeur de la communication du président Clinton. Cette surprenante retenue a une explication. Depuis plusieurs jours, la nouvelle administration a engagé une partie de bras de fer avec le Congrès pour faire adopter l'essentiel du «plan Clinton» et, surtout, le dispositif de mini-relance de l'activité, d'une trentaine de milliards de dollars, annoncé par le président pour l'année fiscale 1993-1994.

La Maison Blanche doit continuer à justifier l'utilité de ce «stimulant» alors que la majorité des républicains, rejoints par les jeunes turcs du Parti démocrate nouvellement élus à la Chambre des représentants, veulent le rayer d'un trait de plume au titre de la compression des dépenses, chapitre sur lequel le président a été, à leurs yeux, trop timoré. D'où la tentation de l'administration de présenter les excellents résultats du dernier trimestre 1992 comme un simple accident de parcours. Mais le Congrès ne semble pas décidé à se prêter à la manœuvre.

SERGE MARTI

□ **La Slovénie reçoit de la BERD un crédit de 1,5 milliard de francs.** – La Slovénie recevra de la BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement) un crédit de 225 millions d'écus, soit 1,5 milliard de francs. Le président de la BERD, M. Jacques Attali, en visite en Slovénie jeudi 25 février, a annoncé que ce crédit serait consacré à l'amélioration des infrastructures du pays.

Un palier provisoire dans la montée du chômage

2 992 600 chômeurs recensés en janvier

Selon les chiffres rendus publics par le ministère du travail le 26 février, le chômage a augmenté au mois de janvier de 0,1 % en données corrigées. Avec 3 900 demandeurs d'emploi supplémentaires, il se situe encore en dessous de la barre des 3 millions, puisque 2 992 600 chômeurs ont été recensés. En un an, la hausse est de 4,9 % et de 139 600 chômeurs.

Selon les critères du BIT (Bureau international du travail), le nombre n'a pratiquement pas évolué d'un mois sur l'autre, mais il progresse de 5,2 % en un an pour atteindre les 2 627 000. Par rapport à la population active, le taux de chômage s'élève à 10,5 %, sans changement sur décembre 1992, mais en croissance de 0,5 point sur janvier 1992.

C'est en données brutes que la montée du chômage reste la plus inquiétante, et laisse deviner la suite de la tendance. A l'ANPE, on comptait 3 112 462 inscrits, le record absolu étant une fois de plus dépassé, soit 1,2 % de plus en un mois et 5 % de plus en un an. A ce compte-là, et avec 36 500 chômeurs supplémentaires en un mois, les résultats de février, qui seront connus fin mars, devraient conduire au franchissement effectif du seuil que l'opinion a déjà en tête...

Quoi qu'il en soit, et bien que Mme Martine Aubry, ministre du travail, ait raison de répéter que, en dessous ou en dessus, le chiffre des trois millions ne change rien à la gravité de la situation de l'emploi, le gouvernement socialiste de M. Pierre Bérégovoy vient de s'éviter d'avoir à annoncer le pire. Ce seront d'autres qui devront le faire, en tout état de cause, et qui auront à gérer un marché du travail qui ne cesse de se détériorer. En 1992, les effectifs salariés n'ont-ils pas baissé de 0,9 %, entraînant la perte de 133 000 emplois?

La récession, engagée au dernier trimestre de 1992, avec un recul du PIB (produit intérieur marchand) de 0,5 %, fait envisager un début de l'année 1993 particulièrement difficile. Or on sait qu'une reprise de la croissance, même rapide, ne se traduit que lentement en évolution favorable pour l'emploi.

Rétention et paralysie

Si légère qu'elle puisse paraître, contrairement à ce qui était redouté, la hausse du chômage en janvier n'est en effet pas rassurante. Elle s'explique largement par des attitudes de la population potentiellement active et par les comportements méfiants des employeurs. Tout se passe comme si les jeunes, à la recherche d'un premier emploi – dont le nombre d'arrivées nouvelles à l'ANPE a baissé de 5,2 % par rapport à janvier 1992 – avaient décidé de ne pas se manifester, sûrs qu'ils étaient d'être éconduits.

De même pour les femmes désireuses de reprendre une activité et qui ont été 9,2 % de moins à souhaiter retrouver un travail. Parallèlement, les chefs d'entreprise ont eu moins recours aux contrats à durée déterminée ou à l'intérim, parce que le volume d'embauche temporaire a lui aussi diminué dans cette période de basses eaux économiques. En conséquence, ces deux facteurs d'entrée dans le chômage, qui étaient jusqu'à présent les plus importants, régressent notablement. Respectivement, ces inscriptions-là à l'ANPE reculent de 2,2 % et de 10,6 % en un an. Ce qui reviendrait à dire que la récession a provoqué une rétention dans un cas, une paralysie dans l'autre.

Si cette explication est la bonne, le palier qui semble atteint ne devrait pas longtemps résister. Du fait des restructurations en cours, le chômage des hommes, dans toutes les catégories d'âge, ne cesse de croître plus vite que celui des femmes. Ce sont les qualifiés, qu'ils soient ouvriers, techniciens, agents de maîtrise et cadres, qui font les frais des plans sociaux. Plus que jamais, le volume des licenciements économiques s'enfle et, avec 56 500 dans le mois, il atteint le niveau de 1988.

Dans le même temps, d'autres signaux alarmants s'allument ou se confirment. Après avoir longtemps progressé, les effectifs de bénéficiaires de dispositifs publics commencent à diminuer, malgré l'explosion des entrées en stages. Les sorties du chômage vers un emploi régressent de 8,3 % en un an et les offres d'emplois enregistrées par l'ANPE en cours de mois baissent sur un an de 14,6 % au total, de 40 % pour les seuls contrats à durée déterminée.

Même le chômage de longue durée repart, qui s'accroît en un mois de 0,9 % en données corrigées, en dépit de tous les efforts accomplis dans le cadre du programme de M. Bérégovoy. D'ailleurs, la durée moyenne d'attente à l'ANPE, qui est de 245 jours, s'est accrue de 22 jours en un an.

ALAIN LEBAUBE

Entrée en vigueur d'un nouvel indice

Les prix à la consommation ont augmenté de 0,4 % en janvier

Les prix à la consommation ont augmenté de 0,4 % en janvier, soit une hausse de 2,1 % au cours des douze derniers mois, selon le nouvel indice des prix, publié pour la première fois, vendredi 26 février, par l'INSEE. Les craintes de déflation, apparues le mois dernier après l'annonce d'une baisse de 0,1 % des prix en décembre, ne sont pas pour autant apaisées.

Les hausses de prix de l'alimentation (+ 0,9 %), celles des services privés (+ 0,6 %) et des tarifs publics (+ 1,4 %), qui expliquent le rebond de janvier sont, en fait, largement ponctuelles et n'éliminent pas les risques de déflation, si d'aventure la baisse des produits manufacturés se produisait. Conséquence de la vague de froid de décembre, la flambée des prix de certains produits frais est en grande partie responsable du renchérissement des produits alimentaires, tandis que l'augmentation du prix du tabac (12,1 % de hausse, le 18 janvier) et celle de la redevance télévision (+ 4,5 %) sont les causes essentielles de la hausse des services publics.

En revanche, malgré l'augmentation des prix de vente des véhicules qui, traditionnellement, intervient en janvier (+ 2,3 %), l'ensemble des produits manufacturés affichent une nouvelle baisse de 0,1 %, due en grande partie au secteur de l'habillement et à la stagnation de la plupart des postes d'équipement ménager.

Dans le contexte de récession qui prévaut en Europe, mieux vaut donc rester prudent. Les risques de déflation subsistent en dépit de la hausse des prix enregistrée en janvier. D'autant plus qu'il convient aussi de tenir compte de la mise en vigueur, ce mois-ci, d'un nouvel indice des prix à la consommation. L'indice «296 postes», calculé depuis 1970 par l'INSEE et publié jusqu'en décembre dernier, a été rénové, sa couverture élargie et harmonisée selon les normes européennes.

Le nouvel indice (1990 = 100) est calculé à partir d'un panier de la ménagère représentatif non plus de la structure des dépenses des seuls *«ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé»* mais de celle de *«tous les ménages»*, sans limitation du champ de la population de référence. Sa nomenclature par produit ayant été révisée et complétée, il n'est plus composé que de 265 postes, mais il bénéficie d'une meilleure représentativité par rapport à la consommation effective, du fait notamment d'une meilleure couverture des services (six nouveaux postes ont été créés).

Enfin, le traitement de certains produits a été modifié : abandon du lissage des séries de produits frais, dont le principal inconvénient était d'étaler dans le temps des fluctuations saisonnières importantes; mensualisation des relevés de prix d'un plus grand nombre de postes (les vêtements et les loyers), afin d'éviter les à-coups inhérents aux relevés trimestriels; prise en compte des soldes dans le suivi des prix des vêtements de dessus.

Ces changements, bien que d'un faible impact global sur la mesure de l'inflation, ont néanmoins comme effet d'accentuer la sensibilité des résultats mensuels aux mouvements saisonniers. Le diagnostic mensuel n'en est rendu que plus difficile.

VÉRONIQUE RICHES

La crise de la pêche

Les marins-pêcheurs résolus à poursuivre leur action

Les marins-pêcheurs restent mobilisés, malgré l'annonce de prix minima à l'importation et celle d'une rallonge des aides aux familles en détresse (*le Monde* du 27 février). Des manifestations ont eu lieu, vendredi 26 février, à Vannes (Morbihan) et à Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor), et, pour la première fois, des manifestations ont été signalées à Sète (Hérault) et à Hendaye (Pyrénées-Atlantiques).

A l'origine du mouvement de protestation des pêcheurs, organisateur des récentes manifestations à Paris et à Bruxelles, le Comité de survie de la pêche s'est déclaré *«choqué»* de n'avoir pas été invité à se joindre à la réunion de Rennes, au cours de laquelle le secrétaire d'Etat à la mer a reçu les professionnels et a dénoncé le manque de représentativité de ses interlocuteurs. De nombreux messages de soutien et d'adhésion continuent de lui parvenir, parmi lesquels ceux de ports de la Méditerranée et du Pays basque.

Dans un communiqué rendu public vendredi 26 février lors de réunions de pêcheurs organisées dans plusieurs ports, dont Douarnenez et Guilvinec, il suggère à M. Josselin une rencontre *«le plus tôt possible, dans un port de pêche»*. Il propose également une réunion contradictoire, lundi 1er mars, à tous les candidats aux élections législatives du Finistère, et précise qu'*«il invitera à boycotter les absents et à voter blanc en cas d'absence générale»*. Il appelle enfin tous les bateaux à reprendre la mer, le personnel restant à terre poursuivant l'action selon d'autres modalités.

□ **Manifestations de producteurs de pommes de terre en Bretagne.** – Quelque trois cents producteurs de pommes de terre du Morbihan et des Côtes-d'Armor ont déversé, vendredi 26 février, 1 800 tonnes de pommes de terre aux différentes entrées de Pontivy (Morbihan). Ce mouvement de protestation contre la mévente des tubercules se déroulait à l'appel de la FDSEA et du CDJA.

M. Clinton plaide pour la liberté du commerce

Suite de la première page

M. Clinton a profité de son intervention devant les étudiants de l'American University, à Washington, le 26 février, pour souffler enfin le froid. Dans un discours destiné en priorité à l'Europe et au Japon, le président américain a d'abord récusé *«les erreurs commises dans les années 20 et 30»*, lorsque les Etats-Unis s'étaient repliés sur eux-mêmes, et il a mis en avant *«les succès des années 40 et 50»* synonymes de l'ouverture de l'Amérique vers l'extérieur. Aujourd'hui, a-t-il ajouté, en dépit de toutes les pressions en sens contraire, *«nous devons nous prêter au jeu de la concurrence et ne pas nous mettre en position de retrait»*.

Ce rappel des principes étant fait, M. Clinton a exposé les cinq idées-forces qui, selon lui, doivent permettre à l'Amérique d'asseoir son leadership militaire et politique sur une suprématie économique retrouvée. La première condition consiste à appliquer *«une nouvelle stratégie économique nationale»*. Le second principe consiste à faire du commerce international *«l'élément prioritaire de la sécurité* [économique] *des Etats-Unis»*, a indiqué le président. *«Nous continuerons à accueillir les produits et les investissements étrangers, mais nous tenons à ce que nos propres produits et nos propres investissements reçoivent les mêmes traitements dans les autres pays*, a averti M. Clinton. *Notre politique commerciale fera partie d'un programme économique intégré et elle ne sera pas seulement un élément destiné à pallier notre absence dans tel ou tel domaine.»*

«Maintenant c'est à votre tour»

Au même chapitre, le plus abondamment développé de son intervention, M. Clinton a estimé qu'il fallait dépasser le débat entre les politiques commerciales à suivre : multilatérales, régionales, bilatérales ou encore unilatérales, admettant implicitement que les Etats-Unis entendaient bien jouer de toutes ces possibilités. Rappelant qu'il était favorable à *«une conclusion rapide et réussie»* de l'Uruguay Round et des négociations de l'Accord sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), il n'a pas caché cependant son intérêt pour des accords régionaux et bilatéraux, mentionnant l'accord d'union commerciale (ALENA) conclu sous la précédente administration avec le Canada et le Mexique, mais aussi les relations nouvelles qu'il est possible de nouer avec l'Asie et le Pacifique.

Abordant ensuite le troisième principe en forme de vœu, M. Clinton a estimé que les Etats-Unis devaient reprendre l'initiative au sein des grandes instances internationales. Prenant à partie les autres pays industrialisés, le locataire de la Maison Blanche leur a lancé : *«Vous nous avez dit, pendant des années, que l'Amérique devait réduire son endettement, améliorer sa productivité, remettre de l'ordre chez elle, améliorer son niveau technologique et celui de l'éducation. Eh bien, nous l'avons fait, pour nous-mêmes mais aussi pour vous. Maintenant, c'est à votre tour, en Allemagne, au Japon et dans d'autres pays, de travailler avec nous pour promouvoir une croissance globale.»*

Comparativement, les deux derniers points de son programme – le soutien aux pays en voie de développement et l'encouragement au processus démocratique dans l'ex-URSS – ont été réduits à la portion congrue. M. Clinton s'est bien gardé d'évoquer la forme que pourrait revêtir une aide accrue de l'Occident aux anciennes Républiques socialistes converties à l'économie de marché. Sans doute pour ne pas déflorer un sujet qui figure en bonne place à l'ordre du jour de la réunion du G7 à Londres.

SERGE MARTI

Un entretien avec M. Jean-Yves Haberer

«Nous ne sommes pas une banque d'Etat!», nous déclare le président du Crédit lyonnais

La vente par M. Bernard Tapie de sa participation dans Adidas a déclenché une polémique à l'encontre des entreprises à capitaux publics comme le Crédit lyonnais, les AGF et l'UAP, qui ont augmenté leur participation dans la firme d'articles de sport. Elles sont notamment accusées de complaisance à l'égard d'un ministre en exercice. Le Crédit lyonnais, dont la filiale, la SDBO, est le banquier de longue date de M. Tapie, a subi les principales critiques. Son président, M. Jean-Yves Haberer, se dit «surpris» par l'ampleur de la controverse. Il réfute l'ensemble des accusations visant une opération jugée par lui classique pour une banque.

«Pour quelles raisons le Crédit lyonnais s'est-il lancé dans l'opération de reprise d'Adidas?

– Tout d'abord, rappelons que M. Tapie était dans une position intenable qui finissait par nuire à la gestion d'Adidas. A la fois homme d'affaires et membre du gouvernement, et de plus en période électorale, il ne pouvait rien faire sans qu'on lui tombe dessus! Il a décidé de mettre fin à cette situation, en chargeant notre filiale, la Société de banque occidentale (SDBO), de trouver un repreneur. Il faut savoir que le Crédit lyonnais, celui des agences au coin de la rue, n'a pas de relation de clientèle avec M. Tapie. En revanche, celui-ci est un client fidèle et exemplaire de la SDBO depuis ses débuts en 1974-1975. Par tradition, la SDBO est la banque des professions de justice, huissiers, administrateurs provisoires et autres liquidateurs d'entreprises en difficulté.

» La SDBO a fait son travail et trouvé un opérateur industriel, en la personne de M. Robert Louis-Dreyfus, ancien président de Saatchi et Saatchi. Après avoir fait une évaluation approfondie des comptes d'Adidas et s'être entouré de nombreux conseils, il a considéré que le fabricant d'articles de sport était une bonne entreprise. Il a pris 15 % du capital d'Adidas et dispose d'une option pour prendre la majorité. C'est un gestionnaire acharné qui va y consacrer la totalité de son temps et même s'installer en Allemagne à 100 mètres de l'usine.

» Nos filiales, c'est clair, ont agi en fonction de leurs intérêts, sans aucun contact avec les pouvoirs publics. Ainsi, quand Bernard Tapie Finance cède des actifs, cette société se désendette auprès de sa banque, la SDBO. Par ailleurs Clinvest, autre filiale spécialisée dans les investissements industriels du Crédit lyonnais, avait une participation dans Adidas. Comme les autres investisseurs, chacun prenant sa décision séparément, Clinvest a augmenté sa participation, car il était convaincu de l'intérêt de voir Adidas dirigé à plein temps par un gestionnaire qui est, en outre, un expert en publicité et en marketing. C'est un atout considérable dans la vente d'articles de sport. Par ailleurs, si Clinvest n'était pas resté, la SDBO aurait été placée dans une position délicate : comment convaincre des investisseurs de participer à un nouveau tour de table et leur expliquer qu'une autre filiale du Crédit lyonnais s'en désengage?

– Adidas a été vendu plus cher qu'il n'avait été acheté. Peut-on parler de bonne affaire alors que le prix avait été vivement contesté par Pentland, candidat au rachat l'été dernier et qu'Adidas affiche des pertes pour 1992?

– Ce n'est pas un prix de complaisance! On n'a pas voulu offrir une plus-value à M. Tapie. Les usages ont été respectés. On a évalué les actifs et appliqué un abattement classique. Croyez-vous que Mme Gilberte Beaux, qui, dans l'opération, double sa mise de fonds personnels, aurait accepté une évaluation infondée? Même chose pour Robert Louis-Dreyfus, les Anglo-Saxons et les autres investisseurs institutionnels. Quant à Pentland, il serait comique d'en faire un oracle! Comme tout acheteur, il cherchait à faire baisser le prix d'achat d'autant plus qu'il savait que Bernard Tapie était condamné à vendre.

» Le prix de vente est effectivement plus élevé que le prix d'achat. Mais M. Tapie est un acheteur de talent! C'est d'ailleurs pourquoi, lors de la reprise, il a obtenu aussi facilement des concours bancaires. Pour ce qui nous concerne, Clinvest compte bien dégager assez vite des plus-values. J'ai d'ailleurs donné instruction de les réaliser le moment venu. En attendant, Adidas est une des rares entreprises allemandes contrôlée aux deux tiers par des Français.

– La position du Crédit lyonnais, banque nationalisée, est tout de même délicate.

– Nous ne sommes pas une banque d'Etat! La seule banque d'Etat, c'est la Banque de France! Le Crédit lyonnais est une banque concurrentielle de droit privé, dont l'Etat est actionnaire à 51 %. Les fonds qu'il gère ne sont pas des fonds publics, mais des liquidités empruntées sur les marchés. Par ailleurs, additionner des participations de l'UAP, des AGF et du Lyonnais ne rime à rien. Les centres de décision sont autonomes. Il y a même une loi de 1984 qui précise qu'on ne peut additionner leurs participations distinctes pour calculer s'il y a contrôle public.»

Propos recueillis par
ERIC LESER
et CAROLINE MONNOT

□ **Versement d'un complément salarial à EDF-GDF.** – Les salariés d'EDF et de GDF recevront en mars un complément représentant 0,4 % de la masse salariale annuelle, conformément à l'accord signé par les syndicats CFDT, CFTC et CFE-CGC, prévoyant pour 1992 deux augmentations générales (1,5 % en avril et 1,1 % en octobre) et un dispositif d'intéressement lié à la croissance économique nationale et à l'évolution des ventes d'EDF. Seule l'évolution de ce dernier paramètre a permis de déclencher le versement d'un complément salarial.

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 22 AU 26 FÉVRIER 1993

PARIS

Méthode Coué

INDICE CAC 40

+2,41 %

Rien ne va plus. L'économie française semble s'enfoncer inexorablement dans la récession, la crise de l'immobilier a entraîné la première véritable défaillance d'un établissement financier (le Comptoir des entrepreneurs), le protectionnisme reprend force et vigueur outre-Atlantique et la Bourse de Paris... n'en a cure et continue sa marche en avant. Elle mise à fond sur le scénario d'une nouvelle baisse des taux en Allemagne, annoncée – pourquoi pas ! – ce week-end lors de la réunion des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales du G7 à Londres. *« Et si l'Allemagne ne se laisse pas fléchir, le franc français finira par flotter et les taux par baisser »*, explique un opérateur dont la sérénité étonne.

En tout cas, les valeurs françaises ont encore gagné 2,41 % d'un vendredi à l'autre et se retrouvent à leur niveau du 4 juin 1992, avant le vote des Danois contre le traité de Maastricht. En l'espace de quatre semaines, l'indice CAC 40 a progressé de plus de 11,5 % et de 6,78 % depuis le début de l'année.

Les mauvaises nouvelles n'ont pourtant pas cessé de s'accumuler tout au long de la semaine mais n'ont pas semblé avoir réellement d'impact. Ainsi l'annonce, mercredi, d'une baisse de 0,5 % du produit intérieur brut (PIB) marchand lors du quatrième trimestre de 1992 – on prévoyait un recul de seulement 0,1 % – n'a pas semblé émouvoir les marchés. Elle ramène pourtant la croissance du PIB marchand l'an dernier à un petit 1,6 %. Il est vrai que les boursiers ne se soucient pas vraiment du passé.

Au présent, la défaillance assez spectaculaire du Comptoir des entrepreneurs, une institution financière spécialisée dont le président est nommé en conseil des ministres, incapable de faire face à des échéances à court terme, a tout au plus pesé sur un certain nombre de valeurs plus ou moins impliquées dans un plan de sauvetage à venir. La fragilité du système bancaire français ainsi révélé a laissé les investisseurs de marbre. Pourtant, selon une étude présentée par Interfinances-Expobanques, une centaine d'établissements de crédit sur quatre cents au total vont enregistrer des pertes en 1992.

La Bourse de Paris a encaissé, toujours sans sourciller, une autre mauvaise nouvelle, cette fois-ci au futur : la révision en baisse par Paribas de sa prévision de croissance pour l'économie française en 1993 de 1,8 % à 1,4 %. Selon les économistes de la banque, il n'y a *« pas d'amélioration en vue à court terme ». « La demande interne reste bridée par la montée du chômage, le niveau élevé des taux d'intérêt et les exportations pâtissent du ralentissement européen. »*

Une telle prévision, si elle venait à se confirmer, ne manquerait pas d'affecter directement la rentabilité des entreprises. Or les bénéfices, d'un côté, et les taux d'intérêt à long terme (ceux des obligations), de l'autre, sont les données essentielles qui conditionnent le cours des actions. La baisse en 1992 des profits des sociétés cotées est évaluée aujourd'hui à 10 %, elle fait suite à une hausse de 2,5 % en 1991. Compte tenu des difficultés des établissements financiers et de l'industrie lourde et d'équipement, les analystes financiers semblent faire preuve d'un grand optimisme quand ils anticipent pour l'année en cours une croissance de plus de 10 % des résultats des entreprises. Un optimisme semblable à celui qui les habite en matière de taux d'intérêt.

Scénario aléatoire

Par vocation et par nécessité, les boursiers sont amenés à anticiper la conjoncture, mais leur volonté de s'accrocher coûte que coûte à un scénario rose en matière de taux d'intérêt et de reprise de la croissance ressemble parfois à la méthode Coué. La Bourse de Paris joue ainsi une baisse prochaine des taux d'intérêt allemand avec dans son sillage une diminution du loyer de l'argent en France et, à la fin de l'année, les prémices d'une reprise de la croissance. Une évolution idéale puisque, mécaniquement, le cours des actions profiterait à la fois de la baisse des taux, de la diminution des charges financières des entreprises et enfin de la reprise. Un espoir subitement renforcé par l'annonce, contre toute attente, en fin de semaine dernière, d'une baisse de la masse monétaire allemande M3. Mais ce scénario semble très aléatoire.

D'abord, parce que les différents gestes de la Bundesbank ont jusqu'à aujourd'hui permis seulement de réduire pour un temps la spéculation contre le franc. Rien n'assure que cette même spéculation va cesser comme par miracle dans les prochaines semaines ou après les élections législatives et que sera possible ainsi une détente du loyer de l'argent en France.

Cette étape franchie, la reprise économique sera sans doute encore longue à se dessiner. L'investissement des entreprises, moteur économique, est lié avant tout au niveau des taux d'intérêts à long terme et pas à celui du loyer de l'argent au jour le jour. Il a fallu deux ans aux Etats-Unis pour que la baisse des taux se traduise par une reprise. Certes, l'économie américaine est plus endettée que l'économie française, mais elle est également plus sensible à l'évolution des taux de marché.

ÉRIC LESER

Agroalimentaire

	26-2-93	Diff.
Bongrain	3110	+ 174
BSN	987	+ 36
Eridania Béghin	840	– 7
Fromageries Bel	3 600	– 90
LVMH	3 294	– 82
Pernod-Ricard	407	+ 12,6
Remy-Cointreau	150	+ 2,9
Saint-Louis	1 240	+ 40

Assurances

	26-2-93	Diff.
AGF	540	– 13
AXA	1 170	+ 14
GAN	386	– 17
Groupe Victoire	830	+ 39
SCOR SA	531	+ 12
UAP	565	+ 12

Bâtiment et matériaux

	26-2-93	Diff.
Bouygues	638	+ 1
Ciments français	300	+ 5
Colas	915	– 4
Eurotunnel	40,8	+ 1,7
Fougerolle	758	+ 38
GTM Entrepose	408	– 2
Immob. Phénix	143,9	+ 0,9
Jean Lefebvre	1 101	– 25
Lafarge-Coppée	345,9	+ 0,9
Poliet	294	+ 4
Saint-Gobain	539	+ 1
SGE	220,6	– 3,5
Spie-Batignolles	383	+ 26

Chimie

	26-2-93	Diff.
Air liquide (L')	787	+ 11
ELF Sanofi	1 040	+ 33
Gascogne	386	– 3
Institut Mérieux	8 500	– 200
Michelin	191,9	+ 7,6
Plastic Omnium	850	+ 9
Rhône-Poulenc A	564	+ 1
Rhône-Poulenc CI.	513	– 46
Roussel-Uclaf	558	+ 42
Synthélabo	1 170	– 60

Consommation non alimentaire

	26-2-93	Diff.
BIC	1 099	– 38
Chargeurs	1 288	– 6,8
Christian Dior	277	+ 19,5
Clarins	588	+ 10
DMC	318,50	+ 15
EBF	720	+ 20
Essilor	464	+ 6
Groupe André	700	+ 30
L'Oréal	1 117	+ 29
Moulinex	99,15	+ 8,55
Salomon	1 640	+ 140
SEB	375	+ 9
Skis Rossignol	978	+ 35
Sommer-Allibert	1 395	+ 35
Yves Saint Laurent	788	+ 18
Zodiac	1 850	+ 21

Crédit et banques

	26-2-93	Diff.
Comp. bancaire	479	– 14,50
BNP CI	508	+ 20
Cetelem	1 210	+ 40
CPR	285	+ 10
CDE	219	nc
CCF	239,80	+ 1,70
CFF	1 055	– 30
CLF	390,50	+ 9,90
Crédit lyon. CI	512	– 25
Crédit national	1 296	+ 40
Société générale	637	+ 8
SOVAC	1 175	+ 50
UFB Locabail	281	+ 6
UIC	485	+ 27,50
Via Banque	250	+ 3

Electricité et électronique

	26-2-93	Diff.
Alcatel-Alsthom	649	+ 10
Alcatel-Câble	477	+ 16
CSEE	518	+ 2
Intertechnique	484	+ 9
Labinal	652	+ 60
Legrand	4 437	– 7
Matra	311	+ 14,70
Radiotechnique	321,50	+ 13,50
Sagem	2 920	– 30
Schneider	705	+ 12
Sextant Avionique	181	+ 3,50
Thomson CSF	163	– 1,20

Distribution

	26-2-93	Diff.
Alsacienne Sup	1 770	+ 128
Bon Marché	528	– 27
Carrefour	2 605	+ 29
Casino	151,50	– 9
Castorama	549	+ 21
CDME	449	+ 2
Compt. Modernes	1 235	– 30
Damart	3 392	– 8
Docks de France	462	+ 22,20
Galeries Lafayette	1 650	+ 35
Guilbert SA	1 250	– 5
Guyenne Gasc.	1 499	+ 39
Pinault Print.	679	+ 11
Primagaz	975	+ 19
Promodès	650	+ 5
SCOA	18,05	+ 1,05

Immobilier et foncier

	26-2-93	Diff.
CFI	274	+ 2
GFC	346	– 2
Lucia	199,9	– 7,1
Olipar	57,5	+ 4,5
Rue Imp.	3114	+ 159
Sefimeg	461,6	+ 5,6
Silic	NC	–
Simco	474,1	+ 10,9
Sogeparc	642	+ 18
UIF	476	– 3

Investissement et portefeuille

	26-2-93	Diff.
Arnault et Asso.	235	–
Bolloré	527	+ 39
Cerus	99,20	+ 7,60
CGIP	1 113	+ 18
Eurafrance	1 610	+ 90
Gaz et Eaux	1 409	+ 5
Lagardère MMB	94,90	+ 5,40
Marine-Wendel	320	+ 10
Navigation mixte	955	+ 4
Nord-Est	131,10	+ 0,90
Origny-Desvroise	569	– 5
Parfinance	158	– 2
Paribas	435,90	+ 10,30
Pinault	298	+ 2
SPEP	398	– 4
Suez	296,20	+ 1,50
Worms et Cie	257	+ 10

Métallurgie, mécanique

	26-2-93	Diff.
Carnaud-Metalbox	215	+ 9,50
Dassault Aviation	406	+ 24
De Dietrich	1 440	+ 6
Fives-Lille	329	+ 23
Inxétal	390	Inch.
Legris Industrie	193,90	+ 21
Métaleurop	81,90	+ 0,80
Pechiney CI.	292,50	– 4
Pechiney Int.	230,90	– 1,60
Peugeot SA	637	– 5
Strafor Facom	[illegible]	[illegible]
Valeo	795	+ 18
Vallourec	188,90	+ 4,40

Mines d'or, diamants

	26-2-93	Diff.
Anglo-American	117	– 11
Buffelsfontein	29	– 0,50
De Beers	83	– 3,90
Driefontein	42,50	– 1,30
Gencor	11,80	+ 0,15
Harmony	13,60	– 0,15
Randfontein	17,90	+ 0,45
Sainte-Helena	28,10	+ 1,10
Western Deep	85,50	– 7,50

Pétrole

	26-2-93	Diff.
BP-France	91,50	+ 7,90
Elf-Aquitaine	373,30	+ 12,30
Erap-Elf	256,80	+ 1,60
Esso Coupon 25 F	731	– 1
Géophysique	565	+ 23
Total	251,80	+ 9,40

Sicomi ou ex-sicomi

	26-2-93	Diff.
Bail Investis.	750	+ 35
Genefim	254	– 6
Immobail BTP	349	+ 14
Interbail	470	+ 23
Klépierre	527	+ 27
Locindus	745	– 2
Sélectibanque	146	+ 5
Unibail	361	+ 26

Transports, loisirs, services

	26-2-93	Diff.
Accor	710	– 10
BIS	182	+ 16
Canal Plus	1 266	inch.
Cap Gemini	180	+ 2,50
CEP Communic.	395	+ 25
CGI Informatique	299,90	– 2 10
Club Méditerranée	426,90	+ 18
Dauphin Ota	246	+ 21
Delmas Vieljeux	1 755	Inch.
Génér. des eaux	2 354	+ 18
Ecco	440	+ 17,80
Euro Disney*	80,10	+ 6,20
Havas	471,20	+ 36,20
Lyonnaise-Dumez	459,30	+ 4,30
OGF	550	inch.
Pub. Filipacchi	735	+ 40
Publicis	632	+ 12
SITA	552	– 14
Sligos	451	+ 14,90
Sodexho	1 030	+ 10
TF1	475	+ 1

* Coupon 0,70 F.

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	26-2-93	Diff.
10 % 1978	99,90	– 0,10
9,80 % 1978	99,60	– 0,40
9 % 1979	99,65	Inch.
10,80 % 1979	100,53	– 0,47
CNE 3 %	5350	0
CNB 5000 F	98,65	+ 0,25
CNB Par. 5 000 F.	97,55	+ 0,05
CNB Suez 5 000 F	NC	0
CNI 5 000 F	98,85	– 0,10

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (MF)
Alcatel Alsthom	1349420	866788
Société Générale	874195	651189
ELF Aquitaine	1727195	632323
Rhône-Poulenc A	1094474	616411
Suez	2011412	596756
BSN	553620	533640
LVMH	145060	481036
Eaux (Générale des)	204447	478658
Oréal (L')	426070	467295
Axa	345480	400056
Total	1572480	389006
Peugeot	549825	360179
Saint-Gobain	609280	328577
Michelin	1624800	298956

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Mérieologie	+ 34,5	Rhône-Poulenc	– 10,1
SCOA	+ 19,8	Crédit lyonnais	– 8
Total	+ 15,6	Paris. Ext. Part.	– 7,2
Euro	+ 13,6	Casino-Guich.	– 6,1
Bail Equipem.	+ 13,4	CFF	– 5,2
Christian Dior	+ 12,7	SDR Sud-Est	– 4,7
BHV	+ 12,6	Synthélabo	– 4,5
Bis	+ 12,6	Bic	– 4
Legris Industr.	+ 11,9	Gle Entreprises	– 4
DMC	+ 11,1	UGC	– 4
Dassault Electr.	+ 11	Bon Marché	– 3,6
Unibail	+ 10,9	LVMH	– 3,2
Salvepar	+ 10,6	Metaleurop	– 2,8
Rochette (La)	+ 10,4	Eridania Beghin	– 2,6

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	19-2-93	22-2-93	23-2-93	24-2-93	25-2-93
RM	3 937 357	3 139 283	2 600 778	2 814 989	2 906 365
Comptant R. et obl.	18 338 734	21 934 610	32 813 211	35 529 018	23 328 690
Actions	148 165	143 976	163 609	140 503	151 457
Total	22 424 256	25 217 869	35 577 598	38 484 510	26 386 512

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	22-2-93	23-2-93	24-2-93	25-2-93	26-2-93
Indice gén.	517,10	520,40	515,30	520,20	517,50
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 959,23	1 944,13	1 953,39	1 944,60	1 983,71

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 26 février 1993

Nombre de contrats : 167 484 environ

COURS	ÉCHÉANCES MARS 1993	JUIN 1993	SEPT. 1993	DÉC. 1993
Premier	113,60	115,86	116,22	–
Dernier	114,08	116,32	116,70	–
Compensation	114,08	116,34	116,70	116,72

NEW-YORK

Reprise

INDICE DOW JONES

+ 1,46 %

Rendue inquiète la semaine dernière par le programme économique du président Bill Clinton et les perspectives d'augmentation d'impôts, la grande Bourse américaine a retrouvé un peu d'allant d'un vendredi à l'autre et l'indice Dow Jones a pratiquement effacé ses pertes. Le Dow Jones gagne ainsi 48,63 points (1,46 %) d'un vendredi à l'autre à 3 370,81 points.

Pour autant, la semaine a été dominée par des arbitrages entre les valeurs et on ne peut pas parler d'enthousiasme. L'activité aura d'ailleurs été plutôt faible tout au long de la semaine. Même la révision en hausse à 4,8 % de l'estimation du département du commerce pour le produit intérieur brut (PIB) américain au quatrième trimestre 1992, contre 3,8 % avancé, en janvier, n'a pas donné vendredi de véritable impulsion aux valeurs américaines. Mais l'explosion qui s'est produite vers midi sous le World Trade Center de New-York a pesé sur l'activité de Wall Street.

« Je crois que le marché est toujours en train d'essayer de trouver ses marques (après) *les mouvements internes très rapides des deux dernières semaines »*, souligne M. Eric Miller, analyste chez Donaldson, Lufkin and Jenrette. *« De nombreux détenteurs de portefeuilles restent un peu inquiets de la faiblesse de certains secteurs d'activité »*, ajoute-t-il. Ainsi, les compagnies aériennes ont continué à perdre du terrain, les analystes et les boursiers craignant toujours que la taxe sur l'énergie proposée par Bill Clinton n'entraîne une augmentation des coûts et ne raréfie les voyages.

Les investisseurs américains sont restés également sur la réserve à l'approche de la réunion du groupe des sept pays les plus industrialisés (G7) samedi à Londres. Les Etats-Unis se montrent *« préoccupés par les taux d'intérêt élevés en Europe »* qui ralentissent la croissance dans cette partie du monde, a déclaré jeudi un responsable du Trésor américain.

Indice Dow Jones du 26 février : 3 370,81 (c. 3 322,18).

	Cours 19 fév.	Cours 26 fév.
Alcoa	71 1/8	70 1/8
ATT	53 7/8	55 7/8
Boeing	33 5/8	34 1/2
Chase Man. Bank	30 3/4	31 1/2
Du Pont de Nemours	47 3/4	48 3/8
Eastman Kodak	50 1/4	53 5/8
Exxon	64 1/4	63 5/8
Ford	48 1/2	45 7/8
General Electric	82 1/4	84 1/8
General Motors	38 3/4	37 1/2
Goodyear	66 128	67 1/4
IBM	50 1/2	54 3/8
ITT	74 3/4	76 5/8
Mobil Oil	66	67 3/8
Pfizer	54 1/2	58 3/8
Schlumberger	58 5/8	59 5/8
Texaco	62 1/4	62 5/8
UAL Corp. (ex-Allegis)	113 3/8	118 1/8
Union Carbide	16 5/8	16 3/4
United Tech.	44 3/4	44 3/4
Westinghouse	13 1/8	13 1/2
Xerox Corp	83	82 3/4

TOKYO

Sous les 17 000 points

INDICE NIKKEI

- 0,33 %

La Bourse de Tokyo a perdu du terrain d'un vendredi à l'autre, affectée notamment par la baisse des sociétés exportatrices, qui ont souffert de la remontée du yen. Au final, l'indice Nikkei des 225 grandes valeurs a perdu 56,68 points, soit 0,33 %, pour terminer à 16 953,35 points. Le Nikkei repasse ainsi à nouveau sous la barre des 17 000 points. Une moyenne de 235 millions d'actions ont changé de mains chaque jour, contre 225 millions la semaine précédente.

L'événement majeur de la semaine pour les boursiers japonais a été monétaire avec la remontée continue du yen par rapport au dollar. Le billet vert est tombé cette semaine à un plancher de 116,30 yens, après la réunion à New-York des adjoints des ministres des finances du groupe des sept grands pays industrialisés (G7) et les commentaires du secrétaire américain au Trésor, M. Lloyd Bentsen, en faveur d'une appréciation de la devise nipponne. Les investisseurs ont ainsi eu toutes les raisons de s'inquiéter des conséquences d'une monnaie trop forte sur les exportations des sociétés japonaises. Mardi, le gouverneur de la Banque du Japon (BoJ), M. Yasushi Mieno, a d'ailleurs estimé que la remontée du yen était *« trop abrupte »*, tout en se déclarant favorable à une appréciation graduelle à moyen et long terme de la devise nipponne, qui aiderait à réduire l'important excédent commercial japonais.

Indices du 26 février : Nikkei 16 953,35 (c. 17 010,03) ; Topix 1 284,21 points (c. 1 294,06).

	Cours 19 fév.	Cours 26 fév.
Ajinomoto	1 230	1 210
Bridgestone	1 150	1 170
Canon	1 350	1 320
Fuji Bank	1 770	1 760
Honda Motors	1 290	1 330
Matsushita Electric	1 070	1 060
Mitsubishi Heavy	506	506
Sony Corp.	4 000	3 980
Toyota Motors	1 370	1 350

LONDRES

Grâce à ICI + 0,98 %

Porté en fin de semaine par la hausse des actions d'Imperial Chemical Industries (ICI) et les espoirs d'une baisse des taux d'intérêt allemands et britanniques, le Stock Exchange a pu s'inscrire en hausse d'un vendredi à l'autre. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a ainsi gagné 28 points (0,98 %) à 2 868 points.

Il avait pourtant baissé pendant les trois premiers jours de la semaine, en raison d'une vague de ventes sur les groupes bancaires et les groupes de tabac et dans la crainte de lancement d'augmentations de capital. La tendance s'est inversée jeudi, la Bourse ayant été dopée par le bond des titres d'ICI, qui a confirmé son projet de séparation en deux sociétés indépendantes. Les indicateurs macro-économiques, peu nombreux cette semaine, n'ont pas eu de véritable influence sur le marché.

Indices « FT » du 26 février : 100 valeurs 2 868 (c. 2 840) ; 30 valeurs 2 208,40 (c. 2 200,80) ; fonds d'Etat 96,71 (c. 96,32) ; mines d'or 93,20 (c. 93,50)

	Cours 19 fév.	Cours 26 fév.
Allied Lyons	6,08	5,84
BP	2,65	2,78
BTR	5,54	5,59
Cadbury	4,65	4,89
De Beers	10,63	10,50
Glaxo	6,88	6,86
GUS	25,50	25,50
ICI	11,20	12,10
Reuters	13,15	13,80
RTZ	6,45	6,67
Shell	5,82	5,84
Unilever	11,43	12,22

FRANCFORT

Solide optimisme + 0,41 %

La Bourse de Francfort aurait pu donner le sentiment, en milieu de semaine, d'entamer une phase de consolidation après les fortes hausses enregistrées depuis le début du mois de février, mais il n'en a rien été et l'indice DAX a repris sa marche en avant pour atteindre à nouveau son plus haut niveau de l'année. Cet indice DAX des trente valeurs vedettes, de la cote a ainsi terminé vendredi en clôture à 1 684,35 points, en hausse de 0,41 % sur la semaine. En un mois, le DAX aura gagné près de 8 %.

Les courtiers attribuent la bonne santé du marché boursier allemand à l'espoir d'une très prochaine baisse des taux d'intérêt directeurs. L'annonce d'un recul de la masse monétaire M3 de 2,3 % pour le mois de janvier a accru les chances d'une décision de la Bundesbank lors de la réunion de son conseil central de jeudi prochain, estiment les opérateurs. Bien qu'imputable en grande partie à la méthode de calcul, l'évolution de M3 semble montrer un ralentissement *« souhaité »*, a déclaré jeudi le vice-président de la banque centrale.

Indice DAX du 26 février : 1 684,35 (c. 1 677,39).

	Cours 19 nov.	Cours 26 nov.
AEG	174	173,50
BASF	230,50	232,80
Bayer	280	273,60
Commerzbank	274	283
Deutschebank	695	703
Hoechst	274,40	285
Karstadt	539	547
Mannesman	258,70	262,50
Siemens	662	662,50
Volkswagen	278,80	277,70

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Succès de la CEE sur le marché allemand

Le principal emprunt de cette fin *de février sur le marché* international des capitaux a été celui de 2,9 milliards de deutschemarks émis par la Communauté économique européenne pour une durée de sept ans. C'est une réussite totale dont le bénéfice s'étend à tous les participants. L'émetteur a eu l'occasion de vérifier combien son crédit est apprécié et de montrer qu'il n'a nullement souffert des dissensions suscitées par le traité de Maastricht. Il n'y a pas de débiteur au monde qui soit mieux considéré. Comparées aux fonds d'Etat allemands, les conditions qu'il a obtenues sont meilleures que celles qui avaient été réservées à l'Angleterre, il y a quelques mois. Ce point est intéressant, car il permet de trancher une question à laquelle on ne pouvait jusqu'alors répondre que de façon théorique. Il est désormais prouvé que les investisseurs internationaux estiment davantage la signature de la Communauté que celle d'un des membres les mieux cotés de l'Europe des Douze.

Pour le bénéficiaire des fonds, l'Italie, l'affaire est de toute première importance. C'est une marque de soutien très précieuse qui est fournie à ce pays au moment où il traverse une crise particulièrement grave. Les fonds sont reprêtés au Trésor public de Rome sans qu'aucune commission ni dédommagement de quelque sorte ne soit prélevé au passage par la Communauté. Il n'en coûte que 6,61 % l'an, ce qui est très avantageux.

De leur côté, les investisseurs et les grands gestionnaires ont l'assurance de posséder des titres d'une qualité irréprochable et très facilement négociables. Le rapport sur lequel ils pouvaient tabler ces derniers jours était de huit points supérieur à celui des obligations du gouvernement allemand. Au lancement de l'émission, mercredi, cela correspondait à 6,55 %.

D'un point de vue technique, l'opération a été très bien menée. La Dresdner Bank, à laquelle avait été confié le secrétariat de l'émission, avait associé à son entreprise deux établissements de tout premier plan, la Caisse des dépôts et CSFB, l'Eurobanque du groupe du Crédit suisse. Une telle combinaison était un gage de succès. Ces banques sont réputées pour leur force de placement et, comme elles sont d'origine et de tradition différentes, elles se sont très bien complétées pour atteindre la gamme la plus étendue possible d'investisseurs. En outre, elles se sont engagées à organiser dès le départ un véritable marché, les obligations pouvant être achetées et revendues sans que leur valeur relative, mesurée aux fonds d'Etat allemands, ne se modifie de façon importante.

Enfin, le marché des titres libellés en marks a lui aussi profité de cette transaction. La Communauté économique européenne n'avait plus émis d'emprunt en marks depuis 1986. Son retour dans de telles conditions est en fait une reconnaissance officielle de l'extraordinaire développement du compartiment allemand de l'euromarché et de la place prise aujourd'hui par Francfort dans les affaires financières internationales.

Des ressources en écus pour la France et la Roumanie

Il est intéressant de constater que ce développement du marché allemand n'empêche pas que, par ailleurs, se poursuivent de façon intensive les efforts de promotion de l'écu. Les institutions européennes et des pays comme l'Italie, la Grande-Bretagne et la France continuent par leur politique d'emprunts de poser des jalons qui devraient permettre à ce marché de se remettre de sa défaillance de l'an passé. La France vient de lancer sur le marché pour 1,7 milliard d'écus de bons du Trésor de cinq ans de durée, par l'intermédiaire du Crédit commercial de France et de Paribas. Cette affaire a bénéficié d'un excellent accueil sur le plan international. Le rendement proposé aux investisseurs était au départ de 7,51 %, c'est-à-dire à peu de chose près ce que rapportaient les fonds d'Etat de même durée, libellés en francs français. Y compris les commissions versées aux banques, le tout revient à 7,57 %. Ce n'est pas très coûteux si on compte en francs. Il reste que le gouvernement allemand, sur son propre marché, obtient des ressources de même durée qui ne lui coûtent en marks que 6,44 % l'an.

Une autre transaction en écus vient d'être conclue de façon beaucoup plus discrète, mais qui n'en témoigne pas moins du soutien officiel apporté à la monnaie composite par les autorités. La Communauté économique vient de contracter un emprunt de 80 millions d'écus et d'une durée de sept ans, dont elle destine le produit à la Roumanie. La transaction a été réalisée avec une banque allemande suivant une formule très souple et très économique qui est utilisée fréquemment outre-Rhin, celle des crédits bancaires transférables. La rémunération de ce prêt dépendra de l'évolution du loyer de l'argent à court terme en écus, telle que l'exprime le taux de référence du marché monétaire, le Libor, auquel s'ajoutera une certaine marge. Au programme d'aide financière consenti par la Communauté aux pays de l'Est, quatre transactions de faible taille sont prévues pour ces prochains mois, pour environ 120 millions d'écus au total. Une somme de 60 millions devrait revenir à la Bulgarie, le reste étant destiné aux pays baltes. Les rares pays d'Europe centrale qui ont directement accès au marché des capitaux concentrent leurs efforts sur les compartiments du deutschemark et du dollar.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Records et plongeons

+ 4,8 % *de croissance en rythme annuel aux Etats-Unis*... et – 2 % en France : ces jours-ci, ce n'est pas tant le différentiel de taux d'intérêt entre les Etats-Unis et l'Europe qui frappe, que l'écart de croissance d'un continent à l'autre.

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant que le dollar, qui avait peu varié ces deux dernières semaines, se soit soudainement orienté à la hausse, dans la foulée de l'annonce d'une hausse du PIB de 4,8 % au quatrième trimestre. En peu de temps, la monnaie américaine a décollé de la barre de 5,50 francs, terminant la semaine à 5,58 francs et 1,6450 DM. En fin de semaine, le marché était il est vrai particulièrement creux, les opérateurs hésitant à prendre de nouvelles positions à la veille de la rencontre, samedi 27 février à Londres, des ministres des finances du groupe des Sept.

Comme pour précéder une possible déclaration commune sur la nécessité de réévaluer le yen, la monnaie niponne a accentué son mouvement de hausse. Un scénario qui avait déjà été observé dans le passé et qui s'était le plus souvent traduit par un arrêt de l'appréciation une fois le communiqué publié. Mais cette fois-ci, le yen a battu tous ses records historiques vis-à-vis de la monnaie américaine, cotant 116,78 yens mardi 23 février. Les responsables japonais ne cachent pas leur inquiétude devant la vive progression de leur monnaie, qui risque de déprécier leurs avoirs en devises et surtout de ralentir la croissance des exportations de l'Archipel. Après la très vive agitation des séances précédentes, les transactions sur le yen se sont un peu calmées à la veille de la rencontre des Sept. La fin de l'année budgétaire japonaise, dans un mois, promet une nouvelle agitation autour de la parité mark-yen.

Si elle n'a jamais été aussi faible vis-à-vis du yen, la monnaie américaine n'est pas pour autant orientée à la baisse vis-à-vis des autres devises. Bien au contraire. Elle se situe désormais pratiquement au sommet de la fourchette de fluctuations observée ces dernières semaines. Les cambistes estiment que si la Bundesbank abaisse de nouveau ses taux directeurs lors de sa réunion du 4 mars, le dollar s'en trouvera fortement dopé et pourrait atteindre facilement 1,70 DM. En attendant, entre la forte reprise de l'activité et le bon accueil réservé au programme économique du président Clinton, les éléments de soutien de manquent pas.

Le franc, lui, n'est pas à la fête, pas plus que les autres monnaies du système monétaire européen. Alors que le maintien des taux d'intérêt à trois mois aux alentours de 12 % rappelle chaque jour que la tourmente monétaire n'est pas tout à fait passée, l'annonce d'une chute plus importante que prévu du PNB français au quatrième trimestre a entraîné un accès de faiblesse de la devise française. Rien de trop grave pour l'instant, puisque la monnaie allemande a à peine frôlé la barre de 3,40 francs. Mais les autorités monétaires restent très vigilantes, car elles n'ont toujours pas reconstitué leurs réserves de changes et la conjoncture en Europe, dans le SME ainsi que dans «l'ex-SME», est toujours très compliquée. D'ailleurs, selon certains opérateurs, l'institut d'émission s'est manifesté sur le marché en début de semaine. Le franc souffre, comme à chaque fois, de l'affaiblissement des autres monnaies en Europe.

Un malaise grandissant

Plusieurs autres banques centrales, elles, sont intervenues officiellement au cours des dernières séances. Ce fut le cas, à plusieurs reprises, de la Banque d'Espagne. Face aux attaques contre la peseta, accentuées après l'annonce par Madrid du trois millionième chômeur, les autorités ont multiplié les déclarations affirmant leur attachement au SME. Il n'empêche : certains se demandent si l'Espagne pourra éviter une troisième dévaluation de sa monnaie, voire une sortie du SME, et la peseta entraîne l'escudo dans sa glissade. Des rumeurs de réunion du comité monétaire européen au cours du week-end du 27 ont même circulé. Mais la plupart des membres du comité (les numéro deux des banques centrales et les directeurs du Trésor) devaient se trouver à Londres samedi. Et comme l'Espagne n'appartient pas au G7, un réalignement depuis la Grande-Bretagne paraissait difficile. En fin de semaine, les transactions sur la peseta se sont un peu calmées, les opérateurs s'effrayant peut-être d'avoir vu les taux à court terme monter jusqu'à 20 %.

La lire italienne et la livre britannique ont également subi de nouvelles mésaventures, tombant toutes deux à de nouveaux planchers historiques vis-à-vis du mark. Dans la péninsule italienne, tout paraît conjugué pour faire trébucher la monnaie : les scandales atteignent chaque jour un peu plus la classe politique et les capitaines d'industrie, alors que la situation économique demeure préoccupante. Jeudi, alors que le mark était monté jusqu'à 985 lires, l'agence Moody's a annoncé une possible révision en baisse de la notation de la dette italienne, estimant qu'il était difficile de comprendre comment, dans le contexte politique actuel, la progression des déficits publics pourrait être contenue.

Le sentiment qui prévaut est celui d'un malaise monétaire grandissant, qui concerne tout autant les membres du SME que l'Italie et la Grande-Bretagne. De fortes variations de taux de change à l'intérieur de la Communauté ne peuvent qu'accroître les divergences économiques et envenimer les relations commerciales entre Etats membres, comme l'a souligné jeudi le vice-président de la Bundesbank, M. Hans Tietmeyer. Les propos peu amènes tenus par divers responsables européens à propos de la Grande-Bretagne et de sa livre dévaluée (elle ne vaut plus que 2,31 DM, alors que son taux pivot dans le SME était de 2,95 DM) sont là pour en témoigner.

FRANÇOISE LAZARE

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 22 AU 26 FÉVRIER 1993

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	1,4225	7,9475	2,1686	2,3393	48,1801	2,6295	2261,06
	–	1,4545	7,9509	2,1876	2,3752	48,9148	2,6763	2261,75
New-York	1,4225	–	17,8987	65,5953	60,8088	2,9525	54,0979	0,00629
	1,4545	–	17,9899	66,4894	61,2378	2,9735	54,3478	0,00643
Paris	7,9475	5,5870	–	366,4808	339,7385	16,4954	302,2451	3,5149
	8,0390	5,5270	–	367,4867	338,4568	16,4347	300,3804	3,5543
Zurich	2,1686	1,5245	27,2866	–	92,7029	4,5010	82,4723	0,9591
	2,1876	1,5040	27,3932	–	92,1004	4,4722	81,7391	0,9672
Francfort	2,3393	1,6445	29,4344	107,8714	–	4,8553	88,9640	1,0346
	2,3752	1,6330	29,5334	108,5771	–	4,8558	88,7500	1,0502
Bruxelles	48,1801	33,87	6,0623	22,2171	20,5959	–	18,3230	2,1309
	48,9148	33,63	6,0947	22,3604	20,5940	–	18,2772	2,1627
Amsterdam	2,6295	1,8485	330,85734	1,21253	112,4049	5,45763	–	1,1629443
	2,6763	1,8400	332,40798	1,22340	112,6760	5,47131	–	1,1832797
Milan	2261,06	1589,50	284,4997	1042,6369	966,5552	46,92944	859,8864	–
	2261,75	1555	275,9918	1033,9096	952,2352	46,23848	845,1087	–
Tokyo	167,71	117,90	21,10256	77,33683	71,69352	3,48096	63,78144	0,074174
	173,30	119,15	21,57249	79,22287	72,96387	3,54297	64,75543	0,076624

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 26 février 1993, 4,73876 F contre 4,63869 F le lundi 22 février.

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN* : Ampleur des variations de chaque monnaie par rapport à la plus forte

26 fév. 1993

* Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

MATIÈRES PREMIÈRES

Les oléagineux en pente douce

«La France s'opposera par tous les moyens convenus entre les Etats membres à l'approbation du projet d'accord oléagineux CEE-Etats-Unis», a déclaré cette semaine M. Pierre Bérégovoy. En d'autres termes, le premier ministre français entend utiliser son droit de veto au moment où la Commission européenne veut faire avaliser, le 8 mars, le volet oléagineux du compromis agricole conclu à Washington au mois de novembre 1992.

Curieusement, cette menace inquiète probablement plus les professionnels français que les Américains eux-mêmes. De l'avis de la majorité des experts dans un tel contexte – l'Europe a été condamnée deux fois au GATT sur ce dossier, – cet accord est le *«moins mauvais»* que pouvaient obtenir les négociateurs européens. *«Ce n'est jamais agréable d'être limités*, disent-ils notamment, *mais mieux vaut être limités en superficie et non en rendement, comme les Américains le demandaient à l'origine.»*

Autre motif de soulagement, le niveau de production autorisé : 11 millions de tonnes. L'accord permet une production d'oléagineux en Europe proche des niveaux atteints par la CEE ces dernières années. Pour toutes ces raisons, les professionnels, loin d'être confortés par les prises de position de leurs responsables, craignent au contraire que les manœuvres dilatoires de la France ne remettent en cause un compromis que les producteurs américains de soja jugent défavorables à leurs intérêts et ne déclenchent dans l'administration américaine un processus de représailles commerciales.

Les déclarations officielles animent quelquefois – pour peu de temps il est vrai – le marché. Rares sont les matières premières qui poursuivent benoîtement leurs cours, cours en pente douce s'il en est pour les oléagineux, quels que soient les remous de l'actualité.

Moscou insolvable

Alors que les prix du colza et du tournesol restaient fermes au mois de janvier – ils avaient même gagné 7 francs du quintal au cours de quelques semaines, – ils sont tombés à 128 francs le quintal ces jours-ci. Conjuguées à la hausse du dollar, les demandes du Japon et du Canada avaient dopé les premiers prix de l'année, mais cela n'a pas duré. Les cours ont chuté avec le dollar au mois de février. Quant au soja, il vaut 240 dollars la tonne sur le disponible, mais 228 dollars la tonne sur l'éloigné ; les opérateurs, bien sûr, reculent le plus possible leur décision d'achat. Ce différentiel de coût s'explique par la provenance des grains. L'Amérique du Nord, qui récolte en ce moment, est moins chère que l'Amérique du Sud, dont la moisson se déroule entre mars et juillet. *«Les effets ravageurs de la récolte sud-américaine sont plus décisifs sur le marché que les gesticulations politiques ou les promesses électorales d'un parti dont la défaite est annoncée depuis longtemps»*, affirme abruptement un opérateur.

L'année dernière, le continent sud-américain – par ordre d'importance l'Argentine, le Brésil et le Paraguay – avait récolté 32 300 000 tonnes de soja. Cette année, les volumes seront de 36 millions, soit plus de trois fois la récolte communautaire. Les experts avaient prévu 35 millions de tonnes, ce qui constitue déjà un record.

Décidément, les professionnels ne manquent pas de sujets d'inquiétude : Moscou, pour des raisons différentes, tombe sur les cours comme une menace. Les Russes ne paient pas et ne semblent pas s'en émouvoir. Les crédits impayés aux Etats-Unis totalisent maintenant 293 millions de dollars et aucune solution n'a été envisagée à terme. Toutes les livraisons ont été suspendues... et encombrent le marché américain. *«La Russie a parfaitement conscience d'être le premier importateur mondial*, assure un opérateur, *et que les pays exportateurs ont autant besoin d'elle que le contraire. Alors, elle ne se presse pas car elle estime que l'Amérique doit l'aider.»* Si tel est le cas, Moscou doit être conforté dans son opinion par la récente annonce de l'USDA (département américain de l'agriculture) qui a déclaré sans ambage que, *«si les Russes n'importaient pas plus de soja, le gouvernement américain devrait verser 600 millions de dollars aux farmers à titre de versements compensatoires»*.

Or, dès à présent, grâce aux commandes effectuées en début d'année, les analystes savent quelle sera la hauteur des besoins russes pour l'année 1993. Alors que leurs importations de farine de soja s'élevaient à plus de 3 millions de tonnes en 1992, elles seront, dans le meilleur des cas, de 1,8 million de tonnes en 1993. *«Il est visible à l'œil nu que les importations russes diminuent de jour en jour et que cela ne les empêche pas de survivre»*, commente un autre opérateur. La Russie, premier importateur mais insolvable, vit sur ses réserves tandis que la production mondiale d'oléagineux augmente (225 millions de tonnes, selon l'USDA, pour la campagne 1992-1993, contre 200 millions de tonnes en 1991-1992) et que gonflent les stocks de soja aux Etats-Unis (9 millions de tonnes prévus à ce jour).

Un paradoxe qui pèsera longtemps sur les cours.

MARIE DE VARNEY

PRODUITS	COURS DU 19-2
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 538 (+ 10,50) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 212 (– 14) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	6 080 (– 205) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mai	272,30 (+ 5) Dollars/tonne
Café (Londres) Mars	943 (– 9) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Mars	905 (+ 8) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mars	372 (+ 6) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mars	211 (– 1) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mars	176,30 (– 0,60) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Brent avril	18,85 (+ 0,61) Dollars/baril

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 19-2-93	Cours 26-2-93
Or fin (kilo en barre)	59 100	58 900
– (kilo en lingot)	59 000	59 100
Pièce française (20 fr.)	344	339
• Pièce française (10 fr.)	419	401
Pièce suisse (20 fr.)	340	338
Pièce latine (20 fr.)	339	336
• Pièce tunisienne (20 fr.)	340	336
Souverain	431	431
• Souverain Elisabeth II	430	428
• Demi-souverain	320	310
Pièce de 20 dollars	2 105	2 130
– 10 dollars	1 110	1 105
• – 5 dollars	700	700
– 50 pesos	2 195	2 195
• – 20 marks	494	495
– 10 florins	351	347
• – 5 roubles	290	291

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Dans l'attente de la Bundesbank

Autant la Bundesbank avait surpris les marchés en annonçant, le 4 février, une diminution de ses taux directeurs, autant une nouvelle action de ce type est aujourd'hui anticipée. En dépit de la tension persistante des taux d'intérêt à très court terme sur la place de Paris, le MATIF a du coup très fortement progressé, et a terminé la semaine, vendredi, sur un record : le contrat notionnel échéance mars affichait 114,08 contre 113,80 huit jours plus tôt. Sur le marché physique, le rendement de l'OAT à dix ans a faibli jusqu'à 7,60 %.

Certains sont convaincus que l'institut d'émission allemand agira de nouveau dès la réunion du 4 mars, afin d'opérer à froid et d'éviter d'avoir à réagir aux pressions en cas de nouvelle crise sur les marchés. D'autres estiment que les gouverneurs attendront le 18 mars, voire feront patienter les marchés et le gouvernement quelques semaines encore. On peut simplement remarquer qu'en septembre 1992, tout comme en février 1993, les baisses des taux ont été décidées en pleine crise monétaire, et même, en septembre, en dehors de leur traditionelle réunion bimensuelle du jeudi. Tous les opérateurs sont en tout cas convaincus que l'assouplissement du loyer de l'argent outre-Rhin est inéluctable et si cette évolution tarde à se concrétiser, le marché parisien risque de perdre son optimisme.

L'espoir qui prévaut à l'heure actuelle arrange bien les affaires du Trésor français, qui a profité de l'ambiance euphorique pour lancer un emprunt en écus à cinq ans, qui manquait pour compléter la gamme des instruments français en écus. Après la création, au début de l'an dernier, d'un emprunt à trente ans, le gisement de titres à cinq ans était prévu dans la foulée. Le refus du peuple danois de ratifier le référendum de Maastricht, puis la crise monétaire de septembre, avaient quelque peu repoussé le projet.

Sept lignes en écus

Finalement, l'emprunt à cinq ans a été émis en fanfare, dans des conditions exceptionnellement bonnes, mardi 23 février. Tous les spécialistes en valeur du Trésor étaient associés au syndicat de placement, sous la houlette du Crédit commercial de France et de la banque Paribas. Les 2 milliards d'écus (13,2 milliards de francs) de BTAN (bons du Trésor à taux fixe et intérêt) portent un taux nominal de 7,25 % annuel. Leur rendement actuariel est ressorti à 7,51 %, des conditions jugées très avantageuses par les investisseurs français et étrangers. L'Etat français dispose désormais de sept lignes en écus, pour des maturités allant de cinq à trente ans.

Il faut espérer que le climat sera aussi bon le 4 mars, lors de la prochaine adjudication mensuelle d'OAT (obligations assimilables du Trésor), où au moins 18 milliards de francs seront levés. Sur le marché des émissions primaires, le Crédit national a emprunté 1,5 milliard de francs à 10 ans, à 8 % nominal et 7,97 % actuariel. La semaine prochaine est attendu un emprunt important du Crédit foncier, comprenant probablement un volet domestique et un volet international.

Aux Etats-Unis et au Japon, la baisse des taux à long terme se poursuit, et le rendement de l'emprunt phare du Trésor américain, à 30 ans, a cassé la barre de 7 %, terminant la semaine à 6,89 %. Dopé par l'annonce du discours sur l'état de l'Union prononcé par le président Clinton le 17 janvier, le marché obligataire américain restera certainement orienté à la hausse tant que le «plan Clinton» aura le vent en poupe.

F. L.

Le Monde

Politique de grands travaux et aides aux entreprises

Madrid lance un plan de soutien à l'économie de 32 milliards de francs

MADRID

de notre correspondant

Le conseil des ministres espagnol a adopté, vendredi 26 février, une série de mesures totalisant plus de 32 milliards de francs d'aides et de crédits et destinés à relancer l'économie et à lutter contre le chômage qui a franchi la barre des trois millions à la fin de l'an dernier (20,06 % de la population active). Ce plan de *«réactivation»* prévoit l'affectation de 300 milliards de pesetas (14 milliards de francs) à des grands travaux – autoroutes, barrages – dont une grande partie sera financée par les aides de la Communauté européenne, ainsi que l'attribution de 250 milliards de pesetas (11 milliards de francs) aux entreprises qui transformeront les contrats de travail temporaire en emplois fixes. Les dernières statistiques du chômage ont en effet démontré qu'un emploi sur trois (34 %) était temporaire.

Ce plan de relance de l'économie comprend aussi une série de mesures financières de soutien aux petites et moyennes entreprises, et notamment l'ouverture de lignes de crédits supplémentaires d'un montant de 160 milliards de pesetas (7 milliards de francs), ainsi que des mesures fiscales pour favoriser l'investissement. Cet accent mis sur les petites et moyennes entreprises pour tenter de relancer l'économie correspond à l'orientation prise lors du sommet européen d'Edimbourg. Le porte-parole du gouvernement, Mme Rosa Condé, a d'ailleurs insisté sur le fait que le paquet de mesures adoptées est *«parfaitement compatible avec les objectifs de convergence fixés pour l'Espagne»*. Mme Condé a fait remarquer que si *«le gouvernement assumait pleinement sa responsabilité avec ce plan, les agents sociaux ne pouvaient fuir les leurs»*.

L'opposition et les syndicats ont qualifié de *«décevantes»* les mesures décidées. Tandis que le porte-parole du parti populaire (droite), M. Rodrigo Rato, estimait qu'*«il fallait absolument changer de politique économique»*, le secrétaire général des commissions ouvrières, M. Antonio Gutiérrez, parlait de *«bricolage»* et son homologue du cercle des entreprises dénonçait *«l'emplâtre, le palliatif»*. De son côté, le président du gouvernement, M. Felipe Gonzalez, a souligné qu'il ne fallait pas s'attendre à des résultats immédiats sur la situation de l'emploi.

MICHEL BOLE-RICHARD

Ancien bras droit de Pierre Botton

M. Marc Bathier a été remis en liberté

LYON

de notre bureau régional

M. Philippe Courroye, juge d'instruction à Lyon, chargé du dossier Pierre Botton, a répondu positivement, vendredi 26 février, à la demande de Mes François La Phuong et Yanina Castelli, les avocats de Marc Bathier, qui avaient présenté, quarante-huit heures plus tôt, une demande de mise en liberté de leur client, ancien bras droit de l'homme d'affaires lyonnais.

La mesure est assortie du versement d'une caution de 500 000 francs (dont 300 000 francs ont été effectivement versés dès vendredi) et d'un contrôle judiciaire strict, qui interdit, notamment, à l'inculpé d'entrer en contact avec plusieurs personnes mêlées de près ou de loin à l'affaire.

Expertise sur les sommes ponctionnées

M. Bathier, âgé de trente-sept ans, était en prison depuis cent quatre jours. Il avait été interpellé le 12 novembre 1992 en même temps que Pierre Botton et, après trente-six heures de garde à vue, avait été inculpé d'abus de biens sociaux, banqueroute, faux en écriture privée de commerce et de banque et usage. Depuis son incarcération à la prison Saint-Paul, M. Bathier a été entendu à de nombreuses reprises par M. Courroye et confronté en particulier à M. Botton.

Si le premier estime qu'il n'était que l' *«exécutant»* de l'activité médiatico-politique de M. Botton, M. Bathier reste, de par ses fonctions – gérant ou PDG de plusieurs des sociétés du groupe, – un personnage central de l'entreprise de malversations découverte à partir de la plainte déposée en mai 1992, et retirée en décembre de la même année, par MM. Gilbert et Denis Boisson, dirigeants de la société Boisson SA. Une entreprise florissante en l'espèce, puisque au début de l'instruction le montant total des détournements commis à des fins diverses se situait autour de 30 millions de francs.

Après les déclarations des principaux protagonistes et la saisie des éléments comptables – factures, notes d'hôtel et de restaurant, billets d'avions, – une expertise, dont les résultats seront connus dans quelques jours, devrait permettre de chiffrer précisément le montant des sommes ponctionnées sur les différentes sociétés du groupe, spécialisées en particulier dans l'agencement de pharmacies.

En remettant en liberté cet homme-clé, le magistrat instructeur donne à penser qu'il est parvenu à boucler l'essentiel du dossier, c'est-à-dire à distinguer les différents degrés de responsabilité.

Si le nombre des personnes incarcérées diminue, après la remise en liberté, le 12 février dernier, de M. Dominique Marchand, directeur de société, et celle de M. Bathier (seul, M. Botton restant détenu), en revanche, la liste des «amis» de l'homme d'affaires ayant bénéficié de ses «largesses» et susceptibles, à ce titre, d'être inculpés de recel d'abus de biens sociaux est sans doute loin d'être close.

B. E.

La polémique autour de l'exposition Matisse

Irina Chtoukine contre le Centre Pompidou

Le référé présenté par Irina Chtoukine, la fille du collectionneur russe Sergueï Chtoukine, s'est plaidé devant François Ramoff, premier vice-président du tribunal de Paris, vendredi 26 février (*le Monde* du 25 février). Me Bernard Jouanneau, son avocat, a demandé la saisie des 40 000 exemplaires du catalogue publiés par le Centre Pompidou à l'occasion de l'exposition Matisse. En revanche, il a renoncé à réclamer le décrochage des quatorze tableaux ayant fait partie de l'ancienne collection Chtoukine.

«La détermination de ma cliente est entière», a insisté Me Jouanneau. Chaque fois qu'une œuvre de la collection de son père sera exposée dans un pays qui applique la Déclaration des droits de l'homme, et admet que personne ne peut être privé de ses biens sans une juste et préalable indemnité, elle interviendra devant la justice pour faire placer les œuvres sous séquestre. Tant qu'une transaction n'aura pas été trouvée avec les responsables des musées russes, Irina Chtoukine s'estime toujours propriétaire et s'oppose à toute reproduction des œuvres, sans son accord, même dans un catalogue. Rappelons qu'Irina Chtoukine souhaite que la collection de son père soit rassemblée dans un lieu unique qui pourrait être le palais Troubetskoï, à Moscou – où il résidait avant de quitter Moscou, en 1918, et que sa collection soit nationalisée par un décret signé de Lénine.

L'avocate du Centre Pompidou, Me Denise Gaudel, s'est appuyée sur ce décret. Elle a estimé que *«rien ne permettait de dire que Mme Chtoukine ait des droits d'héritière. (...) Qu'on le regrette ou non, en l'état actuel du droit, le propriétaire de l'œuvre, c'est l'État russe»*. C'est également l'opinion du substitut Jean-Claude Lautru, selon lequel *«le décret de nationalisation de 1918 est peut-être critiquable, mais il existe»*. Position qui implique que l'on peut nationaliser des droits incorporels comme les droits d'auteur. François Ramoff rendra son ordonnance vendredi 5 mars.

En attendant, les directeurs du Musée Pouchkine de Moscou et du Musée de l'Ermitage de Saint-Pétersbourg, Mme Antonovna et M. Petrovski, ont reçu une assignation des mains d'un huissier, les 25 et 26 février, à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle, quelques minutes avant leur embarquement pour leurs destinations respectives : ils devront se présenter le 12 mai devant le tribunal de grande instance de Paris, où la demande d'Irina Chtoukine sera débattue au fond.

E. de R.

Les négociations sur le Haut-Karabakh ont repris à Rome

Alors que s'ouvraient, vendredi 26 février à Rome, sous l'égide de la CSCE, les négociations entre responsables arméniens et azéris sur le sort du Haut-Karabakh, cette enclave peuplée en majorité d'Arméniens mais située en Azerbaïdjan, le représentant de Bakou à la Commission des droits de l'homme de l'ONU, M. Chakine Alev, a demandé l'envoi d'experts des Nations unies pour s'assurer des conditions réservées aux otages et aux prisonniers de guerre.

Le ton très dur employé par M. Alev, qui a comparé les méthodes employées par les Arméniens *«à celles des nazis»*, laisse mal augurer des négociations de Rome. Sur le terrain, en effet, les combats sont de plus en plus violents, d'autant plus que les deux parties utilisent maintenant des armes lourdes provenant de l'ancienne armée soviétique.

Les Arméniens poursuivent leur offensive dans le nord de l'enclave, que les Azéris tentent de défendre pied à pied. – *(Corresp.)*

Maître de la cuisine française des années 50 et 60

André Guillot est mort

André Guillot, l'un des premiers chefs à avoir dépoussiéré la grande cuisine classique codifiée par Auguste Escoffier au début du siècle, est décédé à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, a-t-on appris, vendredi 26 février, auprès de ses proches.

En 1952, ce maître de la cuisine française des années 50 et 60, réputé pour ses sauces succulentes, sans farine ni crème, s'était installé à l'Auberge du Vieux Marly, à Marly-le-Roi (Yvelines), dont il fit un restaurant renommé. Inventeur du double feuilletage, grand spécialiste de la préparation du gibier, il avait, avant Jean Delaveyne, jeté les bases de la modernisation de la cuisine, proscrivant notamment les flambages devant le client : *«Tout ce qu'on flambe sous le nez des clients n'est que du cirque»*, répétait-il. Retiré depuis le début des années 70, André Guillot avait consigné son art dans deux ouvrages : *la Grande Cuisine bourgeoise* (1976) et *la Vraie Cuisine légère* (1981).

Le ministre français de la coopération en visite officielle au Rwanda et en Ouganda

Le ministre français de la coopération et du développement, M. Marcel Debarge, était attendu, dimanche 28 février, à Kigali, où il devait rencontrer le chef de l'Etat, le général Juvenal Habyarimana, et le premier ministre du gouvernement de transition, M. Dismas Nsengiyaremye. M. Debarge devrait se rendre, lundi, à Kampala (Ouganda), afin d'évoquer avec le président Yoweri Museveni *«la situation qui prévaut dans la région»*, a-t-on officiellement indiqué, vendredi, à Paris.

La présence militaire française au Rwanda a été un des principaux sujets de discussion entre les partis de l'opposition, membres du gouvernement, et le Front patriotique rwandais (FPR), réunis, depuis jeudi matin, à Bujumbura (Burundi). Vendredi, lors d'une conférence de presse commune, les représentants du Mouvement démocratique rwandais (MDR, dont est membre le premier ministre), le Parti social-démocrate (PSD), le Parti démocrate-chrétien (PDC), le Parti libéral (PL), ainsi que ceux du FPR, ont déploré l'absence des représentants de la mouvance présidentielle (*le Monde* du 27 février). Ils ont également estimé que *«le pouvoir dictatorial»* du président Habyarimana et la présence des troupes françaises constituaient *«l'obstacle majeur»* aux négociations de paix.

A New-York, un porte-parole de l'ONU a annoncé, vendredi, qu'une *«mission de bons offices»* serait envoyée, mardi prochain, au Rwanda et en Ouganda, afin d'examiner la possibilité d'un éventuel déploiement d'observateurs des Nations unies à la frontière des deux pays. – *(AFP, Reuter.)*

En 1992

Excédent commercial de plus de 33 milliards de francs pour l'automobile

En 1992, la branche automobile a dégagé un excédent commercial de 33,62 milliards de francs. Ce solde, en légère baisse sur celui de 1991 (33,88 milliards de francs), contribue pour une large part au solde global du commerce extérieur français (30,6 milliards de francs en 1992).

Cette diminution de l'excédent commercial en 1992 est due à la détérioration des échanges en matière de véhicule d'occasion, qui, de positive en 1991, devient négative en 1992 (–810 millions de francs).

Hoover retarde les licenciements prévus à Longvic

La procédure de licenciement engagée à l'usine Hoover de Longvic (Côte-d'Or), dont les activités doivent être transférées en Ecosse, a été suspendue vendredi 26 février en raison d'une irrégularité dans la procédure. L'inspection du travail avait fait observer à la direction de Hoover que le calendrier prévisionnel des six cents licenciements (sur un total de sept cents emplois) n'avait pas été communiqué lors de la réunion du comité central d'entreprise, le 10 février.

Les dirigeants de Hoover ont donc préféré interrompre la procédure et la reprendre à son début. En raison de cette suspension, l'intersyndicale a refusé de poursuivre les discussions sur le plan social.

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Heures locales » folioté de 17 à 24 et un cahier « Radio-télévision »

Le numéro du « Monde » daté 27 février 1993 a été tiré à 470 965 exemplaires.

EN BREF

□ **M. Barre : *«Futilité microcosmienne»*.** – M. Raymond Barre, député (apparenté UDC) du Rhône, a déclaré, vendredi 26 février, sur France-Inter, que l'appel de M. Michel Rocard en faveur d'un *«big bang» politique»* est *«un exemple parfait de futilité microcosmienne»* et *«un élément de tactique électorale (...) porté par la classe médiatique»*. *«Nous sommes face à des agitations que l'on croit intellectuelles. Tout cela me paraît assez décadent»*, a indiqué l'ancien premier ministre, qui a ajouté : *«Tout le monde sait que la recomposition se fera un jour, mais elle se fera après l'élection présidentielle. Tout ce qu'on va faire avant, c'est de la cuisine pré-électorale.»*

□ **Des patrouilles d'inspecteurs municipaux de salubrité et de sécurité sur la butte Montmartre.** – MM. Alain Juppé, député sortant (RPR) de la 18e circonscription, et Roger Chinaud, maire (UDF) du 18e arrondissement de Paris, ont annoncé, vendredi 26 février, la mise en place de patrouilles d'inspecteurs de la salubrité et de sécurité sur la butte Montmartre, *«afin de lutter contre la situation d'insécurité qui s'y développe actuellement»*. D'autres inspecteurs de sécurité, qui sont des fonctionnaires municipaux, exerçaient déjà leur mission dans le quartier piétonnier de Montorgueil et dans les Halles. Non armés et ne disposant pas des pouvoirs de police, ils doivent faire appel à la police nationale en cas de besoin. Six inspecteurs de sécurité patrouillent sur la Butte depuis le 15 février et, à partir du 15 mars, leur nombre sera porté à dix-huit personnes.

□ **L'ONU demande la levée du blocus du Danube.** – Le Conseil de sécurité de l'ONU a demandé, vendredi 26 février, à la Yougoslavie (Serbie et Monténégro) de lever le blocus du Danube décrété après le refus de la Roumanie de laisser passer les navires serbes, conformément à l'embargo de l'ONU. Dans un communiqué lu par son actuel président, le Marocain Ahmed Snoussi, le Conseil de sécurité *«condamne cet acte d'ingérence délibéré et injustifié dans le trafic fluvial de plusieurs Etats membres des Nations unies»*. La déclaration rappelle un précédent document du Conseil jugeant, le 10 février dernier, inacceptable que la nouvelle Yougoslavie prenne des mesures de rétorsion contre les pays appliquant la résolution de l'ONU sur les sanctions économiques contre Belgrade. – *(Reuter.)*

□ **Un officier des gardes-frontières israéliens poignardé par un Palestinien.** – Un jeune Palestinien de dix-neuf ans, originaire de Cisjordanie occupée, a blessé, vendredi 26 février, de plusieurs coups de couteau dans la nuque, un officier des gardes-frontières israéliens, près de la porte de Damas, à Jérusalem-Est, a annoncé la police. Le Palestinien a été arrêté. Hospitalisé à Jérusalem, l'officier israélien est hors de danger. – *(AFP.)*

□ **LITUANIE : changement de premier ministre.** – Le nouveau président lituanien, M. Algirdas Brazauskas, a désigné, vendredi 26 février, comme premier ministre M. Adolfas Slezevicius, un ancien communiste de quarante-cinq ans reconverti dans les affaires. Il remplace M. Bronislovas Lubys, démissionnaire pour *«raisons personnelles»*. Secrétaire d'Etat à l'agriculture sous le régime communiste, M. Adolfas Slezevicius dirigeait, depuis, une entreprise lituano-norvégienne de produits laitiers et était le représentant de plusieurs sociétés étrangères à Vilnius. – *(Reuter, AFP.)*

Inventeur de la « machine à suicide »

Le docteur Kevorkian pourrait être poursuivi pour meurtre aux Etats-Unis

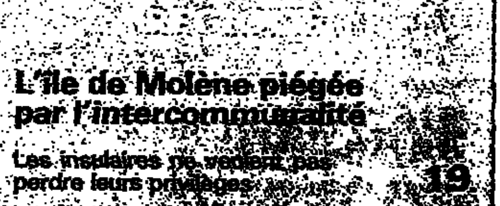
Quelques heures après l'adoption, par le Congrès de l'Etat du Michigan, d'une loi interdisant les «suicides assistés», la police a procédé, jeudi 25 février, à Royal-Oak (Michigan), à une perquisition au domicile du docteur Jack Kevorkian, un médecin retraité de soixante-quatre ans, inventeur d'une «machine à suicide» (sorte de goutte-à-goutte mécanique de thiopental et de chlorure de potassium), qui est accusé d'avoir aidé quinze malades à se donner la mort au cours des trois dernières années.

La perquisition a été effectuée dans le cadre d'une instruction ouverte après la mort, le 15 février, à Roseville, de Hugh Gale, un homme de soixante-dix ans souffrant d'une grave insuffisance cardiaque. Plusieurs témoins ont affirmé avoir entendu hurler M. Gale, suppliant le docteur Kevorkian de retirer le masque de monoxyde de carbone qu'il lui avait appliqué sur le visage.

La loi, votée avec effet immédiat par le Congrès du Michigan, prévoit quatre ans de prison et une amende de 2 000 dollars pour les contrevenants. Le procureur du comté d'Oakland avait déjà inculpé pour meurtre, à trois reprises, le docteur Kevorkian, mais, à chaque fois, les juges du Michigan avaient conclu à un non-lieu, arguant du fait qu'il n'existait pas de loi sur le «suicide assisté».

«Cette fois, M. Kevorkian a clairement franchi la ligne», a déclaré le gouverneur du Michigan, M. John Engler. – *(UPI.)*

Le Monde



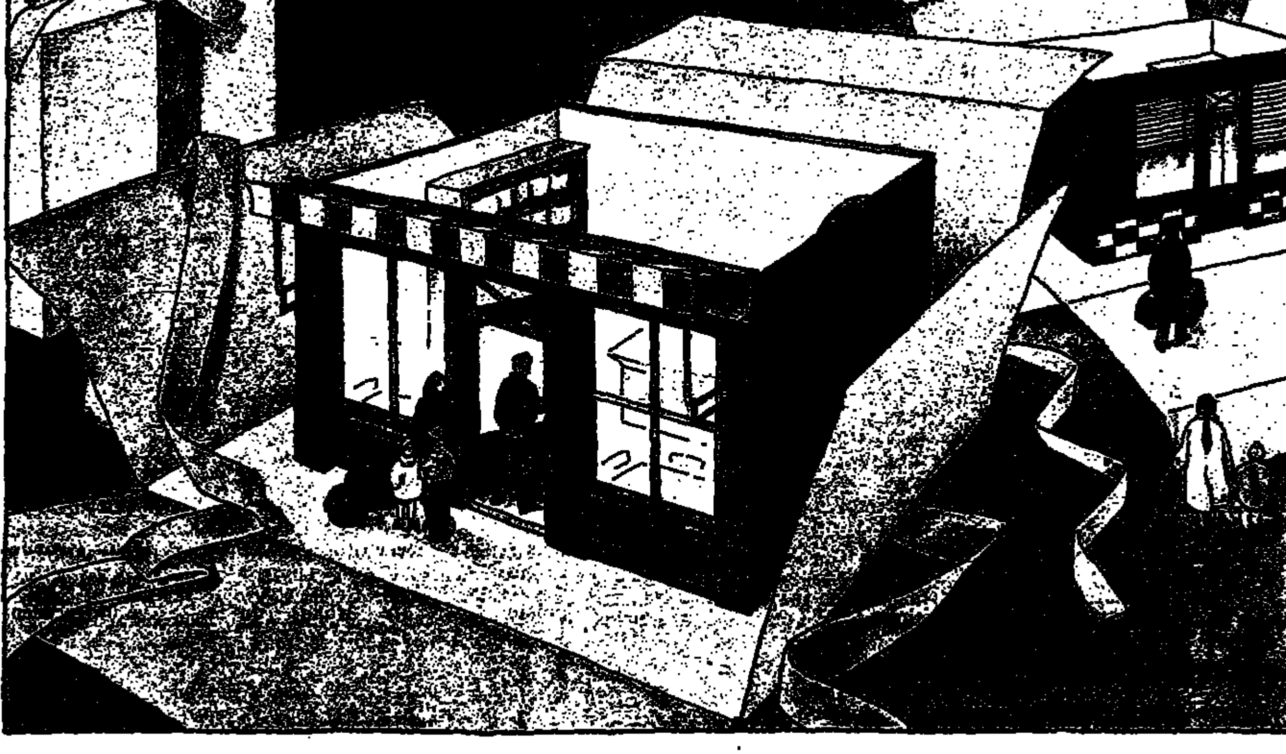
HEURES LOCALES

PETITES ANNONCES RURALES

La chaîne de télévision Canal+ offre, chaque jeudi, la possibilité à de petites communes, en quête de candidats, de présenter des commerces abandonnés

GROS plan sur l'ancienne écurie du beau village de Viens, au pied du mont Ventoux. Ou, plus exactement, sur les ouvriers qui travaillent à sa rénovation, à l'initiative de la municipalité. En septembre 1993, ces murs de pierre seront prêts pour abriter une épicerie, il ne manquera plus qu'un stock de denrées et quelqu'un pour les vendre.

Depuis 1981, 4 500 communes de moins de 2 000 habitants ont perdu leur dernier commerce. Alors, comme tous les jeudis, Canal+ lance son « SOS campagne » pendant « La grande famille », une émission hebdomadaire diffusée en clair de 12 h 30 à 13 h 30. D'expérience, Martine Mauléon, responsable de cette rubrique, sait que les candidats seront nombreux. le Luberon est plus facile à « vendre » que certaines contrées du centre de la France. Et pourtant, chaque semaine, lorsque sont présentés à l'antenne un ou deux locaux commerciaux situés dans n'importe quelle commune rurale, la mairie est assaillie de demandes. *« Cela fait rêver les citadins »*, commente sobrement la journaliste.



Un rôle social

Le café-hôtel-restaurant de village, l'atelier artisanal ou le « multiple rural », autrement dit la traditionnelle boulangerie-épicerie-tabac-journaux-dépôt de gaz, se révèlent d'autant plus tentants que les loyers en sont modestes. De 2 000 à 2 500 francs dans le Luberon, mais la moyenne est moins élevée. Les propositions de « SOS Campagne » émanent toutes de municipalités qui ont préalablement remis les locaux à neuf. Et leurs offres s'accompagnent souvent d'un logement. Du coup, il arrive que les maires reçoivent des visiteurs dès le lendemain matin. *« Parfois, des Belges ou des Suisses prennent leur voiture et roulent toute la nuit pour aller se rendre compte sur place »*, annonce Haby Bourouba, l'assistante de l'équipe.

Selon ses recensements, une semaine après la diffusion de l'annonce, les municipalités ont enregistré entre cent et mille réponses. Le taux de reprise frôlerait les 90 %. Un second bilan est effectué six mois plus tard. Mais cette fois, le taux de réussite est plus difficile à évaluer.

Parfois la greffe a bien pris ; là où cinq magasins se faisaient concurrence autrefois, vit convenablement une famille. Bien intégrée, elle joue alors un rôle social déterminant, s'inquiétant par exemple, lorsqu'une vieille habituée n'est pas venue chercher son lait. La concurrence de l'hypermarché se révèle très relative lorsque la première boulangerie se trouve à 15 kilomètres en voiture et que le village héberge des personnes âgées. D'autres fois, la vocation des nouveaux épiciers a duré seulement jusqu'aux premiers froids de l'hiver. Des instituteurs, des chauffeurs d'autocars, des chômeurs de toutes origines professionnelles ont ainsi succombé aux charmes de la vie à la campagne.

Les collaborateurs de « SOS campagne » s'interdisent pourtant de se mêler de la sélection. *« Il est cuisinier à Paris, elle est serveuse. Ils vivent en grande banlieue et n'ont pas les moyens nécessaires d'acquérir une affaire. »* Tel est le portrait-type des candidats *a priori* plutôt bien placés pour obtenir le magasin convoité, surtout s'ils ont des enfants. Le conseil municipal voit alors, dans leur arrivée, une aubaine pour son école, menacée de fermeture faute d'élèves. Une famille de trois enfants est moins susceptible de se décider sur un coup de tête.

« Notre propos n'est pas de prôner un retour à la terre utopique, insiste Martine Mauléon. *Nous voulons simplement montrer qu'il reste là un gisement d'emplois inexploité. »* Le maintien des services de proximité en zone rurale en renfort du traitement du chômage urbain, la journaliste y croit. Le ministère du commerce et de l'artisanat aussi, puisqu'il regroupe depuis peu les offres municipales de cette nature sur un serveur Minitel (3615 Minca).

Voilà cinq ans que cette femme dirige cette rubrique de petites annonces d'un genre nouveau. Son sujet la passionne, elle s'enflamme aisément. *« Cela me choque que l'on baisse les bras si vite. La plupart des aides vont aux agriculteurs, alors qu'il existe la possibilité de créer ou de conserver des emplois sans avoir besoin d'investir beaucoup ! »* Martine Mauléon assure n'avoir eu aucune difficulté à persuader les responsables de la chaîne de contribuer à la lutte contre la désertification des campagnes. Finalement, les maires se sont montrés les plus sceptiques. Ce n'est pas faute de les avoir contactés.

L'équipe a écrit plusieurs fois aux 32 324 communes. Au début, la plupart des élus, découragés, ne pensaient pas à rénover les écoles vides, les presbytères, les commerces fermés depuis le départ à la retraite de leurs derniers gérants. Ils ne parvenaient pas à imaginer que leurs locaux disponibles pouvaient trouver preneurs par l'étonnant pouvoir d'une chaîne de télévision. Et par l'indispensable volonté des municipalités. Aujourd'hui encore, même après le tournage, les plus pessimistes ont du mal à croire que les images de leur bourg vont réellement être diffusées. Ces incrédules sont généralement pris de court par les appels téléphoniques qui commencent avant même la fin de l'émission.

Une fois par mois, la séquence s'étoffe. Des reportages et des invités font découvrir aux téléspectateurs le terroir concerné. Ce jeudi-là, une agricultrice, un producteur de melons amoureux de la flore sauvage et un éleveur de chiens truffiers sont venus sur le plateau de Canal+ parler de leur Luberon. Celui des villages reculés à la morte saison, avec ses presseurs d'olives, ses chasseurs et ses marchés. Pas de la Haute-Provence de carte postale pour estivants aisés.

Martine Valo

Orpheline

UNE ville est en deuil. Rouen n'a plus de maire. Locataire du vaste immeuble de pierres blanches de la place du Général-de-Gaulle depuis près d'un quart de siècle, Jean Lecanuet n'est plus. Le créateur de la première voie piétonne de France, la rue du Gros Horloge, laisse sa ville orpheline.

L'ancien candidat à la présidence de la République, l'ancien ministre, le centriste défenseur de l'Europe était attaché à la capitale de la région de Haute-Normandie. Pour elle, il avait mené nombre de combats politiques et économiques. Il aimait ses rues à colombages, ses églises, sa scène lyrique, il rêvait de développements futurs dans les quartiers ouest ou sur l'ancienne zone portuaire. Malgré une bourgeoisie locale qui ne l'avait jamais vraiment accepté, le petit prof de philosophie s'est battu jusqu'au bout pour le rayonnement d'une agglomération riche de son passé et fière de ne pas cacher ses faiblesses dans une société où chaque ville s'auto-proclame « surdouée ».

Plus par méfiance que par goût du pouvoir personnel, Jean Lecanuet a dirigé seul. Ses tentatives pour introniser un dauphin se sont soldées par des échecs. Avocats ou chefs d'entreprise, les postulants ont connu des phases de séduction, rapidement suivies de rejet. Jean Lecanuet s'était identifié à sa ville au point de ne pas imaginer que l'un de ses amis politiques puisse lui succéder, quitte à repousser la candidature de Michèle Barzach ou les prétentions d'un envoyé spécial de l'UDF.

Rouen est orpheline d'un homme qu'elle respectait sans trop l'aimer. Une situation qui guette d'autres métropoles bercées par l'habitude et l'omniprésence d'un maire devenu, au fil des ans, un nom qui s'identifie à celui d'une ville. Le gouvernement de la cité implique aussi que l'on pense aux lendemains, car la vie des hommes politiques n'est pas éternelle.

Serge Bolloch

CENTRE

ORLÉANS TENTÉ PAR LE TRAMWAY

Une étude de faisabilité est en cours pour créer un transport urbain en site propre dont le premier tronçon pourrait être prêt fin 1997

ALORS que la fréquentation des transports urbains marque le pas en province, selon des études récentes (*le Monde* daté 20-21 décembre 1992), après une période de développement quasi constant depuis vingt ans, l'idée d'un transport en site propre fait son chemin dans l'agglomération orléanaise.

Les élus du Syndicat à vocation multiple (SIVOM, regroupant dix-huit communes de l'agglomération), qui avaient commandé en 1990 une première étude à un bureau spécialisé, la SOFRETU, après avoir pris connaissance de ses conclusions, ont décidé à la majorité de poursuivre les études.

Selon cette première étude, l'agglomération, malgré sa faible densité, a connu entre 1980 et 1990 une croissance de 9,4 %, ce qui est *« tout à fait exceptionnel »*. Les emplois se trouvent concentrés au nord de la Loire (8 % des actifs résidant au nord du fleuve travaillent au sud, tandis que 43 % se trouvent dans la situation inverse), et le fleuve crée une coupure, un goulet d'étranglement pour la circulation dans une ville dont le parc automobile a cru quatre fois plus vite que la population depuis 1976.

L'actuel réseau de transports en commun, la SEMTAO, possède un bon niveau d'offres et une situation financière qualifiée de *« très saine »*, avec une fiscalité propre *« très limitée »* (de l'ordre de 15 francs par habitant, la valeur moyenne des autres agglomérations étant de 100 francs par habitant selon la SOFRETU).

Augmentation du nombre des voitures, allongement des déplacements, engorgement du centre et des franchissements de la Loire : voila ce qui attend les Orléanais, si cette dynamique *« naturelle »* se poursuit, estime la SOFRETU. *« Cette évolution prévisible légitime l'étude de l'opportunité d'un transport en commun en site propre pour l'agglomération »*, conclut-elle à l'adresse des élus.

L'état des lieux, assez favorable, dressé par la SOFRETU, propose deux axes, dessinant une croix. Un axe nord-sud de Fleury-lès-Aubrais à La Source, où se trouve l'université. Et un axe est-ouest au nord de la Loire de Saint-Jean-de-Braye à Saint-Jean-de-la-Ruelle. C'est surtout sur l'axe nord-sud, qui comprend le franchissement de la Loire, que les élus ont commencé leur réflexion. La SOFRETU propose deux scénarios.

Le premier prévoit un tracé passant par la place du Martroi, centre névralgique de la cité, franchissant le pont Royal, puis traversant le quartier Saint-Marceau et la commune d'Olivet avant de rejoindre La Source.

de notre correspondant à Orléans
Régis Guyotat

Lire la suite page 19

PROTECTION DE LA NATURE

L'ARMÉE PREND LA DÉFENSE DU RIVAGE

Le ministère de la défense cède une partie de ses terrains côtiers au Conservatoire du littoral

ON l'oublie parfois : l'armée reste, avec la SNCF et l'Eglise, l'un des plus gros propriétaires fonciers de France. L'équivalent d'un département français environ. Beaucoup de ces terrains se trouvent en des lieux considérés naguère comme stratégiques pour la défense du territoire, ce qui n'est évidemment plus le cas aujourd'hui. Lorsqu'il s'agit par exemple des forts des Alpes, d'accès très difficile et pratiquement inutilisables, l'armée ne sait trop qu'en faire.

Mais les terrains situés en bord de mer, en revanche, suscitent d'immenses convoitises. C'est pourquoi, afin de ne pas aliéner le patrimoine public, le ministère de la défense s'est engagé, mercredi 17 février, à ne pas céder le moindre pouce de terrain côtier sans le proposer d'abord au Conservatoire du littoral.

L'armée a toujours été bonne fille avec le Conservatoire du littoral, auquel elle a progressivement transféré, par l'entremise de la municipalité de Rochefort (Charente-Maritime), le superbe édifice de la Corderie royale et ses formes de radoub. La Corderie remise à neuf est même devenue le siège du Conservatoire, ainsi que celui de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO). D'emblée, donc, un des plus beaux fleurons du patrimoine militaire a été dévolu à la protection de la nature.

A quelques encablures de là, elle a aussi cédé les 13 hectares du fort Liedot de l'île d'Aix, que le Conservatoire a racheté en juin 1990 avec une quarantaine d'hectares civils. Ce fort, construit sur ordre de Napoléon mais achevé en 1834, est le seul de ce type qui soit parvenu presque intact jusqu'à nous. Ses abords, aménagés par un régiment du train de La Rochelle, en font un site privilégié pour le tourisme doux, car on n'y accède qu'en bateau.

Deux sémaphores et des batteries

La même année, l'armée s'est également effacée de l'île de Tatihou (29 hectares), en face de Saint-Vaast-la-Hougue (Manche). L'ensemble des bâtiments, et notamment la fameuse tour Vauban, ont été restaurés pour abriter un musée d'histoire militaire (tout de même!) et les espaces naturels sont aménagés pour l'accueil du public.

Sur le littoral méditerranéen, en 1991, l'armée a cédé au Parc national de Port-Cros plusieurs bâtiments et le fort Sainte-Agathe. L'année suivante, par une action conjointe du Conservatoire et de la municipalité de Marseille, elle a cédé l'archipel de Riou, soit 156 hectares très convoités, juste en face de la cité phocéenne. Les ornithologues peuvent aujourd'hui y admirer à loisir des oiseaux rares en France, comme le puffin cendré, le puffin des Anglais et le pétrel des tempêtes. Enfin, le dernier terrain militaire cédé au Conservatoire du littoral est un espace de dunes couvrant près de 200 hectares sur la commune de Biville, dans la Manche. Là aussi, botanistes et ornithologues pourront s'en donner à cœur joie sur une plage autrefois labourée par les chenillettes et les obus.

Au total, le ministère de la défense a ainsi vendu près de 300 hectares en cinq ans au Conservatoire. Cinq nouveaux sites sont en cours de cession : le sémaphore de Kerpenhir à Locmariaquer et la batterie de Kernevest à Saint-Philibert, dans le Morbihan ; la batterie de Toulbroc'h à Locmaria-Plouzane (Finistère) ; le sémaphore de l'île du pilier à Noirmoutiers (Vendée) et un ouvrage au Cros-de Castes à Roquebrune-Cap-Martin (Alpes-Maritimes). Le tout vendu pour moins de 6 millions de francs, une misère si l'on pense aux opérations immobilières qu'aurait pu réaliser le ministère de la défense s'il avait décidé de rentabiliser égoïstement son patrimoine. Sept autres sites, d'une valeur de 40 millions selon l'estimation des Domaines, sont en cours de négociation.

« J'ai découvert au fil des années un ministre vert », a dit le président du Conservatoire, Guy Lengagne, en signant la nouvelle convention avec le ministre de la défense. *« Vous allez me faire rougir »*, coupa Pierre Joxe, avouant tout de même que *« c'est un lourd sacrifice de ne pas monnayer ce patrimoine au prix du marché »*. L'armée conserve cependant l'essentiel de son patrimoine littoral, avec environ cinq cents emprises côtières. C'est plus que le Conservatoire lui-même, qui ne possède qu'un peu plus de trois cents sites, répartis sur trente-cinq départements, soit un total de 40 000 hectares sur plus de 500 kilomètres de littoral. Une gestion lourde à assumer pour le Conservatoire et les collectivités locales qui ont en charge ce patrimoine. Bon prince, le ministre de la défense va donc « prêter » des appelés du contingent pour renforcer le personnel du Conservatoire, qui ne compte que quarante agents, soit en moyenne un homme pour 1 000 hectares ! Les missions de l'armée, décidément, se diversifient. Après les « casques bleus » de l'aide humanitaire, voici venu le temps des « casques verts » de la défense du patrimoine naturel...

Roger Cans

Biville
Ile de Tatihou
Locmaria-Plouzané
Locmariaquer et Saint-Philibert
Ile du Pilier
Ile d'Aix
Rochefort
Roquebrune-Saint-Martin
Ile de Riou
Ile de Port-Cros

COOPÉRATION

LES EXPÉRIENCES DE METROPOLIS

Cette association permet aux techniciens de se confronter à d'autres réalités

UNE douzaine de responsables de l'aménagement de la région Ile-de-France étaient présents au Caire au mois de février. Ils accompagnaient Michel Giraud (RPR), le président du conseil régional, venu dans la capitale égyptienne diriger le conseil d'administration de Metropolis, l'association mondiale des grandes métropoles, dont il est également le président. Certains de ces techniciens assurent une partie de la gestion de cette organisation créée en 1985 à l'initiative du président d'Ile-de-France et des responsables de la communauté urbaine de Montréal.

D'autres participent directement aux travaux de l'association, qui regroupe aujourd'hui une cinquantaine de métropoles. C'est ainsi que l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de l'Ile-de-France (IAURIF), le bureau de planification urbaine de la région, joue un rôle important dans deux des quatre groupes chargés de préparer le prochain congrès de Metropolis qui aura lieu au mois de septembre à Montréal sur le thème « Citoyen et développement durable », choisi après le Sommet de la Terre réuni à Rio-de-Janeiro en juin 1992. Ses techniciens coordonnent les travaux sur les transports et présenteront deux rapports à Montréal : l'un sur l'utilisation des emprises ferroviaires pour la desserte urbaine des grandes métropoles, l'autre sur les réseaux de voirie souterraine en milieu urbain dense.

Malgré un métro, construit par des Français, la capitale égyptienne est loin d'être un modèle en matière de transports, avec des autoroutes aériennes qui déchirent le tissu urbain. L'expérience du Caire témoigne de la manière forte, sans grand respect pour l'environnement et l'habitat existant. Mais elle a cependant réussi à légèrement améliorer la circulation dans une ville vouée à d'inextricables encombrements.

Malgré son aspect anarchique, la grande métropole égyptienne est l'objet d'opérations d'aménagement dans les quartiers les plus difficiles. Celles-ci ont permis aux représentants de l'Ile-de-France, qui participent au groupe de travail sur « Développement et solidarité », d'enrichir leur propre expérience. Christine Lelevrier, sociologue à l'IAURIF, rappelle ainsi : *« En Egypte, comme dans tous les pays en voie de développement, nous avons pu observer que la recherche de solutions aux problèmes des quartiers dégradés passe par une large participation des habitants. C'est une leçon que nous tirons pour faire face aux difficultés de nos banlieues. »*

Consultants français

Pour Ruth Ferry, directrice de l'Observatoire régional de la santé d'Ile-de-France et coresponsable du groupe Environnement urbain et santé dans l'association Metropolis, les problèmes sont comparables au Nord et au Sud : *« L'épidémie de tuberculose sévit avec la même ampleur à New-York qu'à Bamako. Nous avions réalisé en Ile-de-France une étude qui montrait les liens entre la pollution atmosphérique et les problèmes de santé. Nous apporterons aux pays du Sud, et à l'Egypte en particulier, l'aide technique qu'ils demandent pour mettre au point des réseaux de mesure de la pollution atmosphérique. »*

Les schémas directeurs ont la même importance dans la métropole française de 10,5 millions d'habitants et dans la région du Grand Caire, qui regroupe 13 millions d'Egyptiens. Si l'Ile-de-France est dans l'attente de nouvelles propositions des services de l'Etat pour les grandes lignes de son aménagement jusqu'en 2015, le développement du Caire est conduit depuis une dizaine d'années selon les orientations d'un schéma directeur. Celui-ci est le fruit d'une véritable collaboration entre la région Ile-de-France et les autorités égyptiennes.

Une coopération qui date de 1981, lorsque le ministère égyptien du développement décidait de faire appel à un groupement de consultants français, dont l'IAURIF, pour préparer un schéma directeur pour la région du Grand Caire. La capitale égyptienne attirait alors plus de 2 000 personnes par jour, et les terres agricoles de la vallée du Nil étaient menacées par l'urbanisation sauvage.

Les autorités égyptiennes ont souhaité conserver une assistance technique française pour la mise en œuvre de deux des projets les plus importants du schéma directeur de 1983 : l'autoroute périphérique du Caire et l'implantation de villes nouvelles dans le désert.

Cette coopération a été financée grâce à un protocole commercial entre les gouvernements des deux pays jusqu'en 1985. Depuis cette date, un véritable partenariat s'est engagé entre la région Ile-de-France et les autorités chargées de l'aménagement du Grand Caire, qui avaient participé à la création de l'association Metropolis. Marcel Belliot, directeur du projet Grand Caire pour l'IAURIF, est installé dans la capitale égyptienne : *« Nous sensibilisons les gouverneurs locaux à la nécessité d'élaborer des plans d'urbanisme à l'image de nos POS. La moitié de la ville s'est en effet développée sans permis de construire. »*

Michel Giraud tient cependant à rappeler que si l'association Metropolis a pour but de participer à *« l'échange d'idées, la recherche de solutions et la promotion du développement des plus grandes agglomérations urbaines du monde où doit vivre 60 % de l'humanité en l'an 2000, elle n'a pas vocation à définir un modèle. »*

de notre envoyé spécial au Caire
Christophe de Chenay

BLOC-NOTES

AGENDA

■ **Intercommunalité en zones rurales.** – Quel est l'impact de la loi du 6 février 1992 sur l'administration territoriale dans les zones rurales? Comment les habitants des campagnes peuvent-ils participer, en tant que citoyens, à la construction de l'intercommunalité? Et comment l'Etat contribue-t-il à cette nouvelle dynamique territoriale? Telles sont les questions à l'ordre du jour du colloque « Intercommunalité et développement rural », organisé par le ministère de l'agriculture, jeudi 4 mars au Parc des expositions, à Paris.
▶ **Renseignements au (16-1) 49-55-48-31.**

■ **Travail à distance en Ile-de-France.** – L'ordinateur a changé la vie. Trop, diront certains, qui y voient une des raisons du chômage. Et pourtant, l'informatique et les nouvelles technologies de communication pourraient permettre la création de nouveaux emplois. C'est ce qu'on appelle le travail à distance. Le Comité pour l'aménagement des temps de travail et de loisirs dans la région Ile-de-France (CATRAL) a décidé d'y consacrer un colloque, jeudi 4 mars. Les enjeux, l'intérêt pour le développement économique de la région Ile-de-France, les conséquences sur l'aménagement du territoire, ainsi que les expériences étrangères seront au centre de cette journée.
▶ **Renseignements au CATRAL, 16 boulevard Raspail, 75007 Paris. Tél. : (16-1) 40-43-84-88.**

■ **Décentralisation et élections.** – L'Association des anciens Sciences-Po organise un dîner-débat public, le mardi 16 mars. Thème de la soirée : « L'Etat et la décentralisation : bilan et perspectives à l'approche des élections », avec Pierre Delaporte, ancien président d'EDF, Alain Hoeffel (Union centriste), président du conseil général du Bas-Rhin, Alain Lancelot, directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, et Robert Lion, inspecteur général des finances.
▶ **Renseignements auprès de Mme Bertin, tél : (16-1) 45-48-91-62.**

■ **Restauration municipale.** – L'Association nationale des directeurs de la restauration municipale (ANDRM) tiendra son prochain congrès à Lorient (Morbihan), jeudi 10 et vendredi 11 juin. L'ANDRM est présidée par André Nizard, ancien directeur de la restauration municipale d'Etampes (Essonne). Elle regroupe environ 300 fonctionnaires chargés du suivi de la restauration municipale et « milite » pour la gestion en régie de ce service public.
▶ **Renseignements au (16) 98-70-63-05.**

TEXTES

■ **Consultation des électeurs.** – Le *Journal officiel* a publié, le 19 février, un décret *« relatif à l'organisation de la consultation des électeurs par le conseil municipal »*. Ce texte précise la loi sur l'administration territoriale de la République du 6 février 1992, qui autorise la consultation des électeurs sur les affaires relevant de la compétence de la commune. Un dossier d'information sur l'objet de la consultation est mis à la disposition du public, à la mairie. Il doit contenir la délibération qui a décidé de la consultation, ainsi que les observations formulées par les conseillers municipaux.

CONCOURS

■ **Communication.** – Pour son cinquième grand prix, CAP'COM, le forum de la communication des institutions, des collectivités locales et des établissements publics, change les règles du jeu. Cette année, les candidats doivent choisir les thèmes dans lesquels ils souhaitent présenter leurs actions de communication : social, économie, environnement, culture, « grandes causes ». Les villes, départements, régions et établissements publics intéressés doivent s'inscrire avant le vendredi 26 mars. Les années précédentes, toutes catégories confondues, c'est la Bretagne qui a été le plus souvent primée. Le palmarès 1993 sera proclamé lors du prochain CAP'COM, qui a lieu à Lyon, du mercredi 12 au vendredi 14 mai.
▶ **Renseignements au (16) 78-62-33-62.**

PUBLICATIONS

■ **Bilan énergétique des communes.** – La direction générale des collectivités locales (DGCL) et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) viennent de publier un *Bilan énergétique du patrimoine et des services des communes*. Les communes sont des consommateurs d'énergie : elles doivent éclairer et chauffer leurs bâtiments publics (établissements d'enseignement primaire, piscines, gymnases, complexes sportifs, établissements administratifs et socioculturels). Elles doivent aussi faire fonctionner les services destinés à la population : éclairage des rues, incinération des ordures ménagères, alimentation en eau, assainissement, carburant des véhicules communaux...

Pour l'année 1990, leur consommation a été de 4 700 kilotonnes équivalent en pétrole, au lieu de 4 940 en 1985, ce qui représente une diminution d'environ 5 %, due aux travaux de maîtrise de l'énergie entrepris depuis 1982. Les dépenses de carburant se sont élevées à 12 millions de francs, au lieu de 12,1 millions cinq ans plus tôt, soit 215 francs par habitant au lieu de 220 francs. Rapportées aux économies de consommation, les dépenses d'énergie auraient donc subi une augmentation, imputable à la part croissante de l'électricité dans la répartition des carburants. Plus coûteuse, celle-ci représente 32 % de la consommation énergétique, mais 56 % de la dépense.
▶ **87 p., gratuit, DGCL, 1 *bis*, place des Saussaies, 75008 Paris, ou ADEME, 27, rue Louis-Vicat, 75015 Paris.**

PROPOS

■ **INNOVATION**
« Le service public local est mieux reconnu par les citoyens. Grâce à la dynamique de la décentralisation, il démontre ses capacités de réponse aux besoins de performance et d'innovation. Les fonctionnaires territoriaux sont pour beaucoup dans cette évolution. »

Michel Delafosse,
directeur de la Caisse des dépôts des Pays de la Loire,
le Gazette du 22 février.

■ **DÉSÉQUILIBRE**
« En Europe, la France est la première au hit-parade du déséquilibre entre la région capitale et l'espace provincial. La plus grande confusion s'est installée entre la décentralisation et l'aménagement du territoire. »

Jean-Pierre Raffarin (UDF),
président de la région Poitou-Charentes,
le Figaro du 19 février.

■ **SOLIDARITÉ**
« Les stations de sports d'hiver, petites ou moyennes, permettent de maintenir une population locale en montagne. On a aidé les agriculteurs avec l'impôt sécheresse et on a trouvé des plans de reconversion pour les fermetures de la sidérurgie ou des mines. Il est logique de trouver aujourd'hui des solutions permettant le maintien des populations en montagne. »

Gérard Morand (UDF),
maire de Megève,
président de l'Association des maires de stations de sports d'hiver, *le Quotidien du maire*, du 24 février.



BRETAGNE

L'ÎLE DE MOLÈNE PIÉGÉE PAR L'INTERCOMMUNALITÉ

Au large du Finistère, des insulaires souhaitent bénéficier des avantages de la loi, sans perdre leurs privilèges

AU large du Conquet, en mer d'Iroise, au centre d'un archipel disposé entre le passage du Fromveur et la chaussée des Pierres noires, à quelques encablures d'Ouessant, émerge la petite île de Molène.

Les parages maritimes au large du Finistère n'ont pas la réputation d'être très fréquentables, comme le rappelle le dicton : *«Qui voit Molène, voit sa peine.»*

Un accident est gravé dans les mémoires : en 1896, un navire britannique, le *Drumond-Castle*, s'est fracassé sur les rochers en plein brouillard. Toutes les embarcations de l'île furent mises à l'eau, mais, à l'exception de deux survivants, les sauveteurs ne purent ramener que des dépouilles, auxquelles ils donnèrent, dans leur petit cimetière, une sépulture.

En reconnaissance de cet honneur fait aux morts, la reine Victoria offrit aux Molénais un calice, un carillon pour l'église et une citerne pour les provisions d'eau de pluie, car l'île n'a pas de quoi s'abreuver en sous-sol. Ces témoignages de la gratitude royale existent toujours à Molène. Dans le «cimetière des Anglais» continuent de reposer les marins infortunés du *Drumond*.

Les Molénais n'ont pas été seulement l'objet de faveurs victoriennes. Ils doivent aussi à Colbert de les avoir exonérés de toute servitude envers la royauté française. Et depuis ce temps-là, la République n'ayant pas voulu abolir le privilège, ils ne paient pas d'impôts locaux (1). Le célèbre ministre de Louis XIV avait tenu à remercier ainsi une population qui fournissait les pilotes pour les vaisseaux royaux entrant au port de Brest, à une époque où sur ce rocher, en pleine mer, on criait famine.

Frais supplémentaires

Molène n'est pas devenue pour autant un petit Luxembourg de la fiscalité locale. Cette exonération est ressentie comme une compensation aux frais supplémentaires entraînés par la vie insulaire qui essaie de se maintenir avec deux cent soixant-dix habitants l'hiver et six cents l'été. Dix patrons pêcheurs, quelques marins de commerce, des retraités forment la population d'une petite terre où subsistent une épicerie, un débit de tabac, mais aussi une école privée accueillant quinze enfants et un collège où sont scolarisés quinze jeunes. La liaison maritime quotidienne avec le continent permet quelques services et la visite d'un médecin deux vendredis par mois.

Aujourd'hui, cette dispense d'impôt a un étrange contrecoup. Elle paralyse l'entrée de l'île dans la communauté de communes du pays d'Iroise, créée à la fin de l'année 1992, qui épouse les contours du canton de Saint-Renan et ceux du SIVOM auquel elle est substituée. Cette communauté est la première à s'être créée dans le Finistère.

Localement, la coopération intercommunale était efficace. Les compétences de l'ancien SIVOM n'ont cessé de s'étendre au fil des années, dépassant le simple stade du ramassage des ordures ménagères. Le syndicat a investi dans un centre technique, un centre de secours, un programme de déchetterie. Il s'est par ailleurs engagé dans la voie du tourisme en donnant naissance à un pays d'Iroise devenu l'entité fédérative de cette région de vingt-cinq mille habitants, située à l'ouest de Brest.

Miser sur le tourisme

Les élus insulaires et le maire, Marcel Masson, ont tout de suite demandé à en devenir membres. L'île faisait partie du SIVOM mais n'y avait qu'une participation restreinte : 2 338 francs. Pour Molène, une communauté de communes, c'est une meilleure amarre avec le continent. D'autant qu'elle a pu apprécier les avantages de l'intercommunalité en recevant du SIVOM une aide pour la création d'un musée dont l'histoire du *Drumond Castle* constitue le noyau et pour la signalétique composée de panneaux uniformisés avec ceux des autres communes d'Iroise.

«Le syndicat nous a également rendu des services pour l'informatisation des listes électorales, la mission locale de l'emploi, l'achat groupé de poubelles roulantes», souligne-t-on à la mairie.

Si la communauté de communes n'est pas en mesure d'accueillir Molène, c'est parce qu'elle va avoir, aux termes de la loi, sa fiscalité propre. Elle votera ses taxes qui s'appliqueront à chaque foyer fiscal, ce qui reviendra à créer un impôt local dans la petite île.

Or les Molénais ne voient pas pourquoi leur situation changerait. L'assemblée municipale insulaire a d'ailleurs pris, le 14 septembre 1992, une délibération réaffirmant son désir d'être membre de la communauté, mais en demandant *«de maintenir les avantages acquis, qui sont au demeurant légitimes en raison du surcoût de la vie sur les îles»*.

Cette particularité juridique a été soumise au ministère de l'intérieur. Molène est prête à continuer comme avant en versant sa participation, prise sur son budget, alimenté par la dotation globale de fonctionnement (DGF) et des aides spécifiques données au coup par coup.

L'Etat pourrait peut-être prendre en charge la fraction d'imposition, propose pour sa part Louis Caradec, maire de Plougonvelin, président de la communauté de communes. Car le pays d'Iroise ne veut pas lâcher son île. La jeune communauté de communes mise sur le tourisme. Molène et son archipel, c'est, de ce point de vue, un bel atout. D'autant que, avec Ouessant, elle fait partie du patrimoine mondial de l'UNESCO.

de notre correspondant à Brest
Gabriel Simon

(1) L'île de Sein bénéficie des mêmes avantages.

RHONE-ALPES

UN DÉPARTEMENT CONTROLE L'ACTION SOCIALE

Le conseil général du Rhône tente de maîtriser l'évolution des dépenses

«EN *période de croissance, on n'est pas trop regardant. Mais à l'heure des restrictions, il faut aborder les difficultés dans un esprit nouveau.»* Pour Michel Mercier (UDF-CDS), président du conseil général du Rhône, la politique sociale ne doit pas échapper à la règle imposée, pour la première fois en 1993, par la diminution du budget du département, passé de 5,055 milliards à 4,854 milliards de francs.

Sur le 1,7 milliard de francs du chapitre de l'action sociale, environ 920 millions sont affectés à la couverture obligatoire des prix de journée des établissements sanitaires d'aide à l'enfance, d'accueil des personnes âgées et des handicapés. Dans le Rhône, ces centres sont, pour la plupart, gérés par un important réseau de trois cent cinquante associations réunies au sein de l'Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPS), qui, très rapidement, s'est inquiétée des conséquences éventuelles d'une diminution unilatérale de 10 %. Cette situation a abouti à la modification de la règle d'attribution automatique des crédits pratiquée jusqu'alors.

«Vérité et transparence»

Dès cette année, le conseil général s'est engagé à verser ses subventions par mensualités, non plus à chaque établissement, mais aux associations gestionnaires, sur la base d'une dotation globale révisée en permanence. *«Nous nous sommes inspirés du système des hôpitaux, en y ajoutant une procédure d'évaluation trimestrielle.»*

Pour Pierre Jamet, directeur général des services, l'avantage est évident. Outre la *«souplesse de trésorerie»*, cette «mensualisation» doit exclure des budgets les provisions de frais financiers correspondant aux habituels retards de versement de la collectivité. Elle va aussi obliger chaque association à présenter un budget *«de vérité et de transparence»*, incluant les besoins en personnel, les capacités de fonds propres, les amortissements ainsi que la programmation des investissements, à court et à moyen terme.

«Préoccupé par la dérive des coûts, notamment de personnel» (1), le département est bien décidé à *«remettre de l'ordre»* dans un secteur qui révèle d'importantes disparités. Le prix de journée pratiqué par deux établissements de handicapés, apparemment identiques, peut ainsi varier de 500 à 1 300 francs. Certaines associations – les plus importantes bénéficient d'une dotation dépassant 5 millions de francs par mois – sont par ailleurs suspectées de mener un train de vie hors de saison avec les contraintes du temps...

Même s'il n'est pas exempt de suspicion, l'accord signé, lundi 8 février, entre le conseil général et l'URIOPS est présenté comme un axe de travail nécessitant encore d'importants approfondissements.

Tutelle et clarification budgétaire

Pour des associations, *«l'optimisation de la gestion»* – en clair, la réduction attendue des coûts – n'offre pas une marge infinie, dans la mesure où les frais de personnels constituent 80 % des charges. On craint aussi que les petites structures résistent difficilement à l'exercice d'une «tutelle» déguisée sous couvert de clarification budgétaire.

Pour Michel Mercier, ce risque est *a priori* exclu, dans la mesure où le département a reconnu la mission d'intérêt général du secteur à but non lucratif. Comme le président de l'URIOPS, celui du conseil général parle de *«coresponsabilité»* à propos d'un accord *«exemplaire»*. Dans un secteur complexe – *«c'est une véritable poudrière»*, admet Pierre Jamet, – les structures privées et le département espèrent surtout que cette *«révision nécessaire»* permettra de mieux prendre en compte les besoins nouveaux, notamment en faveur *«des exclus du système social, marginalisés par la crise économique»*.

Mais, pour avoir choisi de réduire, de manière arithmétique, le budget alloué aux associations d'insertion du RMI, le conseil général a provoqué de vives réactions. Ainsi adoptées pour le secteur sanitaire, les bases de cette nouvelle *«politique contractuelle»* devraient être étendues à l'ensemble du secteur social, pour prouver que la rigueur n'est pas seulement budgétaire.

de notre bureau de Lyon
Michel Delberghe

(1) Les négociations d'avenants à la convention collective nationale des personnels ont abouti à des ajustements salariaux prévoyant une augmentation située entre 7 % et 12 %.

CENTRE

ORLÉANS TENTÉ PAR LE TRAMWAY

Suite de la page 17

Longue de 24 km, cette ligne desservirait soixante stations (environ cent mille personnes), avec des rames espacées de trois minutes, pour un coût de 2,9 milliards de francs 1991.

Le second scénario envisage un tracé qui emprunterait les mails est, puis le pont Thinat, avant de rejoindre La Source par des zones peu urbanisées : il transporterait moins d'usagers (quatre-vingt-dix mille), mais serait moins coûteux (2,4 milliards de francs 1991).

Les élus finalement auraient à choisir, car, bien entendu, il ne serait pas question de réaliser les deux, entre une ligne nord-sud, irriguant le centre, jouant les omnibus jusqu'à La Source, ou une ligne conduisant plus rapidement à ce quartier universitaire construit dans les années 60, qui a besoin d'être «réinséré» dans la ville. Enfin pour la ligne est-ouest, dont la faisabilité apparaît moins problématique, le tracé dans sa partie est pourrait utiliser une portion d'emprise ferroviaire.

La SOFRETU dispose de plusieurs mois pour affiner ses études techniques et financières, avant que les élus ne passent aux premières décisions, fin 1993, comme le souhaite Jean-Pierre Lapaire (PS), maire de St Jean-de-Braye et président de la SEMTAO, qui est le responsable de ce projet délicat.

«Une ligne, ou un tronçon de ligne, ce pourrait être le cadeau de Noël 1997 des Orléanais», lance M. Lapaire, qui estime le financement du projet *«tout à fait supportable»*, la part revenant à l'agglomération pouvant être couverte selon lui par les seules recettes provenant du *«versement transport»* des entreprises.

«Certains disent qu'il y a une crise du financement du transport collectif, que le versement des entreprises diminue. C'est faux à Orléans, mais il faudrait aussi que l'Etat finance plus les opérations d'investissement. Si les transports en commun subissent en ce moment un coup d'arrêt, c'est parce qu'ils sont moins efficaces. Mais ne rien faire serait encore plus suicidaire», ajoute M. Lapaire.

Fin 1993, les élus devraient débattre également du schéma directeur de l'agglomération. Pour les partisans du tramway, la réalisation d'un transport en site propre serait un élément fort de restructuration d'une agglomération qui a grandi démesurément, avalant l'espace sans une réflexion très forte. Parmi les villes françaises, Orléans possède une des agglomérations les plus étendues, et donc la moins dense, par rapport à sa population. *«Nous avons consommé deux fois plus d'espace en vingt ans qu'en deux mille ans»*, souligne M. Lapaire.

Les responsables devront songer à informer les Orléanais, qui jusqu'ici ignorent beaucoup de ce projet de tramway, alors que les études sont déjà bien engagées. Toutefois, un groupe de réflexion créé à l'initiative de particuliers, le GROTAO, semble bien décidé à ce que le projet ne reste pas entre les mains d'une minorité d'initiés, et que la population soit informée des scénarios esquissés.

Régis Guyotat

ALSACE

Déchets allemands toujours indésirables

Le tribunal administratif de Strasbourg a décidé de suspendre le traitement des ordures ménagères allemandes dans l'usine d'incinération de la capitale alsacienne. Les juges ont prononcé le sursis à exécution de la décision du préfet du Bas-Rhin, qui autorisait l'importation de 3 000 tonnes mensuelles de déchets de l'Ortenaukreis, canton allemand voisin, traitées par l'usine strasbourgeoise (*le Monde* daté 30-31 août 1992).

Le jugement estime que l'usine fonctionne dans des conditions non conformes à l'arrêté qui l'autorise : *«Le surcroît de pollution engendré par l'incinération de déchets ménagers supplémentaires»* serait préjudiciable à la santé publique et justifie cette suspension.

L'association Alsace-Nature, auteur du recours contre la décision du préfet, se félicite de ce sursis. Elle espère une annulation totale de cette importation, qu'elle estime illégale, l'Allemagne n'ayant pas ratifié la convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et leur élimination ; le même texte impose à la France, qui l'a ratifié en mai 1992, de gérer les déchets importés de façon *«écologiquement rationnelle»*.

BOURGOGNE

Dijon en fleurs

La capitale de la Bourgogne doit accueillir du 21 au 22 mars, et pour la cinquième fois, Florissimo, le premier Salon européen de plantes et de fleurs exotiques des cinq continents.

Le parc des expositions de Dijon, ville dont Robert Poujade (RPR) est maire, organise tous les trois ans cette manifestation. 3 millions de francs supplémentaires viennent d'être investis afin de doubler la surface d'exposition, qui passe de 12 500 à plus de 20 000 m², où des reconstitutions florales et paysagères en provenance de 20 pays et de 28 villes françaises seront présentées au grand public.

Plusieurs réunions professionnelles sont également prévues, notamment, le 12 mars, un colloque international sur l'horticulture ornementale. Dans l'enceinte même de l'exposition florale doit avoir lieu la première édition du salon Rêvance, entièrement consacré au tourisme et aux vacances exotiques.

HAUTE-NORMANDIE

Des Britanniques aident le commerce dieppois

«La Manche pour 1 livre sterling» : ce slogan a séduit des centaines de Britanniques qui ont effectué le voyage aller-retour Newhaven-Dieppe le 19 février. L'opération, organisée à l'initiative de journaux d'outre-Manche et d'une compagnie maritime, permettait aux touristes de découvrir le port haut-normand, ses plages de galets... et surtout ses magasins.

Les Britanniques sont en effet très intéressés par les produits exposés dans les rayons des petits et grands commerces. D'autant que depuis le 1er janvier, les limites aux importations ont été levées mais que les différences de taxes subsistent.

Des bouteilles d'alcool et des caisses de bière ont donc pris la direction de la grande île, pour le plus grand plaisir de consommateurs qui découvrent les avantages de l'Europe, et des commerçants dieppois, heureux de *«doubler le chiffre d'affaires de leur rayon boissons»*.

ENVIRONNEMENT

Le retour des véhicules électriques

Bien que la capitale n'ait pas été retenue parmi les vingt-deux communes qui, avec l'aide de l'Etat, vont expérimenter des véhicules électriques (*le Monde* daté 29-30 novembre 1992), Jacques Chirac ne laisse pas passer l'occasion de prouver sa bonne volonté écologique. Cent quarante engins électriques vont s'ajouter, d'ici à 1995, aux trente et une camionnettes et bennes à ordure municipale déjà mues par cette énergie. Surcoût annoncé : vingt-cinq millions de francs.

On sera encore loin des sept cent cinquante bennes et des centaines de fourgons à livrer la glace qui, avant la dernière guerre, roulaient à l'électricité dans Paris. Mais cette fois la municipalité veut aller plus loin et préparer l'arrivée sur le marché des voitures particulières. Une douzaine de bornes permettant de recharger leur accus sont déjà en place dans certains parkings. D'autres vont être installées. On songe même à en planter le long des trottoirs, bien que la commission du mobilier urbain fasse la moue.

Cet effort ne serait payant que si les performances des accumulateurs, une heure de charge pour une heure d'utilisation, s'amélioraient enfin. On attend ce progrès-là depuis trente ans à Paris comme ailleurs.

FÊTE

Vignes en ville

La capitale, où jadis on produisait abondance de vin, se souvient de son passé. Après tout, elle est à la même latitude que la Champagne et son climat intra-muros s'apparente à celui du Val-de-Loire. A côté des vignes municipales – situées à Montmartre, dans le parc Georges-Brassens, sur les pentes de Belleville et au pied du Trocadéro – on dénombre plus de deux cents treilles dans des jardins privés et sur des balcons bien exposés.

A l'initiative de Jacques Melac, un Aveyronnais moustachu comme un Gaulois, une association s'est créée : les Vignerons de Paris, dont le siège est 42, rue Léon-Frot, dans le onzième arrondissement.

Comme chaque année, ces viticulteurs urbains vont mettre leur vin en bouteilles, 500 litres, le samedi 6 mars, sur un trottoir de Charonne, dans le onzième arrondissement. Une fête de village qui met le quartier de bonne humeur. Détail encore plus inattendu : il paraît que le vin est bon !

LOISIRS

Le Muséum contre vents et marées

Le vénérable Muséum d'histoire naturelle navigue dans le brouillard. En pleine réorganisation, il est actuellement sans statut, sans règlement intérieur, sans conseil d'administration et sans conseil scientifique. A son tuteur traditionnel, le ministère de l'éducation nationale et de la culture, s'est ajouté un second, le ministère de l'environnement. Ces tracas administratifs n'empêchent pas le Muséum de poursuivre sa cure de rajeunissement, en menant des travaux, notamment dans la Grande Galerie, à la ménagerie et au zoo de Vincennes. Des expositions temporaires, comme celle consacrée en ce moment aux dikosaures, attirent les foules.

Au mois de juin, trois journées vont marquer le deuxième centenaire de l'institution. Le public aura accès gratuitement à la ménagerie, à certains des vingt laboratoires et, espère-t-on, à la Grande Galerie en fin de chantier, à la bibliothèque et même à la très secrète zoothèque, qui est le coffre-fort souterrain où le Muséum conserve ses inestimables collections.

AMÉNAGEMENT

LE COMPROMIS DE RICHARD-LENOIR

Dans l'est de la capitale, une nouvelle promenade au milieu des voitures va être dessinée

ALORS que la rénovation des Champs-Elysées se poursuit, un nouveau chantier vient de s'ouvrir dans Paris. Il s'agit cette fois de réhabiliter le boulevard Richard-Lenoir qui, sur 1 800 mètres de la Bastille à la rue du Faubourg-du-Temple, traverse, irrigue et aère le onzième arrondissement, le plus densément peuplé de la capitale.

Cette artère de 50 mètres de large doit ses dimensions exceptionnelles au canal Saint-Martin qu'elle recouvre. La voie d'eau joignant la Seine au canal de l'Ourcq fut ouverte en 1826. Le préfet Haussmann jugea qu'entre le centre et l'est de Paris, elle formait un fossé gênant pour la circulation et dangereux en cas de soulèvement populaire. Il la fit recouvrir en 1859. On donna au boulevard ainsi créé le nom de deux industriels français, François Richard et Joseph Lenoir, qui, au début du dix-neuvième siècle, introduisirent en France une machine britannique à filer le coton.

Les anciens quais sont devenus des couloirs de circulation et sur le terre-plein central ne restent que des orifices permettant l'aération et l'éclairage du canal sous-jacent. Ces cônes de lumière jalonnant l'obscure navigation des bateaux-promenades font d'ailleurs l'enchantement de leurs passagers.

Vers 1960, le boulevard Richard-Lenoir, comme le bassin de l'Arsenal et le canal Saint-Martin qui le prolongent à ses deux extrémités, excita l'imagination des ingénieurs des ponts et chaussées. Fort sérieusement, ils envisagèrent d'utiliser la longue trouée pour y lancer une autoroute urbaine tranchant Paris selon l'axe nord-sud. Ce délire-là au moins a été évité.

Restent donc aujourd'hui deux rubans d'asphalte où passent selon les tronçons 10 000 à 14 000 véhicules par jour dont une forte proportion de camions et autres véhicules de livraison. Le long des trottoirs, mille voitures stationnent, sans compter celles qui sont en double-file. Entre les deux, le terre-plein, planté de 750 platanes et sophoras, reçoit des marchés forains, des clubs de boulistes, les rares usagers de maigres jardins et, bien entendu, des voitures ventouses. Que faire de cette bande de 30 mètres de large ainsi prise en sandwich ?

Même vacarme et même pollution

On y réfléchit depuis trois ans. La première idée fut de démolir les voûtes et de faire réapparaître le canal. Toutes les municipalités redécouvrent les atouts que représentent les plans d'eau urbains. Quand elles les ont occultés, elles rêvent de les reconquérir. Nantes, par exemple, a songé un instant à retrouver le cours de l'Erdre. Sous les pavés, la plage ! Rendre au onzième arrondissement le canal Saint-Martin eût transfiguré le quartier entièrement voué aux activités utilitaires. *« Impossible »*, tranchèrent les techniciens. *« Et ruineux »*, ajoutèrent les financiers. *« Dommage »*, dit aujourd'hui Alain Devaquet, le maire (RPR) de l'arrondissement.

On s'est donc rabattu sur un compromis. Seul le mail central va être réaménagé. Comme pour donner la nostalgie des eaux, l'équipe des architectes et paysagistes, David Mangin et Jacqueline Osty, a conçu une sorte de coulée verte légèrement en contre-bas des chaussées, sinuant entre des massifs de plantations, équipée de bancs, de kiosques et de jeux pour enfants. De place en place, les bouches d'aération du canal seront assorties de fontaines, comme l'avait initialement prévu Haussmann, entourées de bambous, de fougères et de mousses, le tout humidifié par des dispositifs de brumisation.

L'éclairage sera assuré par des réverbères Second Empire, et les trottoirs dallés de granit et de marbre. Deux rues transversières sont effacées, quatre autres rétrécies. Les jardins passent de 7 500 à 17 500 mètres carrés. Boulistes et marchands forains bénéficieront d'espaces améliorés. Au total, le devis initial se monte à 150 millions de francs, pour deux ans de travaux. Comme tout compromis, celui de Richard-Lenoir reste boiteux. Sur les voies latérales, stationnement et circulation garderont tous leurs droits. Même vacarme, même pollution de l'air, mêmes risques pour accéder au mail central.

Les anciens, les mères de famille, les bambins et les promeneurs apprécieront. En outre, les nouveaux jardins, qui n'occupent finalement que le tiers de l'espace total vaste de 5,5 hectares, seront fermés le soir. Dans la journée, la longue promenade sera coupée par quatre passerelles pour piétons surélevées et bordées, on ne sait trop pourquoi, de rambardes. Pour remonter Richard-Lenoir, il faudra figurer parmi l'élite des champions d'une nouvelle épreuve à créer, le 1 800 mètres haies !

Il reste, malgré tout, que les piétons du onzième – il paraît qu'ils ont été consultés et que certaines de leurs suggestions ont été prises en compte – profiteront du réaménagement du boulevard. Ils obtiendront peut-être une gestion intelligente de l'espace réhabilité : par exemple la fermeture du boulevard à la circulation les dimanches et jours fériés. Sinon, le compromis Richard-Lenoir risque de rester une de ces bonnes intentions dont l'enfer est pavé.

Marc Ambroise-Rendu

MOBILIER URBAIN

LES ARTISTES DU CANDÉLABRE

La Ville Lumière va remplacer ses lampadaires disgracieux

QUARANTE des deux cents modèles de candélabres et d'appliques murales qui éclairent les rues de Paris vont progressivement disparaître. Ils datent, pour la plupart, des années 30-60, période considérée comme particulièrement indigente dans le domaine du mobilier urbain.

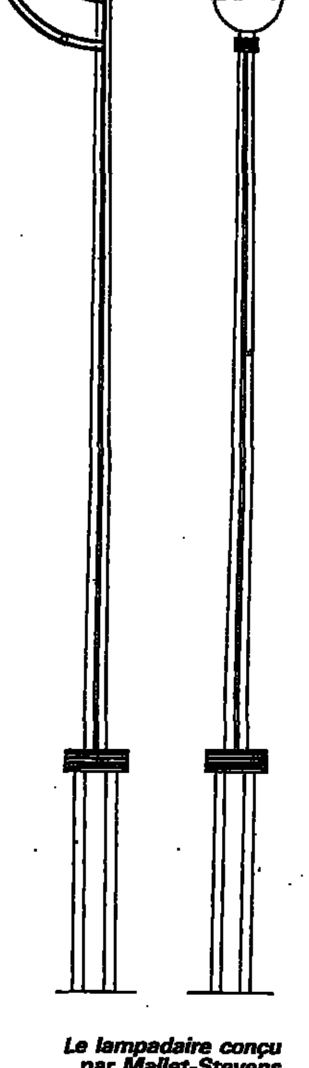
Ainsi en a décidé la commission municipale qui, depuis quelques années, veille à l'esthétique des multiples objets jalonnant les trottoirs. Au cours de la même séance – elle en tient trois par an, – la commission a agréé une douzaine de nouveaux modèles, mieux dessinés. Parmi ceux-ci, l'un au moins ne sera qu'une reprise. Il s'agit d'un lampadaire conçu jadis par l'architecte Mallet-Stevens, dont certains exemplaires illuminent encore l'avenue du Président-Wilson, entre l'Alma et le Trocadéro. Sa fabrication, qui avait été interrompue faute de commande, va donc être relancée.

Le nettoyage du paysage parisien a commencé. Ce sera une œuvre de longue haleine. On ne dénombre pas moins de 80 000 points d'éclairage. Compte tenu de leur longévité – certains assurent leur service depuis 1850 – il faudra plusieurs décennies pour les remplacer. Même souci pour les bancs, poteaux indicateurs, réceptacles à ordures, panneaux divers, arrêt de bus, etc.

L'objectif de la commission est double. D'une part, rétablir une harmonie entre les lignes du mobilier de la rue et celles de l'architecture du quartier environnant. On veut en finir avec les méchants « tuyaux de poêle » en aluminium plantés de manière incongrue sur un boulevard haussmannien. D'autre part les membres de la commission souhaitent que les promeneurs retrouvent partout un style « parisien » caractérisé par des teintes brunes ou vertes et des formes modelées.

Pour y parvenir, le catalogue de modèles agréés dans lequel piochent les responsables de la voirie et de l'urbanisme ne suffit plus. Il convient d'abord de le débarrasser de ce qui n'est pas digne d'y figurer. C'est ce qui vient d'être entrepris par la commission au chapitre des éléments d'éclairage. Puis on sollicitera les créateurs, architectes et designers, qui négligent trop souvent l'art du mobilier urbain, que certains considèrent comme mineur et indigne de leur imagination. Il s'agit pourtant du décor quotidien de millions de citadins. Paris a résolu de redonner vie à cette discipline si importante pour le cadre de vie.

M. A.-R.



Le lampadaire conçu par Mallet-Stevens en 1936. Sa fabrication va être relancée.

DÉCALAGE HORAIRE

Perth, l'urbanisation à l'australienne

Rien ne caractérise mieux l'hyper-urbanisation de l'Australie que Perth, la capitale occidentale du continent : plus de 70 % de la population totale de l'Etat sur moins de 1 % de son territoire, soit 1,25 million d'habitants sur 2 500 km² et 550 000 sur le reste, soit 2,5 millions de kilomètres carrés. La seconde ville de l'Etat, Bunbury, n'a qu'environ 30 000 âmes : la population, il y a cent vingt ans, de Perth, dont la croissance est phénoménale.

En dehors d'un centre-ville, dont le superbe panorama de gratte-ciel élégants au bord de la rivière Swan se retrouve sur toutes les brochures touristiques, Perth n'est qu'un immense faubourg-jardin. Une zone verte qui s'étend jusqu'au port-satellite de Fremantle, rendu célèbre par la Coupe de l'America, et aux plages de l'océan Indien, un paradis du *« quarter acre »*, ce quart d'acre (un hectare équivaut à 2,5 acres) dont rêve tout Australien moyen pour bâtir *« sa »* maison. Il en résulte un urbanisme étiré au maximum, distendant services et transports, de plus en plus coûteux à mesure qu'ils s'éloignent le long des quatre axes de développement. Ce qui inquiète planificateurs et politiciens.

Resserrer la densité

D'où une politique incitative lancée par le gouvernement travailliste local de Carmen Lawrence en faveur d'un *« habitat de moyenne densité »*. Il ne s'agit pas de HLM, mais de convaincre environ 20 % des futurs propriétaires qu'une maison plus petite sur un terrain moins grand serait plus économique, mais non moins agréable à vivre. Resserrer quelque peu la densité urbaine (10,8 habitants à l'hectare) rentabiliserait les services publics.

« Perth ne sera jamais Prague, avec ses rues bordées de monuments et de magasins », explique John Forbes, directeur de la planification. Mais au moins faudrait-il que la métropole se rapproche plus de Los Angeles que de Denver ou de Phoenix pour l'utilisation de voitures privées par foyer. Autre initiative, redévelopper un centre-ville où travaillent 85 000 personnes le jour mais où ne vivent plus que 5 600 irréductibles dans une sorte de désert nocturne. Cependant, ajoute-t-il, *« il faut être très prudent afin de ne pas perdre la spécificité de Perth, ses plages, son ciel bleu, sa rivière bordée d'arbres et ses buildings étincelants »*.

Une antienne reprise par les responsables de l'environnement. *« A Perth, il n'y a aucun endroit d'où l'on ne puisse voir des arbres. Les gens veulent pouvoir pêcher des poissons dans la Swan, et les manger. Si elle était comme la Seine à Paris, nous serions tous virés »*, assure John Ottaway, sous-directeur de la pollution à l'Agence de protection de l'environnement.

Et d'aligner les *« problèmes »* de sa métropole : six jours par an où la pollution descend en dessous des normes de l'OMS ; une urbanisation tentaculaire ; une pollution automobile due à une trop grande utilisation des véhicules privés. Il faut donc rapprocher les gens de leur travail, un *« développement économiquement gérable »* par l'utilisation rationnelle des ressources, en particulier de l'eau, dont 50 % provient de puits artésiens.

Il nous parle aussi de la nécessité du respect par les industries de strictes normes antipollution, ce que, selon lui, elles font sans difficulté ; du traitement des déchets, qui devraient, d'ici à l'an 2 000, être recyclés à 50 %. Tout cela, le plus souvent *« sans que l'on ait besoin de recourir à des sanctions, car les gens aiment leur environnement et entendent le préserver »*.

Perth, comme les quatre autres métropoles australiennes, présente désormais une caractéristique qui peut attirer les sociétés de services internationales : la décision de privatiser une large partie des services publics. Comme peut-être ces sociétés françaises implantées de l'autre côté du continent, à Sydney, CGE ou Lyonnaise des eaux, qui viennent d'y remporter les appels d'offres pour l'adduction d'eau. *« La privatisation, c'est la seule solution, et elle va faire boule de neige »*, affirme Doug Dean, le patron de Colley Onyx, filiale australienne de la CGEA spécialisée dans le traitement des déchets industriels. La mode court jusqu'aux antipodes...

de notre envoyé spécial à Perth
Patrice de Beer

I L E - D E - F R A N C E

VAL-D'OISE

FAUT-IL AGRANDIR CERGY-PONTOISE ?

Le projet d'extension de la ville nouvelle provoque l'opposition d'élus et d'une partie de la population

LES élus et la population de la ville nouvelle et des communes alentour sont mobilisés contre l'éventuel débordement de Cergy-Pontoise. Le projet de schéma directeur pour la région Ile-de-France (SDRIF) a ainsi ramené les élus du Val-d'Oise plusieurs années en arrière, au moment même de la construction de la ville nouvelle, à la fin des années 60. Ce n'est pas la récente remise en cause du schéma directeur qui mettra un terme à ce débat.

Les élus réclament, en effet, la modification ou même l'abandon pur et simple de *« ces objectifs de développement en tâche d'huile de Cergy-Pontoise »*, selon les termes de Jean-Philippe Lachenaud (UDF), président du conseil général du Val-d'Oise. Ils ont reçu le soutien, très intéressé, des quelque quatre-vingts communes du Vexin qui ressentent cette éventuelle extension comme une menace pesant sur un autre projet beaucoup plus avancé : celui du parc naturel régional du Vexin français.

En fait, le schéma directeur envisage l'aménagement de 1 410 hectares supplémentaires. S'il devait se réaliser en l'état, 300 hectares de terres agricoles disparaîtraient sous le béton des aménageurs. Et ce ne serait pas moins de quatre communes qui se retrouveraient annexées à la ville nouvelle : Ennery, au nord-est, Boissy-l'Aillerie, au nord-ouest, Pierrelaye, au sud, et Sagy, à l'ouest. Les trois premières villes appartenaient déjà à Cergy-Pontoise au moment de sa création, mais avaient profité de la loi de décentralisation de 1983 pour briser les chaînes qui les reliaient à elle. Quant à Sagy – où l'opposition des habitants est sans doute la plus déterminée –, elle ne compte aujourd'hui que 1 100 habitants, répartis autour de quatre hameaux typiquement ruraux : Faillancourt, Le Grand-Mesnil, Le Petit-Mesnil et Chardronville.

Aujourd'hui, Cergy-Pontoise compte un peu plus de 180 000 habitants pour environ 75 000 emplois, 710 000 m² de bureaux et 563 000 logements construits. En 2015, le schéma directeur prévoit 50 000 habitants supplémentaires, tandis qu'une programmation locale élaborée jusqu'en 1995 prévoit quelque 1 500 logements supplémentaires par an, 2 000 emplois, 25 hectares de parc d'activités et entre 20 000 et 40 000 m² de bureaux. Une programmation déjà revue à la baisse et que la conjoncture économique actuelle risque fort de bouleverser.

La cohérence de l'agglomération

Avec une prévision de 150 000 m² de bureaux, 2 500 logements et environ 5 000 m² de commerces, le futur quartier de Cergy-le-Haut, qui devrait également accueillir en mai 1994 la troisième gare RER de l'agglomération, fait aujourd'hui figure de véritable gageure. Il s'agit pourtant d'une *« pièce maîtresse »*, selon les termes de Gilles de Beauregard, directeur de la communication à l'établissement public d'aménagement de la ville nouvelle (EPA).

Mais à toute chose malheur est bon : c'est cette impossibilité conjoncturelle de prévoir l'avenir immédiat de Cergy-Pontoise qui est devenue le meilleur argument des opposants à son extension. *« Achevons la ville avant de penser à l'étendre »*, suggère Alain Richard (PS), président du Syndicat d'agglomération nouvelle de Cergy-Pontoise (SAN). En effet, il reste dans le périmètre de la ville 1 000 hectares de surface urbanisable, dont 480 pour les logements et 520 pour les zones d'activités.

Dominique Gillot (PS), conseiller général de Cergy-Sud, lors de la séance au conseil général portant sur le SDRIF, a repris à son compte la délibération du SAN qui *« demande la limitation des extensions urbaines envisagées dans le projet de schéma »* et s'oppose à *« l'urbanisation au nord-ouest de l'agglomération nouvelle, qui empiéterait sur le paysage agricole et naturel du Vexin »*. Une position très nette mais pas toujours facile à défendre lorsqu'on ne souhaite pas trop égratigner le projet de schéma directeur.

« Il est impossible d'accueillir, à l'horizon 2015, 50 000 nouveaux habitants, explique-t-on au SAN. *Un chiffre de 30 000 paraît être le maximum compatible avec la qualité de vie urbaine de Cergy-Pontoise. »* Un chiffre repris par Gérard Claudel (div. d.), maire d'Ennery. *« On compte 30 habitants à l'hectare. 1 000 hectares à urbaniser, cela équivaut à 30 000 habitants. On ne peut pas faire plus. »*

Jacky Leser (PC), maire de Bezons, ajoute, lui, à ce concert de protestations un autre élément : *« Il faut que la ville nouvelle cesse de donner l'illusion qu'elle va se développer économiquement alors qu'elle n'est bien souvent que le simple point de chute d'activités et d'emplois transférés. »* Une critique mal acceptée par l'EPA. Si Philippe Hugon, directeur du développement économique, reconnaît avec Alain Richard qu'il est préférable d'abord de *« terminer »* la ville nouvelle, il n'empêche que, pour lui, *« la cohérence de l'agglomération passe par son développement »*.

Jusqu'en 1995, ce dernier est prévu dans les limites du périmètre. Mais après ? *« Il faut penser à loger la deuxième génération des Cergypontins qui ont grandi ici et veulent continuer à y vivre une fois mariés. »* Il y a aussi que les nombreux équipements publics qui ont été construits ainsi que leur fonctionnement ont coûté et coûtent encore fort cher. La solution est peut-être d'en faire profiter les communes alentour, même au prix de leur indépendance. Des paroles de technocrates qui risquent fort de ne pas être bien comprises sur le terrain.

Jacqueline Meillon

SEINE-ET-MARNE

UN GÉNÉRAL ENCOMBRANT

L'arrivée de Michel Aoun suscite l'hostilité dans le canton de Crécy-la-Chapelle

LUNDI 22 février, la bise glaciale qui souffle sur le plateau de Brie inciterait plutôt les Seine-et-Marnais à se barricader. A la Haute-Maison, un village de 205 habitants isolé au milieu des champs, dans le canton de Crécy-la-Chapelle, ils sont pourtant une vingtaine à braver la nuit pour tenir réunion à la mairie-école. Il n'est question ni de POS, ni d'assainissement, mais de la présence d'un hôte jugé encombrant : le général Michel Aoun, ex-premier ministre libanais, réfugié en France depuis août 1991, installé à la Haute-Maison depuis le 15 février.

En quittant sa résidence marseillaise pour la propriété de Seine-et-Marne de Joseph Diwan, un ami libanais, Michel Aoun voulait se rapprocher de ses filles, étudiantes à Paris, ainsi que de la communauté libanaise de la région parisienne. Ni lui ni son hôte n'avaient imaginé que sa présence provoquerait de tels mouvements d'hostilité. Voilà déjà un mois qu'une banderole est tendue entre deux arbres, en face de l'église, avec pour tout message : *« Non à la venue du général Aoun. »*

Trop de policiers

Tandis que les entrepreneurs se relayaient dans la ferme du château pour y installer les systèmes de sécurité sous la surveillance des CRS, de nouveaux panneaux fleurissaient de part et d'autre de la route départementale qui traverse le village, et les réunions publiques se succédaient. C'est l'école, située à moins de 200 mètres de la propriété, qui focalisait les angoisses des habitants : *« Nous ne voulons pas du général Aoun*, déclarait une mère d'élève. *Il ne s'agit pas d'un réfugié quelconque mais d'un personnage à risques. Nous avons peur des prises d'otages, dont nos enfants pourraient être les victimes. »*

Depuis lors, les motifs de la colère se sont déplacés et l'on évoque pêle-mêle la lumière des projecteurs illuminant l'entrée du château, les aboiements des chiens au moment de la relève des CRS ou encore les allées et venues des visiteurs libanais du général. Surtout, les riverains ont le sentiment d'avoir été privés d'une parcelle de leur territoire et dénoncent la politique du fait accompli. *« Les policiers et les autorités préfectorales nous ont d'abord fait croire que le général viendrait peut-être, mais que ce n'était pas sûr. Le jour de son arrivée, le maire lui-même n'était au courant de rien. »*

La présence de CRS dans un département où de nombreux élus se plaignent de l'insuffisance des effectifs policiers est paradoxalement ressentie comme une gêne : *« On ne peut plus promener son chien ou bavarder à proximité de la grille sans qu'un policier nous demande une pièce d'identité. Il y a deux jours, des malfaiteurs ont tenté de voler la voiture de mon voisin. Croyez-vous que les CRS se soient manifestés ? »*

Du côté des pouvoirs publics, on tente d'apaiser ces inquiétudes. Michel Aoun est en France en situation régulière ; il est donc libre de choisir son lieu de résidence, explique le sous-préfet qui ajoute : *« La propriété est isolée, à l'entrée du village ; je crois qu'il faut faire la part des risques réels et des fantasmes : le dispositif policier mis en place est interne au château, les voisins se rendront vite compte que la présence du général ne dérange pas leurs habitudes. »*

Pourtant, dimanche 21 février, la tension est montée lorsque les leaders du mouvement de protestation ont découvert que leurs panneaux avaient été arrachés durant la nuit, *« par des amis libanais du général*, affirmait l'un des plus déterminés. *S'ils continuent de venir nous narguer, cela se terminera mal »*. Dans l'après-midi, on a manié le carton et la bombe de peinture, avec des slogans cette fois curieusement rédigés en anglais : *« Aoun out »*, ou encore *« Aoun go home. »*

Autant de réactions qui laissent le maire, Jacques Lebecque, sans voix. Plusieurs de ses administrés reprochent d'ailleurs à cet agriculteur son manque de détermination, comme s'ils profitaient de l'occasion pour régler d'anciennes querelles.

Lors de la dernière réunion publique, il fallut le calme et l'autorité du conseiller général, Michel Houel (RPR), pour modérer certaines ardeurs : *« M. Aoun est là pour des raisons de politique internationale qui nous échappent. J'ajouterai qu'il s'agit d'un homme respectable, au contraire de certains personnages que la France a déjà accueillis ou continue d'accueillir. Je compte d'ailleurs écrire au général pour lui souhaiter la bienvenue dans notre région. Le préfet de Seine-et-Marne a promis de nous recevoir le 1er mars pour mesurer les éventuelles nuisances que vous apporte cette présence. Si cette entrevue ne se traduisait par aucune mesure concrète, il serait alors temps de réagir. »*

Quant à Michel Aoun, retranché dans la propriété de son ami, il compte également sur le temps pour ramener la paix dans le village. *« Je comprends les réactions de ces habitants qui sont des gens de bonne foi*, nous confie-t-il au cours d'un entretien téléphonique. *Mais je crois qu'ils comprendront rapidement que le danger ne concerne que ma personne. La maison est isolée et je ne circule pas dans le village. Je considère en outre que ces réactions d'hostilité ont été surmédiatisées. J'ai sur mon bureau une trentaine de lettres d'habitants de la Haute-Maison qui ont écrit pour me témoigner leur sympathie et me souhaiter la bienvenue, mais personne n'en parle. »*

Roland Puig

CABLE

LES TÉLÉVISIONS MANQUENT DE FONDS

L'attraction de Paris rend difficile la rentabilité des chaînes locales

FATALE Saint-Valentin pour les amoureux du câble à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) : la télévision locale BB Com (Boulogne-Billancourt communication) a diffusé ses dernières images dimanche 14 février.

Créée en 1988 et directement rattachée au service communication de la mairie, l'association BB Com fait les frais des mesures d'économie décidées par la municipalité. De 4,5 millions de francs en 1991, la subvention de la ville est tombée à 2 millions en 1992 (avec suspension d'antenne pendant cinq mois et réduction des effectifs de moitié). Pour 1993, le maire, Paul Graziani (RPR), a simplement fait savoir qu'il n'avait pas l'intention de remettre la main au portefeuille, sinon pour éponger le déficit de 1992 (290 000 francs). L'investissement aura sans doute été jugé disproportionné au regard du faible taux de pénétration du câble à Boulogne (6 000 foyers abonnés sur 100 000 habitants)... Quant au câblo-opérateur, la Lyonnaise communication, qui diffusait les émissions par décrochage sur Paris Première, il ne sera sans doute pas fâché de ne plus avoir à apporter ses subsides (1 000 000 de francs par an). Triste bilan pour une télévision conçue comme un bulletin municipal en vidéo, qui n'avait de toutes façons pas vocation à faire de l'information : la nouvelle grille (février 1992) faisait même l'impasse sur le journal local. Sport, santé, environnement, culture à Boulogne... alternaient donc chaque soir à 19 heures selon les magazines, rediffusés en boucle le lendemain matin de 7 h 30 à midi.

La faillite de BB Com illustre les difficultés inhérentes à l'implantation durable des chaînes locales en Ile-de-France. Généralement très marqués en province, l'identité culturelle et le sentiment d'appartenance propres à une région, qui constituent le terreau de toute chaîne locale, apparaissent fortement émoussés en banlieue parisienne. Sans parler de la *« proximité de Paris, lieu de magnétisme extraordinaire »*, comme dit Jean-Michel Leguennec, délégué général de l'Association des villes câblées. L'Ile-de-France, qui ne compte plus que deux chaînes locales câblées, apparaît donc *« à la traîne »* par rapport aux quinze télévisions de ce type qui émettent dans l'Hexagone.

Partenaire du même câblo-opérateur, utilisant le même mode de diffusion (décrochage sur Paris Première avec rediffusion le lendemain matin), l'association Yvelines Première est néanmoins mieux lotie que sa consœur des Hauts-de-Seine, ne serait-ce que parce qu'elle compte 16 000 abonnés dans sa zone de diffusion.

Audience confidentielle

Emanation du Syndicat intercommunal pour le développement de la communication (SIDECOM), Yvelines Première regroupe 42 communes autour de Michel Péricard (RPR), maire de Saint-Germain-en-Laye. Un bassin de population qui lui permet de goûter au gâteau publicitaire et au sponsoring (300 000 francs au total en 1992). Mais surtout, Yvelines Première bénéficie de sources de financement diversifiées : 1 million de francs de la Lyonnaise Communication, 2 millions de francs des communes et 450 000 francs du conseil général. Au total, un budget de 4 millions pour produire un journal local de dix minutes agrémenté chaque soir d'une page spéciale (« Bonsoir Monsieur le maire », sports, entreprises...)

Seule chaîne locale « de plein exercice » en Ile-de-France, Télessonne, depuis septembre 1989, fait figure de pionnière. Diffusée sur Bièvres, Chilly-Mazarin, Igny, Massy, Palaiseau et Les Ulis (nord de l'Essonne) par France Telecom Câble (par décrochage sur la mosaïque du câble), Télessonne est financée à 90 % par l'opérateur (pour un budget total de 5 millions de francs), le reste provenant de subventions allouées par le syndicat intercommunal, en échange de la programmation de films pédagogiques aux heures scolaires. Avec un secteur de 130 000 habitants dont 6 000 foyers câblés, le taux de pénétration du câble, comme à Boulogne, apparaît insuffisant pour engranger des recettes publicitaires (à peine 30 000 francs l'an dernier).

Forte de trois Bétacam et d'une dizaine de salariés, dont cinq journalistes, Télessonne joue la carte du professionnalisme et de la proximité. Chaque soir à 19 h 45, un journal local de dix minutes, « Quoi d'neuf ? » suivi d'un magazine d'un quart d'heure (sport, culture, « club de la presse »...). Et pour confronter les expériences, Télessonne vient de lancer, avec cinq autres télévisions locales (dont Lille et Marseille), « Via », premier magazine mensuel « interlocal » réalisé en commun.

A l'heure du « village planétaire », l'information de proximité, *« composante fondamentale de la démocratie »* selon les propos de Jean-Noël Jeanneney lors du Festival des médias locaux de Marne-la-Vallée, se réduit comme peau de chagrin sur le câble d'Ile-de France. Le coût élevé des investissements, la confidentialité de l'audience et la quasi-absence de recettes publicitaires font reculer nombre de bailleurs de fonds. Pourtant, comme à Sartrouville, plusieurs projets de chaînes locales existent en région parisienne. L'avenir dira s'ils sont économiquement viables.

Philippe Baverel

ESSONNE

Quatre communes s'accordent pour gérer le logement social

La ville nouvelle d'Evry (Essonne) vient de se doter d'un protocole d'occupation du patrimoine social (POPS). Le document a été signé entre l'Etat, les quatre communes de l'agglomération (Bondoufle, Courcouronnes, Evry et Lisses), le Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN), le conseil général, la Caisse d'allocations familiales et trente-cinq bailleurs, tant publics que privés. C'est le premier document intercommunal, conclu en Ile-de-France, après la loi de 1991, sur le droit au logement. Le POPS a pour objectif de répondre à la demande de logement des exclus du patrimoine social. Si la ville nouvelle d'Evry se caractérise par la prépondérance de l'habitat social (10 178 logements), le parc étant récent, les loyers flirtent souvent avec le maximum des plafonds HLM, et le taux de rotation baisse régulièrement. Dès la première année de mise en place du POPS, les signataires entendent réserver un dixième du flux annuel de rotation (estimé à 1 132 logements) aux ménages à faibles ressources. Des mesures doivent permettre de freiner la concentration des familles mono-parentales dans certains secteurs et de mieux répartir l'accueil des populations étrangères.

INSTITUTIONS

Services de l'Etat et conseillers sur mini-annuaires

Ils se présentent sous forme de petits dépliants serrés entre deux couvertures aimantées et vont vite devenir indispensables aux élus, décideurs économiques et responsables d'associations de la région capitale. Ce sont les annuaires édités par la préfecture et le conseil économique et social de la région d'Ile-de-France. Ils permettent de retrouver, de façon synthétique, des données essentielles sur la région et sur le fonctionnement des institutions. Ils sont disponibles au 29 rue Barbet-de-Jouy, 75700 Paris.

CHOMAGE

Contrats emploi-solidarité en augmentation

Ils sont 19 000 chômeurs de longue durée à avoir bénéficié d'un contrat emploi-solidarité en Ile-de-France entre le 1er janvier et le 30 novembre 1992. Un chiffre important puisqu'il est trois fois supérieur à celui de l'année précédente durant la même période. Des données fournies par Christian Sautter, préfet de la région Ile-de-France, à l'issue d'une réunion de la cellule chargée de suivre l'exécution du programme *« 900 000 chômeurs de longue durée »*.

INFORMATIQUE

Carte à puce multiservice à Issy-les-Moulineaux

La commune d'Issy-les-Moulineaux adopte à son tour la monétique pour le paiement des services municipaux. La municipalité vient de signer avec les sociétés Innovatron et IBM France un accord de partenariat qui va permettre, dans un premier temps, dans deux écoles de la ville, le paiement par carte de la cantine, des centres de loisirs, de la garderie et de l'étude.

Appelée Puci, cette carte offre la particularité d'enregistrer des inscriptions de manière centralisée en mairie, ou décentralisée dans les bureaux d'associations ou de sociétés d'économie mixte. L'usage de cette carte personnalisée, gratuite et fonctionnant sur le principe du prépaiement sera progressivement étendu à l'ensemble des activités proposées par la commune.

DOSSIER

CENTRE

La musique d'Europe centrale à Chinon

Joueur de hautbois et passionné de musique baroque, Eric Baude est parvenu, après trois ans d'efforts, à obtenir l'ouverture en novembre 1992 d'une médiathèque à Chinon (Indre-et-Loire). Auparavant, ce spécialiste de musique tchèque avait séjourné huit mois à Prague, durant lesquels il avait réuni 3 000 partitions, 300 disques compacts, 500 disques vinyle et une bibliographie en plusieurs langues.

Les objectifs de cette médiathèque sont la diffusion de la musique d'Europe centrale, la participation à des manifestations culturelles, l'inventaire des fonds français, tchèque et slovaque, la transcription de manuscrits et la formation de professeurs spécialisés. *« Cela peut aussi être l'occasion de promouvoir les fabricants d'instruments de musique de la région Centre »*, précise Eric Baude. Pour cette entreprise, le musicien, qui dirige par ailleurs l'Ensemble Philidor, a reçu des financements de la ville de Chinon, du département, des ministères de la culture et des affaires étrangères.

PICARDIE

Les grandes villes jouent la complémentarité

Après avoir signé une charte de coopération avec Daniel Le Meur (PC), maire de Saint-Quentin (Aisne), et Jacques Becq (PS), maire d'Abbeville (Somme), Gilles de Robien (UDF), maire d'Amiens, a passé samedi 20 février un accord de coopération avec Walter Amsallem (PS), maire de Beauvais (Oise). La capitale régionale et le chef-lieu du département, qui se veulent désormais *« plus complémentaires que concurrents »*, se promettent à leur tour aide et assistance dans les domaines des transports, de l'enseignement supérieur, de l'économie, de la culture, du tourisme, de l'urbanisme et de tout ce qui concerne la gestion de la santé.

Grâce au réseau de villes qui se met en place dans la région Picardie, les élus des grandes agglomérations entendent prendre eux-mêmes en main l'aménagement de leur région.

RHONE-ALPES

L'accord des écologistes pour une station de ski

Pour la première fois dans l'histoire de l'aménagement des Alpes, une association de protection de la nature participera à la conception et à la réalisation d'une station de ski. Signé le 19 février à Chambéry, en présence de Michel Barnier (RPR), président du conseil général de la Savoie, un protocole d'accord lie désormais la commune savoyarde de Sainte-Foy-Tarentaise (650 habitants) et la fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (FRAPNA). Il concerne l'aménagement d'une station de 82 500 mètres carrés et 11 remontées mécaniques sur le site de Bon-Conseil, au pied du massif du Ruitor, où l'urbanisation d'une première tranche de 30 000 mètres carrés (environ 2 000 lits) a déjà été autorisée par le Comité des unités touristiques nouvelles (UTN).

Sainte-Foy, officiellement ouverte durant l'hiver 1990, ne compte aujourd'hui que trois télésièges et une centaine de lits mais la commune a déjà investi plus de 100 millions de francs. La signature de ce protocole met fin à un conflit qui opposait depuis dix ans cette commune aux associations de protection de la nature.

LE NOUVEAU RÔLE DE LA DDE

Frustrées par la décentralisation les directions départementales de l'équipement continuent de conseiller les élus

Depuis les lois de décentralisation, les communes dotées de plans d'occupation des sols (POS) sont seules compétentes en matière d'urbanisme. Pourtant, la majorité des maires se tournent, comme par le passé, vers les directions départementales de l'équipement (DDE) pour modifier ou réviser leur POS, aménager des bordures de trottoir ou une rue piétonne. Mais ils le font spontanément et non plus parce qu'ils y sont forcés!

Les élus entretiennent le plus souvent de bons rapports avec leur DDE. Si ce n'est avec le directeur départemental de l'équipement lui-même, grand commis de l'Etat et comme tel regardé parfois avec méfiance, du moins avec « son » ingénieur subdivisionnaire. C'est vers lui qu'ils se tournent quotidiennement pour élaguer les arbres, refaire un revêtement de chaussée ou aménager un rond-point. Les 101 DDE ont un domaine réservé : celui de l'entretien et de la construction des routes et ouvrages d'art, qui représentent 70 % de leur activité. En ce qui concerne les 35 000 kilomètres de routes nationales, rien n'a changé. Préparer les marchés, programmer les travaux, mettre en place la signalisation, entretenir les voies et accotements, assurer la viabilité hivernale et la sécurité des usagers, tout cela entre toujours dans leurs missions.

Pour les 340 000 kilomètres de routes départementales, la décentralisation a quelque peu modifié les habitudes de travail. Une partie des agents – ceux qui étaient chargés des études, des acquisitions foncières, de l'ingénierie routière – sont en effet passés sous l'autorité du conseil général. Ils ont changé de lieu de travail : la majorité des départements ont souhaité transférer ce type de compétences, et les hommes les exerçant, au siège du département.

« Les élus ont craint que la méthode de la mise à disposition ne leur permette pas d'avoir la responsabilité entière que leur reconnaissait la loi, notamment en matière de programmation routière », explique Jacques Serrier, ingénieur général des Ponts et Chaussées, chargé de l'inspection générale des régions Alsace-Lorraine et Champagne-Ardenne.

La décentralisation a placé, pour la première fois de leur histoire, les DDE en situation de concurrence. Les conseils généraux sont libres de passer avec elles une convention et les maires de préférer s'adresser au secteur privé. Avec le temps, cette décision a eu pour effet de dynamiser les équipes et de les rendre plus performantes. Les DDE doivent en effet justifier le coût de leurs prestations...

La force des subdivisionnaires tient à leur nombre

Dans les années 1982-1985, le moral des troupes était au plus bas. *« La décentralisation a été globalement un séisme moral : on a expliqué soudain aux gens qu'ils faisaient mal leur métier, qu'ils empêchaient l'élu d'exercer son pouvoir, qu'ils étaient illégitimes dans le domaine de la prospective et de l'aménagement »*, explique Patrick Gandil, sous-directeur des services de la décentralisation au ministère de l'équipement. Certains techniciens n'hésitaient pas alors à parler de *« casse du service public »* et le prestigieux corps des ingénieurs des Ponts avait du vague à l'âme.

« Les éléments les plus brillants sont partis, car il n'y avait plus de grands dossiers à traiter, les financements d'Etat s'étant taris », estime Christophe Bayle, architecte-urbaniste. Attirés par des rémunérations plus élevées, certains ingénieurs ont préféré aller travailler pour des grandes villes, des sociétés d'économie mixte, plus rarement des entreprises privées.

Si les jeunes ingénieurs des Travaux publics de l'Etat (TPE), placés à la tête des subdivisions dès leur sortie d'école, ont, dans leur majorité, joué le jeu de la décentralisation, leurs aînés ont parfois eu plus de mal à s'adapter aux nouvelles règles : *« A l'époque où les DDE régnaient en maîtres, quelques subdivisionnaires avaient une fâcheuse tendance à imposer leurs vues de manière autoritaire aux élus »*, reconnaît Franck Mousset, ingénieur subdivisionnaire à Meaux. Agé de trente-quatre ans, il juge passionnant d'être *« à l'écoute des maires et des interlocuteurs concernés par un projet »*.

Les subdivisions assument un rôle majeur dans le domaine de l'assistance technique à la gestion communale, du conseil en ingénierie et de la maîtrise d'œuvre : *« On fait appel à nous car on est la mémoire – on a tout fait sur une commune, on sait où passent les tuyaux – mais aussi parce qu'on sait décoder les messages, et qu'on a une présence quasi naturelle »*.

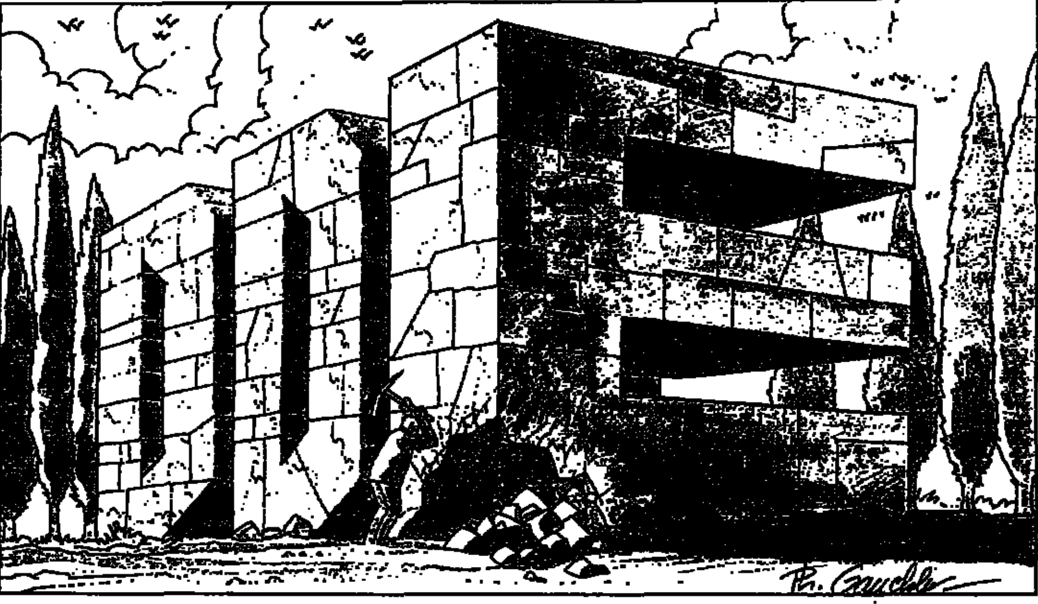
La force des « subdi » tient à leur nombre : on en compte 1 300 réparties sur tout le territoire, à raison d'une douzaine par département, chacune d'entre elles étant active pour deux ou trois cantons, un seul s'il est très urbanisé. *« 95 % des maires qui pourraient instruire eux-mêmes leurs permis de construire confient encore cette mission aux DDE »*, constate Pierre Mayet, vice-président du conseil général des Ponts et Chaussées au ministère de l'équipement. *« Sur les 13 388 communes compétentes, 502 seulement instruisent elles-mêmes, 145 confient cette instruction à un établissement de coopération intercommunale et 12 741 s'adressent aux DDE »*, précise Jean-François Morand, chef de bureau des documents d'urbanisme, des autorisations d'occupation du sol et de la publicité du ministère de l'équipement.

Sans doute les petites communes n'ont pas toujours les moyens de salarier un spécialiste de l'application du droit des sols qui exige un suivi de la jurisprudence. Mais il est plus surprenant que 207 villes de plus de 20 000 habitants, dotées de services techniques étoffés (comme Aix-en-Provence, Bourges, Laon, Trappes, Valence, Vichy, Rambouillet ou Saint-Nazaire) n'aient pas jugé utile de se doter de structures adaptées à leurs nouvelles compétences. Il est vrai que la possibilité de pouvoir bénéficier de la « mise à disposition », gratuite, des services de l'équipement ne les y encourage pas.

Cette possibilité, prévue par le législateur, n'a pas été sans provoquer un malaise au sein même des DDE. *« Les agents ainsi mis à disposition des élus ont mal supporté de travailler pour deux patrons – la commune (pour le compte de laquelle l'action était menée) et l'Etat (tutelle hiérarchique) – aux intérêts parfois contradictoires »*, confie Catherine Bergeal, directeur du bureau d'application du droit des sols à la DDE du Val-de-Marne.

Certains d'entre eux ont eu du mal à se situer, ayant l'impression d'être *« les scribouillards des maires »*, de ne plus disposer d'aucun pouvoir, hormis celui de signaler une irrégularité faisant courir à l'élu le risque d'un recours contentieux.

Les instructeurs de permis sont en effet chargés de « dire le droit », un autre service de la DDE étant chargé de contrôler la légalité des actes et de signaler tout manquement grave au préfet! Beaucoup ont souffert de ne plus signer les décisions, même quand les élus leur reconnaissaient une réelle compétence juridique et technique et se montraient disposés à les écouter.



La « mise à disposition » a suscité également une certaine confusion dans l'esprit du public. *« Le particulier qui est reçu dans une subdivision pour un dossier instruit sous l'autorité d'un maire ne comprend pas toujours que la DDE puisse revenir sur un accord donné, dans la mesure où elle assure aussi – pour le compte de l'Etat – la gestion de la voirie nationale, et attribue les financements aidés du logement »*, insiste Catherine Bergeal.

L'ingénierie publique coûte moins cher

Si les DDE aimeraient bien se dégager des missions d'application du droit des sols, elles ne dédaignent pas de réaliser, comme conducteurs d'opérations, certains travaux, facturés cette fois aux maires : aménagements de places ou de rues piétonnes, bordures de trottoir ou stations d'épuration. Ce qui chagrine architectes et urbanistes libéraux, prompts à critiquer la qualité de leurs interventions et à dénoncer cette « concurrence déloyale ». L'ingénierie publique coûte beaucoup moins cher que l'ingénierie privée.

La décentralisation a eu des effets pervers : *« L'Etat a laissé tomber le potentiel de matière grise dont il disposait dans ses services extérieurs et n'a pas renouvelé ses cadres. Or, dans un département qui ne compte qu'un réseau de villes moyennes, les communes n'ont pas la possibilité financière de mettre en place leurs équipes propres »*, constate Gilles Choquer, directeur de la nouvelle agence d'urbanisme d'Oise-la-Vallée.

Relancer la planification s'imposerait, les logiques « supracommunales » ayant été quelque peu négligées au profit d'intérêts strictement communaux. Des directives d'aménagement du territoire permettraient de coordonner la mosaïque des POS et de définir les grandes options. Reste à convaincre les maires que, loin de vouloir exercer le pouvoir à leur place, l'Etat peut être un véritable partenaire...

Carine Lenfant-Valère

L'exemple de la Seine-et-Marne

Département où doivent être réalisées d'importantes infrastructures routières et ferroviaires, la Seine-et-Marne compte 1 250 agents dans sa direction départementale de l'équipement (DDE). *« Six cents travaillent dans le domaine des routes et des infrastructures, 220 dans celui de l'habitat et de la construction. 300* [en équivalent temps plein] *pour le compte du département »*, précise le DDE, Jean-Marc Denizon, ingénieur des Ponts et Chaussées.

L'organisation de cette DDE est territoriale. Le siège, à Melun, regroupe différents services fonctionnels : environnement et réglementation de l'urbanisme, développement urbain et logement, constructions publiques, notamment. Service constructeur de différents ministères (intérieur, justice, jeunesse et sports et santé), la DDE de la Seine-et-Marne a réalisé un hôtel de police, la sous-préfecture de Meaux, la cité judiciaire de Melun et différents établissements hospitaliers.

Les bureaux d'études sont répartis entre 4 arrondissements (Est, Nord, Ouest et Sud) situés à Provins, Meaux, Melun et Fontainebleau.

Chacune des 19 subdivisions compte 21 agents, placés sous l'autorité d'un ingénieur TPE, et est responsable de projets touchant aux routes, à l'assainissement ou aux équipements publics. C'est aussi dans les « subdi » que sont gérées les procédures d'application du droit des sols.

Sur les 514 communes seine-et-marnaises, 155 ne disposent pas encore de POS. *« Sur les 359 communes compétentes en matière d'urbanisme, 29 seulement ont totalement repris l'instruction de leurs permis de construire, 126 assument cette mission partiellement et 145 se tournent vers la DDE qui leur apporte une assistance technique,* précise Jean-Marc Denizon *; pour les dossiers les plus pointus, la « subdi » n'hésite pas à faire appel au siège. »*

La DDE participe à l'élaboration des documents d'urbanisme et aux réflexions techniques pilotées par la direction régionale de l'équipement (DRE) de l'Ile-de-France, elle est aussi associée aux travaux des 21 syndicats intercommunaux d'études et de programmation chargés d'élaborer ou de réviser les schémas directeurs locaux.

« On leur a fourni des éléments de prospective sur les évolutions démographiques de leurs communes. Nous disons ce qui nous paraît souhaitable, mais nous n'imposons rien. » Jean-Marc Denizon est formel : *« La DDE est plus indépendante à l'égard des élus qu'un bureau d'études privé : on ne nous fera jamais dire quelque chose que nous ne croyons pas ou qui nous paraît contraire aux faits »*.

C. L.-V.

Le statut particulier de Paris

« Compte tenu du statut original de Paris, à la fois commune et département, la direction de l'urbanisme et des actions de l'Etat (DUAE) est une direction un peu particulière », explique Georges Crepey, son directeur, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. Rattachée à la préfecture de Paris, la DUAE comprend deux sous-directions : les affaires économiques, d'une part, et l'urbanisme, le logement et l'équipement, de l'autre.

Première originalité pourtant, cette DDE très spéciale n'a aucune responsabilité technique dans le domaine de la voirie – *« toutes les routes sont municipales »*, – elle ne se charge ni de *« service hivernal »* ni de signalisation, *« du ressort exclusif de la préfecture de police »*.

Il entre dans les compétences de l'Etat d'exercer un droit de regard sur les documents d'urbanisme : *« Un projet de révision du POS de Paris, en 1989, a été annulé par le préfet, le coefficient d'occupation des sols (COS) ayant été dépassé. »* La DUAE demande à être associée à l'élaboration de ces documents lorsqu'ils concernent des opérations jugées stratégiques : *« Les ZAC sont d'initiative communale ; mais, lors des plans d'aménagement de zones (PAZ), nous pouvons émettre des souhaits, notifier des servitudes. »* Bizarrement, la ZAC Seine-Rive gauche, opération de 130 hectares dans l'est de la capitale, qui engage l'avenir de cette dernière pour les trente ans à venir, ne semble pas avoir suscité une grande curiosité ! *« On dispose de peu de moyens comparés à ceux de la ville,* reconnaît Daniel Anthoons, responsable du bureau de l'urbanisme (30 personnes), *mais cela nous donne une légèreté, une vision plus globale. »*

« Lorsque l'Etat souhaite réaliser un équipement public, et que celui-ci est en contradiction avec le POS, la procédure dite du programme d'intérêt général (PIG) *permet d'obliger la Ville à modifier son POS. Si elle ne le fait pas, c'est l'Etat qui conduit la procédure »*, précise encore Georges Crepey.

La DUAE instruit ses propres permis, c'est-à-dire ceux qui concernent les chantiers de l'Etat, la Bibliothèque de France par exemple, et conduit les opérations de niveau départemental pour le compte du ministère de la justice (tribunaux d'instance et de commerce). Elle contrôle la légalité des actes de la Ville. Le service application du droit des sols, qui occupe 50 personnes, examine les permis de construire ou de démolir, mais aussi les autorisations de transformation de logements en bureaux.

La DUAE gère les financements du logement social – *« en 1992, 2 200 prêts locatifs aidés* (PLA), *144 prêts locatifs d'insertion* (PLA-I) *et 2 112 prêts locatifs à occupation sociale* (PALULOS) *»* – ainsi que les subventions de l'ANAH (Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, 143 millions de francs).

C. L.-V

REGARDS

LIVRES

L'ILE-DE-FRANCE A LA LOUPE

ATLAS DES FRANCILIENS (T. 2),

Edité par l'IAURIF et l'INSEE.
En vente à IAURIF-DNTC.
Service diffusion,
251, rue de Vaugirard
75882 Paris Cedex 12
160 p., 400 F.

PRÈS d'un Francilien sur deux habitait en 1990 un logement différent de celui qu'il occupait en 1982. Quatre millions d'entre eux sont des nouveaux venus dans leur commune. C'est dire que les élus d'Ile-de-France ont des excuses s'ils ne connaissent pas parfaitement leurs administrés.

C'est à eux que s'adresse en premier lieu cette formidable somme d'informations que constitue le tome II de l'*Atlas des Franciliens*, qui vient d'être édité conjointement par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAURIF) et l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). Le premier tome, paru à l'automne 1991, présentait les chiffres de population et de logements extraits d'une première analyse du recensement de 1990 (*le Monde* daté 8-9 décembre 1991).

Ce deuxième tome est beaucoup plus ambitieux puisqu'il constitue une étude très détaillée, en 7 chapitres et 175 cartes, des singularités de la première région de France, tant sur la qualité des logements, la structure de sa population, l'emploi et l'activité économique, que sur les modes de vie de ses habitants. Ces chiffres proviennent de l'analyse systématique d'un bulletin sur quatre parmi ceux qui ont été rassemblés par les 1 281 mairies de la région en 1990.

Les chiffres permettent de confirmer l'amélioration globale de la qualité de la vie. Ainsi, en 15 ans, le confort des logements a considérablement augmenté (9 % sont inconfortables contre 28 %) et l'espace habitable est devenu plus important en raison à la fois de la construction d'appartements et de maisons plus vastes, ainsi que de la diminution moyenne du nombre d'enfants par famille.

En effet, les phénomènes de société interfèrent sans cesse dans les notations statistiques. Les femmes franciliennes font aujourd'hui plus d'enfants que les provinciales (183 enfants en moyenne pour 100 femmes contre 178 dans la France métropolitaine), mais elles ont souvent fait ce choix plus tard (34 % après 30 ans, contre 24 % en province).

Une région qui attire

La fécondité est plus forte dans les villes nouvelles, où les maternités ont quelquefois des difficultés à répondre à la demande. Mais le nombre de personnes vivant seules s'est considérablement accru ces dernières années, et 1 enfant sur 8 vit avec un seul de ses parents.

L'Ile-de-France apparaît à travers les chiffres comme une zone active et dynamique. Elle reste à l'écart du phénomène de vieillissement général de la population française puisque c'est la région où l'on compte le moins de personnes âgées et le plus de personnes en âge de travailler. Avec la fécondité, l'espérance de vie y est cependant un témoignage d'une qualité de vie souvent contestée. On y vit légèrement plus vieux que la moyenne des Français (espérance de vie de 77 ans contre 76,6 pour la France métropolitaine), et encore plus vieux dans les départements des Yvelines et de l'Essonne (78 ans en moyenne).

La région attire depuis 10 ans de nouveaux habitants et en voit moins la fuir. Le déficit migratoire avec la province s'atténue progressivement : il a baissé de 40 % depuis 1982. Les régions du Nord-Est et les grandes villes voient encore nombre de leurs habitants gagner la capitale alors que les Franciliens continuent à s'installer dans les régions Centre et Provence-Alpes-Côte d'Azur. En revanche, la Bretagne et les pays de la Loire attirent beaucoup moins les Franciliens qu'il y a une dizaine d'années.

On savait déjà que l'Ile-de-France est une région riche. Les Franciliens, qui représentent le quart des contribuables français imposables, paient le tiers des sommes collectées dans le pays. 38 % des cadres supérieurs français vivent en Ile-de-France, particulièrement à l'ouest et au sud-ouest de Paris. Il y a cependant trois fois plus de cadres supérieurs dans la capitale qu'en Seine-Saint-Denis, et le potentiel fiscal important de la région se trouve exclusivement dans sa partie ouest. En matière d'emplois, l'Ile-de-France reste en tête pour les créations en valeur absolue ; en revanche, elle arrive en sixième position pour le taux de croissance annuel moyen. Le taux de chômage dans la région y est inférieur (8,6 %) à la moyenne des provinces françaises (11,5 %). Les provinciaux sont 259 000 à y travailler sans y habiter. La majorité d'entre eux font chaque jour le trajet depuis leur lieu de résidence, en général situé dans les franges les plus proches des autres régions du Bassin parisien. L'Ile-de-France attire toujours autant les étrangers : 4 sur 10 de ceux qui vivent en France sont installés essentiellement au nord de la région et le long de la Seine. Malgré ses problèmes, la région-capitale conserve tout son pouvoir d'attraction.

C. de C.

ANJOU
Collection « Encyclopédies régionales »,
éd. Christine Bonneton,
17, avenue Théophile-Gautier.
75016 Paris,
300 p., 280 F.

Destination l'abbaye de Fontevraud, les coteaux du Layon, les troglodytes des environs de Saumur, le château d'Angers et les manoirs rustiques du roi René au bord de la Loire. Cet ouvrage s'adresse aux amoureux de l'Anjou et à ceux qui souhaitent découvrir ce pays au patrimoine riche.

Depuis les invasions bretonnes jusqu'aux conquêtes des ducs d'Anjou, son histoire ne l'a pas moins été, avant de se fondre dans le régime commun à l'ensemble des provinces françaises.

Le terroir et le folklore local sont présentés avec minutie par les différents auteurs de cette encyclopédie régionale, au risque d'apparaître parfois un peu long.

Pour le reste, ce livre, illustré de nombreuses photos et de dessins, parvient à faire revivre les coutumes du passé, les pratiques des « désenvoûteurs », la musique, les danses, et surtout les jeux, dont les Angevins furent de grands amateurs.

COURRIER

Querelle de services

J'ai bu du petit lait en lisant votre article du supplément « Heures locales » (*le Monde* daté 7-8 février). Les choses de la vie font, en effet, que depuis le début de janvier j'ai eu, pour des amis, à connaître les affres, ou les joies et délices, selon l'angle où l'on se place, bien sûr, de la navrante réalité de ce qui est appelé *« le contrôle de légalité »*. J'ai été ahuri car, pour une très modeste affaire – la construction de deux villas, – j'ai eu la manifestation éclatante de la dégradation de l'administration, de la notion de l'intérêt général et du service public.

Du temps où il fallait reconstruire le pays, il me semble que les services se tiraient moins dans les pattes, se comprenaient mieux et s'aidaient, généralement, pour aplanir les difficultés entre eux et vis-à-vis des sinistrés. Depuis, la suspicion, naturelle à tous les fonctionnaires et à toutes les administrations, semble-t-il, s'est développée, et le contrôle *a posteriori*, même sur des choses modestes, *« le contrôle de légalité »*, est exercé par un service, voire une partie d'un service à l'encontre d'autres services, et semble ainsi avoir été créé pour empoisonner l'autre...

Et que dire de l'application abusive, selon moi, depuis quelque temps, de la loi dite *« littoral »* du 3 janvier 1986, grâce à laquelle les juristes, jusqu'au niveau le plus élevé, la Cour de cassation, s'en donnent à cœur joie d'analyser, disséquer, *« couper les cheveux en quinze dans le sens de la longueur... »* et procèdent sur les POS à des revirements importants de la jurisprudence (par exemple la circulaire numéro 92-67, relative aux effets de l'annulation ou de la déclaration d'illégalité d'un plan d'occupation des sols révisé, et qui, en l'occurrence, en est, je crois, à sa sixième « mouture »). Je ne saurais donc assez vous encourager à persévérer !

GUSTAVE VERGELIN
Antony

Des tombes comme mobilier urbain

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt (*le Monde* daté du 7-8 février) l'article de Cécile Maillard sur la *« saturation »* de nos cimetières car je préfère savoir à quoi m'en tenir et même, finalement, reporter peut-être à un peu plus tard le moment de savoir où je mettrai les pieds devant.

L'idée même qu'on ait pu offrir, parfois, aux défunts un hébergement gratuit sur cinq ans me laisse imaginer toute une grivèlerie possible. Des saint Lazare de mauvaise foi qui n'hésitent sûrement pas à ressusciter à temps pour aller recommencer ailleurs. Et qu'on crie donc enfin la vérité sur ces concessions sans limite dans le temps – dans le dehors du temps, plutôt – où tant de rentiers de situation excipent avec culot de leur prétendu état de défunt éternel.

Les cimetières considérés par la journaliste comme d'éventuels *« équipements de quartier »*, pourquoi pas ? La tombe en mobilier urbain, le Styx en réseau d'adduction intercommunal, nos POS optimisant la Parque en gardienne de parking... Que surmonterait une école. Avec une caserne à l'entre-étage. Ou un lieu de plein emploi. On sait bien que la vie, malgré certaines accélérations, n'est qu'une lente dégringolade.

GILLES-DANIEL PERCET
Paris

OFFRES D'EMPLOIS

VESOUL

Comme toujours...

AH ! Vous avez voulu voir Vesoul ! Parce que cent-quatre-vingt-trois secondes de valse-musette ont tracé sa renommée. Parce que, sans doute, de Vierzon à Honfleur, de la gare Saint-Lazare à Hambourg, Anvers et ses faubourgs, on y a vu sa sœur et bien sûr sa mère. Comme toujours. *« T'as voulu voir Vesoul, et on a vu Vesoul. »* La première légende veut que Jacques Brel, en avion, atterrit précipitamment un soir de 1967 sur de l'herbe à mouton : durant sa halte nocturne, le chanteur se serait ennuyé à mourir dans les rues désertes. La seconde veut que, au contraire, satisfait d'un passage en 1960, il ait promis une chanson à Dominique, la serveuse de La Bonne Auberge, sur la nationale 19.

Vesoul n'a jamais accroché aux flonflons et à l'accordéon qui ont fait son nom sur le vinyl. La ville a toujours fui les regards, les attentions. Au siècle dernier, le conseil municipal ne veut pas du chemin de fer, trop sale. En 1870, il refuse la grosse industrie, trop *« ouvrière »*. La Société alsacienne veut s'y implanter ? Et c'est Belfort qui hérite du géant de la construction ferroviaire, Alsthom.

A 351 kilomètres de Paris, 158 de Nancy, 105 de Dijon, 64 de Belfort et 47 de Besançon, Vesoul est à l'image de la Haute-Saône : *« aux confins de tout »*, selon l'expression de son maire, Loïc Niepceron (PS). La *« haute-patate »* – en raison de ses cultures – est franc-comtoise, mais elle a la tête en Lorraine (vers Luxeuil) et un bras en Bourgogne (par Gray).

A force de vivre caché, le département, moins peuplé qu'un arrondissement de Paris, morcelé en 546 communes, est passé à côté de tout. Pas un seul kilomètre d'autoroute. 10 kilomètres à peine de routes à deux fois deux voies... Heureusement, le rapide Paris-Bâle cède encore à Vesoul deux minutes d'arrêt, cinq fois par jour, dans les deux sens. Mais cela va-t-il durer ? Le TGV Rhin-Rhône devrait passer à l'horizon 2000 *« quelque part entre Vesoul et Besançon »*.

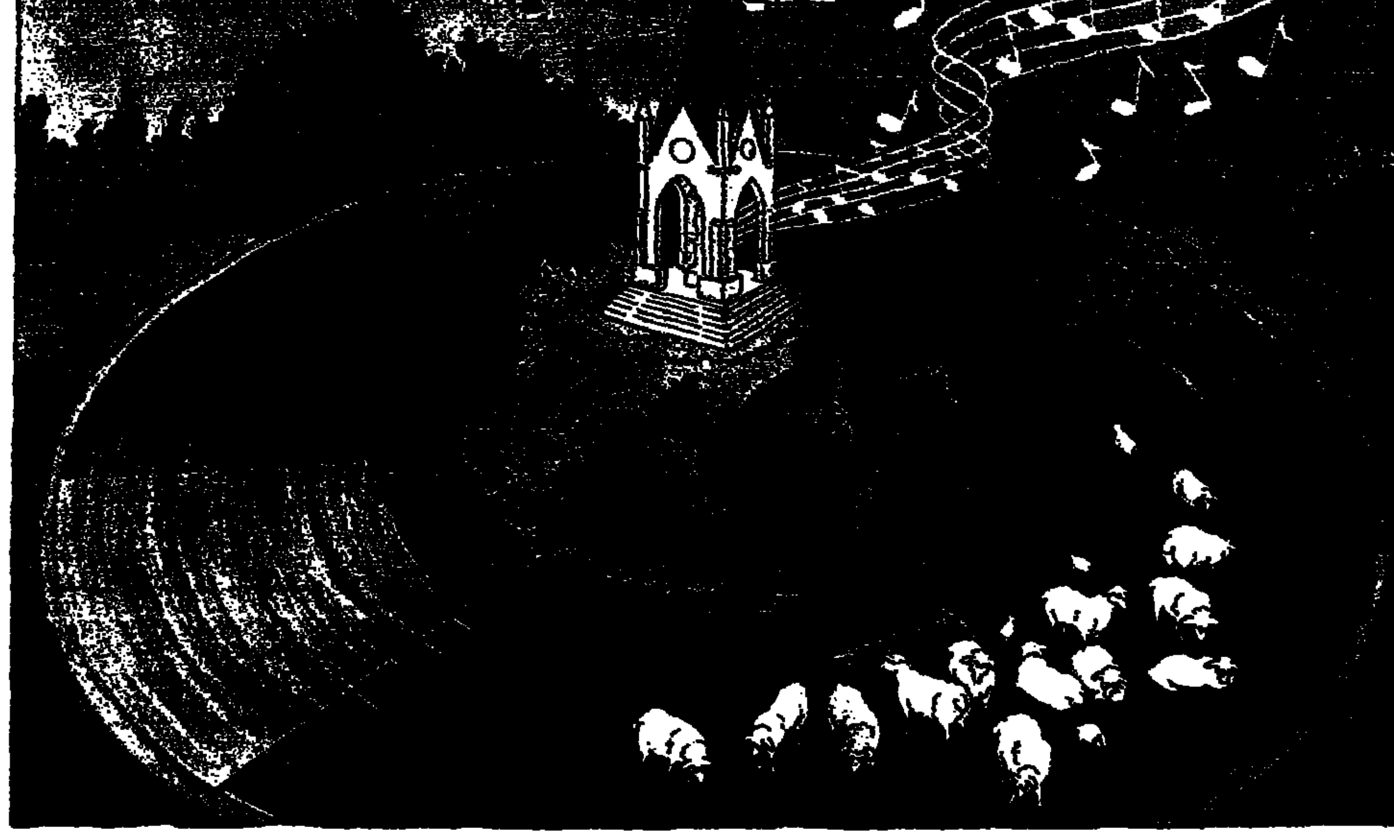
Petite préfecture, Vesoul a toujours vu passer les trains. En 1939, se souvient Jeannette, coiffeuse retraitée de quatre-vingt-quatre ans, s'en sont allés les *« petits »* soldats du 11e chasseur à cheval, *« qui rythmaient la vie au son du clairon »*. Au milieu du siècle, le dépôt des machines à vapeur s'est envolé. En 1953, la plus importante de ses rares usines, construction de matériel agricole, a fait faillite.

Sans soldats ni locos, sans industrie, que serait donc devenue Vesoul, sans Peugeot ? Implantée depuis 1953, l'industrie étendard s'y est solidement ancrée en 1973. Peugeot couvre aujourd'hui 145 hectares sur trois communes et fournit du travail à 2 800 salariés. Le « lion » a développé un centre de pièces détachées (une valeur sûre en temps de crise), une unité de production de pièces exportées vers les usines d'assemblage de l'étranger, un centre équipementier. Dans le district, deux salariés du secteur industriel sur trois travaillent chez Peugeot.

Une ville de fonctionnaires à l'ombre de Peugeot

Ville de fonctionnaires et de commerçants, Vesoul vit ainsi, à l'ombre de Peugeot, lovée autour de la colline de la Motte, qui la surplombe à 379 mètres. Vesoul est reconnaissante : la cité, épargnée par le choléra, y a dressé en 1857 une chapelle visible en tous points de la cité. Au sud, abrité des vents hivernaux, s'étend la vieille ville, le centre historique, ravagé jadis par les épidémies de peste, balayé par les guerres jusqu'à l'annexion, en 1678, de la Franche-Comté au royaume de France. Inutile donc de chercher de trop vieilles pierres. Les plus âgées remontent au seizième siècle. Les bâtisses y sont hautes, lourdes, comtoises en somme, comme les armoires et les horloges qu'elles abritent. Le palais de justice, où deux affaires d'assises sur trois concernent les mœurs, en est un bel exemple.

En contrebas se déploient le quartier de la gare et les anciennes casernes. A l'Est, au-delà de la nationale 19, les lotissements des Rêpes et du Montmarin, qui rappellent l'explosion démographique des années 50 et 60. La moitié de la population s'y concentre aujourd'hui... et 38 % des demandeurs d'emploi.



On y trouve au sous-sol d'un des immeubles un Resto du cœur animé par un « empêcheur de tourner en rond », Guy Batlogg, ancien conseiller général, chauffeur-livreur la nuit, âme au grand cœur le jour. Aujourd'hui, la ville glisse à l'ouest, vers la zone du lac, créé artificiellement en 1976.

Mais voilà. *« Petite ville bourgeoise tranquille qui veut rester tranquille »*, selon le mot de l'historien Guy Michel, Vesoul est aujourd'hui agitée . *« Vesoul, c'est Dallas-sur-Durgeon »*, lance en riant une commerçante : *« On se croirait un jour de la foire Sainte-Catherine, quand la ville est en émoi. »* Car du passage à niveau qui barre la ville à la place Pierre-Rennet (ancien maire), où la campagne se donne rendez-vous tous les jeudis, jours de marché, on ne parle que de cela : de la vie municipale qui s'est arrêtée net, le 5 novembre dernier, pour une sombre histoire d'eau. *« Ah ! vous avez voulu voir Vesoul... »*

En 1989, Loïc Niepceron, conseiller général quadragénaire, avait ravi à la surprise générale le fief de Pierre Chantelat (UDF-PR), successeur d'Edgar Faure à la présidence de la région Franche-Comté. Depuis, la vie coulait bon train avec son flot de nouveautés : le réseau de bus, qui sillonne le district, le lycée des Haberges, le nouveau gymnase, un restaurant scolaire, une crèche... Le conseil général, présidé par Christian Bergelin (RPR), y mettait aussi du sien, à sa manière, finançant un institut universitaire de technologie, une école de gestion.

Alors la ville rajeunit (10 000 scolaires accueillis chaque jour), devient étudiante (1 000 élèves dans le supérieur), se cultive. A Vesoul, le Thév' – Théâtre Edwige-Feuillère – n'en finit pas de faire le plein, 21 000 entrées en 1992 grâce à une programmation de choix. Capharnaüm, une association d'étudiants, s'est même lancée dans la production de concerts rock, brisant le silence d'une ville qui s'endort imperturbablement à 19 heures, à la tombée des rideaux de fer.

La rénovation du centre-ville est remise en cause

Et patatras. Deux dossiers viennent chahuter le train-train quotidien. Le premier concerne la rénovation du centre-ville. S'appuyant sur une étude menée par la chambre de commerce et d'industrie de Gray-Vesoul, la commune constate que le cœur historique ne correspond plus au centre commercial de la ville. Loïc Niepceron, en *toute logique*, veut donc *« redonner un cœur à la ville »*.

Vieux projet, la rénovation porte sur la réhabilitation d'un îlot insalubre de terrains vagues et de bâtiments délabrés. L'îlot Ravatin (du nom du magasin qui habillait Vesoul de la communion solennelle aux enterrements) doit, dans l'esprit de ses promoteurs, métamorphoser le cœur de la ville : de 120 à 150 logements comprenant 80 % de locatifs, une crèche, des logements pour personnes âgées dépendantes, des espaces piétonniers, une fontaine, des commerces, une grande surface, des bureaux... Mais comment payer ? Le montage financier, plaide le maire, ancien chargé de mission au Trésor, qui connaît *a priori* les chiffres, est simple : il passe par la création d'une société d'économie mixte, qui commercialisera le tout : 51 % pour la ville, 35 % pour le groupe Dumez, qui a été choisi pour la mise en œuvre, le reste étant financé par divers organismes financiers.

Le principe en est acquis par décision municipale en juin 1992. Reste qu'il faut à la ville, pour financer sa part, trouver au moins 50 millions : or *« la pression fiscale, dans le district, a déjà augmenté de 25 % pour les entreprises »*, prévient Jacques Merle, président du centre Peugeot de Vesoul et président de la chambre de commerce et d'industrie de Gray-Vesoul : *« Il ne faudrait pas abuser ! »*

Alors intervient le deuxième dossier, qui met le feu aux poudres. Celui-ci, un peu technique, porte sur l'affermage de l'eau, actuellement gérée en régie par la municipalité. *A priori* déconnecté du premier – c'est du moins ce qu'affirme Loïc Niepceron, – le dossier « affermage » résulte avant tout, toujours selon le maire, de la nécessité de moderniser l'usine et le réseau qui alimente la ville en eau potable.

Mais la municipalité ferait d'une pierre deux coups : en modernisant techniquement la production d'eau et, surtout, en confiant à un fermier la gestion de l'eau, moyennant finances, bien sûr : 35 millions de francs sur quatre ans, de quoi payer... la part communale du centre-ville.

Jusque-là, rien ne serait franchement étonnant, si certains conseillers n'avaient eu le sentiment que le dossier avait été bouclé à marche forcée. C'est le nom du « fermier » qui, en fait, a joué le rôle de détonateur. Car la Lyonnaise des eaux a déjà été choisie par le maire. Or la Lyonnaise, souligne-t-on, est alliée au groupe Dumez... qui a déjà été choisi pour les travaux du centre-ville. Simple coïncidence ? Les conseillers, y compris dans la majorité, tiquent. *« Pourquoi la Lyonnaise ? » « Et a-t-on réellement besoin d'affermer l'eau ? »* Le 4 novembre, la direction départementale de la concurrence et des prix fait part au maire de sa réserve sur le bien-fondé de l'affermage proposé.

Cependant, d'autres font les comptes, jaugent la hausse prévisible du prix de l'eau, le coût des emprunts destinés à financer la nouvelle usine. Certains conseillers se le redisent et préviennent : ils n'iront pas plus loin. La décision, le 5 novembre, tombe comme un couperet : 16 pour, 16 contre, 1 bulletin blanc. Le maire, désavoué, disparaît quelques jours. Le Crédit agricole se retire du tour de table.

L'affermage rejeté, c'est le « cœur de ville » qui est remis en cause. A droite, le projet est jugé *« mégalomaniaque »*. Le ton monte au sein même de la majorité. Des adjoints dissidents dénoncent l' *« autoritarisme »* et les *« méthodes »* du maire. Lorsque les organisations syndicales font part, en commission technique paritaire, en octobre, de leur désapprobation du projet d'affermage de l'eau, le bulletin municipal fait part en décembre... d'un agrément.

Chahuté par les siens, Loïc Niepceron avoue *« avoir été peut-être un peu trop rapide et trop ambitieux pour la ville »*. Car c'est ainsi, on ne brusque pas Vesoul. Sinon gare aux commérages. On glose vite ici sur la réussite des uns et l'ambition des autres. Mickael Azouz, l'ancien *« petit dur de la place de l'Eglise »* devenu maître chocolatier, se souvient de son installation. Vitrines cassées à deux reprises. Comme le propriétaire de l'Hôtel du Nord, Jean-Michel Turin, dont les deux Ferrari rouges (*« Mon image de marque ! »*) font dans une conversation vésulienne autant parler d'elles que le « cœur de ville ».

« On ne changera pas Vesoul en un jour », prévient en souriant Ghislaine Gouby, la directrice du Thév', qui connaît son public : *« Inutile, par exemple, de programmer un spectacle le dimanche. »* Vesoul dîne en famille. Viande rôtie, truite au bleu ou cancoillote et patates. Ici, on aime la simplicité et les bonnes confitures. On n'aime pas le ramdam. C'est donc en chuchotant qu'on attend le prochain conseil, en mars, et le vote du budget. Sûr qu'on se dira alors, franchement, les choses.

A Vesoul, un chat est un chat. La rue qui borde l'arrière du palais de justice s'appelle tout naturellement *« la rue de derrière le palais »* !

de notre envoyé spécial
Jean-Michel Dumay

Prochain article :
BASTIA

Les mouches du sorcier

A six ans, une simple canne en bambou, un gros fil de couturière et une épingle de nourrice ont scellé la vie d'Henri Brisson. Admiré ou jalousé par ses pairs, le « sorcier de Vesoul » est un fabuleux pêcheur à la mouche, dont la silhouette de félin hante les eaux cristallines des rivières comtoises : la Loue, l'Ognon ou le Doubs. A soixante-neuf ans, Henri Brisson est de ceux qui alimentent les légendes. De Suisse, de Hollande ou d'Amérique, on vient chercher son conseil, son avis ou simplement un récit, tant le verbe du pêcheur tient de la verve balzacienne.

Quand il n'est pas au grand air, Henri Brisson se niche dans une échoppe de la rue de Breuil : chasse et pêche au rez-de-chaussée, farces et attrapes à l'étage. Son univers, on s'en doute, est peuplé de cannes, de plumes et de plombs, de bouchons multicolores, de leurres multiformes. Mais les connaisseurs ne s'y trompent guère. De l'étal du sorcier, ils n'ont d'yeux que pour les mouches.

Cet amoureux fou de la nature, poète et chantre des paysages et des cascades, a inventé dans les années 50 la mouche « non figurative ». *« Mon rêve était d'épurer la ligne : un fil de soie, une plume et un hameçon, explique-t-il. Alors j'ai tout simplifié. »* Plutôt que de plagier la réalité, d'imiter les mouches, le « sorcier » opte pour la *« suggestion »*. C'est le volume et la couleur seuls qui *désormais* doivent *« suggérer la mouche »* : l'éphémère et ses ailes dressées, la frigane en forme de toit, ou la perlide aux ailes planes.

Amoureux des ombres

De trois « hackles », ces plumes de cou de coq dont on use exclusivement pour faire des mouches artificielles, il obtient la « french tricolore », la première-née des « suggestives ». D'une barbule jaillit la « peute », la « vilaine » en patois, effectivement pas belle à voir. De l'une des douze plumes situées sur la glande uropigienne des canards (celle qui graisse les plumes), il obtient les bien nommées « culs de canard ».

Mais, le *nec plus ultra* de la mouche, c'est la « sauvage », née d'une plume unique trouvée voici plusieurs poignées d'années dans un vieux fonds de commerce d'un magasin de la rue Saint-Denis, à Paris. Le « sorcier » a alors mis la main sur un sac rempli de ce duvet de vieux coqs de la région de Shangaï, plumés dans les années 50. Une mine d'or pour confectionner des mouches très diaphanes pour pêcheur averti.

Chaque année, avec l'aide de trois ouvrières, Henri Brisson produit près de quatre vingt mille mouches, qu'on lui commande par fax de France et d'ailleurs.

Pour le « sorcier », la pêche à la mouche est une ouverture sur le monde. *« A la mouche sèche,* dit-il, *on a une vue périphérique que ne procure pas la pêche au coup, où le regard est figé sur le bouchon. Il faut être sioux. Approcher en silence. Etre en parfaite symbiose avec la nature. Voir les truites et ne pas être vu. Puis lancer le fouet. Un geste enveloppé, arachnéen, fin et subtil. »*

Philosophe et poète, le « sorcier » conjure toujours le sort. Il rappelle sa maladie pulmonaire d'après-guerre. L'amoureux des ombres et de la lumière sait qu'il peut toujours compter sur le temps. Son proverbe, il l'emprunte aux Assyriens : *« Les dieux ne retranchent jamais de la vie qu'ils accordent aux hommes les heures passées à la pêche. »*

J.-M. Dy

Chiffres

■ Préfecture du département de la Haute-Saône, Vesoul compte 17 614 habitants.

■ L'agglomération, qui réunit sept communes, compte 28 735 habitants.

■ Résultats des élections municipales du 19 mars 1989 : I. 9 260 ; V. [illegible] ; A. [illegible] % ; E. 7 029.

Union gauche (Niepceron, PS) 3 662 ([illegible] %), 25 élus (2 PC, 8 PS, 11 maj. prés., 2 div. g., 1 écol.).

Union droite (Chantelat, UDF-PR, m.) 3 367 (47,90 %), 8 élus (2 UDF-PR, 2 RPR, 4 div. d.).

■ Résultats du référendum sur l'Union européenne du 20 septembre 1992 : I. 9 294 ; V. 6 637 ; A. [illegible] % ; E. 6 388.

Oui ..... 3 456 (54,10 %)

Non ..... 2 932 ([illegible] %)

● *Dans la série « Cités »*, le Monde *a déjà publié : Arras* (daté 15-16 novembre 1992) ; *Saint-Malo* (daté 22-23 novembre) ; *Mâcon* (daté 29-30 novembre) ; *Perpignan* (daté 6-7 décembre) ; *La Rochelle* (daté 13-14 décembre) ; *Rodez* (daté 20-21 décembre) ; *Lisieux* (daté 27-28 décembre) ; *Valenciennes* (daté 3-4 janvier 1993) ; *Aurillac* (10-11 janvier) ; *Troyes* (17-18 janvier) ; *Tulle* (24-25 janvier) ; *Blois* (31 janvier-1er février) ; *Albertville* (7-8 février) ; *Angers* (14-15 février) *et Périgueux* (21-22 février).

